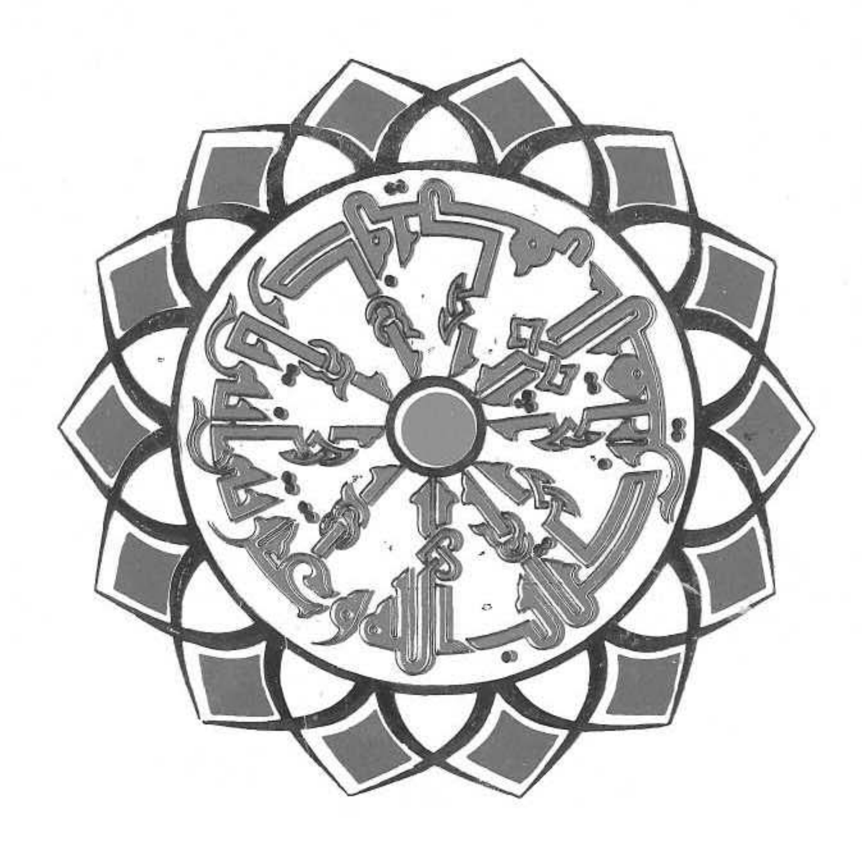
CORRESPONDANCES

Nouvelles Recherches sur Les Fondements de la doctrine musulmane duodécimaine et sur l'Imamat Général

*****

Lettres échangées entre le grand maître,
Sheikh Salim Al-Bishrî,
sheikh de la mosquée Al-Azhar et
l'Imam Sharafeddine Al-'Amilî



Au nom de Dieu,

le Tout-Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Le verset de la malédiction (Mubahala)

**"A qui en dispute avec toi,
maintenant qu'il t'est venu de la science,
tu n'as qu'à dire: "Venez, appelons nos fils et vos fils, nos femmes et vos femmes, nos propres personnes et les vôtres, puis exécrons les menteurs en proférant sur eux la malédiction de Dieu!"**

(Al-'Umrân, 3: 61)

**Au nom d'Allah le Miséricordieux,
le Tout-Miséricordieux**

Ce livre est un dialogue entre deux éminents et distingués savants, entre Cheikh Salîm Al-Bishrî, malékite, autrefois cheikh d'Al-Azhar, et Allâma Al-Sayed Abdel Hussein Sharafeddine, l'un des grands savants Imamites duodécimains du Liban.

Dans un souci commun de combattre le confessionnalisme méprisable, de clarifier les questions obscures, source de bien de séditions et d'ambiguïtés, et notamment entre les principales écoles de l'Islam, le Shi'îsme et le Sunnisme, et en vue de favoriser l'unité du monde musulman, les deux savants éminents ont décidé d'entamer un dialogue franc et ouvert. Ce dialogue a pris la forme de questions formulées par le cheikh Al-Bishrî auxquelles répond Sayed Sharafeddine. C'est ainsi que se déroula, entre le 6 dhil Qi'da 1329 (29 octobre 1911) et le 2 Jamâdi Al-Awwal 1330 (avril 1912) ce dialogue passionnant et profond entre les deux hommes, tout au long de ces 112 correspondances.

Cette correspondance forme la matière de ce livre qui représente un trésor scientifique inestimable dans la pensée islamique.

Deux décennies plus tard, cette correspondance fut regroupée et publiée en un seul volume sous le titre "Al-Murâj'ât" que nous avons traduit par

"Correspondances". La première édition fut assurée par Al-'Irfân, à Saïda en 1355 (1936). Réédité des dizaines de fois et traduit en anglais, urdu et perse, ce livre devint rapidement une référence incontournable pour connaître les principes de l'école des Ahlul-Bait, celle des Shi'îtes duodécimains. Il est également précieux dans le domaine des livres biographiques (kutub al-rijâl) et reste un ouvrage inestimable dans les domaines de la langue et de la littérature arabes.

En considération de son importance scientifique, nous avons aujourd'hui l'honneur de proposer au lecteur la traduction en langue française de cette œuvre imposante. Nous avons utilisé l'édition non datée (des années 70) de l'Assemblée Mondiale pour Ahlul-Bait (The Ahl Ul Bait World Assembly) dont le siège se trouve dans la république islamique d'Iran. Les notes numérotées et l'annexe ont été préparées par Cheikh Hussein Al-Râdî.

Jamâdi Al-Awwal 1413
Octobre 1993

Biographie des deux éminents auteurs

Le Cheikh Salîm Al-Bishrî

Né au village Bishr dans la province Al-Buhayra en 1248 H. (1832) en Egypte. Il fit ses études à Al-Azhar dont il fut plus tard, à deux reprises, son principal: la première fois de 1317 H. (1900) jusqu'en 1320 H. (1904) et la seconde fois en 1327 H. (1909) jusqu'en 1335 H. (1916). Il fut l'auteur de plusieurs ouvrages, la plupart étant des annotations et des commentaires des œuvres anciennes. Parmi ses ouvrages:

- Annotations de "Tihfat al-Tollâb bi-sharh risâlat al-adâb" en littérature.
- Annotations de "Risâlat al-sheikh Ali", en sciences de l'Unicité.
- Commentaire de "Nahg al-barada" en littérature.
- "Al-Isti'nâs fî bayân al-i'lâm wa asmâ' al-ahbâs", livre consacré à l'étude de la grammaire, et largement utilisé par Al-Azhar pour l'enseignement.

Il est mort, qu'Allah lui accorde Sa miséricorde, en 1325 H. (1916).

Al-Sayed Abdel Hussein Sharafeddine

Né à Al-Kadhimiya (en Iraq) en 1290 H. (1874). Il fit ses études dans les cercles d'études (al-hawza al-'ilmiyya) de l'Iraq, où il acquit rapidement une réputation de vaste érudition. Il fonda des assemblées d'études à An-Nagaf al-Ashraf et à Samarra. A l'âge de 38 ans, il retourna à Jabal 'Amel, au sud du Liban, d'où il est originaire. Il joua un rôle distingué, non

seulement dans le domaine religieux, mais également dans le mouvement de libération contre le colonialisme, en assurant l'éducation sociale et nationale des gens. Ecrivain et poète de renom, il avait noué de vastes relations dans tous les domaines de son activité, que ce soit en Iraq, en Syrie, en Palestine ou en Egypte.
il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont certains sont encore à l'état de manuscrits:

- "Al-Fusûl al-Muhimma fî ta'lîf al-Umma".
- "Abu Hurayra".
- "Falsafat al-Mithâq wal Wilâya".
- "Thabt al-Athbât fî silsilat al-Ruwât".
- "Al-Nas wal Ijtihâd".
- Plusieurs ouvrages dont "Al-Harîq wal Tamziq" qui existe à l'état de manuscrit, en 20 versions.
- "Sharh al-tabsira fil fiqh"
- Commentaire d'"Al-Istî'âb fî rasâ'il al-sheikh", dans les principes.

Il est mort, qu'Allah lui accorde Sa miséricorde, le 8 Jamâdî al-Thânia de l'an 1377 H. (30 octobre 1957). Il fut enterré à Al-Nagaf al-Ashraf.

Correspondance 1

6 dhil qi'da 1329 29 octobre 1911

1. **Salutations.**
2. **Demande d'entamer la discussion.**

1. Salut, bénédiction et miséricorde d'Allah sur le noble savant, le sheikh Abdel Hassan Sharaf Eddine al-Mousawî.
Je n'ai pas connu la pensée des Shi'ites, ni éprouvé leur éthique, n'ayant pas eu l'occasion, ni de converser avec eux, ni de sonder leurs cœurs. J'ai toujours été à l'affût de rencontrer leurs savants, assoiffé de me mêler à leurs masses, de rechercher leurs opinions et de déceler leurs penchants; jusqu'au jour où la volonté divine me mit en présence de votre profond et vaste savoir; ayant à peine bu de votre coupe aidante, Dieu a étanché, par votre eau limpide et agréable, ma soif ardente. Au nom de la ville du savoir divin, -votre ancêtre Al-Mustapha, et de sa porte, votre père Al-Murtada, je n'ai jamais savouré une boisson aussi apaisante pour un assoiffé ni aussi sécurisante pour un souffrant que l'eau pure et limpide qui me fut généreusement donnée. J'ai entendu dire que vous, les Shi'ites, pensez qu'il faut éviter vos frères Sunnites et vous en éloigner, que vous vous plaisez dans l'isolement et recherchez la solitude, etc.. Cependant, j'ai réalisé que vous étiez une personne à la parole délicate, dont la recherche est précise, la prévenance désirable, la discussion solide, l'ironie agréable, la lutte honorable et l'équivoque louable. Pour vous, la concurrence devient acte pieux. Mais, en fait, le Shi'ite est le myrte de la séance et le désir de tout homme de goût.

2. Je me tiens en face de votre savoir abyssal et vous demande la permission d'entamer ses prémices et de plonger dans sa substance, et si vous le permettez, nous plongerons dans les

détails et attaquerons les ambiguïtés qui m'assaillent depuis longtemps. Je m'en remets à vous, car, tout au long de cette démarche, je ne suis ni à la recherche d'une faille, ni à la poursuite d'un défaut, je ne suis pas non plus celui qui tend à dépasser ou à diffamer. Je suis plutôt à la recherche d'une voie perdue, celle de la vérité. Si elle se manifeste, il faut la suivre, car elle le mérite. Sinon, nous serons comme il est dit: "Nous sommes satisfaits de ce qu'a chacun de nous, et nos opinions sont différentes".

Je me bornerai, si vous le voulez, à vous questionner à propos de deux questions: l'une concerne la doctrine de l'Imamat, dans ses principes et ses ramifications, et l'autre concerne l'Imamat général, qui traite de la succession du prophète (SAW)[1]. Je signerai au bas de mes lettres de la lettre S. et vous signerez SH. Je vous prie d'excuser tout oubli et saluts[2].
S.

Correspondance 2

6 dhil qi'da 1329

1. **Salutations.**
2. **Permission accordée d'entamer la discussion.**

1. Salut, bénédiction et miséricorde d'Allah à notre maître le sheikh al-Islam. Vous m'avez, dans votre aimable lettre, accordé des bienfaits et confié des faveurs que ni les paroles

[1](SAW) est l'abréviation de "Salla Lâhî 'alayi wa 'ala 'âlihi wa sallam".
[2] Saluts: As-salâm. C'est ainsi dans le texte, et il signifie probablement "Saluts et bénédictions d'Allah". Nous l'abrégerons également par le terme: Saluts ou Salutations.

de remerciements sont capables de rendre à leur juste valeur, ni les devoirs de toute une vie ne peuvent combler.

Vous m'avez exposé vos espoirs et exprimé vos souhaits, vous êtes le précurseur des demandeurs et la vertu du quémandeur. Je suis parti de Syrie vers vous plein d'espoirs, et j'ai déposé devant vous ce que j'avais apprêté pour le voyage, m'abreuvant de votre science et m'inondant de votre faveur. Je vous quitterai l'espérance vivante, l'espoir puissant, à moins qu'Allah ne le veuille autrement. 2. Je permets la discussion, et à vous d'ordonner et d'interdire, demandez ce que vous souhaitez, dites ce qui vous tient à cœur, à vous la faveur, votre parole déterminera, votre sagesse jugera. Saluts à vous.
SH.

1ère partie:

la Doctrine de l'Imâmat

Correspondance 3

7 dhil qi'da 1329

1. Pourquoi les Shi'ites n'ont pas adopté l'opinion générale?
2. La nécessité de l'unité.
3. L'unité ne peut se faire qu'en adoptant l'opinion générale (ijmâ').

1. Je vous demande à présent de nous expliquer pourquoi vous avez abandonné les écoles de la majorité des Musulmans, et plus précisément la doctrine ash'arite concernant les principes de la religion, et les quatre écoles concernant les ramifications. Celles-ci furent adoptées par les ancêtres vénérables qui ont considéré qu'elles étaient les plus justes et les meilleures. Ils ont décidé de s'y appuyer en tout lieu et à tout moment. Ils furent unanimement convaincus de l'équité et de l'assiduité de leurs maîtres, ainsi que de leur intégrité, piété et dévotion. La pureté de leurs desseins, la probité de leurs esprits, la perfection de leur vie, ainsi que leur haute capacité de réflexion et d'action sont jugées indéniables.

2. Aujourd'hui, nous avons grandement besoin d'unité, et en adoptant ces écoles, conformément à l'opinion publique musulmane, vous participerez à ce rassemblement, car les ennemis de la religion ont décidé de nous tromper et ont poursuivi toute voie conduisant à notre déchéance. Ils ont dès

lors développé leurs idées, suscité leurs efforts alors que les Musulmans assoupis ignorent leur calamité et les aident contre eux-mêmes. Les Musulmans ont brisé et déchiré l'unité de leurs peuples en suscitant l'esprit de corps; ils se sont dispersés, détachés en morceaux, se trompant les uns les autres, se désolidarisant les uns des autres. C'est ainsi que les loups ont réussi à nous dévorer et que les chiens nous ont convoités.

3. Trouvez-vous, qu'Allah vous éclaire Sa voie, d'autres possibilités pour rassembler les Musulmans? Dites et ils entendront, ordonnez et ils obéiront. Saluts à vous. S.

Correspondance 4

8 dhil qi'da 1329

1. Les preuves légales imposent l'école des Ahlul-Bait*.
2. Aucune preuve ne prône la nécessité d'adopter les quatres écoles de l'opinion générale.
3. La population des trois premières générations de l'Islam ne les connaissent pas.
4. La recherche assidue est toujours possible.
5. L'unité se réalise en respectant l'école des Ahlul-Bait.

1. Si nous avons adopté une autre doctrine que la doctrine ash'arite concernant les principes, et une autre école que les quatre autres concernant les ramifications, nous n'agissons

---

* L'école des Ahlul-Bait correspond à l'école Shi'îte ou encore l'école Imamite

pas dans un quelconque esprit partisan ou de corps, ni ne doutons de l'assiduité, de l'équité, de la probité ou de la pureté des Imams de ces écoles, ou bien de leur haute capacité de réflexion et d'action. Cependant, les preuves légales nous imposent d'adopter l'école des Imams des Ahlul-Bait, la famille de la prophétie, le dépôt du Message et des différents anges, le réceptacle de l'inspiration et de la Parole. Nous nous sommes référés à eux pour tout ce qui touche aux dérivations et aux fondements, aux principes et aux règles de la jurisprudence, pour connaître la Sunna et le Livre, conformément aux exigences des preuves et des signes, nous vouant à la Sunna du maître des prophètes et des messagers, qu'Allah lui adresse, ainsi qu'à sa famille, Ses prières. Si les preuves nous avaient autorisé à délaisser les Imams de la famille de Mohammed (SAW), ou si nous pouvons obtenir l'intention de nous rapprocher d'Allah le Sublime en suivant une autre école, nous aurions suivi la voie de la masse des Musulmans, nous nous serions tenus derrière eux, pour confirmer notre appartenance et renforcer les liens de la fraternité. Mais les preuves formelles entraveraient le chemin suivi par le croyant et l'empêcheraient de réaliser ce qu'il avait envisagé de faire.

2. Par ailleurs, aucune preuve ne fait pencher la balance en faveur des écoles de l'opinion générale, aucune preuve ne les rend obligatoires. Nous avons étudié minutieusement et recherché scrupuleusement les preuves apportées par les Musulmans sans y trouver ce qui indiquerait la nécessité d'adopter ces écoles, mis à part ce que vous avez avancé concernant l'assiduité, la probité, l'équité et la grandeur de leurs maîtres.

Vous devez cependant reconnaître que ces qualités ne leur sont pas exclusivement réservées. Comment est-il donc possible que leurs écoles soient ainsi rendues obligatoires? Je ne pense pas que quelqu'un puisse prétendre que ces maîtres sont plus méritants, dans leur savoir et leur action, que nos Imams, qui sont les Imams de la pure descendance, le navire du salut de la nation, la porte de son absolution, son refuge en cas de discorde religieuse, les phares de la guidance, ce que le prophète a qualifié de précieux, ce qui restera de lui dans sa nation. Il (SAW) avait dit: *"Ne les devancez pas, vous risquez de périr, ne vous en éloignez pas, vous risquez de périr, ne leur donnez pas de leçons, ils sont plus savants que vous"*, mais la politique, comme vous le savez, s'est ainsi déroulée au début de l'Islam.

Je m'étonne que vous disiez que les ancêtres vénérables avaient adopté ces écoles et les avaient considérées comme étant les plus adaptées et les plus justes, qu'ils aient été unanimes à y adhérer en tout lieu et en tout temps, comme si vous ne saviez pas que les générations vénérables, récentes et plus anciennes, des partisans de la Famille de Mohammed, qui forment la moitié des Musulmans, ont adopté l'école des Imams, précieuse descendance du Messager d'Allah (SAW), n'ayant pas trouvé d'autre issue. Ils n'ont cessé de le faire depuis l'époque de Ali et de Fatima, où ni Al Ash'ar ni aucun des Imams des quatre écoles, ni même leurs pères, n'étaient encore là, comme tout le monde le sait.

3. Les Musulmans des trois premières générations de l'Islam n'ont absolument pas adopté ces écoles. Mais qu'en était-il tout d'abord à cette époque qui fut la meilleure? Al Ash'ar naquit en 270 H. et mourut peu après 300 H. Ibn Hanbal naquit en 164 H. et mourut en 241 H., Al-Shâf'î naquit en 150 H. et mourut en 204 H; Mâlek naquit en 95 H. et mourut en

179 H. Abu Hanîfa naquit en 80 H. et mourut en 150 H. Quant aux Shi'îtes, ils croient dans l'école des Imams des Ahlul-Bait, et ces derniers savent mieux que quiconque son contenu, alors que les non-shi'ites se réfèrent aux écoles des savants appartenant aux générations des compagnons et des successeurs (Tâbi'i-în-s). Qui a donc imposé à tous les Musulmans, trois générations plus tard, de suivre exclusivememt ces écoles sans se référer aux autres qui existaient auparavant? Qui leur a permis de s'écarter de l'évidence du Livre divin, de la chose précieuse, de la confidence du Messager d'Allah (SAW), de l'arche du salut de la nation, de sa direction, de son refuge et de la porte de sa Rémission?

4. Qui a donc déclaré que la porte de la recherche (l'Ijtihâd) était dorénavant fermée aux Musulmans alors qu'elle était largement ouverte aux cours des trois premiers siècles? Ce ne peut être que la certitude de l'impuissance, l'assurance de la paresse, la satisfaction d'être démuni, la conviction dans l'ignorance. Qui accepterait de dire, consciemment ou non, qu'Allah le Tout-Puissant envoya le meilleur de Ses prophètes et de Ses messagers pour transmettre la meilleure de Ses religions et de Ses lois, qu'il révéla le meilleur des Livres, les meilleures pages portant Sa Sagesse et Ses meilleures lois, qu'il paracheva la religion, qu'il rendit toute la grâce à Son prophète, qu'il lui apprit la science du passé et de l'avenir, dans le but de tout faire converger en direction des Imams de ces écoles, qui l'accaparent pour eux-mêmes, empêchant sa transmission par d'autres qu'eux-mêmes, comme si la religion musulmane, son Livre et ses lois, ses évidences et ses signes leur appartiennent en propre, ne permettant pas à d'autres qu'eux-mêmes de les manier sans leur approbation. Furent-ils les héritiers du prophète? Allah a-t-Il scellé, par eux, les

régents et les Imams? Leur a-t-Il appris le passé et l'avenir? Leur a-t-Il transmis ce qu'il n'a fait à aucun autre dans ces deux Mondes? Evidemment non, ils furent semblables aux autres hommes, des gardiens de la science, ses auxiliaires et ses prédicateurs, mais ceux-ci auraient honte de clore et d'entraver la voie de la recherche. Ils n'auraient pas emprisonné la raison et l'entendement, ni endormi la sagacité des gens, ni bouché les cœurs, ni assourdi l'ouïe, ni voilé la vue, ni baillonné la parole, ni enchaîné les mains et les cous, ni attaché les pieds. Ils ne peuvent en être accusés que par ceux qui les dénigrent car leurs paroles confirment ce que nous avançons.

5. En avant pour remplir la mission à laquelle vous m'avez éveillé, qui est de rassembler les Musulmans! Je ne crois pas, pour ma part, que cela dépende du renoncement des Shi'îtes à leur doctrine, ni de celui des Sunnites à la leur; charger exclusivement les Shi'îtes de ce fait équivaut à admettre l'improbable, à préférer le douteux et à leur faire porter au-delà de leur capacité, comme nous l'avons expliqué. Il est évident que le rassemblement et l'organisation de l'unité se feront lorsque vous émanciperez l'école des Ahlul-Bait, lorsque vous la considérerez comme l'une des vôtres, afin que le shafi'isme, le hanafisme, le malikisme et le hanbalisme considèrent les Shi'ites de la famille de Mohammed (SAW) comme ils se considèrent les uns les autres. C'est ainsi que s'organisera leur rassemblement.

Les divergences entre les différentes écoles sunnites ne sont pas moindres que celles qui existent entre sunnites et shi'ites. En témoignent les milliers de documents rédigés à propos des principes et des ramifications de ces écoles. Pourquoi alors reprocher aux Shi'ites d'être différents des Sunnites, et ne pas reprocher à ces derniers de l'être vis-à-vis des Shi'ites? Ou

même de l'être entre eux? Si l'existence de ces quatre écoles est permise, pourquoi ne seraient-elles pas cinq? Pourquoi serait-il possible de rassembler les Musulmans autour des quatre, mais lorsque s'ajoute une cinquième, l'unité devrait-elle se défaire, et les Musulmans se disperser en mille voies? Que votre appel à nous en faveur de l'unité soit également un appel aux partisans des autres écoles, cela serait d'ailleurs plus facile entre elles. Pensez-vous que les partisans des Ahlul-Bait sont la cause de la désunion et de la dispersion? Que l'adoption des autres écoles soit une nécessité afin de rassembler les cœurs et de regrouper les volontés, même si les écoles et les opinions divergent, et que les penchants et les goûts soient nombreux?
Je ne pense pas que cela soit votre opinion, compte tenu de votre affection pour le rapprochement. Saluts. SH

Correspondance 5

9 dhil qi'da 1329

1. **Approbation de nos dires.**
2. **Réclamation de preuves détaillées.**

l.J'ai lu votre communication à l'expression aisée, détaillée, reliée, bien écrite, à l'argumentation solide, où est clairement exposé pourquoi il ne faut pas adopter la doctrine de la masse concernant les principes et les ramifications, et où vous avez fait de votre mieux pour prouver que la porte de l'*ijtihâd* doit restée ouverte.
Votre communication est fortement argumentée, justement étayée en ce qui concerne ces deux points. Nous ne pouvons nier la profondeur de votre recherche ni votre capacité à lever

les ambigüités. Même si vous n'avons pas eu l'occasion de les aborder franchement, je me range à votre opinion.

2. Je vous ai demandé la raison qui vous pousse à vous écarter des doctrines adoptées par la masse des Musulmans, vous m'avez répondu que les preuves formelles vous en interdisaient l'adoption, et vous promettez de les exposer en détail. Pouvez-vous nous dévoiler, à partir du Livre et de la Sunna, les preuves formelles qui empêchent le croyant de faire, comme vous le dites, autrement. En vous remerciant et vous saluant. S.

Correspondance 6

12 dhil qi'da 1329

1. **Allusion aux preuves indiquant la nécessité de suivre la descendance.**
2. **Le commandant des croyants appelle à rejoindre l'école des Ahlul-Bait.**
3. **Les paroles de l'Imâm Zain Al-'Abidîn.**

Grâce à Allah, vous faites partie de ceux que l'allusion dispense de la révélation, pour qui le signe suffit, qu'Allah éloigne de vous la suspicion concernant les Imams de la descendance purifiée, ou qu'une confusion perplexe vous tenaille dès lors que vous les mettez en avant, alors que leur statut est évidemment connu; ils l'ont emporté sur les personnes compétentes, ils se sont distingués des autres équivalents, ils ont pris du messager d'Allah (SAW) les sciences prophétiques et ont appris de lui les sagesses du monde et de la religion.

1. C'est pour ces raisons qu'il les a associés à la sagesse du Livre et en a fait un exemple à suivre pour les justes, le navire de la délivrance lorsque les affres de la discorde dominent, le refuge de la nation contre les disputes lorsque les tempêtes de la division se lèvent, et la porte de la Rémission qui absout ceux qui y rentrent, et le lien d'attache qui ne peut se relâcher.

2. Le commandant des croyants a dit[1]: "Où est-ce que vous allez? De quoi vous détournez-vous? Les preuves sont là et les signes sont évidents. Les phares sont levés, comment pouvez-vous vous perdre? Plus, comment pouvez-vous hésiter alors que parmi vous se trouve la descendance de votre prophète, qui est accrochée au droit, qui est le signe de la religion, la parole juste. Réservez-lui la meilleure place, celle que vous réservez au Coran (le cœur) et accourez vers eux comme les assoiffés accourent vers l'eau.

"O gens, prenez ces paroles du Sceau des prophètes (SAW): celui d'entre nous qui meurt n'est pas mort et celui d'entre nous qui s'use n'est pas usé, ne dites pas ce que vous ignorez, les vérités sont parmi celles que vous reniez, et excusez celui contre qui vous n'avez pas d'argument, et j'en fais partie. N'ai-je pas agi envers vous selon le grand précieux? Je vous laisse le petit précieux après avoir ancré en vous les bases de la foi.."

Il (a.s.) dit également[2]: "Regardez les Ahlul-Bait de votre prophète et adhérez à leur voie, suivez leur pas car ils ne vous sortiront pas du chemin droit, ils ne vous mèneront pas au

[1] L'Imam Ali b. Abi Taleb: *Nahg al-Balâghah,* premier volume, discours 83.

[2] L'Imam Ali b. Abi Taleb: *Nahg al-Balâghah,* premier volume, discours 93

précipice. S'ils s'établissent, établissez-vous, s'ils se lèvent, levez-vous, ne les devancez pas, vous risquez de vous égarer, ne restez pas en arrière, vous périrez".

Les mentionnant une fois, il (a.s.) dit[1]: "Ils sont la vie du savoir et la mort de l'ignorance. Leur clémence indique leur science, leur aspect extérieur raconte leur intérieur, leur silence dévoile la sagesse de leur raisonnement. Ils ne contredisent pas la vérité et ne divergent pas entre eux à ce propos. Ils sont les piliers de l'Islam et les protecteurs du refuge. C'est avec eux que le droit a repris sa place et le faux en fut écarté, à bout d'arguments. Ils ont assimilé la religion avec la raison et le discernement, et non en écoutant ou en racontant. Les rapporteurs de la science sont nombreux, mais ses discerneurs sont une poignée".

Il dit dans un autre discours[2]: "Sa descendance est la meilleure, sa famille est la meilleure, son arbre, le meilleur, a été planté dans un endroit sacré, il s'est élevé noblement, ses ramifications sont longues et ses fruits inaccessibles". Il dit également[3]: "nous sommes la devise, les compagnons, le coffre et la porte. On accède aux maisons par leurs portes, sinon on est des voleurs", puis décrivant la descendance pure, il ajoute: "Le Saint-Coran leur a consacré des versets, ils sont les joyaux du Miséricordieux. S'ils parlent, ils disent la vérité, et s'ils se taisent, personne n'ose parler". Il dit dans un autre discours[4]: "Sachez que vous ne connaîtrez le bon sens que lorsque vous verrez celui qui l'a perdu, que vous n'adhérerez au Livre que lorsque vous verrez celui qui a rompu le lien, que vous ne vous y attacherez que lorsque vous

[1] L'Imam Ali b. Abi Taleb: *Nahg al-Balâghah,* volume 2, discours 234

[2] Ibid., vol. 1, discours 90

[3] Ibid., vol. 2 discours 150

[4] Ibid., vol. 2 discours 143

connaîtrez celui qui s'en est écarté. Demandez-le à ceux qui en sont proches. Ils sont la vie du savoir et la mort de l'ignorance. Leur sagesse dévoile la science, leur silence la raison, leur extérieur l'intérieur; ils ne contestent pas la religion, ils ne divergent ni ne se disputent entre eux à son propos. Elle est, entre leurs mains, le témoin vrai et le silence qui dit".

Il prononça plusieurs autres discours à ce propos dont: "En nous suivant, vous avez quitté la voie des ténèbres et vous vous êtes élevés aux sommets. Vous êtes sortis de la nuit et passé à l'aube. Que l'ouïe de celui qui ne comprend pas les paraboles s'assourdisse[1]".

Il dit encore[2]: "ô vous, faites place à la lumière du prédicateur résolu, buvez d'une source pure et non trouble". Egalement[3]. "Nous sommes l'arbre de la prophétie, le dépôt du Message, les successeurs des anges, les sources du savoir. Celui qui nous soutient et nous aime attendra la Miséricorde, notre ennemi et celui qui nous hait attendront l'attaque".

Il dit encore[4]: "Où sont-ils ceux qui ont prétendu être plus savants que nous, se servant des mensonges et des insultes contre nous? Allah nous a élevés et les a rabaissés, nous a donné et les a privés, nous a fait rentrer et les a sortis. Par nous, la voie est tracée et l'aveuglement écarté. Les Imâms de Quraysh ont été plantés dans cette branche de Hashim. L'Imamat ne convient pas à d'autres et la direction ne peut être convenable qu'à eux". Puis, parlant de ceux qui s'opposent à eux, il ajoute: "Ils ont suivi la vie d'ici-bas et remis à plus tard

---

1 Ibid., vol. 1 discours 3
2 Ibid., vol. 1 discours 101
3 Ibid., vol. 1 discours 105
4 Ibid., vol. 2 discours 140

la vie future, ils ont délaissé l'eau pure pour boire l'eau trouble".

Egalement[1]: "Celui qui meurt dans son lit en ayant connu le vrai sur son Maître, Son messager et sa famille, meurt en martyr. Il sera récompensé par Allah. Il est digne d'être rétribué pour l'intention de ses bonnes actions. L'intention remplace le passage à l'acte".

Il dit aussi: "Nous sommes les nobles, nos signes sont ceux des prophètes, notre parti est celui d'Allah le Très-Elevé. Le groupe corrompu forme le parti du diable. Qui nous considère égaux à nos ennemis ne fait pas partie de nous".

L'Imam al- Mujtaba Abu Moha mmad a l-Hassan, prince des adolescents du Paradis a déclaré: "Craignez Allah en nous, nous sommes vos princes".

3. L'Imam Zain Al-'Abidîn (Abu Mohammad Ali b. Hussein), maître des dévôts, en récitant la parole divine **"ô croyants, craignez Dieu et soyez avec les véridiques'*** (Al-Tawba, 111) invoque longuement Allah le Très-Haut, Lui demandant de lui faire atteindre les véridiques et les degrés élevés. Cette invocation comporte la description des souffrances éprouvées à cause de ceux qui se sont adonnés aux innovations opposées aux Imams de la religion et de l'arbre prophétique. Il dit: "Certains se sont mis à nous négliger, à argumenter sur des équivoques du Coran, a interpréter à leur manière, et à mettre en cause les Paroles nous concernant". Puis il ajoute: "Pour ceux qui redoutent l'avenir de cette nation et qui ont étudié les signes de cette religion, la

---

1 Ibid., vol. 2 discours 185
* Pour les versets du Coran en français, nous avons utilisé l'édition de 1989 de la traduction et commentaires de Hamidullah, publiée par Amana Corporation.

nation est sur le point de se désunir et d'éclater, chacun accuse l'autre d'apostasie, mais Allah le Très-Haut dit: "**Ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à se disputer après que les preuves leur furent venues**" (Al-'Umrân, 105). Qui peut transmettre en toute confiance la preuve et interpréter la loi? N'est-ce pas la tâche de ceux qui sont équivalents au Livre? Les fils des Imâms de la guidance, ne sont-ils pas les lanternes qu'Allah a établies pour ses serviteurs dans les ténèbres, ne voulant pas laisser la créature en vain sans preuve; les connaissez-vous, les trouvez-vous hors de l'arbre béni, ces restes du meilleur desquels Allah a éloigné l'impureté, qu'il a purifés de purification, innocenté des vices, et a envisagé leur affection dans le Livre?[1] Ce sont ses propres paroles. Considérez-les, ainsi que celles du commandant des croyants. Vous verrez qu'elles représentent l'école des shi'îtes dans toute sa clarté. Elles sont un exemple de celles prononcées par les autres Imams des Ahlul-Bait. Ils sont unanimes à ce propos et nos exégètes les ont fréquemment repris. Salutations.

SH.

Correspondance 7

13 dhil qi'da 1329

1- Réclamation de preuves dans les Paroles divines et dans celles du prophète.
2- Les preuves s'appuyant sur les paroles des Imams des Ahlul-Bait ne peuvent être prises en compte.

[1] lbn Hagar, *Al Sawâ'iq al-Muhriqa*, p. 150, éd. Muhammadia.

1. Fournissez-moi des preuves de ce que vous avancez dans la Parole divine et dans les paroles du prophète, attestant que vous devez suivre les Imams des Ahlul-Bait exclusivement, et laissons de côté, pour cerner notre sujet, les paroles des autres.

2. Les discours de vos Imams ne peuvent servir d'argumentation contre leurs adversaires, et vous ne pouvez pas vous y référer concernant notre sujet, car cela signifie une rotation à vide. comme vous le savez. Salutations.

Correspondance 8

15 dhil qi'da 1329

1- La négligence dans ce que nous avons indiqué.
2- L'erreur de considérer qu'on tourne à vide. 3- Le hadith d'Al-Thaqalayn. 4- Sa fréquence. 5- Egarement de celui qui ne s'accroche pas à la descendance. 6- Comparaison des Ahlul-Bait avec l'arche de Noé, la porte de la Rémission et le refuge dans la discorde en matière de religion. 7- Ce que signifie Ahlul-Bait. 8- Quelle est l'intention de les comparer à l'arche de Noé et à la porte de la Rémission.

1. Nous n'avons pas négligé la preuve dans la parole du prophète (SAW). Nous l'avons clairement mentionnée au début de notre correspondance en indiquant la nécessité de suivre exclusivement les Imams des Ahlul-Bait, lorsque nous avons dit qu'il (SAW) les a associés à la sagesse du Livre, et qu'il les a élevés au rang de guides pour les gens pieux; il les a

comparés à l'arche du salut, au refuge de la nation, à la porte de la Rémission, en me référant aux textes transmis par la tradition et à d'autres textes évidents. Nous avons également ajouté que vous faites partie de ceux à qui l'allusion et le signe suffisent, que vous pouvez vous passer des explications et des détails.

2. Les paroles de nos Imams sont donc valables pour être des arguments contre nos adversaires. On ne peut considérer que s'en servir conduit à une rotation à vide.

3. Nous vous fournirons les paroles du prophète que nous avons indiquées. Appelant les ignorants et interpellant les insouciants, le prophète (SAW) a dit: *"ô gens, je laisse parmi vous ce qui, si vous les prenez, vous évitera l'égarement: le Livre d'Allah et ma descendance, mes Ahlul-Bait* [1]*"*. Il (SAW) dit aussi: *"Je laisse parmi vous ce qui, si vous vous y accrochez, évitera votre égarement par la suite: le Livre d'Allah est une corde tendue entre le ciel et la terre, et ma descendance, mes Ahlul-Bait, ils ne se sépareront pas avant de me rejoindre à l'oasis. Prenez garde à la manière dont vous en tiendrez compte après ma mort"*[2]. Il (SAW) dit: "Je *vous laisse deux successeurs: le Livre d'Allah est une corde tendue entre le ciel et la terre, ou entre terre et ciel, et ma descendance, mes Ahlul-Bait. Ils ne se sépareront pas avant de me rejoindre à l'oasis"*[3]. Et également: *"Je laisse parmi vous deux choses précieuses, le Livre d'Allah et mes Ahlul-Bait. Elles ne se sépareront pas avant de me rencontrer à l'oasis"*[4]. Il dit également: *"Je suis*

[1] Rapporté par Tirmidhi et Al-Nisâ'i d'après Jâber.

[2] Rapporté par Tirmidhi d'après Zayd b. Arqam.

[3] Rapporté par l'Imam Ahmad d'après Zayd b. Thâbet

[4] Rapporté par Al-Hâkem à la page 148 du troisième volume *d'Al-Mustadrak.*

sur le point d'être appelé, je répondrai. Je laisse parmi vous Al-Thaqalayn (deux choses précieuses): le Livre d'Allah le Très-Haut et ma descendance. Le Livre d'Allah est une corde tendue entre le ciel et la terre, et ma descendance indique mes Ahlul-Bait. Le Généreux Savant m'a annoncé qu'elles ne se sépareront pas et qu'elles me rejoindront à l'oasis. Considérez comment vous les traitez après moi"[1].

Lorsque le prophète revint du pèlerinage d'adieu et qu'il s'arrêta à Ghadîr Khom, il ordonna l'aménagement de la place, ce qui fut fait. Il dit: *"J'ai été appelé et j'ai répondu. Je laisse parmi vous les deux choses précieuses, l'une est plus grande que l'autre: le Livre d'Allah le Très-Haut et ma descendance. Considérez comment vous les traitez après ma mort. Elles ne se sépareront que lorsqu'elles me rejoindront à l'oasis"*. Puis il ajouta: *"Allah Le Très-Haut est mon Maître, et je suis le maître de tout croyant"'*. Puis prenant la main de Ali, il dit: *"Celui pour qui je suis le maître, voici son dirigeant. Allah est l'Ami de celui qui l'aime, et l'Ennemi de son ennemi"*[2].

Abdallah b. Hantab dit: le Messager d'Allah nous déclara à Al-Jahfa: *"Ne suis-je pas plus responsable de vous que vous ne l'êtes de vous-mêmes?"* Nous approuvâmes. Il ajouta: *"Je vous demanderai à propos de deux choses: le Coran et ma descendance"*[3].

4. Les Traditions justes se rapportant à la nécessité de s'attacher aux deux choses précieuses (al-Thaqalayn) sont nombreuses et proviennent de plus de vingt compagnons différents. Le messager d'Allah (SAW) a répété ce message à

[1] Rapporté par l'Imam Ahmad d'après Abî Sa'îd al-Khoudri.

[2] Rapporté par Al-Hâkem d'après Zayd b. Arqam et une chaîne reliée jusqu'au prophète.

[3] Rapporté par Al-Tabarânî.

différents moments, une fois à Ghadîr Khom comme nous l'avons exposé, une fois à Arafa, le jour du pèlerinage d'adieu, une fois après avoir quitté Ta'if, une autre fois sur sa chaire à Médiné, et également dans sa chambre bénie au cours de sa maladie, alors que les compagnons affluaient vers lui. Il y dit: *"ô gens, je suis sur le point de disparaître subitement. Il me prendra et je m'adresse à vous avant l'heure, et vous m'en excuserez, mais je tenais à vous rappeler que je laisse parmi vous le Livre d'Allah, mon Maître le Très-Haut, et ma descendance, mes Ahlul-Bait"*. Il prit alors la main de Ali et l'éleva: *"Voici Ali avec le Coran, le Coran avec Ali, ils ne se sépareront pas avant de me rejoindre à l'oasis"*. Un grand nombre de gens ont reconnu l'authenticité de ces paroles. Ibn Hagar, en rapportant la tradition d'Al-Thaqalayn, a dit: "Sachez que la tradition rappelant qu'il faut s'y accorcher est parvenue de différentes façons, rapportée par plus de vingt compagnons". Il ajouta: "Ces récits ont onze variantes, et dans certains, il est rapporté que le prophète a fait ces déclarations au cours du pèlerinage d'adieu, à Arafa, d'autres à Médine au cours de sa maladie alors que les compagnons affluaient vers sa chambre, et également à Ghadîr Khom, et même après son départ de Ta'if, comme nous l'avons dit. Ces hadiths ne se contredisent pas et personne ne conteste leur authenticité, même s'ils ont été répétés en des lieux différents; au contraire, ils démontrent l'intérêt du prophète pour le Livre saint et la descendance purifiée..."[1]
Considérer que les Imams de la descendance purifiée sont pour Allah et Son prophète comparables au Livre signifie que le faux ne peut les toucher, ni de loin ni de près. Ceci est un argument suffisant et insurmontable pour adhérer à leur école.

[1] Ibn Hagar, *Al-Sawâ'iq al-Muhriqâ,* p. 148 Ed. Al-Muhammadia.

Le Musulman n'accepte pas un autre Livre que celui d'Allah. Comment peut-il être capable d'en dévier?

5. En disant: *"Je laisse parmi vous ce qui, si vous vous y accrochez, vous évitera l'égarement, le Livre d'Allah et ma descendance"* le prophète veut dire que celui qui n'y adhère pas s'égare, comme cela est clair. Ceci est confirmé par la parole du prophète (SAW) dans la tradition d'Al-Thaqalayn, rapportée par Al-Tabarani: *"Ne les devancez pas, vous périrez, ne vous éloignez pas, vous périrez, et ne leur donnez pas de leçons, ils sont plus savants que vous"*[1]. Ibn Hagar dit: dans ses paroles *"Ne les devancez pas, vous périrez, ne vous en éloignez pas, vous périrez, et ne leur donnez pas de leçons, ils sont plus savants que vous"* on y trouve la preuve que ceux d'entre eux qui accèdent aux postes élevés et aux charges religieuses sont plus aptes que les autres.

6. Ce qui attire les croyants vers les Ahlul-Bait et les oblige à s'y référer, en matière de religion, est la parole du messager d'Allah (SAW): *"Mes Ahlul-Bait sont parmi vous comme l'arche de Noé, qui y monte est sauvé et qui s'en détache se noit"*[2]. Il (SAW) dit également: *"Mes Ahlul-Bait sont parmi vous comme l'arche de Noé, qui y monte est sauvé et qui s'en éloigne se noit. Mes Ahlul-Bait sont parmi vous comme la porte de la rémission des enfants d'Israël, qui y rentre est pardonné"*[3]. Il (SAW) dit: *"Les étoiles protègent les voyageurs de la noyade, et mes Ahlul-Bait sont le refuge de ma nation en cas de discorde religieuse. Si l'une des tribus arabes contredit*

[1] Cf. *Al-Sawa'eq al-Muhriqa* d'Ibn Hagar, p. 148 et 226; *Yanâbî' al-Mawadda* d'Al-Qandûzî, p. 41 et 355.
[2] Rapporté par Al-Hâkem, d'après Abi Dhirr page 151 du vol. 3 *d'Al-Mustadrak.*
[3] Rapporté par Al-Tabarânî dans *Al-Awsat,* d'après Abî Sa'ïd.

la nation en matière de lois divines, il y aura désaccord, elles deviendraient alors le parti d'Iblîs"[1].
C'est tout ce que nous pouvons dire pour prouver que la nation doit les suivre et s'empêcher de les contredire. Je doute qu'il y ait, dans toutes les langues de l'humanité, des paroles plus expressives que celles-ci.

7. Ce qu'on entend par les Ahlul-Bait ici, c'est leur ensemble, en tant qu'Imams, et non tous les membres, pris un à un. N'accèdent à ce rang que ceux qui suivent particulièrement la voie d'Allah, par la raison et la tradition. Certains savants ont discerné ce fait. Dans *Al-Sawâ'iq al-Muhriqa* d'Ibn Hagar, il est dit: "Ce qu'on entendrait par les Ahlul-Bait, qui sont le refuge, ce sont leurs savants car on trouve notre chemin en les suivant comme comme on suit les étoiles, et des signes promis sont envoyés aux gens de la terre qui se sont égarés". Il ajoute: "Et ce jusqu'à l'arrivée du Mahdi car il est dit que Issa priera derrière lui et qu'il tuera l'imposteur, l'Antéchrist de son temps, et ensuite les signes se suivront".

Il note par ailleurs qu'on demanda au Messager d'Allah (SAW): "Que restera-t-il aux gens après eux?" Il répondit: "ce qui restera de l'âne lorsque son épine dorsale aura été brisée".

8. Et vous devez vous rendre compte que le but de leur comparaison avec l'arche de Noé est de souligner que ceux qui se réfugient auprès d'eux en matière de religion, qui adoptent les principes et les ramifications d'après leurs Imams comblés, seront sauvés de la souffrance du feu. Ceux qui, par contre, se soustraient à leur guidance ressemblent à celui qui s'est réfugié

[1] Rapporté par Al-Hâkem d'après Ibn Abbas à la page 149 du vol. 3 *d'Al-Mustadrak.*

le jour du déluge sur la montagne pour éviter la loi divine, mais il fut noyé, tel que l'a décrété la volonté divine. Ils ont été comparés à la porte de la Rémission parce qu'Allah l'Exalté a considéré cette porte comme signe d'humilité face à Sa grandeur et de reconnaissance de Sa sagesse. Une telle attitude entraîne l'absolution. Ibn Hagar met cette comparaison en évidence disant, après avoir cité ces hadiths: "Les comparer à l'arche de Noé signifie que ceux qui les aiment et les glorifient en signe de remerciements pour la grâce de Celui qui les a honorés, et qui trouvent leur voie en suivant leurs Imams, sont sauvés des ténèbres de la discorde, mais ceux qui s'en écartent se noieront dans la mer de l'ingratitude et périront dans les antres de l'injustice". Il ajoute: "la porte de la Rémission -il veut dire que les comparer avec la porte de la Rémission- signifie que Allah l'Exalté a fait du passage de cette porte, qui celle d'Ariha ou d'Al-Qods, en toute humilité et en demandant l'absolution, la cause de cette absolution, comme Il a fait de l'affection portée à Ahlul-Bait par cette nation une cause d'absolution aussi. Les hadiths qui rapportent la nécessité de les suivre sont nombreux et notamment ceux qui sont transmis par la descendance purifiée.

Sans la crainte de vous ennuyer, je pourrai donner libre cours à ma plume, mais je pense que mon exposé est suffisant. Salutations.
SH.

Correspondance 9

17 dhil qi'da 1329

1- Réclamation d'autres textes concernant cette question.

Donnez libre cours à votre plume et ne craignez pas l'ennui. Je suis tout ouïe, le cœur largement ouvert, je m'instruis auprès de vous de toute mon âme, en toute sincérité. Les preuves et les arguments que vous m'avez exposés ont suscité mon activité et dissipé tout ennui de mon âme. Continuez à m'abreuver de vos paroles et de m'exposer les sources de votre savoir. Je discerne dans vos paroles les signes de la sagesse, qui rafraîchit mon cœur plus que l'eau pure; poursuivez, qu'Allah accorde Sa miséricorde, poursuivez. Salutations.
S.

Correspondance 10

19 dhil qi'da 1329

Encore quelques textes.

Vous vous êtes réjoui de ma correspondance, vous l'avez accueillie avec sérénité, vous m'avez fait espérer la réussite et vous avez couronné mes efforts de succès. Celui qui a, comme vous, l'intention pure, le caractère agréable, l'esprit humble, le tempérament stable et le jugement solide, celui qui est couronné de savoir et enveloppé de clémence, mérite que le vrai s'exprime dans ses paroles et sous sa plume, que l'équité et la vérité se manifestent par sa main et de ses lèvres. Je ne peux que vous remercier et je m'incline à vos ordres, car vous avez demandé d'autres textes. Cela ne traduit-il pas l'amabilité, l'affection et l'humilité? Je suis prêt à vous satisfaire.

Je dis: Al-Tabarani rapporte dans *Al-Kabîr,* et Al-Rafe'î dans *Al-Musnad* les propos d'Ibn Abbas disant: le messager d'Allah a dit: *"quiconque se réjouit de vivre ma vie et de*

mourir comme moi, d'habiter le paradis de l'Eden que mon Maître a planté, doit reconnaître Ali pour dirigeant après moi, et aussi son dirigeant. Il doit suivre, après ma mort, mes Ahlul-Bait, ils sont ma descendance, ils ont été créés de ma chair, ils ont hérité ma sagesse et mon savoir. Malheur à ceux qui prétendent être plus honorables qu'eux au sein de ma nation, à ceux qui coupent les liens qui me rattachent à eux. Allah ne leur fera pas bénéficier de mon intercession"[1]. Matîr, Al-Baroudi, Ibn Jarir, ibn Shahîn, Ibn Manda rapportent les propos d'Ishâq, qui le prend de Ziyad b. Motraf, disant: J'ai entendu le messager d'Allah (SAW) dire: *"qui souhaite vivre et mourir comme moi, entrer au paradis que mon Maître m'a promis, qui est le paradis de l'éternité, qu'il prenne AU pour dirigeant et sa descendance après lui. Ils ne vous sortiront pas du chemin droit et ne vous feront pas entrer dans la porte de l'égarement"*[2].

Egalement, le hadidh de Zayd b. Arqam disant: le messager d'Allah (SAW) a dit: *"Qui veut vivre et mourir comme moi, vivre au paradis de l'éternité que mon Maître m'a promis, que Ali b. Abi Taleb soit son dirigeant. Il ne vous fera pas dévier de la voie juste et ne vous fera pas rentrer dans l'égarement"*[3].

Le hadith que Ammâr b. Yasser rapporte dit également: le messager d'Allah (SAW) a dit: *"Je recommande à celui qui a cru en moi et qui m'a cru, de prendre Ali b. Abi Taleb pour dirigeant, car, ce faisant, il m'a pris pour dirigeant et qui m'a pris pour dirigeant a, en fait, reconnu Allah pour son Maître.*

---

[1] Il s'agit, textuellement, du hadith n° 3819 du *Kanz,* à la fin de la page 217 du volume 6.

[2] Il s'agit du hadith n° 2578 du *Kanz,* à la page 155 du volume 6.

[3] Rapporté par Al-Hâkem à la fin de la page 128 du volume 3 *d'Al-Mustadrak.*

Qui l'aime m'aime et qui m'aime aime Allah, qui le déteste me déteste et qui me déteste déteste Allah l'Exalté"[1]. Ammar rapporte également: *"ô mon Dieu, qui a cru en moi et m'a cru, que Ali b. Abi Taleb soit son dirigeant, car son gouvernement est le mien et mon gouvernement est celui d'Allah le Très-Haut"*[2].

Un jour, le prophète (SAW) fit un sermon dans lequel il dit: *"ô gens, la dignité et le gouvernement sont réservés au messager d'Allah et à sa descendance. Ne vous laissez pas entraîner par les mensonges"*. Il (SAW) dit également: *"Dans toute génération de ma nation, il y a l'équivalent de mes Ahlul-Bait, ils protègent cette religion contre l'écart des égarés, l'usurpation des menteurs, l'interprétation des ignorants. Vos Imâms sont votre délégation auprès d'Allah. Considérez bien qui vous déléguez"*[3].

Il (SAW) a dit également: *"Ne les devancez pas, vous périrez, ne restez pas éloignés d'eux, vous périrez. Ne leur donnez pas de leçons, ils sont plus savants que vous"*. Il (SAW) a dit aussi: *"Que soient mes Ahlul-Bait, pour vous, comme la tête pour le corps, les yeux pour la tête qui ne trouve son chemin que par eux"*.

Il (SAW) dit également: *"Conservez votre affection pour Ahlul-Bait. Qui retrouve Allah en nous aimant, entrera au paradis par notre intercession. Par Celui qui tient mon âme entre Ses mains, l'acte du serviteur ne sera reconnu que s'il connaît notre droit"*[4].

---

[1] Rapporté par Al-Tabarânî dans *Al-Kabîr,* par Ibn ' Asâker dans *Tarikh,* et il s'agit du hadith n° 2571 du *Kanz,* à la fin de la page 154 du volume 6.

[2] Rapporté par Al-Tabarânî dans *Al-Kabîr*. Il s'agit du hadith n° 2576 du *Kanz.*

[3] Rapporté par Al-Molla dans *Al-Sîrâ*.

[4] Rapporté par Al-Tabaranî dans *Al-Awsat*, repris par Al-Soyouti dans *Ihyâ' al-Mayet.*

Il (SAW) dit aussi: *"La reconnaissance de la famille de Mohammed disculpe du feu. L'amour de la famille de Mohammed permet d'accéder au chemin, la soumission à la famille de Mohammed est un refuge contre la souffrance"*[1]. Il (SAW) dit aussi: *"Au Jour dernier, les pas du serviteur ne passeront pas avant qu'il ne soit questionné à propos de quatre: son âge et comment il le consacra, son corps et comment il l'usa, sa fortune et comment il la dépensa et d'où il la tira, et son amour pour nous, les Ahlul-Bait"*[2]. Il (SAW) dit également: *"Qui passe son temps à La Mecque, prie et jeûne mais déteste néanmoins la famille de Mohammed, ira au feu"*[3].

Il (SAW) dit également: *"Qui meurt, tout en aimant la famille de Muhammed meurt martyr, il meurt absout de ses péchés, repenti, croyant, ayant parachevé sa croyance; celui qui meurt tout en aimant la famille de Mohammed lui sera annoncé le paradis par le Roi de la mort, puis il sera transporté au paradis par Mounkir et Nâkir, les anges de la sépulture, comme la mariée au domicile de son époux, il lui sera ouvert deux portes dans sa tombe pour se diriger vers le paradis; celui qui meurt tout en aimant la famille de Mohammed, Allah fera de sa sépulture le lieu de visite des anges de la miséricorde, il mourra selon la sunna et la communauté; quant à celui qui meurt dans la haine de la famille de Mohammed, il avancera, le jour du Jugement, les yeux portant cette inscription; "Il a désespéré de la miséricorde d'Allah..."*[4] jusqu'à la fin de son discours unique, dans lequel le prophète a voulu répondre aux moindres déchaînements.

---

[1] Cité par le juge ' Ayâd dans un chapitre de *Al-Shifâ',* au début de la page 40 de la deuxième partie. Ed. Istambul 1328.

[2] Rapporté par Al-Tabarânî d'après Ibn Abbas. Cité par Al-Soyouti.

[3] Rapporté par Al-Tabarânî et Al- Hâkem.

[4] Rapporté par l'Imam Al-Tha'labî dans son commentaire du verset de l'affection.

Le contenu de tous ces hadiths est fréquemment rappelé, et notamment dans ceux de la descendance purifiée. Une telle position ne leur aurait été pas réservée s'ils n'avaient pas été les preuves convaincantes d'Allah et les sources agréables de Sa loi, ceux qui remplacent le messager d'Allah en ordonnant et en interdisant, ceux qui le représentent dans la manifestation la plus brillante de sa guidance; celui qui les aime, à cause de cela, aime Allah et Son messager, celui qui les déteste, Le déteste aussi ainsi que Son messager. Le prophète (SAW) a dit: *"Seul nous aime, nous les Ahlul-Bait, le croyant pieux, et seul nous déteste le misérable hypocrite".* Al-Farazdaq a pu ainsi dire à leur propos:

> "Les aimer c'est croire, les détester, c'est mécroire, s'en rapprocher constitue le salut et le refuge Si l'on compte qui sont les pieux, ce sont leurs Imams ou si l'on demande qui sont les meilleurs de la terre, il sera répondu: eux".

Le commandant des croyants disait: "Moi, mes délicieux enfants et ma descendance bienveillante, sommes les plus cléments d'entre les enfants et les plus savants d'entre les adultes, c'est en nous qu'Allah renie le mensonge, qu'il arrache les canines des chiens, c'est par nous qu'il délie vos chaînes, qu'il dénoue le nœud autour de vos cous, c'est par nous qu'il ouvre et qu'il ferme"[1]. Nous pensons que leur préférence à d'autres témoigne de la préférence d'Allah l'Exalté à leur égard, car Il leur a même consacré une partie de la prière exigée de tous Ses serviteurs: la prière ne devient valable, pour tous les gens, aussi loyaux soient-ils, qu'ils soient éclairés par une, deux ou plusieurs lumières, sans la

[1] Cité dans *Kanz al-'Ummal* volume 6 page 396.

récitation de cette partie; elle est exigée de tout serviteur d'Allah, qui adore son Maître au cours de ses rituels ou en prononçant les deux témoignages. Les responsables de la nation ont signalé ce statut particulier, et les Imams que vous avez mentionnés se sont courbés devant ce fait. L'Imam al-Shâfi'î (Satisfaction d'Allah sur lui) a dit: "ô famille du prophète, vous aimer est un ordre donné par Allah et révélé par le Coran. Il suffit, qu'en signe du grand honneur qui vous est dû, que la prière de celui qui ne vous salue pas devienne nulle".

Contentons-nous à présent de ce qui précède, des preuves de la Sunna bénie, qui nous sont parvenues et qui nous interpellent pour considérer leur vie et suivre leurs exemples. Dans le Livre d'Allah, des versets clairs nous y obligent, et nous vous laissons les apprécier et les juger d'après votre cœur et votre esprit sensible, vous à qui l'allusion et le signe suffisent et pour qui le signe tient lieu d'indication. Louange à Allah, Maître de l'Univers.
SH.

Correspondance 11

20 dhil qi'da 1329

1. Admiration de l'étendue des connaissances relatives à la Sunna.
2. Etonnement.
3. Réclamation de preuves à partir du Coran.

1. Vous m'avez honorez de votre lettre qui traduit une méthode exacte et dont l'acquisition aisée ressemble à l'eau qui coule des sommets des montagnes. J'ai étudié vos propos par tous les côtés, je les ai profondément examinés. J'y vois une

verve assidue, une solidité inébranlable, une controverse éloquente et une expression implacable.

2. En étudiant vos arguments et en recherchant soigneusement vos preuves, j'ai ressenti une confusion car je me suis aperçu qu'elles sont fondées, elles me paraissent justes dans votre exposé. Je regarde du côté des Imams de la descendance purifiée, je les considère proches d'Allah et de Son prophète, devant lesquels le voile de l'humiliation s'abaisse, en signe de respect et d'honneur. Puis, je regarde du côté de la masse des Musulmans et de la majorité de leurs représentants, et je réalise qu'ils sont en conflit avec les exigences des preuves. J'hésite entre deux chemins: l'un m'incite à suivre les preuves et l'autre me pousse vers la majorité des Musulmans.
3. Pouvez-vous me fournir des preuves formelles à partir du Coran, ce qui tranchera définitivement la voie à l'orientation de la majorité. Salutations.
S.

Correspondance 12

22 dhil qi'da 1329

1. Les preuves du Livre

Vous faites partie, par la grâce d'Allah, de ceux qui ont élargi la connaissance autour du Livre, qui ont approfondi ses sens manifestes et cachés. Des versets aussi éclatants furent-ils révélés à d'autres qu'à la descendance purifiée? Le Livre a-t-il jugé que l'impureté soit éloignée d'autres personnes? Qui d'autre a-t-il été purifié? Pour qui d'autre a-t-il été révélé qu'on devait porter affection?
Gabriel annonça-t-il le verset de la Mubahala à d'autres qu'aux membres de la descendance purifiée?

"D'autres ont-ils été loués? Non, et ceux qui les citent sont les bienheureux"
Ne sont-ils pas le lien d'Allah dans: "**Et cramponnez-vous ensemble au câble de Dieu et ne soyez pas divisés**", et les véridiques dans "**et soyez avec les véridiques**", et le chemin d'Allah dans "**Et voilà en toute droiture Mon chemin: suivez-le donc**", **et Son sentier dans: "et ne suivez pas les sentiers: ils vous détacheraient de Son sentier**", et les commandants dans "**O vous les croyants! Obéissez à Dieu, et obéissez au messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement**", les gens du Rappel dans: "**demandez donc aux gens du Rappel si vous ne savez pas**", et les croyants dans "**Et quiconque fait scission d'avec le Messager après que la guidée s'est manifestée à lui, et qui suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le détournerons comme il s'est détourné et le jetterons dans la Géhenne**", et les guides dans "**en vérité, tu es un avertisseur. A chaque peuple un guide**".
Ne sont-ils pas ceux qui ont reçu la faveur divine, mentionnés dans le Saint Coran, disant: "**Guide-nous dans le chemin droit, le chemin de ceux que Tu as comblés de beinfaits** ". Il dit également: "**Quiconque obéit à Dieu et au messager, c'est ceux-là qui seront avec ceux que Dieu a comblés de Son bienfait: prophètes, véridiques, martyrs, gens de bien;**" Ne leur a-t-Il pas consacré le gouvernement général? Ne le leur a-t-Il pas réservé après le Messager? Lisez: "**Vous n'avez d'autre ami que Dieu et Son messager, et les croyants qui établissent l'Office et acquittent l'impôt cependant qu'ils s'inclinent. Et quiconque prend pour ami Dieu et Son messager et les croyants, c'est le parti**

de Dieu qui domine". N'a-t-Il pas fait de l'absolution à ceux qui se sont repentis, ont cru et ont fait de bonnes actions, une condition de leur guidance par leur gouvernement, en disant: "**Je suis le grand pardonneur pour celui qui se repent et croit, et fait bonne œuvre puis se guide**". Leur gouvernement ne représente-t-il pas la sécurité? "**Le Dépôt que Nous avions proposé aux cieux et à la terre et aux montagnes, ils ont refusé de le porter, et en ont eu peur, alors que l'homme le porta: celui-ci reste très prévaricateur, très ignorant**". Ne représentent-ils pas la soumission qu'Allah nous a ordonnée "**Entrez à plein dans la soumission; et ne suivez point les pas du Diable** ". Ne sont-ils pas le délice à propos duquel Allah nous demandera: "**Puis très certainement vous serez interrogés, ce jour-là, sur le délice**". Et puis, le Messager d'Allah (SAW) n'a t-il pas reçu l'ordre d'annoncer ce gouvernement? N'a-t-il pas été pressé, sinon menacé par Allah, Exalté Soit-Il, de le faire: "**O messager, communique ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur; si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. Dieu te protégera des gens. Non, Dieu ne guide pas le peuple mécréant** ". Le Messager d'Allah (SAW) n'a-t-il pas exécuté cet ordre le jour d'Al-Ghadîr, clamant son discours devant la foule rassemblée. Allah lui révéla ce jour-là: "**Aujourd'hui, j'ai parachevé pour vous votre religion et accompli sur vous Mon bienfait. Et il M'agrée que la soumission soit votre religion".** Ne voyez-vous pas comment votre Seigneur a agi envers ceux qui ont renié ouvertement leur gouvernement, et comment le Prophète s'adressa publiquement, disant: *"O Allah, si cela est la vérité que vous nous révélez, faites pleuvoir sur nous les pierres du ciel, ou bien faites-nous*

durement souffrir". Allah fit alors pleuvoir des pierres d'argile comme Il le fit avec les gens de l'Eléphant, et révéla à cette occasion: "**Un demandeur a demandé un châtiment échéant. Pour les mécréants, il n'est personne pour l'empêcher**". Les gens seront interrogés, le jour de la Résurrection, à propos de leur gouvernement, comme cela est rapporté dans le commentaire de la Parole divine: "**Et qu'on les arrête: ils doivent être interrogés** ". Sans nul doute, leur gouvernement concerne ceux à qui Allah envoya les prophètes et installa pour eux les arguments et les régents, comme cela est explicité dans le commentaire de la Parole divine: "**Et demande à ceux de Nos messagers que Nous avons envoyés avant toi...** " Ce gouvernement est ce qu'Allah a fait promettre, comme il est dit dans Ses Paroles,, Exalté Soit-Il: "**Et quand ton Seigneur prit, des enfants d'Adam, - de leurs dos, - leurs descendants, et qu'il les fit témoigner sur eux-mêmes: "Ne suis-Je pas votre Seigneur?" Eux de dire: "Mais oui, nous témoignons!".**

Adam reçut de son Maître les Paroles d'imploration les concernant, et il fut pardonné. Allah ne les fera pas souffrir, eux qui représentent le refuge des gens sur terre et leur moyen vers Lui. Ils sont ceux qui suscitent l'envie, qu'Allah décrit en ces termes: "**Vont-ils envier aux gens ce que Dieu leur a donné de par Sa grâce?**" Ils sont ancrés dans le savoir: "**Ceux qui sont bien enracinés en la science disent: "Nous y croyons".** Ils sont les gens des Limbes: "**et sur les Limbes, des gens qui reconnaîtront tout le monde par ses traits caractéristiques.**" Ils sont les véridiques: "**Il est, parmi les croyants, des hommes qui ont été véridiques dans ce sur quoi ils ont fait un pacte avec Dieu. Tel est donc, qui a achevé le terme de sa vie, et tel qui attend: tandis qu'ils n'ont**

varié d'aucune variation." Ils sont ceux qui glorifient leur Seigneur et L'exaltent: "**Son nom est rappelé, matins et après-midi, chantent Pureté de Lui des gens que négoce ni troc ne distraient du Rappel de Dieu et de l'établissement de l'Office et de l'acquittement de l'impôt, qui redoutent le jour où les cœurs seront bouleversés, et aussi les regards**". Leurs demeures furent celles mentionnées: "**dans les maisons que Dieu a permis que l'on élève haut, où Son nom est rappelé**". Leur chandelier, dans le verset al-Nûr, fut comparé à Sa lumière: "**Il en est de Sa lumière comme d'une niche où se trouve une lampe..**" et "**Le plus haut exemple, lui, s'applique à Dieu. Et c'est Lui le puissant, le sage**". Ils sont "**ceux qui l'emportent, c'est bien eux qui l'emportent**". Ils sont les justes, les martyrs, les gens intègres, Allah en parle et parle de leurs partisans en ces termes: "**Parmi ceux que Nous avons créés, il y a une communauté qui guide par le droit: c'est par là qu'elle exerce la justice**". Il dit, à propos de leur parti et celui de leurs ennemis: "**Ne sont pas égaux les gens du Feu et les gens du Paradis. Ce sont les gens du Paradis qui réussissent**". Concernant ces deux partis, Il dit également: "**Ferons-nous de ceux qui croient et font œuvres bonnes comme de ceux qui commettent du désordre sur la terre? Ou ferons-Nous des pieux comme des pervers?**" et: "**ceux qui s'acquièrent des maux comptent-ils que Nous allons les traiter comme ceux qui croient et font œuvres bonnes, puisque sont égales leur vie et leur mort? Que mauvais ce qu'ils jugent**". Il dit à leur propos et de leurs partisans: "**quant à ceux qui croient et font œuvres bonnes, ce sont eux les meilleurs de toute la création**".

A leur propos et de leurs adversaires: "**Voici deux disputeurs qui disputent de leur Seigneur. Puis, quant à ceux qui mécroient, on leur taillera des vêtements de feu, tandis que dessus leurs têtes on versera l'eau bouillante.**" A leur propos et de leurs ennemis: "**Celui qui est croyant est-il comme celui qui est pervers? Ils ne sont point égaux! Quant à ceux qui croient et font œuvres bonnes, à eux alors les jardins du Refuge comme hôtel, pour prix de ce qu'ils œuvraient. Et quant à ceux qui pratiquent la perversité, leur refuge, alors, sera le Feu: toutes les fois qu'ils voudront en sortir, ils y seront ramenés, et on leur dira: "Goûtez au châtiment du Feu, que vous traitiez de mensonge**". A leur propos et de ceux qui se sont enorgueillis d'abreuver les pèlerins et de contrôler la Maison de Dieu, II dit: "**Ferez-vous égaie la charge de donner à boire aux pèlerins et de contrôler ceux qui peuplent la Sainte Mosquée, à celui qui croit en Dieu et au Jour dernier, et lutte dans le sentier de Dieu? Ils ne sont pas égaux, auprès de Dieu! Et Dieu ne guide pas les gens prévaricateurs**".

Concernant leur honorable endurance et leur labeur bienfaisant, II dit: "**En voici un parmi les gens qui s'est vendu lui-même pour la recherche de l'agrément de Dieu. Et Dieu est doux avec Ses esclaves**". De même: "**Dieu a-t-Il acheté leurs personnes et leurs biens: ils combattent dans le sentier de Dieu, puis ils tuent, aussi bien qu'ils sont eux-mêmes tués. Promesse vraie qui, dans la Thora et l'Evangile et le Coran, Lui incombe. Et qui, plus que Dieu, est à remplir son pacte? -Réjouissez-vous du troc que vous avez troqué. Voilà l'énorme succès. Ceux-là**

même qui se repentent, qui adorent, qui louent, qui cheminent, qui s'inclinent, qui se prosternent, qui commandent le convenable et interdisent le blâmable, ainsi que ceux qui gardent les bornes de Dieu! Et fais bonne annonce aux croyants." Et "**Ceux qui, de nuit et de jour, en secret et ouvertement, font largesses de leurs biens, ont leur salaire auprès de leur Seigneur. Point de crainte sur eux; et point ne seront affligés". Ils furent vraiment véridiques, Il leur témoigna le droit: "celui qui vient avec la vérité et celui qui la confirme, ceux-là sont les pieux**". Ils sont le clan fidèle du Messager d'Allah, sa tribu la plus proche à laquelle Allah accorda Sa clémente protection et Sa magnifique sollicitude, disant: "**Et avertis ton clan le plus proche**". Ils sont liés par la parenté: "**cependant, ceux qui sont liés par la parenté ont priorité les uns sur les autres, d'après le Livre d'Allah**". Ils s'élèvent le Jour dernier jusqu'à Lui et Le rejoignent dans la demeure du Paradis, goûtant au délice: "**ceux qui auront cru, et que leur descendance aura suivis en la foi, Nous ferons que leur descendance les rejoigne. Nous ne rognerons cependant quoi que ce soit de leurs œuvres**".

Ils sont les gens du droit, dont le Coran parle: "**Apporte donc au proche parent son droit**". Ils sont ceux à qui est dû le cinquième pour se laver la conscience: "**Sachez qu'en vérité, de toute chose que vous capturez en butin, le cinquième appartient à Dieu et à Son messager, au proche parent**", et ceux à qui le butin est réservé: "**Tout ce que Dieu a fait qu'il revienne de butin à Son messager, des habitants des cités, cela appartient à Dieu et au Messager et aux gens de la parenté**". Ils sont les gens de la Famille à qui Allah s'adresse en ces termes:

"**Dieu ne veut, en vérité, que faire partir de vous la souillure, gens de la maison, et vous purifier de purification**", ils sont les gens de la famille de Yassine qu'Allah a salués ainsi: "**Paix sur la famille de Yassine**", de la famille de Mohammad pour lesquels Allah a exigé de Ses serviteurs la prière et le salut: "**Dieu et Ses anges se penchent sur le Prophète. O croyants, penchez-vous sur lui et saluez-le de salutation.**" Ils dirent: "O Messager d'Allah, nous savons vous saluer, mais comment prier pour vous? Il répondit: *"Allah! Prie sur Mohammad et la famille de Mohammad"* (hadîth). Il fut établi dans ce verset que la prière sur eux fait partie de la prière qu'Allah exigea de Ses serviteurs. C'est pour cette raison que les savants considèrent que ce verset les concerne. Abu Hajar, dans le chapitre 11 de *Al-Sawâ'iq*, pense de même: "**à eux le plus grand bien et aussi la plus belle retraite**" et "**les jardins d'Eden aux portes pour eux ouvertes**". "Rivaliser avec eux c'est rivaliser avec le soleil entraînant la souffrance, l'effort et l'épuisement"[1] Ils sont les élus parmi les serviteurs d'Allah Exalté Soit-Il, les premiers à jouir des biens avec la permission divine, les héritiers du Livre divin, et à leur propos, Allah dit: "**Ensuite, nous fîmes hériter du Livre ceux de Nos esclaves que Nous avions choisis. Mais tel se manque à lui-même** [celui qui ne reconnaît pas les Imams], **et tel est modéré** [le partisan des Imams] **et tel l'emporte au concours du bien par la permission de Dieu** [c'est l'Imam]. **C'est cela la grande grâce**".

Ces versets révélateurs de leur vertu et de leur honnêteté sont suffisants. Ibn Abbâs rapporte que 300 versets révélés

[1] *Al Azria*, p. 131. Ed. An-Nagaf.

concernent Ali seul. D'autres ajoutent que le quart du Coran les concerne. Il ne faut pas s'en étonner puisqu'ils sont, avec le Coran, deux frères inséparables. Limitez-vous à présent à ces versets, considérez-les et étudiez-les; la lumière du jour jaillit à travers eux.
Saluts.
SH.

Correspondance 13

23 dhil qi'da 1329

Faiblesse des récits concernant la révélation de ces versets.

Par Allah, que votre plume est généreuse et pure. Vos pages sont éloignées de la provocation et de la contradiction, elles sont invulnérables à la critique et au reproche. Elles abondent vers un seul but, elles coulent vers une même destination; l'ouïe ravie ne trouvera rien à y redire, elle ne peut qu'exprimer son agrément.
Votre dernier texte a coulé comme un torrent, dont les vagues ont débordé de son lit. Vous avez exposé les saints versets, les signes évidents; vous avez rempli votre engagement et tenu votre promesse. Celui qui vous critiquera sera de mauvaise foi, son argumentation sera fanfaronne, il disputera dans la duplicité et jugera dans l'ignorance.
Vos adversaires peuvent néanmoins souligner que ce sont les Shi'ites qui rapportent ces versets de cette manière, et que les Sunnites ne peuvent s'y appuyer. Quelle sera votre réponse à leur affirmation? Nous vous remercions de bien vouloir nous exposer votre argumentation. Saluts.
S.

Correspondance 14

24 dhil qi'da 1329

1. La contestation est refusée.
2. Les contestataires ne savent pas qui sont les Shi'îtes.
3. Ils sont réputés pour avoir interdit le mensonge dans le hadîth.

1. Nous répondons que cette contestation est refusée, elle est d'ailleurs stérile car elle se base sur deux points fallacieux. Le premier disant: "ce sont les Shi'îtes qui rapportent les versets de cette manière" est manifestement erronée, car il est prouvé que les Sunnites de confiance les ont également rapportés de cette manière. En outre, leurs sources témoignent qu'ils l'ont fait plus que les Shi'îtes, comme nous l'avons démontré dans notre livre[1]. Référez-vous également à *Ghâyat al-Marâm,* ouvrage largement diffusé dans les pays de l'Islam. Quant au deuxième point, disant: "les Sunnites ne s'appuient pas sur les Shi'îtes" est encore plus erroné. Ceci est prouvé par les chaînes de transmission des Sunnites qui citent largement des Shi'îtes réputés, d'autant que les six *Sahîhs* et d'autres ouvrages argumentent d'après des Shi'îtes taxés de déviation et de parti pris, auxquels furent reprochés leur refus et leurs divergences. Ils furent également accusés d'exagération et d'outrance, et aussi de s'écarter de la voie. Parmi les sources d'Al-Bukhârî se trouvent des Shi'îtes accusés de refus, dénigrés et haïs, ce qui ne diminue en rien leur véracité ni pour Al-Bukhârî ni pour les autres, qui ont rapporté leurs hadiths en toute sérénité. Peut-on encore

---

[1] "*Tanzîl al-Ayât al-bâhira fî fadl al-'Itrati al-tâlîra*".

entendre une telle affirmation "les Sunnites ne s'appuient pas sur les Shi'îtes"?

2. Mais ceux qui contestent ne savent pas, car s'ils connaissaient la vérité, ils comprendraient que les Shi'îtes ont suivi la voie de la descendance purifiée: ayant acquis ses caractéristiques, ils furent empreints des mêmes distinctions et façonnés par le même moule. Ceux qui s'appuyèrent sur eux sont réputés pour leur véracité et leur confiance. Ceux qui argumentèrent à partir de leurs propos sont inégalables dans la piété et la prévoyance. Ceux qui se sont fiés à ces hommes pieux et nobles sont incomparables en matière d'ascétisme, d'adoration et de générosité. Leur âme digne est en perpétuel effort, en examen constant, au plus profond de la nuit et à toute heure de la journée. On ne peut rivaliser avec eux dans les domaines de la mémoire, de la maîtrise et du perfectionnement; on ne peut se mesurer à eux dans les domaines de l'épurement des faits et la recherche soignée et objective. Si les contestataires connaissaient la vérité à leur propos, ils leur auraient accordé leur confiance, ils se seraient tournés vers eux. Mais leur ignorance les a laissés se débattre, tels des cavaliers aveugles dans la nuit noire; ils mettent en cause l'homme digne de confiance, Mohammed Ya'qûb al-Kalînî (mort en 328 ou 329), le véridique Mohammed b. Ali b. Babawayh al-Qummî (connu par Al-Soddouq, mort en 381) ou le cheikh de la nation, Mohammed b. Ai-Hassan b. Ali Al-Toussî (385-460)[1], dévalorisant leurs livres sacrés, qui sont les dépôts du savoir de la famille de Mohammed (SAW). Ils doutent de leurs sheikhs, héros du savoir, et des hommes pieux et nobles de la terre, qui consacrèrent leur vie à

[1] Auteur *d'Al Tahdhîb* et *d'Al-Istibsâr*.

conseiller, pour la Face d'Allah l'Exalté, pour Son livre et Son messager (SAW), et pour les Imams et les Musulmans.

3. L'intègre et le corrompu savent ce que représente le mensonge pour ces hommes pieux. Leurs œuvres le maudissent par milliers, et affirment que le mensonge dans le hadith est un péché méritant le feu. Pour eux, le mensonge délibéré dans le hadith mérite des sentences, et ils furent les seuls à les prononcer: il fait rompre le jeûne, il doit être lavé par des prières s'il est commis pendant le mois de Ramadan, semblable en cela à d'autres actes qui font rompre le jeûne. Leur jurisprudence et leurs hadiths sont clairs à ce propos. Comment peut-on ensuite mettre en cause leurs hadiths, eux qui sont les pieux et les distingués, qui consacrèrent leur nuit à la prière et leur journée au jeûne. Pourquoi les pieux Shi'îtes, adeptes de l'école de la famille de Mohammed et leurs amis, furent-ils mis en cause, alors que les adeptes des Kharijites, des Mourji'a et les adeptes du libre-arbitre ne le furent pas, si ce n'est à cause de l'intolérance déclarée ou de l'effroyable ignorance? Qu'Allah nous garde de la lâcheté et nous Lui demandons protection contre les pires châtiments infligés aux injustes et aux agresseurs. Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah. Saluts.
SH.

Correspondance 15

25 dhil qi'da 1329

1. Le vrai scintille.
2. Demande d'exposer les détails sur les références shi'îtes reconnues par les Sunnites.

1. Votre dernière correspondance est an modèle d'ordre. L'expression y est superbe, la source claire, le contenu utile et facile à saisir. Elle est vaste et ouvre de lointains horizons. Vous m'avez élevé la vue et on y voit étinceler les signes de votre succès comme j'y perçois les prémices de votre réussite.

2. Cependant, en rappelant que les Sunnites s'appuient sur les Shi'îtes, vous avez parlé d'une manière générale, sans entrer dans le détail. Il serait préférable que vous citiez ces hommes par leurs noms et que vous exposiez les textes sunnites confirmant leur shi'îsme et prouvant qu'ils furent des références. Pouvez-vous nous éclairer la voie du vrai afin que la lumière de la certitude s'épanouisse? Saluts.
S.

CORRESPONDANCE 16

2 dhi al-Hujja 1329

100 références shi'ites reconnues par les Sunnites (abrégé)

Je vous exposerai, dans cette correspondance, ce que vous réclamez, me limitant au nombre des disparus qui furent les maîtres de leur temps, à condition que je ne m'étende pas à leur propos, étant donné notre sujet, et les voici, énumérés par ordre alphabétique* :

* Il s'agit ici de l'alphabet arabe.

1. Abân b.Taghleb: fils de Rabâh al-Qare' al-Kûfî, cité par Al-Dhahabî dans son *Mizân,* où il dit: Abân b. Taghleb M. 'Ou, De Kûfa, Shi'ite, mais véridique, nous prenons à notre compte sa véracité, et qu'il soit responsable de son mensonge. Il ajoute: Ahmad b. Hanbal eut confiance en lui, ainsi qu'Ibn Mou'în, Abou Hâtem. Ibn 'Oudaï le cite disant: Il était exagérément shi'ite. Al-Dhahabî l'a considéré parmi ceux qui furent cités par Muslim, et les auteurs des quatre *Sunan,* Abu Daoud, Al-Tirmidhî, al-Nisâ'i et Ibn Mâja, dont les initiales furent notées à côté de son nom.il est mort peu après l'an 400.

2. Ibrâhîm b. Yazîd: b.'Umrou b. Al-Aswad b. Umrou al-Nakh'î al-Kûfû, juriste, sa mère était Malîka fille de Yazîd b. Qays; ils étaient tous comme leurs deux oncles, fils de Qays, 'Alqama et Oubiy, des Musulmans fermes et des transmetteurs véridiques. Ils furent cités par les six auteurs, même s'ils les considéraient shi'ites.
Quant à Ibrâhîm b. Yazîd, son hadith est repris dans *Sahîh* Muslim d'après son oncle Abdel Rahmân b. Yazid, Sahm b. Munjâb, Abou Mu'amar,'Ubayd b. Nadia et 'Abes. Il est né en l'an 50 et mourut en 95 ou 96, quatre mois après la mort d'Al-Hajjâj.

3. Ahmad b. Al-Mufaddal: fils d'Al-Kûfî al-Hufarî, il fut cité par Abu Zar'a et Abu Hâtem qui s'appuyèrent sur ses paroles, alors qu'ils le savaient shi'ite. Il fut mentionné par Al-Dhahabî dans son *Mizân,* qui nota, près de son nom, les initiales d'Abu Daoud et d'Al-Nisâ'i, qui le citèrent. Son hadith est repris dans les deux *Sahîh.*

4. Ismâ'îl b. Abâne: Al-Azidî, al-Kûfî, al-Warrâq. Cité par al-Dhahabî dans *al-Mizân,* confirmant avoir été cité par Al-Bukhârî et al-Tirmidhî dans leurs *Sahîh.* On note que Yahya et

Ahmad ont également pris de lui, et qu'Al-Bukhârî a dit: il est véridique, bien que d'autres ont dit qu'il était shi'ite. Il est mort en 286 mais al-Qaysarânî affirme que sa mort survint en 216.

5. Ismâ'îl b. Khalîfa: Al-Malâ'î al-Kûfî, surnommé Abu Isrâ'il. Al-Dhahabî le mentionne dans son *Mizân* dans le chapitre des surnoms, disant: Il était shi'ite d'une manière désagréable et exagérée car il apostasiait Uthmân. Mais malgré ces paroles, Al-Tirmidhî le cite dans son *Sahîh,* ainsi que d'autres auteurs des *Sunan.*

6. Ismâ'îl b. Zakaria: Al-Asadî al-Khalqânî al-Kûfî. Dans sa biographie parue dans Al-Dhahabî, il est dit: Ismâ'îl b. Zakaria (A) al-Khalqânî al-kûfî est un shi'ite véridique, il fait partie de ceux qui furent cités dans les six *Sahîh,* et son nom est signalé unanimement. Il est mort en 147 à Baghdad.

7. **Ismâ'ïl b. Abbâd:** b. al-Abbas Al-Talqânî abul Qâsem, connu par le Compagnon ben Abbâd. Mentionné par Al-Dhahabî dans son *Mizân,* qui plaça près de son nom les initiales D.T., signalant qu'il a été cité par Abu Daoud et Al-Tirmidhî dans leurs *Sahîh.* Il ajoute qu'il est un écrivain shi'ite de mérite, et son shi'isme ne peut être mis en doute, son père et lui ayant reçu gloire et magnificence dans l'Etat buyide. Il fut le premier ministre à être nommé Compagnon, car il était le compagnon de Mou'ayyid al-Dawla b. Buweyh dès son enfance, il le nomma alors Compagnon, surnom qu'il garda par la suite et qui fut le surnom de tout ministre ultérieur. Il fut d'abord ministre de Mu'ayyid al-Dawla Abi Mansûr b. Rukn al-Dawla b. Buwayh et à la mort de Mu'ayyid al-Dawla, en Sha'bân de 373 à Jirjân, son frère Abul-Hassan Ali Fakhr al-Dawla le remplaça et confirma le Compagnon dans son

ministère. Il le rapprocha de lui et le glorifia, comme son père Abbâd b. Al-Abbas l'était en tant que ministre de Rukn ak-Dawla. A sa mort, la nuit du vendredi 24 Safar de l'an 385 à Al-Rayy, à l'âge de 59 ans, toute la ville d'Al-Rayy fut fermée, les gens rassemblés autour de son palais pour assister à ses funérailles. Y assistèrent Fakhr al-Dawla, ainsi que ses ministres et généraux, qui s'habillèrent autrement. Lorsque son cercueil sortit du palais, les gens crièrent d'une seule voix, se prosternèrent et embrassèrent le sol, en signe de respect pour lui. Fakhr al-Dawla participa, comme les gens, au défilé des funérailles comme il assista, plusieurs jours, aux séances de condoléances. Il fut loué par les poètes, salué par les savants et regretté par tous les vivants. Abu Bakr al-Khawarizmî dit: Le compagnon al-Abbâd a grandi dans l'antre du ministère, il y a tout appris, il fut allaité par ses joyaux, et il l'a hérité de ses pères. Al-Tha'âlibî rapporte, dans sa biographie parue dans *Al-Yatîma:* Je ne peux trouver les mots pour exprimer sa place élevée dans les domaines de la science et de la littérature. Il était généreux et altruiste, possédait des qualités que nul ne partageait avec lui, rassemblait en lui des qualités honorables. Tout ce que je peux en dire peut à peine exprimer ses noblesses et ses mérites. Le compagnon a laissé de nombreux ouvrages remarquables, dont *Al-Mûhît fil-lugha* en sept volumes, qu'il ordonna par ordre alphabétique. Il possédait une bibliothèque incomparable.

8. Ismâ'îl b. 'Abdel Rahmâne: b. Abi Karîma al-Kûfî, célèbre exégète connu sous le nom d'Al-Siddî. Al-Dhahabî rapporte dans sa biographie parue dans *al-Mizân:* II est accusé de shi'isme. Il est également mentionné par Muslim et les quatre auteurs des *Sunan,* et Ahmad lui fait confiance. Ibn 'Udaï dit qu'il est véridique. Il mourut en 127.

9. Ismâ'îl b. Mûsâ: Al-Firâzî al-Kûfî. Il est cité par Ibn Khuzaïma, Abu 'Arûba Khala'eq dont il était le maître, Abû Daoud et Al-Tirmidhi, qui s'appuyèrent sur lui dans leurs *Sahih,* et Abu Hâtem dit qu'il est véridique. Al-Nisâ'i dit qu'il est acceptable. Tout cela se trouve dans *al-Mizân* d'al-Dhahabî. Il mourut en 245.

10. Talîd b. Suleymân: al-Kûfî, al-A'raj. Abu Daoud rapporte: il s'agit d'un renégat (râfidhî) qui insulte Abu Bakr et 'Umar. Malgré cela, il est cité par Ahmad, Ibn Numaïr, qui s'y appuyèrent tout en sachant qu'il était shi'ite. Ahmad dit: Talîd est un shi'ite que nous pensons acceptable. Al-Dhahabî le cite dans son *Mizân.*

11. Thâbet b. Dinar: connu sous le nom d'Abu Hamza al-Thumâlî, et notoirement shi'ite. Cité dans *al-Mizân* et Al-Dhahabî plaça le signe d'Al-Tirmidhî près de son nom pour indiquer qu'il fait partie de ses sources. Il mourut en 150.

12. Thuwayr b. Abi Fâkhita: Abul Jahm al-Kûfî, mawla d'Um Hânî, la fille d'Abi Taleb. Il fut mentionné par Al-Dhahabî dans son *Mizân* ainsi que par Al-Tirmidhî dans son *Sahih,* d'après Ibn 'Umar et Zayd b. Arqam. Il vécut à l'époque de l'Imâm al-Bâqer dont il fut le partisan.

13. Jâber b. Yazîd: fils d'Al-Hareth al-Ja'fî al-Kûfî. Al-Dhahabî rapporte sa biographie dans son *Mizân,* disant qu'il fait partie des savants shi'ites. Sufyân rapporte qu'il l'entendit dire: "la science du Prophète (s.a.w.) fut transmise à Ali, puis à Al-Hassan et ensuite à Al-Ja'far (Al-Sâdeq)" dont il était le contemporain. Muslim s'y appuie au début de son *Sahîh,* d'après Al-Jarrâh. Il dit avoir entendu Jâber dire: j'ai 70.000 hadîths d'Abu Ja'far (al-Baqer) provenant tous du Prophète

(SAW).Il est cité par Al-Nisâ'î et Abu Daoud. Al-Dhahabî place sur son nom, dans *al-Mizân,* les signes d'Abu Daoud et d'al-Tirmidhî, indiquant qu'il fait partie de leurs sources. Sufyân dit que "Jâber al Ja'fî était célèbre en hadîth, et je n'ai vu personne aussi érudit que lui". Sha'ba dit: "Jâber est véridique, et lorsqu'il nous rapporte les hadîths, je l'écoute, il est l'un des plus dignes de confiance". Jâber mourut en 127 ou 128.

14. Jarîr b. Abdel Hamîd: Al-Dabî al-Kûfî, considéré par Ibn Qutayba, dans son encyclopédie, comme faisant partie des shi'ites, et Al-Dhahabî en parle dans son *Mizân.* Il plaça les signes des auteurs des *Sahîh* car ils s'y appuyèrent, et il le loua, disant qu'il est véridique, que les autres s'appuient sur lui et qu'ils sont unanimes à le considérer digne de confiance. Il mourut en 187 à l'âge de 77 ans.

15. Ja'far b. Ziyâd, al-Ahmar al-Kûfî, mentionné par Abu Daoud qui dit qu'il est véridique et shi'ite. Ibn 'Udaï dit: Un Shi'ite honnête. Son descendant, Ai-Hussein b. Ali b. Ja'far b. Ziyâd dit: mon ancêtre Ja'far faisait partie des dirigeants shi'ites de Khurasân, Abu Ja'far al-Dawanîqî lui écrivit, il **y** fut fait prisonnier avec d'autres shi'ites. Ahmad dit que son hadîth est véridique. Al-Dhahabî le mentionne dans son *Mizân* et rapporte ces faits à son propos. Il plaça près de son nom les initiales d'al-Tirmidhî et d'Al-Nisâ'î, indiquant qu'il fut leur source. Il mourut en 167.

16. Ja'far b. Suleymân: al-Bid'î al-Basrî Abu Suleymân, considéré par Ibn Qutayba, dans son encyclopédie, comme faisant partie des Shi'ites, et cité par Ibn Sa'd qui confirme son shi'isme et sa bonne foi. Al-Dhahabî a écrit la biographie de Ja'far dans son *Mizân,* il rapporte tout ce que nous avons

mentionné, disant qu'il est un savant pratiquant l'ascétisme dans le shi'isme. Muslim le cite dans son *Sahîh,* et certains de ses hadîths ne se trouvent que chez lui, comme le rapporte Al-Dhahabî dans la biographie de Ja'far. Il a rapporté de Yazîd b. Al-Rashk, de Mutraf et de 'Umrân b. Huçaîn, disant: le Prophète (s.a.w.) a envoyé un contingent à la tête duquel il plaça Ali..., dans lequel il est dit: "que voulez-vous de Ali? Ali est de moi et je suis de lui, il est le gouverneur, après moi, de tout croyant". Al-Nisâ'î le rapporte dans son *Sahîh.* Il est mort en Rajab de l'an 178.

17. Jamî' b. 'Umayra, b. Tha'laba al Kûfî al-Tîmî, Taymallah. Cité par Abu Hâtem, qui reprend sa biographie dans *al-Mizân,* en disant: il est Kûfî, et son hadîth est juste, il a adopté le shi'isme. Trois de ses hadîths se trouvent dans les *Sunan.* Al-Dhahabî rapporte tout cela dans son *Mizân.* Il fait partie des Tâbi'în, il écouta Sam' b. 'Umar, A'îcha, et ce qu'il rapporte d'Ibn 'Umar: il entendit le Prophète dire à Ali: "tu es mon frère dans ce monde et dans l'Autre".

18. Al-Hâreth b. Husayra: Abul Nu'mân al-Azdî al-Kûfî. Cité par Abu Hâtem al-Râzî qui dit: il fait partie des shi'ites chevronnés. Il est cité par Abu Ahmad al-Zubayri, qui dit: Il croyait dans le Retour (métempsychose). Al-Dhahabî dans son *Mizân* établit sa biographie. Son hadîth est repris dans les *Sunan* d'après Zayd b. Wahb, Akrama et d'autres. Al-Nisâ'î le cite qui dit: j'ai entendu Ali dire: "Je suis le serviteur d'Allah et le frère de Son messager, personne ne dira de même que le menteur". Al-Hâreth b. Husayra rapporte, d'après Abu Daoud Al-Subay'i, de 'Umrân b. Huçâyn, qu'il a dit: J'étais assis chez le Prophète (s.a.w.) et Ali se trouvait à ses côtés, le Prophète se mit à lire: "**Quoi! Celui qui répond à l'angoissé quand il L'appelle, et qui déblaie le mal,**

et qui vous désigne lieutenants de la terre,.." Ali trembla, le Prophète (s.a.w.) posa sa main sur son épaule et dit: "ne t'aimera que le croyant, et ne te haïra que l'hypocrite jusqu'au jour dernier", rapporté par les transmetteurs comme Mohammad b. Kathîr et d'autres de Hâreth b. Husayra. Al-Dhahabî rapporte cela dans la biographie de Nafî' b. al-Hâreth, et lorsqu'il mentionna al-Hareth b. Husayra, il dit: véridique mais râfidhî.

19. Al-Hâreth b. 'Abdallah: Al-Hamadânî, compagnon et ami du commandant des croyants. Il fut le meilleur des Tâbi'în, et son shi'isme n'a pas besoin d'être démontré. Il fut le premier à être mentionné tel quel par Ibn Qutayba dans son encyclopédie, et il est mentionné par Al-Dhahabî dans son *Mizân,* qui reconnaît qu'il fut l'un des grands savants Tâbi'în, et il rapporte qu'Ibn Habân dit: il était exagérément shi'ite, et rapporte les vexations des gens envers lui à cause de ce fait. Mais il rapporte également qu'ils le reconnaissent comme le plus grand juriste et le plus versé en sciences religieuses. Il reconnaît également que le hadîth d' Al-Hâreth se trouve dans les quatre *Sunan,* et il rapporte qu'Al-Nisâ'î l'a admis et a consolidé sa position. Les gens, même hostiles à lui, reprennent son hadîth. Mohammad b. Sîrîn dit: Cinq des compagnons d'Ibn Mas'ûd étaient des transmetteurs, j'en ai connu quatre, je n'ai pas vu Hâreth, il en était le meilleur et le plus juste. Al-Hâreth mourut en l'an 65.

20. Habîb b. Abî Thâbet: Al-Asadî al-Kâhilî al-Kûfî al-Tabi'î, considéré comme shi'ite par Qutayba dans son encyclopédie, par Al-Shihristâni dans son ouvrage *-al-Milal wal Nahl-* et cité par Al-Dhababî dans *al-Mizân,* qui plaça près de son nom le signe des six *Sahîh,* indiquant qu'il fut adopté en tant que transmetteur. Il dit: tous les auteurs des *Sahîh*

rapportèrent ses hadîths sans hésitation. Il est digne de confiance pour Ibn Mu'în et d'autres. Le hadîth de Habîb se trouve dans les *Sahîh* d'Al-Bukhârî et de Muslim, d'après Sa'îd b. Jubayr et Abu Wa'el. Il est mort en 119.

21. Ai-Hassan b. Hayy, ou plutôt Hayy Saleh b. Sâleh al-Hamadânî, frère de Ali b. Sâleh, tous deux érudits shi'ites. Ibn Sa'ed le cite dans le volume 6 des *Tabaqât* disant: ses nombreux hadiths sont véridiques et il était shi'ite. Muslim et les auteurs des *Sunan* ont rapporté ses hadiths. Al-Dhahabî rapporte que ses hadiths ont été authentifié par Ibn Mou'în et d'autres. Abu Hâtem dit: il est digne de confiance, il a retenu, il est soigné. Abu Zar'a dit qu'il a réuni en lui l'application et le savoir, la piété et l'ascétisme. An-Nisâ'i l'a authentifié. Il est né en l'an 100 et est mort en 169.

22. Al-Hakam b. 'Otayba, le Koufi. Ibn Qutayba confirme son shi'isme. Al-Bukhârî et Muslim rapportent seshadiths. Il est mort en 115 à l'âge de 65 ans.

23. Hamad b. 'Issa, Al-Jahnî. Tous le considèrent comme un rapporteur de confiance et digne de foi. Ami des Imâms, il a entendu soixante hadiths de l'Imâm al-Sadeq (a.s.) mais n'en a cité que 20. Il a écrit des livres. Il est mort en 209. Al-Dhahabî le cite, apposant près de son nom les signes T. Q. en référence à ceux qui rapportèrent ses hadiths.

24. Hamrân b. A'youn, frère de Zarâra, ils étaient tous les deux shi'ites confirmés, proches de l'Imâm al-Baqer et de l'Imâm al-Sadeq. Hamrân est cité par Al-Dhahabî dans son *Mizan,* apposant le signe Q.

25. Khaled b. Mokhled, al-Qatwânî abu Haytham al-Koufî, cité par Ibn Sa'ed dans le volume 6 de ses *Tabaqat,* qui dit: il était shi'ite et est mort à Al-Kûfa au milieu de Moharrem en 210. Abou Daoud le cite disant qu'il est véridique, mais shi'ite. Al-Bukhârî et Muslim rapportent ses hadiths dans leurs *Sahih.*

26. Daoud b. Abi Awf, abou Al-Hajâf. Ses hadiths sont rapportés par Abou Daoud, An-Nisâ'î et ont été vérifiés par Ahmad. Il est cité par Al-Dhahabî dans *Al-Mizân.*

27. Zoubayd b. Al-Hâreth, b. Abdel Karîm al-Yâmi al-Koufî abu Abdel Rahmân, cité par Al-Dhahabî dans son *Mizân* disant: le plus véridique des Tabi'în, shi'ite. Ses hadiths sont repris dans *Sahih* al-Bukhârî et dans celui de Muslim. Il est mort en 124.

28. Zaïd b. Al-Habâb, Abul Hassan al-Kûfî al-Tamîmî, cité par Qutayba en tant que Shi'ite et par Al-Dhahabî qui dit qu'il est véridique. Muslim reprend ses hadiths dans son *Sahîh.*

29. Sâlem b. Abil Ja'ed, al-Ash'agi al-Kûfî, frère de 'Obeyd, Ziad, 'Omrân et Muslim, fils d'Abou Ja'ed. Shi'ite d'après Ibn Sa'ed. Il cite un hadith de Ali rapporté par An-Nisâ'î et Abou Daoud. Il est mort en 97 ou 98.

30. Sâlem b. Abi Hafça, al-'Ajalî al-Kûfî. Al-Shihristânî dit qu'il est shi'ite. Al-Tirmidhi rapporte ses hadiths dans son *Sahîh* et il a été vérifié par Abou Mou'în. Il est mort en 137.

31. Sa'ed b. Tarif, al-Iskâf al-Hanthalî al-Kûfî. Cité par Al-Dhahabî, qui a posé les Signes T. Q. près de son nom en

référence à ceux qui ont rapporté ses hadiths. Son hadith se trouve chez Al-Tirmidhi.

32. Sa'îd b. Ashou', cité par Al-Dhahabî, qui dit qu'il est véridique. Juge de Kûfa, véridique réputé. An-Nisâ'î dit qu'il est un bon rapporteur. Al-Bukhârî et Muslim ont rapporté ses hadiths.

33. Sa'îd b. Khaythem, al-Hilâlî. Al-Dhahabî a posé près de son nom les signes des noms d'Al-Tirmidhi et d'Al-Nisâ'î.

34. Salma b. Al-Fadl, al-Abrash, juge d'Al-Rayy. Ibn Mou'în dit qu'il est shi'ite et bon rapporteur. Al-Dhahabî le cite et met près de son nom les signes de Abou Daoud et Al-Tirmidhi, et il ajoute: il priait humblement et il est mort en 191.

35. Salma b. Kuhayl, b. Huçayn b. Kâdeh b. Asad al-Houdramî, son surnom est Abu Yahya. Ibn Qutayba et Al-Shihristânî le considèrent Shi'îte, les six auteurs des *Sahîhs* ont rapporté ses hadiths. Il est mort en 121.

36. Sulaymân b. Sard, al-Khouzâ'î al-Koufî, le grand shi'ite d'Irak de son époque. Son rang était élevé chez les Shi'îtes qui se réunirent chez lui lorsqu'ils voulaient venger Ai-Hussein (a.s.), ils furent 4000 à aller combattre 'Obeydallah b. Ziyad. Sulaymân tomba martyr ce jour-là à l'âge de 93 ans. Ibn Sa'ed fait sa biographie dans le volume 6 de Ses *Tabaqât,* et tous ceux qui écrivirent sur lui louèrent ses mérites et sa piété. Les traditionnistes rapportèrent ses hadiths sans intermédiaire.

37. Sulaymân b. Tarkhân, al-Taymî al-Basrî, considéré par Ibn Qutaybah comme Shi'îte. Les six auteurs des *Sahîh* ont rapporté ses hadiths. Il est mort en 143.

38. Sulaymân b. Qorm, b. Mou'âz Abu Daoud al-Dabî al-Koufî. Il fut authentifié par Ahmad b. Hanbal, et Ibn 'Oudaï dit que ses hadiths sont justes. Muslim, An-Nisâ'i, al-Tirmidhi et Abou Daoud ont rapporté ses hadiths. Al-Dhahabî a apposé près de son nom les signes de leurs noms.

39. Sulaymân b. Mahrân, al-Kâhilî al-Koufî al-A'mash, l'un des érudits et des traditionnistes confirmés shi'îtes. Considéré comme Shi'îte par Ibn Qutayba et al-Shahristânî. Al-Dhahabî considère qu'il est un Imâm de confiance, et Ibn Khalkân dit dans ses *Wafiyât* qu'il est un savant méritant et de confiance. Tous s'accordèrent à rapporter sa véracité, son équité et sa piété, les six auteurs des *Sahîh* rapportèrent ses hadiths. Il est né en 61 et est mort enl48.

40. Sharîk b. Abdallah b. Sinân b. Anas al-Nakh'î al-Koufî, juge. Considéré par Ibn Qutayba comme Shi'îte. Il a récité les textes du prince des croyants, de même qu'il a rapporté le hadith du prophète: "tout prophète a un légataire et un héritier, Ali est mon légataire et mon héritier". Il consacrait son temps à propager les mérites du prince des croyants et à obliger Banî Omaya à rappeller ses vertus. Al-Dhahabî dit qu'il est véridique. Muslim et les auteurs des *Sunan* ont rapporté ses hadiths. Il est né à Khorasân ou à Boukhâra en 95 et est mort en 177 ou 178.

41. Sha'ba b. Al-Hajjâj, abul Ward al-'atki, considéré comme shi'îte par Ibn Qutayba et Al-Shihristânî. Ses hadiths

sont rapportés par les six auteurs des *Sahîh* et d'autres. Il est né en 83 et est mort en 160.

42. Sa'sa'a b. Sôuhân, b. Hajar al-Hâreth al-'Abdi, cité par l'Imam Ibn Qutayba à la page 206 des *Ma 'aref* en tant que Shi'îte. Ibn Sa'ed dit à la page 154 du volume 6 de ses *Tabaqâf.* compagnon de Ali, il faisait des sermons, il participa avec lui à la bataille d'Al-Jamal, lui et ses deux frères, Zayd et Sihân. Il a rapporté les paroles de Ali, d'Abdallah b. Abbâs. Il était digne de foi, mais ses hadiths sont peu nombreux. Les Banî Souhân étaient une famille illustre, réputée pour ses mérites. Al 'Ala'î rapporte, concernant Ziyad: Al-Mughîra exila Sa'sa'a sur l'ordre de Mu'awiya d'Al-Koufa en direction de la péninsule ou vers le Bahrein. Il mourut là-bas. Al-Dhahabî rapporte qu'il était réputé pour sa bonne foi, et ses hadiths sont rapportés par Al-Nisâ'î.

43. Tâous b. Kisân, al-Khoulânî al-Hamadânî al-Yamanî, Abu Abdel Rahman. Considéré par Al-Shihristânî et par Ibn Qutyaba comme étant Shi'îte. Les six auteurs de *Sahîh* ont rapporté ses hadiths. Il est mort en 104 ou 106.

44. Dhâlem b. 'Omrou, b. Sufyân Abul Aswad al-Dou'alî. Il est connu pour son shi'îsme et sa fidélité envers le gouvernement de Ali, d'Al-Hussein et des autres membres de la famille du prophète (a.s.), ses hadiths sont rapportés par les six auteurs des *Sahîh.* Il est mort à Al-Basra en 65 à l'âge de 85 ans. Il a posé les règles de la grammaire d'après les enseignements du prince des croyants.

45. 'Amer b. Wâ'ila, b, Abdallah b. 'Omrou al-Laythî al-Makkî Abou Tufayl, cité par Ibn Abdel Barr: il arriva à Al-Koufâ, accompagna Ali dans toutes ses batailles, et lorsque Ali mourut, il s'en alla à La Mecque. Il était raisonnable et avait des mérites. Al-Zuhrî, Abul Zuabyr rapportèrent ses hadiths qui se trouvent tous dans *Sahîh* Muslim.

46. 'Abbâd b. Ya'coub, al-Asadî al-Rawâjnî al-Koufî. Al-Darqatnî rapporte qu'il est un shi'îte véridique. Les six Imams ont rapporté ses hadiths, comme Al~Bukhârî, Al-Tirmidhî, Ibn Mâja, Ibn Khouzayma, Ibn Abi Daoud. Il est mort en 250.

47. Abdallah b. Daoud, Abu Abdel Rahmân al-Hamadânî al-Koufî, considéré par Ibn Qutaybah comme shi'îte. Al-Bukhârî reprend ses hadiths. Il est mort en 212.

48. 'Abdallah b. Shaddâd, b. al-Hâd, connu sous le nom d'Abul Walîd, compagnon du prince des croyants. Cité par Ibn Sa'ed comme faisant partie des érudits Tabi'în qui sont allés à Al-Koufa. Il fut un juriste de confiance qui a cité de nombreux hadiths. Les six auteurs des *Sahîh* ont rapporté ses hadiths.

49. 'Abdallah b. Omar, b. Mohammed b. Abân b. Sâleh.. Al-Qurshi, al-Koufî, dont le surnom est Mashkadâna. Abu Hâtem dit qu'il est véridique et shi'îte. Al-Dhahabî apposa près de son nom les signes de Muslim, Abu Daoud indiquant qu'ils rapportèrent ses hadiths. Il est mort en 237 ou 238.

50. 'Abdallah b. Lahî'a, b. Aqaba al-Houdroumi, juge et érudit d'Egypte, considéré comme Shi'îte par Ibn Qutayba. Al-Dhahabî le cite et appose les signes DTQ près de son nom, indiquant les auteurs qui rapportèrent de lui. Ibn Khalqân le cita et le loua. Il est mort en 174.

51. 'Abdallah h. Maymoun, al-Qadah al-Makkî, compagnon de l'Imam Ja'afar b. Mohammed al-Sadeq. Al-Tirmidhi reprend ses hadiths.

52. 'Abdel Rahmân b. Saleh al-Azdî, Abu Mohammed al-Koufî. Ont repris ses hadiths Abbas al-Dourî, l'Imam al-Baghawî, ainsi qu'Al-Nisâ'î. Il est mort en 235.

53. 'Abdel Razzâq b. Hamâm, b. Nafe' al-Humayrî al-San'ânî. Il faisait partie des shi'îtes les plus connus de son époque. Il est mort en 211. Al-Dhahabî rapporte qu'il a écrit de nombreux ouvrages, dont *Al-Jâme' al-Kabîr,* qui est une encyclopédie du savoir. Les gens allaient le voir. On demanda à Ahmad b. Hanbal s'il a entendu meilleur hadith que celui qu'il rapportait. Ibn Hanbal dit: non. Il est né en 126 et est mort en 211. Il a vécu 22 ans à l'époque de l'Imam Abu 'Abdallah al-Sadeq et est mort à l'époque de l'Imam Abi Ja'far al-Jawâd.

54. 'Abdel Malek b. A'youn, le frère de Zarâra. Abu Hâtem dit que ses hadiths sont justes.

55. 'Oubaydallah b. Moussa, al-'Absî al-Koufî, repris par Bukhârî dans son *Sahîh.* Ibn Sa'ed rapporte qu'il est shi'îte, il est mort en 213. Al-Dhahabî rapporte qu'il était un homme pieux.

56. 'Othmân b. 'Omayr, abul Yaqdhân al-Thaqfî al-Koufî al-Bajalî. Abu Daoud et Al-Tirmidhi rapportent ses hadiths. Al-Dhahabî apposa près de son nom les signes DTQ.

57. 'Oudaï b. Thabet al-Koufî. Il est cité par Al-Dhahabî disant qu'il était un savant shi'îte, homme de confiance, juge,

et Imâm. Il apposa près de son nom les signes des six auteurs des *Sahîh* qui rapportèrent ses hadiths.

58. 'Atiya b. Sa'ed, b. Janâda al-Awfî Abul Hassan al-Koufî, il était juriste au temps d'Al-Hajjâj et il participa à la bataille contre lui avec Al-Ash'ath, puis il s'enfuit en Perse lorsqu'ils furent vaincus. Il est mort en 111. Il a rapporté des hadiths authentiques, repris par Abu Daoud et Al-Tirmidhi.

59. Al-'Alâ' b. Sâleh, al-Taymî al-Koufî. Ses hadiths se trouvent dans les *Sahîh* d'Al-Tirmidhi et d' Abu Daoud.

60. 'Alqama b. Qays, b. Abdallah al-Nakh'î, Abu Shibl, partisan de la famille de Mohammed (SAW), Shi'îte, et maître des traditionnistes comme le cite Abu Ishâq al-Jawzajânî. 'Alqama et son frère Oubaï étaient compagnons de Ali et participèrent avec lui à la bataille de Siffîn. Les six auteurs des *Sahîh* rapportèrent ses hadiths, et notamment Al-Bukhârî et Muslim. Il est mort en 62.

61. 'Ali b. Badîma, cité par Al-Dhahabî dans son *Mizân* qui dit que son hadith est juste, et qu'il était shi'îte.

62. 'Ali b. al-Ja'ed, Abul Hassan Al-Jawharî al-Baghdâdî, l'un des rapporteurs d'Al-Bukhârî, considéré par Ibn Qutayba comme étant shi'îte. Il est mort en 230, à l'âge de 96 ans.

63. 'Ali b. Zaïd, b. Abdallah b. Zuhayr b. Abi Malîka.., Abul Hassan Al-Qurshi al-Taymî al-Basrî. Il faisait partie des juristes reconnus d'Al-Basra avec Qatâda et Ash'ath al-Hadânî. Il est mort en 131.

64. 'AH b. Sâleh, frère de Hassan b. Sâleh, Muslim a rapporté son hadith dans son *Sahîh.* Il est mort en 151.

65. 'Ali b. Ghourâb, Abu Yahya al-Fazârî al-Koufî. Ahmad b. Hanbal dit qu'il est véridique. Al-Dhahabî a apposé les signes SQ près de son nom, indiquant les auteurs des *Sunan* ayant rapporté ses hadiths.

66. 'Ali b. Qâdem, Abul Hassan Al-Khouzâ'i al-Koufî. Cité par Ibn Sa'ed dans ses *Tabaqât* qui rapporte qu'il était excessivement shi'îte. Al-Dhahabî appose près de son nom les signes d'Abu Daoud et d'Al-Tirmidhi, indiquant qu'ils ont rapporté ses hadiths. Il est mort en 213.

67. 'Ali b. al-Mundhir, le maître d'Al-Tirmidhî, d'Al-Nisâ'î, d'Ibn Sâ'ed, d'Abdel Rahman b, Abî Hâtem, qui rapportèrent ses hadiths. Al-Dhahabî apposa près de son nom les signes TSQ indiquant ceux qui le citèrent. Il est mort en 256.

68. 'Ali b. Hâshim, b. Al-Barîd Abul Hassan al-Koufî Al-Khazâz al-'A'izî. 5 auteurs de *Sunan* rapportèrent ses hadiths, dont Abu Daoud qui le considérait comme homme de confiance. Il est mort en 181.

69. 'Ammâr b. Ruzayq, al-Koufî. Ses hadiths sont rapportés par Muslim, Abu Daoud et Al-Nisâ'î.

70. 'Ammâr b. Mou'awiya, Son surmon est Ibn Khabâb. Il fut un grand érudit pour les shi'îtes. Ses hadiths sont authentifiés par Ahmad, Ibn Mou'în, Abu Hâtem, An-Nisâ'î. Muslim et les quatre auteurs de *Sunan* rapportèrent ses hadiths. Il est mort en 133.

71. 'Oumrou b. Abdallah Abu Ishâq al-Subay'î al-Hamadânî al-Koufî, Shi'îte d'après Ibn Qutayba et Al-Shihristânî. Les six auteurs des *Sahîh* rapportèrent ses hadiths. Il est mort en 127 ou 132.

72. 'Awf b. Abi Jamîla, al-Basrî Abu Sahl connu sous le nom d'Al I'râbî, bien que non nomade. Ibn Qutayba le considère shi'îte, et les six auteurs de *Sahîh* rapportèrent ses hadiths. Il est mort en 146.

73. Al-Fadl b. Daqîn, connu sous le nom d'Abi Naïm, maître d'Al-Bukhârî. Ibn Qutayba le considère shi'îte. Les six auteurs des *Sahîh* ont rapporté ses hadiths. Al-Bukhârî le cite sans intermédiaire. Il est mort en 210.

74. Fudayl b. Marzouq, al-Aghar al-Rawassi al-Koufî Abu Abdel Rahmân, cité par Al-Dhahabî dans son *Mizân* qui le considère shi'îte. Muslim rapporte ses hadiths. Il est mort en 158.

75. Fatr b. Khalifa, al-Hannat al-Koufî. Abbas b. Mou'în dit qu'il est un shi'îte de confiance. Ahmad et d'autres ont authentifié ses hadiths. Abu Hâtem dit que ses hadiths sont justes. An-Nisâ'î dit qu'il est correct. Al-Bukhârî rapporte son hadith d'après Moujâhed, et les quatre auteurs des *Sunan* rapportent ses hadiths. Il est mort en 153.

76. Mâlek b. Ismâ'îl, b.Ziyad. Abou Ghassan al-Koufî al-Nahdî, maître d'Al-Bukhârî dans son *Sahîh.* Abu Sa'ed rapporte qu'il était Shi'îte de confiance. Al-Dhahabî rapporte qu'il était juste et noble. Al-Bukhârî rapporte ses hadiths sans

intermédiaire, et Muslim les rapporte d'après d'autres sources. Il est mort en 219.

77. Mohammed b. Khâzem, connu sous le nom d'Abu Mou'awiya al-Tamîmî al-Koufî. Al-Hâkem dit que les deux sheikhs ont rapporté ses hadiths, et qu'il était connu pour son shi'îsme exagéré. Les six auteurs des *Sahîh* ont rapporté ses hadiths. Il est né en 113 et est mort en 195.

78. Mohammed b. Abdallah, al-Dabî al-Tahânî al-Nisâbourî. Il a parcouru les pays à la recherche du savoir, il a entendu environ mille sheikhs; il était considéré comme l'érudit de son époque, de la même stature qu'Al-Sa'loukî ou l'Imamat b. Fawrak. Dans son livre *Al-Mizân,* Al-Dhahabî dit qu'il est un Imam véridique. Il est né en 321 et est mort en 405.

79. Mohammed b. 'Obeidallah, b. Abi Râfe' al-Madanî. Ibn 'Oudaï dit qu'il fait partie des Shi'îtes d'Al-Koufa et Al-Dhahabî appose les signes TQ près de son nom indiquant les auteurs de *Sunan* qui rapportèrent ses hadiths.

80. Mohammed b. Fudayl, b. Ghazwân Abu Abdel Rahmân al-Koufî. Ins Sa'ed rapporte dans ses *Tabaqât,* à la page 371 du sixième volume qu'il est excessivement shi'îte, homme de confiance et qu'il a cité de nombreux hadiths. Les six auteurs des *Sahîh* ont rapporté ses hadiths. Il est mort en 194 ou 195.

81. Mohammed b. Muslim, b. Al-Tâ'ifî. Il faisait partie des compagnons les plus proches de l'Imam Abu 'Abdallah al-Sadeq (a.s.). Son hadith se trouve chez Muslim, et il a été cité par Waki' b. al-Jarrâh et Abu Naïm. Il est mort en 177.

82. Mohammed b. Moussa, b. Abdallah al-Fatri al-Madanî. Al-Dhahabî rapporte qu'il est shi'îte, Al-Tirmidhî l'a authentifié, et il fut cité par Muslim et les six auteurs des *Sunan.*

83. Mou'awiya b. Ammar, al-Dahnî al-Bajalî al-Koufî. Ses hadiths sont rapportés par Muslim et Al-Nisâ'î. Son hadith à propos du Hajj est rapporté par Muslim d'après al-Zubayr. Il est mort en 175.

84. Ma'rouf b. Kharbouz, al-Karkhi. Cité par Al-Dhahabî en tant que shi'îte véridique, apposant près de son nom les signes d'Al-Bukhârî, de Muslim, d'Abu Daoud, indiquant qu'ils rapportèrent ses hadiths. Ibn Khalkân le cite disant qu'il est partisan de Ali b. Moussa al-Ridâ.

85. Mansour b. Al-Mu'tamar, b. Abdallah b. Rabî'a al-Salmî al-Koufî, compagnon d'Al-Bâqer et d'Al-Sâdeq. Les six auteurs des *Sahîh* et d'autres rapportèrent ses nombreux hadiths. Il est mort en 132.

86. Al-Minhâl b. 'Omrou, al-Koufî, Tâbi'î, faisant partie des shi'îtes célèbres d'Al-Koufa. Al-Dhahabî le cite et appose les signes d'Al-Bukhârî et de Muslim qui ont rapporté ses hadiths.

87. Moussa b. Qays, al-Hadramî, surnommé Abu Mohammed. Il rapportait les hadiths de S aima b. Kuhayl. Ibn Mou'în a authentifié ses hadiths qu'ont rapporté Abu Daoud et Sa'îd b. Mansour dans leurs *Sunan.* Il est mort à l'époque d'Al-Mansour.

88. Nafî' b. Al-Hâreth, Abu Daoud Al-Nakh'î al-Koufî al-Hamadânî al-Subay'î. Al-Tirmidhî a repris ses hadiths. Al-'Uqayli rapporte qu'il était excessivement shi'îte.

89. Nouh b. Qays, b. Rabâh al-Hadânî, surnommé Al-Tâhî al-Basrî. Cité par Al-Dhahabî qui dit: son hadith est juste, apposant les signes de Muslim et des auteurs de *Sunan* près de son nom.

90. Hâroun b. Sa'ed, Al-'Ajalî al-Koufî, cité par Al-Dhahabî qui apposa près de son nom le signe de Muslim, en disant: véridique, mais râfidî détestable.

91. Hâshim b. Al-Barîd, b. Zayd Abu Ali al-Koufî, cité par Al-Dhahabî qui.apposa les signes d'Abu Daoud et d'Al Nisâ'î près de son nom.

92. Houbayra b. Marîm Al-Humayrî, compagnon de Ali (a.s.), cité par Al-Dhahabî qui apposa près de son nom les signes des auteurs de *Sunan.* Son hadith sur Ali est confirmé dans les *Sunan.*

93. Hishâm b. Ziyâd, Abul Miqdâm al-Basrî, considéré par Al-Shihristânî comme étant Shi'îte. Al-Dhahabî apposa près de son nom les signes TQ, indiquant les auteurs qui rapportèrent ses hadiths, et notamment Al-Tirmidhi.

94. Hishâm b. 'Ammâr, b. Nasîr b. Masirâ Aboul Walîd, maître d'Al-Bukhârî. Ibn Qutayba le considère shi'îte, et Al-Dhahabî le nomme Imam, maître, traditionniste et savant de Damas, véridique. Al-Bukhârî reprend ses hadiths sans intermédiaire. Il est né en 153 et est mort en 245.

95. Houshaîm b. Bashîr, b. Al-Qâssem b. Dinar al-Salmî al-Wasitî, Abu Mu'awiya. Considéré par Ibn Qutayba comme faisant partie des Shi'îtes. Il est le maître de l'Imam Ahmad b. Hanbal et d'autres érudits de sa génération. Al-Dhahabî mentionne que ses hadiths sont repris par les six auteurs des *Sahîh.* Il est mort en 183 à l'âge de 79 ans.

96. Waqî' b. Al-Jarrâh b. Malîh b. 'Oudaï, considéré par Ibn Qutayba comme Shi'îte. Les auteurs des six *Sahîh* ont repris ses hadiths. et notamment Al-Bukhârî et Muslim. Il est mort en 197 à l'âge de 68 ans.

97. Yahyâ b. Al-Jazzâr, Al-'Arnî al-Koufî, compagnon du prince des croyants (a.s.), cité par Al-Dhahabî dans *Al Mizân,* qui appose les signes de Muslim et des auteurs de *Sunan* près de son nom. Il a authentifié ses hadiths et ajouté: véridique.

98. Yahyâ b. Saïd AI-Qattân, considéré par Ibn Qutayba comme Shi'îte. Les six auteurs des *Sahîh* ont rapporté ses hadiths. Il est mort en 198 à l'âge de 78 ans.

99. **Yazîd b. Abi Ziyâd,** Al-Koufî Abu 'Abdallah, mawlâ de Banî Hashîm, cité par Al-Dhahabî qui appose les signes de Muslim et des auteurs des quatre *Sunan* près de son nom. Il reconnaît également qu'il est l'un des grands savants d'Al Koufa. Il est mort en 136, à l'âge de 90 ans.

100. Abou 'Abdallah al-Jadalî, cité par Al-Dhahabî, apposant les signes DT près de son surnom, indiquant qu'Abu Daoud et Al-Tirmidhi ont rapporté ses hadiths dans leurs *Sahîh.* Il indiqua également qu'il fut un shi'îte détestable.

Ce sont les cent traditionnistes shi'îtes dont les Sunnites ont rapporté les hadiths. Ils ont conservé les traditions du Prophète et ont été les pivots des *Sahîh,* des *Sunan* et des *Musnad.* Nous les avons cités par leurs noms, et nous avons cité les textes sunnites confirmant leur shi'îsme et l'utilisation de leurs hadiths. Je pense qu'après cela, ceux qui prétendent que les Sunnites n'ont pas argumenté à partir des textes shi'îtes, comprendront leur erreur et verront que l'essentiel pour eux fut qu'ils aient été hommes de confiance et véridiques, et non qu'ils aient été sunnites ou shi'îtes. Car si le hadith des shi'îtes avait été écarté, il n'y aurait pas eu de traditions prophétiques, comme le reconnaît Al-Dhahabî en relatant la biographie d'Abân b. Taghleb dans son *Mizân.* Cela aurait été une perte évidente, et vous - qu'Allah fasse vaincre le vrai à travers vous - vous savez que les ancêtres shi'îtes qui furent la source des traditionnistes sunnites sont encore plus nombreux que ceux que nous avons cités; ils dépassent les centaines, ils ont rapporté encore plus de hadiths, ils sont même plus érudits. Ils vécurent avant ceux-là et ils furent plus enracinés dans le shi'îsme, ce sont les compagnons shi'îtes, qu'Allah leur accorde Sa satisfaction, et les tâbi'îns dont les hadiths furent repris par les traditionnistes shi'îtes. Tous sont des hommes de confiance, à la mémoire rigoureuse, comme ceux qui sont morts martyrs dans la voie d'Allah en soutenant le prince des croyants au cours des batailles du Petit Chameau, du Grand Chameau, de Saffîn, d'Al-Nahrawân, à Al-Hijâz et au Yémen lorsqu'ils furent attaqués par Bishr b. Arta'a, au cours de la sédition d'Al-Hadramî, l'envoyé à Basra par Mou'awiya; comme ceux qui sont morts martyrs le jour d'Al-Taf avec le maître des jeunes du paradis, ceux qui sont morts martyrs avec son petit-fils Zayd; ainsi que d'autres qui combattirent pour la famille de Mohammed, ceux qui furent tués, ceux qui furent exilés injustement, ceux qui furent

poussés à la clandestinité par peur ou par faiblesse, comme Al-Ahnaf b. Qays, al-Asbagh b. Nabâta, Yahya b. Ya'mor, le premier à avoir mis les points sur les lettres, Al-Khalîl b. Ahmad, fondateur de la lexicologie et de la métrique, Mou'adh b. Muslim al-Harâ' fondateur de la conjugaison, et d'autres encore à qui il faudrait consacrer des volumes entiers. Ils furent victimes des malfaisances et des ragots qui affaiblissaient leur crédibilité.

Des centaines d'autres érudits shi'îtes ont été ignorés par les Sunnites, mais ils ont été cependant rappelés par les Shi'îtes qui leur ont consacré beaucoup d'index biographiques pour faire connaître leurs apports sublimes au service de la sainte législation. Qui examine leurs vies reconnaît qu'ils furent des exemples de véracité, de loyauté, de piété, de fidélité et d'ascétisme envers Allah, Son messager (SAW) et Son Livre ainsi qu'envers tous les Musulmans et leurs Imams. Allah nous a accordé le profit de leur grâce et de votre grâce. Il est le Très Miséricordieux.

SH

Correspondance 17

3 dhil Hijja 1329

1. Impressions et affection.
2. Déclare que rien ne s'oppose à ce que les Sunnites s'appuient sur les textes shi'îtes.
3. Il croit dans les versets concernant les Ahlul-Bait.
4. Embarras de ne pouvoir accorder ces versets avec le point de vue des gens de la Qibla.

1. Je n'ai pas encore observé un esprit plus intelligent ni plus perspicace, je n'ai pas encore entendu un esprit aussi attentif ni aussi perçant. Aucun ton aussi souple ni un raisonnement aussi harmonieux n'ont encore frappé les ouïes. Votre correspondance a coulé tel un fleuve et par vos arguments, vous avez possédé les bouches, les ouïes, les vues et les cœurs. Votre dernière correspondance surprend les hommes et atteint tout net le sommet de la perdition.

2. Le sunnite n'a plus de prétextes pour refuser d'argumenter à partir des textes établis chez les frères shi'îtes. Votre opinion en la matière est la vraie, l'évidente, et celle des opposants n'est qu'entêtement et chamaillerie. Dire qu'il est incorrect de s'appuyer sur les textes shi'îtes contredit son acte et sa pratique. Ses affirmations et ses pratiques ne s'accordent pas et ne poursuivent pas le même but, elles s'opposent et s'affrontent. Son argumentation est amputée alors que la vôtre est impeccable.

Vous avez exposé dans cette esquisse de quoi faire un livre que j'ai déjà intitulé "les sources shi'îtes dans les traditions sunnites", qui sera le point culminant sur ce sujet, auquel tout demandeur se référera. J'espère qu'elle suscitera une réforme éclatante dans le monde islamique, si Allah le Tout-Puissant le souhaite.

3. Nous avons cru dans tous les versets d'Allah, et nous savons que les versets divins concernant notre maître le prince des croyants Ali b. Abi Taleb et les Ahlul-Bait - qu'Allah soit satisfait d'eux - sont plus nombreux que ceux que vous avez déjà cités.

4. Nous ne savons pas pourquoi les gens de la Qibla se sont-ils détournés des Imams des Ahlul-Bait, et qu'ils n'ont pas adopté leur école concernant les principes et les ramifications, ni suivi leurs opinions concernant la succession. Les savants de la nation n'ont pas cherché à connaître leurs opinions; ils se sont plutôt opposés à eux sur les questions théoriques, sans se soucier outre mesure de les contredire. Les peuples n'ont cessé, de père en fils, de se référer à d'autres qu'aux Ahlul-Bait, sans pour autant être désavoués. Si les versets du Livre et les compilations véridiques de la Sunna sont les textes que vous dites, les gens de la Qibla ne se seraient pas détournés des savants des Ahlul-Bait et n'auraient pas accepté les autres, mais ils ne comprirent du Livre et de la Sunna que la nécessité de les louer et l'obligation de leur porter affection et respect; les anciennes générations vertueuses sont prioritairement dans le vrai, et connaissent mieux la teneur de la Sunna et du Livre, et c'est par leur chemin que nous nous éclairons. Saluts.
S.

Correspondance 18.

4 dhil Hijja 1329

1. **Remerciements.**
2. **Erreur concernant les** gens **de la Qibla.**
3. **Les politiciens de la nation se sont détournés.**
4. **Les Imams.**
5. **Peut-on condamner de perdition ceux qui suivent leur voie?**

1 Je vous remercie pour votre appréciation concernant notre humble personne ainsi que nos références. J'apprécie que vous en soyez satisfait. J'abaisse mon regard devant cette affection à laquelle je me soumets dans le respect et l'estime.

2. Je vous prie cependant de revoir votre affirmation que l'abandon des Ahlul-Bait serait l'attitude de l'ensemble des gens de la Qibla. Je vous rappelle que la moitié d'entre eux - qui sont les partisans de la famille de Muhammad - ne s'en sont pas écartés et ne sont point disposés à le faire. Ils ne s'écarteront jamais des Imams des Ahlul-Bait concernant les principes et les ramifications. Car ils considèrent qu'adopter leur école fait partie des obligations formelles prescrites par le Livre et la Sunna. Ils se soumettent à Allah l'Exalté en tout temps et en tout lieu. C'est ainsi qu'ont vécu les générations vénérables et que vivront leurs descendants, depuis la mort du prophète d'Allah (SAW) jusqu'à aujourd'hui.

3. Ceux qui se sont écartés des Ahlul-Bait à propos des principes et des ramifications sont plutôt les politiciens et les gouverneurs de la Umma. Ils se sont opposés à eux au sujet de la succession, la rendant tributaire d'un choix, alors que le texte atteste qu'elle revient au prince des croyants, Ali b. Abi Taleb. Ils ont remarqué que les Arabes ne peuvent supporter l'idée qu'elle soit limitée à une famille précise. Ils ont alors interprété les textes et l'ont rendue éligible, afin que chaque quartier ait sa part, même à long terme. Elle sera une fois le lot de ce quartier, une autre fois le lot d'un autre. Ils ont alors approuvé ce principe avec fougue et enthousiasme et liquide tout ce qui le contredit. Cette situation les a mis dans l'obligation de se détourner de l'école des Ahlul-Bait, ils ont altéré tout texte du Livre et de la Sunna qui indique l'obligation de suivre les Ahlul-Bait. Mais s'ils avaient accepté les preuves manifestes, ils se seraient tournés vers les Ahlul-Bait; les masses et les notabilités se seraient référées à eux pour les principes et les ramifications de la religion. Ils auraient empêché toute possibilité de retourner en arrière, vers leurs opinions premières, et seraient devenus les grands apôtres des

Ahlul-Bait. Mais cela ne convenait pas à leurs prétentions ni ne concordait avec leur obstination et leurs activités politiques. Qui scrute profondément ces questions réalise que le refus de l'Imamat des Imams des Ahlul-Bait fait partie du refus de l'Imamat en général après le prophète (SAW), et que l'altération des preuves concernant leur imamat spécifique fait suite à l'altération des preuves concernant leur imamat général, sinon aucun ne s'en serait détourné.

4. Laissons de côté leurs textes et leurs manifestes et regardons les Ahlul-Bait sans en tenir compte. Décelez-vous chez eux une quelconque insuffisance - dans les domaines du savoir, du labeur ou de la dévotion - par rapport à l'Imam Al-Ash'arî ou aux autres quatre Imams? S'il n'y a aucune insuffisance, pourquoi les autres seraient-ils prééminents? Pourquoi s'arrogeraient-ils le droit d'être obéis?

5. Quel tribunal équitable serait-il capable de juger de perdition ceux qui y sont attachés, ceux qui suivent leurs traces? Les gens de la Sunna et de la communauté sont loin de faire cela.
Saluts.
SH.

Correspondance 19

5 dhil Hijja 1329

1. **Les tribunaux ne peuvent les juger de perdition.**
2. **Agir selon leur école apaise la conscience.**
3. **On pourrait dire qu'ils sont prééminents à être suivis.**
4. **Demande du texte de la succession.**

1. Les tribunaux ne peuvent juger de perdition ceux qui sont attachés aux Ahlul-Bait ni ceux qui suivent leurs traces. Ils ne

peuvent pas non plus prétendre que leurs Imams soient moins capables que les autres Imams concernant les exigences de l'Imamat.

2. Agir en conformité avec leur école mérite une récompense et apaise les consciences, tout comme c'est le cas pour les actes conformes aux quatre écoles.

3. On peut même ajouter que vos douze Imams méritent d'être plus suivis que les quatre Imams et les autres, car les douze appartiennent à une même école, examinée et décidée collectivement, ce qui n'est pas le cas pour les quatre autres écoles, où les divergences sont courantes dans tous les domaines juridiques, qui ne sont ni limités, ni contrôlés. Il est notablement reconnu que ce qui est épuré par une personne ne peut être aussi maîtrisé que ce qui est épuré par douze Imams. Une personne équitable ne peut donc qu'adopter cette attitude, et seul l'inique contredira l'évidence que votre école se réfère à Ahlul-Bait. Je vous demandanderais plus tard de le prouver,

4. Je demande, à présent, le texte que vous avez annoncé sur le désaccord concernant l'Imam Ali b. Abi Taleb (a.s.). Qu'il soit clair, juste et transmis par l'intermédiaire des gens de la Sunna. Saluts.

S.

2EME PARTIE

L'IMÂMAT GÉNÉRAL LA SUCCESSION DU PROPHETE (SAW)

Correspondance 20

9 dhil Hijja 1329

1. Aperçu général des textes.
2. Le hadith d'"Al-Dâr" le jour de l'avertissement.
3. Les rapporteurs sunnites de ce texte.

1. Qui a étudié la vie du prophète (SAW) apprécie les efforts qu'il a entrepris pour fonder l'Etat islamique. En légiférant ses lois, préparant ses bases, décrétant ses règlements et organisant ses affaires selon les ordres divins, il trouvait Ali à ses côtés, il était son ministre, son soutien contre les ennemis, le dépositaire de sa science, l'héritier de son jugement, son successeur et le responsable après lui. Qui est attentif aux paroles et aux actes du prophète (SAW) en toute circonstance, trouvera que les textes qui concernent Ali, depuis le début de sa mission jusqu'à sa mort, sont authentiques.

2. Voici ce qui fut dit au début de la prédication islamique, avant l'apparition de l'Islam à La Mecque, lorsque Allah l'Exalté lui révéla: "**Transmets à tes plus proches**" (Al-

Shu'arâ', 214). Le prophète convia son oncle, Abi Taleb. Ils étaient ce jour-là plus de quarante convives, parmi lesquels ses oncles Abi Taleb, Hamza, Al-Abbas et Abi Lahab. Les paroles du prophète se trouvent dans les compilations des hadiths transmis. Il dit, concluant le repas: *"ô fils d'Abdul Muttaleb, je ne connais pas un jeune homme parmi les Arabes qui ait apporté à son peuple meilleur que ce que je vous ai apporté. Je vous apporte les bienfaits de la vie ici-bas et de l'au-delà, et Allah m'a ordonné de vous convier à Lui. Qui voudra bien m'assister, devenir mon frère, mon régent et mon successeur parmi vous?"* Tous refusèrent, sauf Ali, qui était le plus jeune, qui se leva et dit: "Je serai ton soutien, ô prophète d'Allah". Ce dernier le prit par le cou et dit: "*Il est mon frère, mon régent et mon successeur parmi vous. Ecoutez-le et obéissez-lui".* Les gens se levèrent moqueurs, et s'adressèrent ironiquement à Abi Taleb; "Il t'ordonne d'écouter et d'obéir à ton fils.."

3. L'ont rapporté dans ces termes ceux qui ont conservé les actes et les paroles du prophète, tels que Ibn Ishâq, Ibn Jarîr, Ibn Abi Hâtem, Ibn Mardawayh, Abi Na'ïm, Al-Bayhaqi dans ses *Sunans* et ses *Dalâ'il,* Al-Tha'labî, Al-Tabari dans son commentaire de la sourate "al-Shou'arâ'", Al-Tabarî dans son livre *(Histoire des nations et des rois).* Ibn Al-Athîr le considère comme allant de soi dans la deuxième partie de son *Kâmel* lorsqu'il mentionne qu'Allah ordonna à son prophète d'appeler publiquement à l'Islam. Abul Fida le rapporte dans la première partie de son livre en mentionnant le premier à être entré dans l'Islam. Cela est repris par l'Imam Abu Ja'far al-Askafî al-Mu'tazilî dans son livre *(Réfutation de la Othmania)* admettant sa véracité. Il est rapporté par Al-Halabî dans sa célèbre biographie dans son chapitre concernant le refuge du prophète (SAW) et ses compagnons

dans Dar al-Arqam. L'ont également rapporté, avec des variantes, tout en conservant le même sens, plus d'un confirmé dans la Sunna et érudit en hadith, tels Al-Tahawî, al-Diâ' al-Maqdisi dans son (Recueil), S. B. Mansour dans les *Sunan-s,* sans omettre le hadith de Ali rapporté par Ahmad b. Hanbal aux pages 111 et 159 de la première partie de son *Musnad,* ainsi qu'au début de la page 331 de la première partie, ni le hadith honorable d'ibn Abbas incluant ce texte qui cite les dix traits spécifiques distinguant Ali des autres.

Ce texte illustre est également rapporté par Al-Nisâ'î, d'après Ibn Abbas à la page 6 de ses (Spécificités Alouites), et par Al-Hâkem à la page 132 de la troisième partie de son *Sahîh al-Mustadrak* et par Al-Dhahabî qui l'a résumé et a reconnu son authenticité. Il faut également citer le sixième volume du *Kanz al-Ummal* qui le rapporte en détail, ainsi que le *(recueil de textes)* du *Kanz,* publié en marge du *Musnad* de l'Imam Ahmad. Consultez la note de la page 41 à la page 43 du cinquième volume. Vous y trouverez les détails. Saluts.
SH.

Correspondance 21

10 dhil Hijja 1329

Doute émis concernant l'authenticité du texte.

Votre adversaire ne prend pas en considération le fondement de ce hadith. Au contraire, il le réfute sérieusement, car les deux sheikhs ne l'ont pas rapporté, ni les auteurs de *Sahîhs.* Je ne pense pas qu'il figure chez les auteurs de confiance reconnus par les Sunnites, et je crois que vous ne vous basez pas sur eux pour établir son authenticité. Saluts.
S.

Correspondance 22

12 dhil Hijja 1329

1. Authenticité du texte.
2. Pourquoi le refusent-ils?
3. Ceux qui les connaissent ne s'étonnent pas de leur attitude.

Si je n'avais pas considéré ce hadith authentique d'après les source sunnites, je ne l'aurai pas rapporté ici, car Ibn Jarîr et l'Imam Ja'far al-Iskâfi ont confirmé son évidence. Il fut contrôlé par plus d'un,.et il est reconnu authentique par les auteurs admis en toute confiance par les auteurs des *Sahîhs*. Reférez-vous à la page 111 du premier volume du *Musnad* de l'Imam Ahmad qui reprend ce hadith d'après Aswad b. Amer, Sharik, al-A'mash, al-Manhal, Abbad b. Al-Asadi, de Ali, chacun de cette chaîne de transmission fait autorité chez l'adversaire et tous font partie des hommes admis sans conteste dans les *Sahîhs*. Ils furent cités dans le livre *(les hommes des Sahîhs)* d'Al-Qaysarânî, et il ne peut y avoir d'autre choix que d'admettre son authenticité. Il fut transmis par plusieurs chaînes se confirmant l'une l'autre.

2. Cependant, il est vrai qu'il ne fut pas rapporté par les deux Sheikhs et leurs semblables, car ils l'ont considéré opposé à leurs opinions relative à la succession. C'est la raison pour laquelle ils passent sous silence plusieurs textes authentiques qui risquent d'être des armes entre les mains des Shi'ites. Ils les ont dissimulés alors qu'ils les connaissaient. Plusieurs savants sunnites ont agi de la sorte - qu'Allah leur pardonne -. Ils dissimulaient tout ce qui allait dans ce sens, se basant,

dans cette attitude, sur une philosophie connue, qu'admet Al-Hafez b. Hagar dans *Fath al-Bârî* à laquelle Al-Bukhârî consacre un chapitre dans son livre "la science" dans le premier volume de son *Sahih,* disant: "chapitre sur l'acquisition de la science par un groupe à l'exclusion des autres".

3. Qui connaît les intentions d'Al-Bukhârî envers le prince des croyants et les autres membres des Ahlul-Bait, qui réalise que sa plume redoutait leurs textes sublimes, et que son encre s'assèchait avant de démontrer leurs particularités, ne s'étonne pas de son refus de rapporter ce texte et d'autres similaires. Il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah le Tout-Haut. Saluts.
SH.

Correspondance 23

14 dhil Hijja 1329

1. Il admet l'authenticité du texte.
2. Il n'est cependant pas cité fréquemment.
3. **Il indique la succession au sein de la famille.**
4. La falsification.

1. J'ai consulté le hadith à la page 111 du premier volume du *Musnad* de l'Imam Ahmad et examiné ses sources avant d'admettre qu'ils sont de confiance. J'ai ensuite cherché les autres chaînes de sa transmission. Elles sont nombreuses et se soutiennent mutuellement. Je crois donc à son authenticité.

2. Cependant, vos adversaires ne peuvent s'appuyer sur ce hadith pour prouver l'Imamat que s'il est fréquent, car l'Imamat fait partie, pour vous, des principes de la religion.

Nous ne pouvons pas affirmer que ce hadith atteigne un degré de fréquence exigé pour être considéré comme preuve.

3. On peut également prétendre que ce hadith reconnaît que Ali est le successeur du prophète (SAW) sur sa propre famille. Où est donc le texte affirmant son Imamat général?

4. D'autres ont également prétendu que ce texte a été falsifié, que le prophète aurait renié son contenu. Il ne fut donc pas un obstacle à l'allégeance faite par les compagnons aux trois premiers califes bien inspirés, qu'Allah soit satisfait d'eux.
S.

Correspondance 24

15 dhil Hijja 1329

1. Pourquoi nous argumentons à partir de ce texte.
2. La succession privée est refutée par l'unanimité.
3. La falsification est impossible dans ce cas.

1. Les Sunnites se basent pour prouver l'Imamat sur tout hadith authentique, fréquent ou non. Etant donné que leurs sources le confirment, nous nous basons sur elles pour leur prouver son authenticité, afin qu'ils se soumettent à leurs obligations. Quant à nos preuves de l'Imamat, elles sont fréquentes dans nos propres sources.

2. Prétendre que ce hadith prouve que Ali est le successeur du messager d'Allah dans sa propre famille signifie qu'il l'est également d'une manière générale. Quiconque réfute sa succession générale réfute la particulière, car elles sont inséparables. D'où provient cette philosophie opposée à l'unanimité de: Musulmans?

3. Je n'ai pas oublié la question de la falsification du hadith, mais il est inadmissible, légalement et rationnellement, qu'une telle chose ait eu lieu avant la période de la calamité. Nul ne l'a falsifié que celui qui a prétendu que le prophète a repoussé son contenu, mais ce ne fut pas le cas, car les textes, après celui-ci, furent nombreux et successifs, tous se confirmant les uns les autres. En supposant qu'aucun texte ultérieur n'ait été ajouté, comment savoir que le prophète a repoussé son contenu et changé sa portée? "**Ils ne suivent que la conjecture ainsi que ce qui passionne les âmes! cependant que de leur Seigneur leur est venue, très certainement, une guidée** " (An-Nagm, 23). Saluts.
SH.

Correspondance 25

16 dhil Hijja 1329

1. Il admet le hadith.
2. Demande d'autres textes.

1. Je crois en Qui vous a éclairé des ténèbres et clarifié votre esprit, et Qui vous a fait un signe de Ses signes et une manifestation de Ses évidences.

2. Poursuivez, par Allah, continuez à m'éclairer. Saluts.

S.

Correspondance 26

17 dhil Hijja 1329

1. Un texte sur les dix vertus exclusives de Ali.
2. La preuve apportée par ce texte.

1. Voyez également les autres textes que l'Imâm Ahmad a rapportés dans le premier volume de son *Musnad,* l'Imam al-Nisâ'î dans les *(Spécificités Alaouites),* Al-Hakem dans le volume 3 *d'Al Mustadrak (Sahih),* al-Dhahabi dans son résumé qui reconnaît son authenticité, ainsi que d'autres auteurs de *Sunan-s* qui l'admettent à l'unanimité. Omrou b. Maymûn dit: J'étais assis chez Ibn Abbas lorsque neuf hommes se présentèrent à lui, disant: Ibn Abbas, préférez-vous vous joindre à nous ou bien demander aux autres de s'éloigner? Il leur répondit: je me joins à vous. Il n'était pas encore atteint de cécité. Ils se mirent à parler et nous ne sûmes pas de quoi il s'agissait. Il revint vers nous, secoua ses habits et soupira, en disant: "ils calomnient un homme paré de dix vertus que d'autres n'ont pas, un homme duquel le prophète (SAW) a dit: *"un homme qu'Allah ne déshonorera point, qui aime Allah et Son prophète, qu'Allah et Son prophète aiment et honorent"* et il dit: "où est Ali?" Ali vint, les paupières gluantes, pouvant à peine voir. Il lui souffla dans les yeux puis il secoua trois fois la bannière, et la lui remit. Ali vint avec Safia b. Hayy. Ibn Abbas ajouta: puis le prophète (SAW) envoya quelqu'un avec la sourate al-Tawba, et envoya Ali après lui, qui la lui retira et dit: *"personne d'autre qu'un homme venant de moi et moi de lui ne mérite cet honneur".* Ibn Abbas reprit: le prophète dit à ses cousins: *"qui d'entre vous me prête allégeance dans la vie ici-bas comme dans l'au-delà?"* Ali était présent. Personne ne broncha, mis à part Ali qui dit: je te prête allégeance dans la vie ici-bas comme dans l'au-delà. Il lui dit: *"Tu es mon lieutenant dans la vie ici-bas comme dans l'au-delà".* Il demanda à nouveau: *"qui d'entre vous me prête allégeance dans la vie ici-bas comme dans l'au-delà?"* Il refusèrent de répondre. Ali dit: je te prête allégeance dans la vie ici-bas comme dans l'au-delà. Il répondit à Ali: *"Tu es mon*

lieutenant dans la vie ici-bas comme dans l'au-delà". Ibn Abbas commenta: Ali fut le premier à croire après Khadiga. Il ajouta: le prophète (SAW) posa son vêtement sur Ali, Fatima, Hassan et Hussein: "**Dieu ne veut autre chose, en vérité, que faire partir de vous la souillure, gens de la maison, et vous purifier de purification** " (Al-Ahzâb, 33). Ali se protégea le corps avec le vêtement du prophète et dormit à sa place alors que les mécréants le critiquaient. Puis il poursuivit: le prophète se prépara pour la bataille de Tabouk, entouré d'une foule de gens. Ali lui demanda: participerai-je avec toi? Il lui dit: "Non". Ali pleura, et le prophète (SAW) lui dit: *"N'acceptes-tu pas d'avoir le statut qu'avait Haroun pour Moussa, mise à part la prophétie, car il n'y a nul prophète après moi. Il ne faut pas que je parte avant de t'avoir confirmé en tant que mon successeur".* Le prophète lui dit: *"Tu es le lieutenant de tout croyant et croyante après moi".* Ibn Abbas poursuivit: le prophète (SAW) ferma toutes les portes de la mosquée à l'exception de celle d'Ali, qui y rentrait de côté par un chemin qui lui était réservé. Le prophète dit: *"Quiconque m'accepte pour maître, Ali est son maître".* Al-Hâkem ajoute, après l'avoir rapporté: ce hadith est juste, sa chaîne est véridique et les deux cheikhs ne le mentionnèrent pas sous cette forme. Al-Dhahabi le rapporta dans son résumé et l'authentifia.

2. Les preuves sont formelles et les démonstrations évidentes quant à la succession de Ali après le prophète. Ne voyez-vous pas comment le prophète (SAW) l'a élevé au rang d'ami dans la vie ici-bas et l'au-delà? Il l'honora ensuite en incluant sa descendance et il lui attribua le rang qu'avait Haroun pour Moussa, mise à part la prophétie. Cette exclusion prouve la généralisation. Vous savez sûrement que le rang le plus élevé qu'avait acquis Haroun vis-à-vis de Moussa consistait à être

son second et son soutien, à participer à ses affaires, à lui succéder, à imposer l'obéissance des autres envers lui, comme il est dit: "**Aaron, mon frère, par lui, renforce mon dos, et associe-le à mon commandement..** " (Tâ Hâ, 30-32), "**Sois mon lieutenant sur mon peuple, et agis bien, et ne suis pas le sentier des fauteurs de désordre** " (Al-A'râf, 142), "**Ta demande est accordée, ô Moïse**" (Tâ Hâ, 36).

D'après ces textes, Ali est le successeur du prophète sur sa nation, son soutien dans sa famille, son associé dans ses affaires, en tant que gouverneur et non en tant que prophète, et il est le meilleur de sa nation. Le prophète lui confia la direction, qu'il soit mort ou vivant, réclamant qu'il soit obéi de son vivant, en tant que lieutenant, comme le fut Haroun au temps de Moussa, pour la nation de Moussa. Quiconque entendit le hadith "al-Manzila" (le statut) se remémore toutes les distinctions accordées à Ali. Il ne peut mettre en doute l'intention du prophète (SAW), alors qu'il avait bien clarifié ceci en disant: "*// ne faut pas que je m'en aille avant de te confirmer dans ma succession"*. Ce texte indique clairement que Ali est le successeur, comme il indique que partir sans avoir nommé de successeur serait un acte réprochable car il fut ordonné par Allah l'Exalté de nommer le successeur, tel que cela est établi dans le commentaire du verset "**ô messager, communique ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur; si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message.**" (Al-Mâ'ida, 67). Considérez ensuite la parole du prophète: "*Il ne faut pas que je m'en aille avant de te confirmer dans ma succession*". Toutes ces paroles visent à un seul objectif, et n'oubliez pas non plus cette parole: "*Tu es le lieutenant de tout croyant après moi*". Ce texte signifie qu'il est le dirigeant, le gouverneur et son remplaçant.

Saluts.
SH.

Correspondance 27

18 dhil Hijja 1329

Doute émis relatif au hadith d'" Al-Manzila"

Le hadith Al-Manzila est authentique et exhaustif, cependant Al-Amâdî, qui est considéré comme le vérificateur le plus méticuleux, doute de son support ainsi que de sa chaîne de transmission, ce qui peut conduire votre adversaire à se figer sur ses positions. Que répondez-vous? Saluts.
S.

Correspondance 28

19 dhil Hijja 1329

1. Le hadith Al-Manzila est l'un des plus confirmés.
2. Les preuves de son authenticité.
3. Ses rapporteurs sont sunnites.
4. Causes des doutes émis par Al-Amâdî.

1. Al-Amâdî s'est porté du tort à lui-même en exprimant son doute, car le hadith d'Al-Manzila est l'un des plus authentiques et des plus confirmés.

2. L'authenticité de son support ne peut être mise en doute et personne n'a eu l'idée de discuter son fondement, même Al-Dhahabî qui, bien qu'opiniâtre, a confirmé son authenticité dans le résumé d' *Al Mustadrak,* ainsi qu'Ibn Hagar, qui dans *Al-Sawâ'eq,* cite le hadith dans la Conjecture 12, après l'avoir rapporté des traditionnistes sur lesquels il s'appuie. Je vous

prie de le vérifier. Si le hadith n'était pas solidement confirmé, Al-Bukhârî ne l'aurait pas rapporté dans son livre, car il ne lui pas facile d'ordinaire de citer les spécificités de Ali ni les mérites des Ahlul-Bait.

Mu'awiya fut le chef du parti des injustes, il se dressa contre le prince des croyants et le combattit, il l'injuria du haut des chaires des Musulmans comme il ordonna de le faire. Cependant, malgré sa haine farouche, il ne nia pas le hadith d'Al-Manzila, comme il ne s'opposa pas à Sa'ed b. Abi Waqqâs lorsqu'il lui dit, d'après ce qui fut rapporté par Muslim: qu'est-ce qui t'a empêché d'injurier Abû Turâb? Il lui répondit: rappelle-toi trois paroles que le messager d'Allah lui dit, je ne l'injurierai pas, car l'une d'elles est pour moi plus chère que tout. J'ai entendu le messager d'Allah lui dire, alors qu'il se tenait derrière lui au cours d'une bataille: *"Ne souhaites-tu pas être pour moi ce que Haroun fut pour Moussa, mise à part la prophétie car il n'y a pas de prophète après moi.."* Desespéré, Mu'awiya cessa d'importuner Sa'ed.

J'ajoute également que Mu'awiya lui-même rapporta ce hadith. Ibn Hagar dit dans *Al-Sawa'eq:* Ahmad rapporte qu'un individu questionna Mu'awiya à propos d'un problème. Celui-ci répondit: demande à Ali, il est plus savant. Il lui dit: ta réponse m'est plus chère que celle de Ali. Il lui dit: Gare à toi. Peux-tu détester un homme que le messager d'Allah alimentait de son savoir, et à qui il avait dit: *"Tu es pour moi ce que Haroun est pour Moussa, sauf qu'il n'y a nul prophète après moi"*. Omar lui-même, quand il trouvait une difficulté, se tournait également vers Ali.

En bref, le hadith d'Al-Manzila est unanimement reconnu pour son authenticité par toutes les écoles et les tendances.

3. Il est rapporté par l'auteur qui a rassemblé les six *Sunan-s*[1] *et* par celui qui a rassemblé les deux *Sahîh-s*[2], il se trouve cité dans la relation de la bataille de Tabouk et dans le chapitre concernant les vertus de Ali dans *Sahîh Al Bukhârfi*[3], dans le chapitre concernant les vertus des compagnons du prophète dans *Sunan* Ibn Mâja et dans les "bienfaits de Ali" auquel *Al-Mustadrak* d'Al-Hâkem consacre un chapitre. L'Imam Ahmad b. Hanbal le cite dans son *Musnad* à partir du hadith de Sa'ed et d'autres sources[4]. Il est également rapporté par Ibn Abbas, Asmâ' bint 'Umays, Abî Sa'îd al-Khudri, Mu'awiya b. Abî Sufyân, et d'autres compagnons. Il est rapporté par Al-Tabarânî d'après Asmâ' bint 'Umays, Umm Salma, Hubeich b. Janâda, Ibn 'Umar, Ibn Abbas, Jâber b. Samra, Zaïd b. Arqam, Al-Barrâ' b. 'Azeb et Ali b. Abî Taleb, ainsi que d'autres. Al Bazar le rapporte dans son *Musnad*[5], Al-Tirmidhi dans son *Sahîh*, d'après Abi Sa'îd al-Khudri. Ibn 'Abdel Barr le rapporte dans *Ahwâl Ali* puis il ajoute: il est des plus confirmés et des plus authentiques, il fut également rapporté par Sa'ed b. Abî Waqqas. Les chaînes du hadith de Sa'ed sont nombreuses, elles sont citées par Ibn Abi Khaythama et d'autres. Il fut rapporté par Ibn Abbas, Abou Sa'îd al-Khudri, Umm Salma, Asmâ' b. 'Umays, Jâber b. Abdallah et plusieurs autres personnes. Tous ceux qui ont relaté la bataille de Tabouk, qu'ils soient traditionnistes ou historiens, ont rapporté ce hadith. Il en est de même des biographes de Ali, anciens ou contemporains, de toutes tendances et écoles. Il a été repris par tous ceux qui

[1] Dans "Manaqib Ali"

[2] Dans "Fadâ'il Ali" et la bataille de Tabouk.

[3] Vol. 3 page 58

[4] Cf. page 173, 175, 177, 179, 182 et 185 dans le premier volume du Musnad.

[5] Ainsi qu'Ai Soyoutî dans "Ahwâl Ali" dans *Târikh al-Khulafâ'*, p. 65.

ont écrit sur les mérites des Ahlul-Rait, sur les vertus des compagnons et des Imams, tels Ahmad b. Hanbal et d'autres auteurs antérieurs ou ultérieurs. Il s'agit d'un hadith reconnu par la nation.

Donc, le doute émis par Al-Amâdî a peu de valeur, n'étant pas lui-même traditionniste, sa connaissance des sources et des chaînes de transmission est comparable à celle des gens ordinaires. Par ailleurs, c'est son érudition dans la science des principes qui l'a conduit à une telle erreur, car d'après cette science, ce texte est tellement clair que pour le rejeter, il faut mettre en doute son support, croyant que cela est possible. Saluts.
SH.

Correspondance 29

20 dhil Hijja 1329

1. Il accepte ce que nous avons dit.
2. Doute de sa généralisation.
3. Doute de son aptitude à être un argument.

1. Tout ce que vous avez mentionné concernant l'authenticité du hadith d'Al-Manzila est, sans aucun doute, juste. Al-Amâdî y a trébuché, ce qui montre son manque de fiabilité dans la science du hadith. Nous vous avons importuné en citant son avis, en vous obligeant à clarifier les évidences. Il s'agit d'une faute que nous vous demandons de pardonner car vous en êtes capable.

2. Il m'est parvenu qu'un autre adversaire qu'Al-Amâdî prétend que le hadîth d'Al-Manzila ne peut être généralisé, étant particulier à son contexte, se basant sur la suite du

hadith, car lorsque le prophète fit de Ali son successeur sur Médine au cours de la bataille de Tabouk, l'Imam (qu'Allah lui accorde Sa satisfaction) lui dit: "Suis-je ton successeur après des femmes et des jeunes?" Le prophète (SAW) lui répondit: *"Ne souhaites-tu pas être pour moi comme Haroun fut pour Moussa, lorsqu'il lui succéda auprès de son peuple lors de son départ à Al-Tor".* Ce qui signifierait: tu es pour moi, au cours de la bataille de Tabouk, ce que Haroun fut pour Moussa lors de son absence pour implorer son Maître.

3. Les adversaires peuvent dire: le hadith, même général, n'est pas une preuve, car il introduit une particularité et le général particularisé ne peut servir d'arguments contre d'autres. Saluts.
S.

Correspondance 30

22 dhil Hijja 1329

1. Les savants de la langue arabe admettent la généralisation du hadith.
2. Erreur de le considérer particulier.
3. Erreur de ne pas l'admettre en tant que preuve.

Nous nous référons, pour répondre à ceux qui prétendent que le hadith n'est pas général, aux savants de la langue et des usages arabes. Et vous êtes un maître incontesté en ce domaine. Croyez-vous que les Arabes doutent de la généralisation de ce hadith? Loin s'en faut qu'un éminent comme vous doute de la généralisation et de la globalité du nom (pronom personnel) à tous ceux auquel il se rapporte. Si je vous dis par exemple: "je vous assure de mon équité", serais-je équitable envers vous dans des domaines

particuliers ou bien mon équité couvrirait-elle tout ce à quoi elle se rapporte? Impossible de la considérer spécifique, à moins de spéculer. Si le gouverneur des Musulmans dit à l'un de ses lieutenants: Je te nomme responsable des gens, ou je te confie ma position, ma place, ou mon royaume, pouvons-nous penser que cela n'est pas général? Prétendre que ces termes sont spécifiques à des cas excluant d'autres n'est pas se hasarder à contredire? Si l'un dit à ses ministres: vous êtes, au cours de mon existence, ce que fut Omar au cours de l'existence d'Abu Bakr, mis à part que vous n'êtes pas un compagnon. Peut-on considérer, d'après les usages, cette position spécifique à certains moments et non à d'autres ou bien qu'elle est générale? Je pense que vous devez admettre qu'elle est générale, et je ne doute pas que vous croyez en la généralisation de la situation dans la parole du prophète (SAW): "*tu es pour moi ce que Haroun fut pour Moussa*", en conformité avec les usages et les principes de la langue, et notamment après avoir exclu la prophétie, ce qui rend le texte plus général encore. Les Arabes sont là. Demandez-le leur.

2. Quant aux dires de l'adversaire que le hadith est spécifique du fait de son contenant, je répondrai par deux arguments: Premièrement, le hadith, comme vous le savez, est général. Son contenant, même particulier, ne le rend pas spécifique, car il ne spécifie pas le contenu, comme il a été dit. Si vous voyez par exemple l'étranger toucher le verset du Trône, et que vous lui dites: "un néophyte ne touche pas les versets du Coran", ceci est-il spécifique à ce cas ou bien général englobant tous les versets du Coran et tous les néophytes? Je ne pense pas que quelqu'un puisse considérer que cela soit spécifique à tel étranger ou au seul verset du Trône. Si un médecin aperçoit un malade en train de manger des dattes et qu'il lui interdise de manger des sucreries, serait-ce, d'après

les usages, une interdiction particulière aux dattes ou bien engloberait-elle toutes les formes de sucreries? Je ne vois pas comment on peut considérer ces paroles spécifiques, à moins de dévier des principes et de s'éloigner des règles de la langue, en s'écartant de la compréhension commune et en se rendant étranger à notre monde. C'est également le cas de celui qui particularise le général du hadith en spécifiant son objet à la bataille de Tabouk. Nulle différence entre eux.

Deuxièmement, le hadith ne limite pas son objet à nommer Ali successeur sur Médine seulement au cours de la bataille de Tabouk, même si l'adversaire cherche à le spécifier de la sorte: nos nombreux *Sahîhs* qui se basent sur les paroles des Imams purifiés des Ahlul-Bait prouvent qu'il fut répété à d'autres occasions. Que les chercheurs s'y réfèrent. Les *Sunan-s* des Sunnites le confirment également, comme le savent les éminents. Dire que la suite du hadith prouve sa spécificité à la bataille de Tabouk ne peut être retenu comme argument valable.

3. Quant à dire que le général spécifié ne peut servir d'arguments contre d'autres constitue une erreur évidente et une faute flagrante. Seul peut parler ainsi celui qui force les choses, il en sera affligé, tel un chevalier errant dans la nuit noire. Qu'Allah nous préserve de l'ignorance, et Louange à Allah pour tout le bien. Spécifier le général n'exclut pas son autorité sur les autres si le spécifié n'est pas pris dans sa totalité, et surtout lorsqu'il est lié, comme dans notre texte. Si le maître dit à son serviteur: Assure-toi de bien servir tous ceux qui me visitent, sauf Zayd, puis laisse ce serviteur bien servir tous ceux qui le visitent, à l'exception de Zayd. Ce serviteur sera considéré comme rebelle aux coutumes, il sera blâmé par les sages et jugé comme méritant de verser une

indemnité et puni, autant que nécessite cette rebellion du point de vue de la raison et de la jurisprudence. Personne ne tiendra compte de ses excuses s'il entend s'excuser pour avoir spécifier ce général. Au contraire, son excuse sera pire que sa faute, car le général apparaît, après avoir été spécifié, dans le reste, comme vous le savez. Vous savez également que l'histoire des Musulmans et des autres est relatée à partir de la démonstration du général spécifié sans conteste, c'est ce qu'ont admirablement fait les modernes comme les anciens, qu'ils aient été compagnons ou appartenant aux générations ultérieures, et notamment les Imams des Ahlul-Bait et les autres Imams. Il n'y a nul doute à cela. Ceci prouve la validité de la démonstration par le général spécifié. S'il n'était une preuve, les quatre Imams et les autres savants n'auraient pu poursuivre la recherche dans le domaine des jugements légaux annexes pour démontrer les détails. Le monde du savoir travaille dans les généralités, et tout général est spécifié. Si les généralités disparaissent, le savoir est secoué, qu'Allah nous en préserve. Saluts.
SH.

Correspondance 31

22 dhil Hijja 1329

Demande les sources de ce texte.

Vous n'avez pas prouvé que ce texte existe ailleurs qu'à l'occasion de Tabouk. Je désire vivement connaître ses autres sources si limpides. Pouvez-vous les présenter? Saluts. S.

Correspondance 32

24 dhïl Hijja 1329

1. Parmi ses sources, la visite à Umm Salîm.
2. La fille de Hamzé.
3. L'appui sur Ali.
4. La première fraternisation.
5. La deuxième fraternisation.
6. Fermeture des portes.
7. Ali et Haroun sont les deux étoiles.

1. Nous avons, parmi ses sources, la parole du prophète (SAW) à Umm Salîm, une pionnière d'une vive intelligence, qui jouissait d'une position particulière auprès du messager d'Allah, du fait de son appartenance précoce à l'Islam, de son dévouement, de ses conseils et de ses mérites. Le prophète la visitait et lui parlait fréquemment. Il lui dit un jour: "*Umm Salîm, la chair de Ali provient de ma propre chair, son sang est le mien. Il est pour moi ce que Haroun fut pour Moussa.*[1]" Ce hadith, vous devez vous en rendre compte, était improvisé, n'ayant pour seul but que d'annoncer et de conseiller, pour Allah l'Exalté, pour clarifier le statut de son successeur, de celui qui le remplacera. Il n'est pas spécifique à la bataille de Tabouk.

2. Egalement, le hadith rapporté dans l'affaire de la fille de Hamza, lorsque Ali, Ja'far et Zayd se querellèrent. Le prophète (SAW) dit: "*ô Ali, tu as pour moi le même statut qu'avait Haroun pour Moussa*"[2].

[1] Ce hadith porte le n° 2554 du *Kanz* à la page 154 du sixième volume.
[2] Rapporté par Al-Nisâ'î dans *Al-Khasâ'is al-Alawiya* (les Spécificités Alaouites), p. 19.

3. Il fut encore rappelé lorsqu'un jour, Abu Bakr, 'Umar et Ibn Obeyda b. Jarrâh se trouvaient chez le prophète, qui s'appuyait sur Ali. Il lui tapa sur l'épaule et dit: "*ô Ali, tu es le premier croyant véritable, le premier musulman et tu as, pour moi, le même statut qu'avait Haroun pour Moussa.*"[1]

4. Les hadiths rapportés à l'occasion du premier jour de la fraternisation, qui s'était déroulée à La Mecque avant l'hégire, lorsque le prophète (SAW) a fraternisé entre les muhâjirîn.

5. Le jour de la seconde fraternisation, qui s'était déroulée après l'hégire de 5 mois, lorsque les muhâjirîn et les Ançars ont fraternisé. Le prophète a choisi Ali pour lui-même, lui marquant sa préférence et disant: "*tu as pour moi le même statut qu'avait Haroun pour Moussa, mis à part qu'il n'y a nul prophète après moi*". Les récits sont nombreux à ce propos à partir de la descendance purifiée, sans compter ce qui a été rapporté par d'autres à l'occasion de la première fraternisation, dont le hadith de Zayd b. Abi Awfa, rapporté par l'Imam Ahmad b. Hanbal dans son ouvrage *Manâqib Ali,* par Ibn 'Asâkir dans son *Tarîkh,* Al-Baghawî et Al-Tabarânî dans leurs *Mujma',* Al-Barûdî dans *Al-Ma'rifa,* Ibn 'Uday et d'autres. Le hadith est long, il rapporte les modalités de la fraternisation, et se conclut ainsi: "Ali dit: ô messager d'Allah, mon âme a eu de la peine et mon dos s'est courbé lorsque je t'ai vu faire avec tes compagnons autrement qu'avec moi. Si cela est dû à un mécontentement, à toi la faveur et la générosité". Le messager d'Allah (SAW) lui répondit: "*En vérité, j'ai agi ainsi parce que je t'ai choisi pour moi-même. Tu as, pour moi, le même statut qu'avait*

[1] Rapporté par AI-Hassan b. Badr, Al-Hâkem dans Al-Kuna, Al-Shirâzî dans Al-Alqâb et par Ibn Al-Najjâr.

Haroun pour Moussa, tu es mon frère et mon héritier". Il lui demanda: "qu'est-ce que j'hériterai de toi?" Il répondit: "*Ce qu'ont hérité les prophètes avant moi, le Livre de leur Maître et la Sunna de leur prophète. Tu seras à mes côtés dans mon palais du Paradis, avec ma fille Fatima, tu es mon frère et mon compagnon de route*". Puis il lut: "**Ils deviendront des frères, sur des trônes qui se font face**" (Al-Hijr, 47), *qui s'aiment en Allah, se regardant l'un l'autre*". Vous avez également, à l'occasion de la deuxième fraternisation, ce qui est rapporté par Al-Tabarânî dans *Al-Kabîr,* à partir d'Ibn Abbas qui relate: le messager d'Allah demanda à Ali: "*Etais-tu en colère lorsque j'ai fraternisé entre les muhâjirîn et les Ançars, en t'excluant, n'es-tu pas satisfait que tu aies pour moi le même statut qu'avait Haroun pour Moussa? excepté qu'il n'y a nul prophète après moi..*"[1]

6. Des hadiths existent aussi à l'occasion de la fermeture des portes de la mosquée, à l'exclusion de celle de Ali. Jaber b. 'Abdallah a rapporté: le messager d'Allah (SAW) a dit: "*ô Ali, il t'est accordé à la mosquée ce qui m'est accordé, tu as pour moi le même statut qu'avait Haroun pour Moussa*". Hadhaifa b. Usayd al-Ghofari a rapporté: le jour de la fermeture des portes, le prophète (SAW) se leva, annonçant: "*Des hommes éprouvent un ressentiment si je place Ali à la mosquée et les en exclue. Par Allah, je ne les ai pas exclus, ni placé Ali, mais c'est Allah Lui-même qui les a exclus et qui a placé Ali. Allah l'Exalté a inspiré à MouSsa et à son frère d'installer des foyers en Egypte pour leur peuple.* "*Faites de vos foyers des qibla*", *et faites les prières*" puis il ajouta: "*Ali est pour moi ce que Haroun est pour Moussa, il est mon frère, nul n'a le droit de prendre pour femmes celles avec qui*

[1] Rapporté par Al-Muttaqî al-Hindî dans *Kanz Al-'Ummal.*

il s'est marié". Il existe de nombreux autres textes semblables, mais je pense que cela est suffisant pour démontrer l'inexactitude de l'affirmation disant que le hadith d'Al-Manzila est spécifique au contexte de la bataille de Tabouk. Au regard de sa fréquence, cette affirmation n'a aucune valeur.

7. Quiconque a étudié la biographie du prophète trouve qu'il (SAW) présente Ali et Haroun tels deux étoiles semblables, que rien ne distingue, ce qui confirme la généralisation du hadith, ainsi que la généralisation de son statut, qui est fréquemment exprimé, sans tenir compte des différents contextes. Saluts.
SH

Correspondance 33

25 dhil Hijja 1329

Quand le prophète compara-t-il Ali et Haroun à deux étoiles?

Vous ne nous avez pas montré que le messager d'Allah (SAW) comparait Ali et Haroun à deux étoiles semblables. Quand cela fut-il dit?
S.

Correspondance 34

27 dhil Hijja 1329

1. Le jour de Shabr, Shubayr et Moushber.
2. La jour de la fraternisation.

3. Le jour de la fermeture des portes.

En parcourant la biographie du prophète (SAW), vous verrez qu'il compare Ali et Haroun à deux étoiles dans le ciel, aux deux yeux du visage, que rien ne distingue quant à leur place dans leur société respective.

1. Ne voyez-vous pas comment il refusa que les prénoms des enfants de Ali soient autres que ceux des enfants de Haroun, il les nomma Hassan, Hussein et Mohsen, disant: "*je les ai nommés tels que furent nommés les enfants de Haroun, Shabr, Shubayr et Moshber*"[1]. Il voulut ainsi insister sur la ressemblance entre les deux Haroun, celle-ci couvrant tous les domaines et tous les aspects.

2. C'est également pour cette raison qu'il fit de Ali son frère, qu'il le choisit parmi les autres, afin, de réaliser toutes les conditions de la ressemblance entre les deux Haroun vis-à-vis de leurs frères et de souligner l'absence de différence entre les deux.
Il (SAW) mit en place la fraternisation entre ses compagnons à deux reprises. Abu Bakr et 'Umar furent frères la première fois, 'Uthman et Abdel Rahmân b. Awf également. La seconde fois, Abu Bakr et Khârija b. Zayd furent frères, tandis que 'Umar fraternisa avec Atbân b. Mâlek. Quant à Ali, il fut, à deux reprises, le frère du prophète (SAW). Nous ne pouvons relater, faute de place, tous les textes rapportés de source sûre à ce propos par Ibn Abbas, Ibn 'Umar, Zayd b. Arqam, Zayd b. Abi Awfa, Anas b. Mâlek, Hudhayfa b. Al-Yamân, Makhdouj b. Yazîd, 'Umar b. Al-Khattab, Al-Barrâ'

---

[1] Rapporté par les traditionnistes, dans *Al-Mustadrak,* volume 3. L'Imam Ahmad le rapporte également dans le premier volume du *Musnad.*

b. Azeb et Ali b. Abi Taleb. Le messager d'Allah a dit: "*Tu es mon frère dans la vie ici-bas et dans l'au-delà*"[1]. Nous avons déjà rapporté dans la correspondance 20 qu'il a dit, tenant Ali par le cou: "*Il est mon frère, mon héritier et mon successeur parmi vous. Ecoutez-le et obéissez-lui*". Il (SAW) sortit un jour au devant de ses compagnons, le visage radieux. Abdel Rahmân b. Awf lui en demanda la raison. Il répondit: "*Une annonce faite par mon Maître concernant mon frère, mon cousin et ma fille, Allah a marié Ali avec Fatima..*" Lorsque la noble femme fut mariée à Ali, le prophète dit; "*Umm Ayman, convoque mon frère*". Elle dit: "il est ton frère et elle se marie à lui?" Il répondit: "oui, Umm Ayman". Elle convoqua Ali qui arriva..[2] En l'indiquant, il disait: "*C'est mon frère, mon cousin, mon beau-fils et le père de mes enfants*". Il lui dit une fois: "*Tu es mon frère, mon ami et mon compagnon au Paradis*". Il lui dit également, alors qu'il discutait avec son frère Ja'far et Zayd b. Haritha: "*Quant à toi, Ali, tu es mon frère, le père de mes enfants, tu es de moi et tu reviens à moi.*"

Il lui confia un jour: "*Tu es mon frère, mon soutien, tu accomplis ma religion, tu réalises ma promesse et libères ma conscience...*"[3] Lorsqu'il fut près de la mort, il dit: "convoquez mon frère". Ils convoquèrent Ali, il lui dit: "Approche-toi de moi". Il le fit et l'appuya contre lui-même. Il était encore dans cette position, lui parlant, jusqu'à ce qu'il rende l'âme. Un peu de sa salive atteignit Ali[4].

[1] Rapporté par Al-Hâkem dans *Al-Mustadrak,* volume 3 d'après ibn 'Umar.

[2] Rapporté par Al-Hâkem dans *Al-Mustadrak,* vol. 3 p. 159 et par Al-Dhahabî dans son *Résumé.*

[3] Rapporté par Al-Tabarânî dans *Al-Kabîr* d'après Ibn 'Umar.

[4] Rapporté par Ibn Sa'ed p. 51, deuxième partie du deuxième volume des *Tabaqât.*

A un autre moment, le prophète (S AW) dit: "*Il est écrit sur la porte du Paradis: il n'y a de dieu qu'Allah, Mohammed est le messager d'Allah et Ali est le frère du messager.*"[1] Allah l'Exalté inspira - lorsque Ali se coucha à la place du prophète - Gabriel et Michael: "J'ai fraternisé entre vous, et j'ai allongé la vie de l'un au-delà de celle de l'autre. Qui choisit pour l'autre la vie?" Les deux choisirent la vie. Il leur inspira: "Aucun d'entre vous n'a été comme Ali b. Abi Taleb, je l'ai fait frère de Mohammed (SAW), il se coucha sur son lit pour lui sauver la vie. Descendez sur terre et préservez-le de ses ennemis". Ils descendirent. Gabriel prit place à sa tête et Michael à ses pieds. Gabriel disait: "Qui est semblable à toi, ô Ali b. Abi Taleb, Allah te fait rivaliser avec les anges". Allah révéla à ce propos: "**Et en voici un parmi les gens qui s'est vendu lui-même pour la recherche de l'agrément de Dieu..**" (Al-Baqarah, 207)[2].

Ali disait: "Je suis le serviteur d'Allah et le frère de Son messager, je suis l'ami le plus proche, quiconque prétend l'être est un menteur"[3]. Il dit aussi: "Par Allah, je suis son frère et son compagnon, son cousin et le dépôt de son savoir. Qui le mérite mieux que moi?"[4] Le jour de la consultation, il dit à 'Uthmân, Abdel Rahman, Sa'ed et Zubayr: "Qu'Allah vous guide! Y a-t-il quelqu'un avec qui le prophète a fraternisé, a-t-il fraternisé avec d'autres que moi parmi les Musulmans?" Ils répondirent: non. Lorsque Ali se présenta à

[1] Rapporté par Al-Tabarânî dans *Al-Awsat,* par Al-Khatîb dans *Al-Muttafaq wal Muftaraq.*

[2] Rapporte par Les auteurs des *Sunans*, et cité par l'Imâm Fakhreddîne Ar-râzî dans son *Tafsîr* du verset mentionné.

[3] Rapporté par Al-Nisâ"î dans *Al-Khasa'is al-Alawiya* et par Al-Hâkem à la page 112 du volume 3 *â'Al-Mustadrak.*

[4] Cf. la page 126 du volume 3 *â'Al-Mustadrak.*

Al-Walid le jour de Badr, Al-Walid lui dit: "qui es-tu?" Ali répondit: "je suis le serviteur d'Allah et le frère de Son messager". Ali demanda à 'Umar qui était calife: "Si un groupe du peuple d'Israël venait à toi et l'un des hommes.te disait qu'il est le cousin de Moussa, le préfèrerais-tu à ses compagnons?" Il répondit: "oui". Il dit: "je suis, par Allah, le frère du Messager d'Allah et son cousin". 'Umar ôta sa cape et la déposa par terre, disant: "Par Allah, tu n'auras d'autre siège que celui-ci jusqu'à notre séparation". Ali demeura assis jusqu'à leur départ, tandis que 'Umar se tenait humblement, reconnaissant le statut du frère du prophète et de son cousin.

3. Notre plume nous a entraîné, nous disons: le prophète (SAW) a ordonné de fermer les portes que les compagnons utilisaient pour entrer à la mosquée, pour éviter la souillure et l'impureté. Il garda cependant la porte réservée à Ali, Allah lui ayant permis cette exception, comme cela l'était pour Haroun, ce qui indique une fois encore la ressemblance entre les deux Haroun, que la paix soit sur eux. Ibn Abbas dit: "le prophète (SAW) ferma les portes de la mosquée, à l'exception de celle réservée à Ali. Il y entrait, en état d'impureté, cette voie lui étant exclusivement réservée". 'Umar b. al-Khattab, dans un hadith véridique, d'après les deux cheikhs, dit: trois choses furent données à Ali, l'une d'elles m'est plus chère que tous les bienfaits, sa femme Fatima la fille du messager d'Allah, son installation à la mosquée avec le prophète, où il lui fut permis d'agir tout comme le prophète, et l'étendard le jour de Khaybar[1]. Sa'ed b. Malek rappela un jour certains traits particuliers à Ali dans

[1] *Al-Mustadrak,* volume 3, p. 125, et rapporté par Abu Ya'lâ ainsi qu'au chapitre 3 *d'Al-Sawâ'eq.*

un hadith authentique, disant[1]: "le messager d'Allah fit sortir son oncle Al-Abbas et d'autres de la mosquée. Abbas lui dit: "Tu nous en fait sortir et tu installes Ali?" Il lui répondit: "*Je ne vous fais pas sortir ni n'installe Ali. C'est Allah qui vous fait sortir et Qui l'installe*". Zayd b. Arqam dit: plusieurs compagnons du prophète avaient des portes conduisant à la mosquée. Le prophète (SAW) dit: "*Fermez ces portes à l'exception de celle de Ali*". Les gens se mirent à jaser. Le prophète (SAW) se leva, loua Allah et dit: "*J'ai ordonné de fermer les portes à l'exclusion de celle d'Ali. Les gens se mirent à parler. Par Allah, je n'ai pas fermé quoi que ce soit. J'ai reçu l'ordre de le faire et j'ai obéi*". Al-Tabarani rapporte dans *Al-Kabîr* les propos d'Ibn Abbas disant que le prophète (SAW) a dit un jour: "*Ce n'est pas moi qui vous ai fait sortir, par ma propre volonté, ni ne l'ai laissé. C'est Allah qui vous a sorti et Qui l'a laissé. Je suis un serviteur qui reçoit les ordres. J'ai obéi à l'ordre et je me soumets à la révélation*". Le messager d'Allah (SAW) dit un jour à Ali[2]: "*Personne d'autre que nous deux n'a le droit d'être impurs à la mosquée*". D'après Sa'ed b. Abi Waqqas, Al-Barrâ' b. Azeb, Ibn Abbas, Ibn 'Umar, Hudhaifa b. Usayd al-Ghofârî, tous ont dit[3]: le prophète (SAW) s'est dirigé vers la mosquée et a dit: "*Allah a révélé à Son prophète Moussa de Lui construire une mosquée pure que nul n'habitera mis à part Moussa et Haroun. Allah m'a révélé que je construise une mosquée pure que personne n'habitera à part moi et mon frère Ali*". Ces hadiths sont trop nombreux pour les relater dans leur totalité. Ils sont rapportés par Ibn Abbas, Abi Sa'ïd al-Khudri, Zayd b. Arqam, un compagnon de Kath'am, Asmâ' b. 'Umays,

[1] *Al-Mustadrak,* volume 3, p. 117.
[2] Rapporté par Al-Tirmidhî dans son *Sahîh.*
[3] Rapporté par Ali b. Muhammad, le juriste shafi'î connu par Ibn Al-Maghâzîlî dans *"Al-Manâqib"*

Umm Salma, Hudhaifa b. Usayd, Sa'ed b. Abi Waqqas, 'Umar, Abdallah b. 'Umar, Abi Dhirr, Abi Tufayl, Burayda al-Aslamî, Abî Rafe', le serviteur du prophète (SAW), Jâber b. Abdallah et d'autres. Parmi les invocations retenues que le prophète récitait, *"Allah, quand mon frère Moussa te demanda, disant:* "***Seigneur, ouvre-moi ma poitrine, et facilite-moi mon commandement, et dénoue le nœud de ma langue, afin qu 'ils comprennent la parole; et assigne-moi un supporteur, de ma famille: Aaron, mon frère, par lui renforce mon dos, et associe-le à mon commandement***" *(Ta Hâ, 25-32), Tu lui révélas:* "***Nous allons, par ton frère, fortifier ton bras, et vous investir, vous deux, d'autorité***" *(Al-Qisas, 35). Allah, je suis ton serviteur, et Ton messager Mohammed, ouvre-mai ma poitrine, et facilite-moi mon commandement, et dénoue le nœud de ma langue, afin qu'ils comprennent la parole; et assigne-moi un supporteur, de ma famille: Ali, mon frère...*" C'est ce qu'a également rapporté al-Bazâr qui dit: le prophète (SAW) a pris la main de Ali, disant: *"Moussa demanda à son Maître de purifier sa mosquée par Haroun, et j'ai demandé à mon Maître de purifier ma mosquée par toi"*. Il ordonna ensuite à Abu Bakr de fermer sa porte, ce dernier hésita et dit: je suis toute obéissance. Il le demanda de même à 'Umar, puis à Al-Abbas, et il (SAW) dit: "*Ce n'est pas moi qui ai fermé vos portes et ouvert celle de Ali, c'est Allah qui lui a ouvert la porte et fermé les vôtres*".
Ceci est, je pense, suffisant pour étayer la ressemblance de Ali avec Haroun dans tous les différents domaines et aspects.
Saluts. SH

Correspondance 35

27 dhil Hijja 1329

Demande des autres textes.

Par Allah, votre Maître, que vos signes sont clairs et limpides, que vos paroles sont éloquentes et précises. Continuez, je vous prie, faites-moi parvenir vos textes, si nombreux et si évidents. Vous en serez récompensés. Saluts.
S.

Correspondance 36

29 dhil Hijja 1329

1. Hadîth d'Ibn Abbas. 2. hadîth d"Umrân. 3. Burayda. 4. Les dix spécificités de Ali. 5. Ali. 6. Wahab. 7. Ibn Abi 'Assem.

1. Abu Daoud al-Tayalassi rapporte, ainsi que l'auteur de "Ahwâl Ali" dans *Al-Istî'âb,* les propos de Ibn Abbas disant: le prophète (SAW) a dit à Ali b. Abi Taleb: *"Tu es, après moi, le dirigeant de tout croyant"*.

2. D'après 'Umrân b. Huçayn, le prophète (SAW) envoya une compagnie à la tête de laquelle il plaça Ali b. Abi Taleb qui se réserva du butin (le cinquième) une esclave. Les autres protestèrent et quatre d'entre eux décidèrent de l'accuser auprès du prophète (SAW). L'un des quatre dit: O messager d'Allah, ne vois-tu pas ce qu'a fait Ali? Il refusa de lui répondre. Le second répéta les mêmes paroles, mais le prophète refusa de répondre. Le troisième reprit la même chose, et le prophète garda le silence. Le quatrième répéta les mêmes propos. Le prophète (SAW) se tourna vers eux, le visage en colère et dit: *"Que voulez-vous de Ali? Ali est de moi et je suis de Ali. Il est, après moi, le dirigeant de tout*

croyant"[1].

3. Burayda rapporte à la page 356 du cinquième volume du *Musnad* d'Ahmad que le messager d'Allah envoya deux compagnies au Yémen, il plaça Ali b. Abi Taleb à la tête de l'une et Khaled b. Al-Walid à la tête de l'autre, et dit: "*Si vous vous rejoignez, Ali est le chef et si vous êtes séparés, que chacun dirige ses hommes*". Il poursuivit: nous avons rencontré les Banu Zubayda du Yémen que nous avons combattus, les Musulmans firent face aux idolâtres. Nous avons lutté contre leur armée et pris en captivité leurs familles. Ali se consacra une des femmes captives. Burayda poursuit: Khalid et moi avons écrit au prophète (SAW) lui rapportant ces faits. Lorsque j'arrivai au devant du prophète (SAW) je lui remis la lettre, il la parcourut et je vis la colère dans ses yeux. Je dis: ô messager d'Allah, ceci est le lieu de celui qui cherche protection. Vous m'avez envoyé avec un homme auquel vous m'avez ordonné d'obéir. J'ai fait ce qui est écrit. Le prophète (SAW) dit: "*Ne médis pas de Ali. Il est de moi et je suis de lui. Il est votre dirigeant après moi. Il est de moi et je suis de lui. Il est votre dirigeant après moi*"[2]. Ceci est également rapporté par Al-Nisâ'î à la page 17 dans *Al Khasâ'is al-Alawiya* (Les spécificités Alaouites): "*Ne calomniez pas Ali, ô Burayda. Il est de moi et je suis de lui. Il est votre dirigeant après moi*". Et chez Ibn Jarîr: Burayda dit: le prophète rougit et dit: "*Quiconque m'a prêté allégeance l'a également prêtée à Ali*". Il dit: je n'avais plus de ressentiment envers lui. Et je me suis dit que je ne médirai plus de lui. Al-

[1] Rapporté par de nombreux auteurs de *Sunans,* comme l'Imam Al-Nisâ'î dans *Al-Khasâ'is al-Alawiya* et Ahmad b. Hanbal, ainsi que par Al-Hâkem dans le troisième volume *d'Al-Mustadrak.*

[2] Rapporté par Ahmad d'après Abdallah b. Burayda qui le reprend de son père.

Tabarani a rapporté ce hadith en détail: En revenant du Yémen, Burayda pénétra dans la mosquée et trouva un groupe de gens devant la pièce où se tenait le prophète (SAW). Ils se levèrent pour le saluer et le questionner. Ils lui dirent: "qu'apportes-tu comme nouvelles?" Il répondit: Allah a accordé la victoire aux Musulmans. Ils dirent: "pourquoi es-tu venu?" Il répondit: "une captive que Ali a prélevée du Khoms (tribut). Je suis venu le rapporter au prophète". Ils dirent: "fais-le, fais-le. Ali sera déconsidéré à ses yeux." Le prophète (SAW) écoutait derrière la porte. II sortit en colère et dit: "*Que vous arrive-t-il pour rabaisser Ali? Qui le déteste me déteste, qui le quitte me quitte. Ali est de moi, il est né de ma chair, et je suis né de celle d'Ibrâhîm. Je suis meilleur qu'Ibrâhîm*, la descendance se perpétue. Allah est Tout-Entendant et Tout-Sachant. O Burayda, ne sais-tu pas que Ali a droit à plus d'une captive? Il est votre dirigeant après moi*".[1] Ce hadith n'est nullement mis en doute et ses transmetteurs remontent tous à Burayda.

4. Al-Hâkem rapporte les propos d'Ibn Abbas qui cite dix spécificités de Ali: le prophète a dit: "*Tu es le dirigeant de tout croyant après moi*".

5. Dans un hadith, le prophète (SAW) a dit: "*ô Ali, j'ai demandé à Allah qu'il t'accorde cinq choses, il m'en a accordé quatre, et refusé la cinquième*". Puis il ajouta: "*Il*

* En disant que Ali est né de sa chair, alors qu'il (SAW) est supérieur à lui, on aurait pu comprendre qu'Ibrâhîm est également supérieur au prophète, ce qui ne l'est pas. Il (SAW) a donc ajouté qu'il est meilleur qu'Ibrâhîm pour écarter la confusion introduite par la comparaison (note de l'auteur).

[1] Ibn Hagar rapporte ce hadîth d'après Al-Tabarânî dans *Al-Sawâ'eq.*

m'a accordé que tu sois le dirigeant des croyants après moi"[1].

6. Ibn Al-Sakan, d'après Wahab b. Hamza, rapporte dans la biographie de Wahab: "J'ai voyagé avec Ali, qui était rigoureux. Je me suis promis de l'accuser à mon retour. Je suis revenu et ai rapporté son attitude au prophète qui a dit: "*Ne dites pas cela de Ali, il est votre dirigeant après moi*"[2]. Al-Tabarânî l'a rapporté dans *Al-Kabîr,* le prophète disant cependant: "*Ne dis pas cela de Ali, il est le plus responsable d'entre vous après moi*".

7. Ibn Abî 'Assem rapporte de Ali le hadith du prophète: "*Ne suis-je plus responsable de vous que vous ne l'êtes de vous-même?*" Ils dirent: Si. Il ajouta: "*Pour qui je suis le dirigeant, Ali est son dirigeant*".

Ces hadiths sont nombreux dans nos *Sahîh-s* d'après les Imams de la descendance purifiée. Ceci est suffisant pour notre propos, qui est confirmé par le verset de la wilâya du Livre saint. Louanges à Allah le Maître des mondes. Saluts. SH

Correspondance 37

29 dhil Hijja 1329

1. Le sens de Walî est multiple. Où se trouve le texte?

[1] Hadîth n° 6048 du *Kanz,* volume 6.
[2] Hadith n° 2579 du *Kanz,* volume 6.

Le terme *wali* signifie le partisan et l'ami, l'aimant, le beau-fils, le disciple, l'allié, le voisin. Quiconque prend en charge les affaires de quelqu'un est son walî. Le sens des hadiths que vous avez cités peut éventuellement signifier que Ali est votre partisan, votre ami, votre aimant après moi. Où se trouve le texte que vous prétendez être convaincant? Saluts. S.

Correspondance 38

30 dhil Hijja 1329

1. Démontrer le sens de walî.
2. Les indices indiquant ce sens.

1. Vous avez mentionné parmi les sens possibles de walî: "quiconque prend en charge les affaires de quelqu'un est son walî". C'est le sens voulu dans ces hadiths et c'est ce qui ressort en les écoutant. Comme lorsque nous disons: le responsable du mineur est son père ou son grand-père, ensuite viennent le tuteur de l'un d'eux et le gouverneur légal. Cela signifie que ceux-là prennent en charge ses affaires et agissent en conséquence.

2. Les indices démontrant que le sens de Walî dans ces hadiths est bien celui-là sont évidents aux gens doués de perspicacité. La parole du prophète (SAW) disant: "*il est votre dirigeant après moi*" signifie qu'il limite et restreint la wilâya (responsabilité) à lui. Ce que confirme le sens que nous adoptons. Car cette particularité ne peut être partagée avec d'autres, ce qui n'est pas le cas du partisan, de l'aimant, de l'ami qui ne sont pas restreints à une seule personne. Les croyants et les croyantes sont les (awliyâ') amis les uns des

autres. Quelle particularité ou quel trait le prophète voulait-il, dans ces hadiths, attribuer à son frère et ami (walî) si le sens de walî est tout autre? Quelle chose obscure le prophète voulait-il dévoiler dans ces hadiths, car si le sens de walî avait voulu dire le partisan, l'ami ou l'aimant, le prophète, loin de lui tout cela, serait conduit à clarifier ce qui est évident, à démontrer les certitudes. Son immense sagesse, son infaillibilité nécessaire, sa prophétie finale sont plus remarquables que certains ne le croient. Ces hadiths expriment manifestement que la wilâya revient à Ali après le prophète (SAW). C'est cela le sens véritable, car il ne peut signifier le partisan, l'aimant ou autre, Ali ayant été le partisan, l'aimant et l'ami des Musulmans depuis sa tendre enfance, vécue dans la maison de la prophétie. Il le fut encore plus au temps de la diffusion du Message jusqu'à sa mort. Son alliance, son affection et son amitié aux Musulmans ne se sont pas limitées à la période après la disparition du prophète (SAW).

D'autres indices indiquent le sens adopté: l'Imam Ahmad rapporte à la page 347 du 5ème volume du *Musnad,* d'après Sa'ïd b. Jubayr, Ibn Abbas et Burayda: "J'ai participé à une bataille au Yémen avec Ali. Il me paraissait sévère. Lorsque je rencontrai le prophète (SAW) et l'accusai, son visage changea d'expression et il me dit: "*ô Burayda, ne suis-je pas plus responsable des Musulmans qu'ils ne le sont eux-mêmes?*" Je confirmai. Il dit: "*Ali est le gouverneur de celui pour qui je le suis*". Al-Hâkem le rapporte également à la page 110 du volume 3 *d'Al-Mustadrak,* authentifié par Muslim. Al-Dhahabî le rapporte dans son *Résumé,* l'authentifiant d'après Muslim également. "*Ne suis-je pas plus responsable des Musulmans qu'ils ne le sont eux-mêmes?..*" confirme ce que nous avons dit. Qui se penche sérieusement

sur ces hadiths ne peut garder des doutes à ce propos.
Louanges à Allah.
SH.

Correspondance 39

30 dhil Hijja 1329

Demande du verset de la Wilâya

Je reconnais que vos pas sont solides et votre fardeau honnête; votre abord est tellement convenable que même les compétents ne peuvent vous surpasser ni vous tenir tête dans le combat. Je fais partie moi-même de ceux qui admettent le sens que vous préconisez pour ce hadith. Si ce n'est la nécessité d'entrer au fond des choses, j'aurais admis votre jugement, mais je me dois de l'examiner, poursuivant en cela la tradition honorable des ancêtres, qu'Allah soit satisfait d'eux.

Vous ne nous avez pas cité le verset précis dont vous parlez, à la fin de votre correspondance 36, et que vous prétendez confirmant le sens du hadith. Nous vous saurons gré de le faire afin que nous l'étudiions, si Allah le veut, Saluts.
S.

Correspondance 40

2 Muharram 1330

1. Le verset de la Wilâya fut révélé pour Ali.
2. Les preuves.
3. L'argumentation par le verset.

1. Bien évidemment, je vous cite ce verset précis qu'Allah l'Exalté révéla dans Son Livre saint: "**Non, vous n'avez**

d'autre ami que Dieu et Son messager, et les croyants qui établissent l'Office et acquittent l'impôt cependant qu'ils s'inclinent. Et quiconque prend pour ami Dieu et Son messager et les croyants, c'est le parti de Dieu qui est le vainqueur" (Al-Ma'idâ, 55). Il fut révélé sans aucun doute possible pour Ali qui fit l'aumône de sa bague tout en étant agenouillé pour la prière.

2. Les *Sahîhs* des Imams de la descendance purifiée rapportent fréquemment qu'il fut révélé lorsque Ali fit l'aumône de sa bague alors qu'il était agenouillé pour la prière. D'autres le rapportent également, tels Ibn Salâm qui cite le prophète (SAW). Consultez-le dans *Sahîh* al-Nisâ'î ou dans le commentaire de la sourate Al-Ma'ida dans la compilation des six *Sahîhs*. Les hadiths d'Ibn Abbas et de Ali, qui remontent jusqu'au prophète, sont également confirmés. Consultez le hadith d'Ibn Abbas dans le commentaire du verset dans le livre *An-Nozoul* (la révélation) de l'Imam al-Wâhidî. Al-Khatib le reprend dans *Al-Muttafaq.* Consultez également le hadith de Ali dans les *Musnad* d'Ibn Muradawayh et Abi Shaikh, ainsi que dans *Kanz al-'Ummal.* Les exégètes sont unanimes sur le fait que ce verset concerne Ali. Plus d'un savant sunnite l'a reconnu, tel que l'Imam al-Qoushagî dans *Mabhath ai-Imamat.* Dans le chapitre 18 de *Ghayat al-Marâm,* 24 hadiths rappellent le contexte de sa révélation. Si ce n'était nécessaire d'abréger, considérant que la question est aussi claire que le soleil en plein jour, nous aurions pu rapporter ce qui est écrit dans *Sahîh al-Akhbâr,* mais cela ne semble pas nécessaire. Cependant, nous limitant au commentaire de l'Imam Ibn Ishâq Ahmad b. Al-Tha'labî, nous dirons: en arrivant à ce verset dans son commentaire volumineux, se basant sur Abi Dhirr al-Ghufârî, il dit: "j'ai entendu le messager d'Allah (SAW), de mes propres oreilles,

sinon j'aurais été sourd, dire: "*Ali est le commandant des pieux, le combattant des impies, sera vainqueur qui le soutient et vaincu qui l'abandonne*" *.Une,* fois, alors que je priais avec le prophète (SAW), un homme se mit à mendier dans la mosquée, tous refusèrent de lui donner quelque chose. Ali se tenait à genoux, il leva son doigt autour duquel se trouvait une bague. Le mendiant s'approcha de lui et ôta la bague du doigt. Le prophète (SAW) implora alors Allah l'Exalté et l'invoqua, disant: "Allah, si mon frère Moussa te demande "**Seigneur, ouvre-moi ma poitrine, et facilite-moi mon commandement, et dénoue le nœud de ma langue, afin qu'ils comprennent la parole; et assigne-moi un supporteur, de ma famille: Aaron, mon frère, par lui renforce mon dos, et associe-le à mon commandement, afin que de Toi nous chantions pureté, beaucoup, et que de Toi nous nous souvenions beaucoup. Tu restes vraiment sur nous, l'observateur**" (Ta Hâ, 25-35), Tu lui révélas: "**Ta demande est accordée, ô Moïse**" (Ta Hâ, 36), Allah, je suis Ton serviteur et Ton prophète, ouvre-moi ma poitrine, et facilite-moi mon commandement, et dénoue le nœud de ma langue, afin qu'ils comprennent la parole; et assigne-moi un supporteur, de ma famille" Abou Dhirr dit: Par Allah, à peine a-t-il fini sa phrase que l'ange Gabriel lui révéla ce verset: "**Non, vous n'avez d'autre ami que Dieu et Son messager, et les croyants qui établissent l'Office et acquittent l'impôt cependant qu'ils s'inclinent. Et quiconque prend pour ami Dieu et Son messager et les croyants, c'est le parti de Dieu qui est le vainqueur**" (Al-Ma'idâ, 55)[1].

---

[1] Al-Tha'labî, *Al-Kashf wal Bayân.*

3. Vous, par qui Allah a fait vaincre le vrai - savez que "al-walî" est celui à qui revient la priorité d'agir, comme en disant: celui-ci est le walî du mineur. Les philologues ont affirmé que celui qui prend en charge les affaires d'un individu est son walî. Ce qui signifie que celui qui prend en charge nos affaires en devient responsable avant nous. Il s'agit d'Allah l'Exalté, de Son messager et de Ali, car ce dernier a réuni toutes ces qualités, la foi, la prière et l'aumône, en étant agenouillé. Le verset fut alors révélé. Allah a prouvé par ce verset que le commandement (la wilâya) Lui revient, revient à Son prophète et à son walî en même temps. La Wilâya d'Allah l'Exalté est générale. Celle du prophète et du walî lui ressemble et est du même genre. Il ne peut ici y. avoir un autre sens, celui de partisan ou d'ami etc. car ces qualités ne peuvent lutêtre exclusives. Je suppose que les faits se sont éclaircis. Louange à Allah le Maître des mondes.
SH.

Correspondance 41

3 Muharram 1330

1. Le verset s'adresse à un groupe. Comment l'expliquez-vous au singulier?

Nous pouvons dire, pour vous contredire, que la phrase "**et les croyants qui établissent l'Office et acquittent l'impôt cependant qu'ils s'inclinent**" concerne le groupe. Comment peut-elle s'appliquer à l'Imam, qu'Allah lui honore le visage, qui est un seul individu; que répondriez-vous à une telle remarque?
S.

Correspondance 42

4 Muharram 1330

1. Les Arabes expriment le singulier en utilisant le pluriel.
2. Exemples. 3. L'Imam Al-Tabarsî.
4. Al-Zamakhsharî. 5. Ce que j'en pense moi-même.

1. La réponse: les Arabes expriment le singulier en utilisant le pluriel quand cela l'exige.

2. En voici la preuve dans la Parole divine à la sourate "**C'est eux à qui l'on disait: "oui, les gens se sont rassemblés contre vous; craignez-les". Cela accrut leur foi et ils dirent: "Dieu nous suffit; Il est la meilleure garantie**" (Al-'Umrân, 173). Celui qui parle est, d'après l'ensemble des exégètes, des rapporteurs et des historiens, Na'îm b. Mas'oud al-Acha'gî. Allah l'Exalté lui attribua le terme "gens", mot attribué d'habitude à un groupe alors qu'il est un, afin d'honorer ceux qui ne l'écoutèrent pas et ne suivirent pas sa sédition. Abu Sufyân lui avait offert dix chameaux pour qu'il empêche les Musulmans d'avancer et pour les apeurer en mettant en avant la force des idolâtres. Les Musulmans furent nombreux à ne pas sortir au combat à cause de sa sédition. Cependant, le prophète (SAW) sortit avec 70 cavaliers et ils revinrent victorieux. Le verset fut alors révélé pour louer les 70 qui sortirent avec lui, indifférents à la sédition. Attribuer le terme "gens" à un seul individu constitue un trait d'esprit magnanime, car louer ainsi les 70 qui combattirent avec le prophète est plus éloquent que s'il avait indiqué une seule personne séditieuse. Le Livre, la Sunna et les écrits arabes ont l'habitude de faire de même. Prenons le verset suivant: "**ô les croyants! Rappelez-vous le bienfait d'Allah à votre égard, le jour où un groupe d'ennemis s'apprêtait à**

porter la main sur vous (en vue de vous attaquer) et qu'il repoussa leur tentative" (Al-Ma'îda, 11). Celui qui s'apprêtait à porter la main sur eux est en fait un seul homme, de Banî Muharab, nommé Ghawrath et l'on disait aussi qu'il s'agit de 'Umran b. Jihâsh de Bani Nudayr. Il brandit son épée et s'avança pour frapper le messager d'Allah. Allah l'Exalté l'en empêcha. C'est ce que rapportent les traditionnistes, les historiens et les exégètes. Ibn Hishâm place cet événement dans la bataille de Zat al-Riqa', dans le troisième volume de la *Sîra.* Allah le Tout-Puissant cita cet individu en utilisant le terme "groupe", qui est en général réservé à plusieurs individus, afin d'honorer le bienfait divin consistant à assurer la protection du prophète (SAW). Dans le verset d'Al Mubahala, Il Exalté Soit-Il utilisa les termes de "fils, femmes ou nous-mêmes" généralement vrais pour indiquer Hassan et Al-Hussein, Fatima et Ali en particulier, afin d'honorer leur position (a.s.). Les exemples sont innombrables et ne manquent pas. Ceci montre la possibilité de nommer un individu par un terme collectif pour valoriser une situation.

3. L'Imam al-Tabarsî cite, dans le commentaire d'un verset dans *Majma' al-Bayân* que le trait d'esprit consistant à utiliser un terme collectif à propos du prince des croyants vise à le glorifier et à le magnifier, et c'est ainsi que font les écrivains qui expriment le singulier par le pluriel afin de valoriser la chose. Il s'agit là d'une des caractéristiques les plus reconnues qui n'a pas besoin d'être prouvée.

4. Al-Zamakhsharî cite, dans *Al-Kashâf,* un autre trait d'esprit: "Si vous dites comment est-ce valable que Ali (Allah soit satisfait de lui) soit mentionné par un terme de groupe, je réponds: il fut cité par le terme de groupe car, bien que

n'étant qu'un seul homme, les gens doivent désirer agir comme lui pour obtenir ce qu'il a obtenu. Il s'agit ici de souligner que l'aptitude des croyants doit être si élevée de piété et de bonté, qu'ils doivent être attentionnés aux pauvres même si, pour cela, ils doivent agir rapidement, au cours de la prière, sans les faire attendre jusqu'à la fin".

5. Je peux avancer moi-même une explication plus significative et plus révélatrice concernant ce verset. Allah L'Exalté a utilisé le terme du groupe pour indiquer l'individu, le mettant à l'écart de la masse des gens, parce que les malveillants envers Ali, les ennemis de Banî Hashîm et les autres hypocrites et jaloux ne supportent pas de l'entendre au singulier; ils n'auraient, dès lors, aucune possibilité de tergiverser pour s'égarer. Il seraient alors, du fait de leur désespoir, un danger pour l'Islam. Le verset fut révélé sous la forme collective alors qu'il indique l'individu, afin d'éviter leur perfidie. Les textes ultérieurs ont adopté des expressions différentes et des modes variés, la question de la gérance fut diffusée progressivement jusqu'à ce que la religion ait été parachevée et la grâce rendue entière. Le prophète (SAW) a agi comme font les sages qui annoncent progressivement aux gens ce qu'il leur est difficile à admettre d'un coup; si le verset avait été au singulier, ils se seraient bouché les oreilles, enveloppés de leurs vêtements, ils auraient insisté à nier et se seraient montrés orgueilleux. Il s'agit là d'une sagesse générale du Saint Coran concernant les versets spécifiques aux mérites du prince des croyants et des membres de sa famille. Nous avons clarifié ces phrases et avons prouvé cela par des exemples concrets et des preuves formelles, dans nos deux livres: *Sabîl al-Mu'minîn* et *Tanzîl al-Ayât.* Louanges à Allah pour Sa guidance et Sa grâce. Saluts.

SH.

Correspondance 43

4 Muharram 1330

Le contexte du verset

Par Allah, vous avez réduit les moindres doutes, la suspicion est levée et le vrai s'est exprimé dans son origine. Il ne nous reste qu'à vous rapporter la contestation suivante, que le verset fut révélé pour interdire les gens à prendre pour gérants les impies, tels que l'expriment les versets antérieurs et ultérieurs. Car le walî, dans ce verset, signifie le partisan, l'aimant, l'ami, etc. Que répondez-vous? Je vous en prie. Saluts.
S.

Correspondance 44

5 Muharram 1330

1. Le contexte n'indique pas ce sens.
2. Le contexte ne remplace pas les preuves.

1. Réponse: ce verset, comme nous le comprenons, est séparé de ceux qui précèdent et qui interdisent de prendre les impies pour gérants. Il est aussi séparé de son cours dans le but de louer le prince des croyants et de l'élire à la direction de l'Imamat, en menaçant ceux qui nient sa vaillance, en leur promettant Sa calamité, car le verset qui vient juste avant est **"ô le croyants! quiconque parmi vous apostasie de sa religion.. Dieu va faire venir un peuple qu'il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fort envers les mécréants et qui lutte dans le sentier de Dieu et qui ne**

craint le blâme d'aucun blâmeur. C'est la grâce de Dieu. Il la donne à qui Il veut. Et Dieu est immense, savant" (Al-Ma'ida, 54). Ce verset concerne le prince des croyants et annonce sa vaillance et la bravoure de ses amis, comme l'a exprimé Ali le jour d'Al-Jamal et comme l'ont également avoué Al-Baqer et Al-Sadeq; il est cité par Al-Tha'labî dans son commentaire et rapporté par l'auteur de *Majma' al-Bayân* en se référant à 'Ammar et Ibn Abbas. Il fait l'unanimité des Shi'îtes qui l'ont repris dans des *Sahîh-s* remontant jusqu'aux Imams de la descendance purifiée. Le verset d'Al-Wilâya vient après avoir fait allusion à sa gérance et après avoir indiqué la nécessité de son Imamat. Le verset clarifie cette orientation et explique l'allusion précédente relative à sa gérance. Comment pouvons-nous dire que ce verset fait partie de l'interdiction de prendre les impies pour gérants?

2. Le prophète (SAW) a élevé les Imams de sa noble descendance au degré du Coran, ils ne s'en séparent pas et ils en sont sa voie juste; c'est à travers eux que le vrai est déterminé. Ils se sont fréquemment appuyés sur ce verset et ont confirmé le sens du terme walî tel que nous l'avons avancé. Nulle importance dès lors ne peut être accordée au déroulement des versets s'il s'avère contradictoire avec leurs textes.

Les Musulmans sont unanimes pour préférer les preuves au contexte, En cas de divergence entre les deux, ils abandonnent le sens indiqué par le contexte pour se baser sur le jugement de la preuve, pour la simple raison qu'on ne peut faire confiance à la révélation du verset dans un contexte précis, car l'arrangement du Livre Saint n'est pas conforme au déroulement de Sa révélation, comme l'admet unanimement la nation. Plusieurs versets furent placés dans un ordre

différent de leur révélation, tel le verset d'Al Tahâra introduit dans le contexte des femmes -alors que le texte confirme qu'il est adressé aux cinq membres illustres. En bref, faire porter au verset ce que n'indique pas son contexte ne rompt pas le miracle, ne porte pas atteinte à l'éloquence ni ne constitue un crime lorsque les preuves formelles sont établies. Saluts.
SH.

Correspondance 45

6 Muharram 1330

L'Interprétation est nécessaire pour justifier le bon choix des ancêtres.

S'il n'y a pas remise en cause de la validité incontestable de la succession des califes bien inspirés, nous n'aurions eu d'autre choix que de suivre votre opinion et d'accepter le sens de ce verset tel que vous le jugez. Cependant, le doute relatif à la validité de leur succession (qu'Allah soit satisfait d'eux) que nous ne pouvons accepter rend l'interprétation nécessaire, car ceux qui les ont élus croient à la justesse de leur choix. Saluts.
S.

Correspondance 46

6 Muharram 1330

1. La validité de leur choix ne nécessite pas l'interprétation.

2. L'interprétation est hors de propos.

La succession des trois califes (qu'Allah soit satisfait d'eux) est au centre de la discussion et le sujet de notre propos. Contredire les preuves en s'y référant ne peut être accepté.

1. Croire à la justesse du choix des électeurs ne nécessite pas l'interprétation des preuves: et le fait de les excuser constitue une alternative à l'interprétation, comme nous le démontrerons si cela s'avère nécessaire.

2. Nulle trace d'interprétation dans les textes que nous vous avons cités, ni dans ceux que nous n'avons pas cités, tels Al-Ghadîr et les textes de la succession qui ont été confirmés par les nombreuses *Sunan-s,* qui se confirment les unes les autres et auxquelles rien ne manque pour égaler les textes manifestes. Qui les considère avec équité, les trouvera justes, absolument vraies et admettra qu'ils sont des preuves incontestées. Saluts.
SH.

Correspondance 47

7 Muharram 1330

Je souhaite que vous nous citiez les *Sunan-s* qui confirment les textes, et je vous prie de les enchaîner les unes aux autres. Saluts.
S.

Correspondance 48

8 Muharram 1330

40 Hadiths

Voici 40 hadiths confirmant les textes et tirés des *Sunan s.*
1. Le Prophète (SAW) a dit, prenant Ali par le bras: "Voici l'Imam des pieux, il combat les vicieux; sera victorieux qui le soutient et vaincu qui le lâche". Rapporté par Al-Hakem dans le hadith de Jâbir, p. 129 du volume 3 du *Sahih Al Mustadrak.* Il ajouta: "la référence est authentique bien que non rapportée par les deux cheikhs".

2. Il (SAW) dit: "Trois me furent révélés à propos de Ali: il est le maître des Musulmans, l'Imâm des dévôts et le commandant des personnes remarquables". Rapporté par Al-Hakem au début de la page 138 du vol. 3 *d'Al-Mustadrak.* Il ajouta: " la référence est authentique bien que non rapportée par les deux cheikhs".

3. Il (SAW) dit: "Il me fut révélé à propos de Ali qu'il est le maître des Musulmans, le gouverneur (walî) des dévôts et le commandant des personnes remarquables". Rapporté par Ibn an-Najjâr et d'autres auteurs de *Sunan.*

4. Il (SAW) dit à Ali: "Bienvenue au maître des Musulmans et à l'Imâm des pieux". Rapporté par Abou Naïm dans *Hilat al-awliyâ'.*

5. Il (SAW) dit: "Le premier qui entre par cette porte est l'Imâm des dévots, le maître des Musulmans, le seigneur de la religion, le sceau des légataires, le commandant des personnes remarquables". Ali entra. Il se leva, lui annonçant la bonne nouvelle et l'embrassa. Il lui essuya la sueur du front en lui disant: "Tu agis pour moi, tu leur fais entendre ma voix

et tu leur montreras après moi le vrai dans leurs divergences"[1].

6. Il (SAW) dit: "Allah m'a promis, à propos de Ali, qu'il sera le drapeau de la guidance, l'Imâm de mes compagnons, la lumière de ceux qui m'obéissent. Il est la parole que j'ai promise aux dévots.."[2]
Ces six textes, comme vous le voyez, sont explicites quant à son Imamat et rendent obligatoire son obéissance.

7. Il (SAW) dit, montrant Ali de la main: "Il est le premier à avoir cru en moi, il sera le premier à me saluer le Jour Dernier. Il est le plus grand des amis. Il est le sage de la nation, il distingue le bien du mal. Il est le seigneur des croyants..."[3]

8. Il (SAW) dit: "A tous les Ansârs, que je vous indique celui auquel vous devez vous attachez, si vous ne voulez pas vous égarer après lui. C'est Ali. Aimez-le comme vous m'aimez, honorez-le comme vous m'honorez. Gabriel m'a ordonné de vous le dire, en tant que Parole d'Allah l'Exalté."[4]

9. Il (SAW) dit: "Je suis la cité du savoir et Ali en est la porte. Qui voudra y accéder, qu'il entre par la porte"[5].

---

[1] Rapporté par Abu Na'îm dans *"Hîlat"* d'après Anas.
[2] Rapporté par Abu Na'îm dans *"Hîlat"* d'après Abi Barza al-Aslamî et Anas b. Malek.
[3] Rapporté par Al-Tabarânî dans *Al-Kabîr* d'après Salmân et Abi Dharr.
[4] Rapporté par Al-Tabarânî dans *Al-Kabîr.*
[5] Rapporté par Al-Tabarânî dans *Al Kabîr* d'après Ibn Abbas et par Al-Hâkem dans Manâkib Ali p. 226 du volume 3 *d'Al-Mustadrak.*

10. Il (SAW) dit: "Je suis le foyer de la sagesse, et Ali en est la porte"[1].

11. Il (SAW) dit: "Ali est la porte de mon savoir, il montrera à ma nation, après moi, le Message que j'ai porté. L'aimer c'est croire, et le détester c'est être hypocrite..."[2]

12. Il (SAW) dit à Ali: "Tu montreras après moi à ma nation le juste dans ses divergences". Rapporté par Al-Hakem à la page 122 du vol. 3 *d'Al-Mustadrak.* Il ajouta: "ce hadith est authentique selon la méthode des deux cheikhs qui ne l'ont pas rapporté." Je dis: celui qui considère ce hadith ainsi que d'autres semblables sait que Ali a, pour le Prophète, le même statut qu'a le Prophète pour Allah le Très Haut, Allah l'Exalté dit à Son prophète: "**Et nous n'avons fait descendre sur toi le Livre que pour que tu leur exposes clairement ce en quoi ils divergent, et comme une guidée et une miséricorde pour des gens qui croient**" (Al-Nahl, 64). Et le Prophète dit à Ali: "Tu montreras après moi à ma nation ce en quoi ils divergent".

13. Il (SAW) dit (rapporté par Ibn al-Sammâk, les propos de Abu Bakr, remontant jusqu'au Prophète): "Ali est pour moi ce que je suis pour mon Maître".

14. Il (SAW) dit, d'après al-Daraqatni, citant Ibn Abbas, qui remonte jusqu'au prophète: "Ali b. Abi Taleb est la porte de la rémission: qui entre par lui est un croyant, qui en sort est un impie"[3].

[1] Rapporté par Al-Tirmidhi dans son *Sahîh* et par Ibn Jarîr

[2] Rapporté par Al-Daylamî d'après Abi Dharr.

[3] Il s'agit du hadith n° 2528 du *Kanz* p. 153 du sixième volume.

15. Il (SAW) dit, le jour d'Arafa, au cours du pèlerinage d'adieu: "Ali est de moi et je suis de Ali, personne ne peut accomplir pour moi, mis à part moi-même et Ali"[1].
"**Oui, ceci est la parole, certes, d'un messager noble, doué de force, en situation auprès du Maître du Trône, obéi, là-haut, sûr. Et votre ami n'est pas fou**" (Al-Takwîr, 19-22), "**et il ne parle pas non plus d'impulsion: ce n'est là que révélation révélée**" (Al-Nagm, 3-4). Où allez-vous? Que dites-vous de ces *Sunan* authentiques? De ces textes explicites? Si vous examinez scrupuleusement ce pacte et observez la sagesse consistant à l'annoncer au cours du grand hajj devant cette foule de témoins, la vérité vous apparaîtra au grand jour, et si vous prêtez attention à ses paroles succintes, à leur sens révélateur et majestueux, vous leur accorderez la plus haute vénération. Il a rassemblé et expliqué, il a généralisé et approfondi en quelques brèves paroles. Seul Ali pouvait avoir l'aptitude d'agir en quoi que ce soit. Il n'est pas étonnant que seul le légataire puisse agir pour le Prophète, que seul son successeur ou son gérant puisse le remplacer. Louange à Allah qui nous guide à cela; nous n'aurions pas été guidés s'il ne l'avait pas voulu.

16. Il (SAW) dit: "Qui m'obéit obéit à Allah, qui me désobéit, désobéit en fait à Allah. Qui obéit à Ali m'obéit et qui désobéit à Ali me désobéit." Rapporté par Al-Hakem à la page 121 du vol. 3 *d'Al Mustadrak,* et par Al-Dhahabi à la même page dans son résumé, chacun d'eux ayant déclaré son authenticité d'après les conditions requises par les deux cheikhs.

[1] Rapporté par Ibn Mâjâ dans le chapitre consacré aux "Fada'il d'Al-Sahâba" dans le premier volume de *Sunan-s,* et par Al-Tirmidhi et Al-Nisâl dans leurs *Sahîhs.*

17. Il (SAW) dit: "O Ali, qui m'abandonne a abandonné en fait Allah, et qui t'abandonne m'a abandonné". D'après Al-Hakem à la page 124 du vol. 3 de son *Sahih,* ajoutant: "authentifié, mais non rapporté par les deux cheikhs".

18. Il (SAW) dit, s'adressant à Umm Salma: "Qui insulte Ali m'insulte". Rapporté par Al-Hakem à la page 121 du vol. 3 *d'Al-Mustadrak,* authentifié selon les conditions des deux cheikhs. Egalement rapporté par Al-Dhahabi dans son résumé, qui confirme son authenticité. Rapporté par Ahmad qui reprend le hadith d'Umm Salma à la page 323 du vol. 6 du *Musnad,* par Al-Nisâ'i à la page 17 dans *"Les spécificités alaouites"* et par d'autres rapporteurs de récits. Un hadith semblable du prophète (SAW) rapporté par 'Umru b. Shâs: "Qui porte préjudice à Ali me porte préjudice".

19. Il (SAW) dit: "Qui a aimé Ali m'a aimé, qui a détesté Ali m'a détesté". Rapporté par Al-Hakem et authentifié selon les conditions des deux cheikhs à la page 130 du vol. 3 *d'Al-Mustadrak,* ainsi que par Al-Dhahabi dans le résumé, qui reconnaît son authenticité d'après ces conditions. De même, Ali a dit: "Par Celui qui a fendu la graine et guéri l'individu, le Prophète (SAW) illettré a déclaré que ne m'aime que le croyant et ne me déteste que l'hypocrite"[1].

20. Il (SAW) dit: "O Ali, tu es maître dans ce monde, maître dans l'au-delà, celui qui t'aime m'aime, celui qui m'aime aime Allah. Ton ennemi est le mien, mon ennemi est celui d'Allah. Malheur à qui te détestera après ma mort". D'après Al-

[1] Rapporté par Muslim dans "kilâb al-Imân" page 46 du premier volume du *Sahîh.*

Hakem, au début de la page 128 du vol. 3 *d'Al-Mustadrak,* authentifié selon les conditions des deux cheikhs.

21. Il (SAW) dit: "O Ali, heureux celui qui t'a aimé et a été sincère avec toi, et malheur à celui qui t'a détesté et a été menteur envers toi". Rapporté par Al-Hakem à la page 135 du vol. 3 *d'Al-Mustadrak,* qui ajoute: ce hadith est authentique, les deux cheikhs ne l'ont pas rapporté."

22. Il (SAW) dit : "Qui souhaite vivre ma vie et mourir de ma mort, habiter le paradis éternel que mon Maître m'a promis, qu'il fasse allégeance *(yatawalla)* à Ali b. Abi Taleb. Il ne vous déviera pas de la guidance et ne vous plongera pas dans la perdition".

23. Il (SAW) dit : "Je recommande à qui a cru en moi et qui m'a été sincère de faire allégeance *(wilâya)* à Ali b. Abi Taleb; qui lui fait allégeance m'a fait allégeance, qui m'a fait allégeance s'est soumis à Allah. Qui l'a aimé m'a aimé et qui m'a aimé a aimé Allah. Qui l'a détesté m'a détesté et qui l'a détesté, a détesté Allah l'Exalté".

24. Il (SAW) dit : "Qui souhaite vivre ma vie, mourir de ma mort et habiter le Paradis d'Eden que mon Maître a ensemencé, qu'il fasse allégeance *(yatawalla)* à Ali après moi, qu'il soutienne son compagnon *(walî)* et qu'il se guide par mes Ahlul-Bait après ma mort. Ils sont ma descendance et ont été créés de ma chair. Ils ont hérité ma compréhension et mon savoir. Malheur à ceux qui, d'entre ma nation, mentent à leur propos et à ceux qui rompent mes liens avec eux. Allah ne leur accordera pas mon intercession".

25. Il (SAW) dit : "Qui aime vivre ma vie, mourir de ma mort et entrer au Paradis que mon Maître m'a promis, et qui est le Paradis de l'éternité, qu'il prête allégeance à Ali et à sa descendance après moi. Ils ne vous sortiront pas de la voie de la guidance, et ne vous feront pas entrer par la porte de la perdition".

26. Il (SAW) dit : "Ammâr, si tu vois Ali suivre un chemin et les gens suivre un autre, rejoins Ali et détourne-toi des gens. Il ne t'indiquera pas la chute et ne te sortira pas de la guidance"[1].

27. Il (SAW) dit à Abu Bakr : "Ma paume et celle de Ali sont équivalentes dans l'équité"[2].

28. Il (SAW) dit : "O Fatima, n'acceptes-tu pas qu'Allah l'Exalté, par considération pour les gens sur terre, ait choisi deux hommes, ton père et ton époux?"[3].

29. Il (SAW) dit : "Je Suis l'annonciateur et Ali le guide. C'est par toi, ô Ali, que les guidés trouveront leur voie, après moi"[4].

30. Il (SAW) dit : "O Ali, personne n'a le droit d'être impur dans la mosquée, mis à part toi et moi". Tabarani rapporte un hadith semblable d'après Umm Salma, Al-Bazâr, Sa'ed et le Prophète (SAW): "personne n'a le droit d'être impur dans la mosquée, mis à part Ali et moi".

---

[1] Rapporté par Al-Daylamî d'après Ammâr et Abi Ayoub.
[2] Il s'agit du hadith 2539 du *Kanz,* p. 153 du volume 6.
[3] Rapporté par AJ-Hâkem p. 129 du volume 3 *d'Al-Mustadrak.*
[4] Rapporté par Al-Daylamî d'après Ibn Abbas.

31. Il (SAW) dit : "Moi et celui-ci - Ali - sommes l'autorité de ma nation le Jour Dernier". Rapporté par Al-Khatib d'après le hadith de Anas. En quoi Abul Hassan (Ali) est-il une autorité comme le Prophète, si ce n'est qu'il est son héritier *(walî 'ahd)* et le responsable après lui.

32. Il (SAW) dit : "Il est écrit sur la porte du Paradis: Il n'y a de dieu qu'Allah, Mohammed est le Messager d'Allah et Ali est le frère du Messager"[1].

33. Il (SAW) dit : "Il est écrit sur les marches du Trône: "Il n'y a de dieu qu'Allah, Mohammed est le Messager d'Allah, Je l'ai confirmé par Ali, Je l'ai soutenu par Ali"[2].

34. Il (SAW) dit : "Qui souhaite voir la détermination de Nuh, la science d'Adam, la clémence d'Ibrahim, la sagacité de Moussa, la piété de 'Issa, qu'il porte ses regards sur Ali b. Abi Taleb". Rapporté par Al-Bayhaqi dans son *Sahih* et par l'Imam Ahmad b. Hanbal dans son *Musnad.*

35. Il (SAW) dit : "O Ali, tu as avec 'Issa une ressemblance qui a conduit les Juifs à le détester et à calomnier sa mère, et qui a conduit les chrétiens à l'aimer au point de l'élever à un rang qu'il n'a pas"[3].

---

[1] Rapporté par Al-Tabarânî dans *Al-Awsat* et par Al-Khatîb dans *Al-Muttafaq wal Muftaraq.*
[2] Rapporté par Al-Tabarânî dans *Al-Kabîr.*
[3] Rapporté par Al-Hâkem p. 122 du vol. 3 *d'Al-Mustadrak.*

36. Il (SAW) dit : "Les pionniers sont trois: le pionnier de Mussa, Yousha' b. Nûn, celui de 'Issa, le compagnon de Yassine, et celui de Mohammed, Ali b. Abi Taleb"[1].

37. Il (SAW) dit : Les véridiques sont trois: Habib le menuisier, le croyant de la famille de Yassine qui a dit à son peuple: suivez les messagers; Hizqil, le croyant de la famille de Pharaon, qui a dit: Tuez-vous un homme qui affirme qu'Allah est son Maître? et Ali b. Abi Taleb, et il en est le meilleur"[2].

38. Il (SAW) dit à Ali : "La nation te trahira après moi, tu vivras ma religion et combattras selon ma tradition; celui qui t'aime m'aime, celui qui te déteste me déteste, et celle-ci se couvrira de celle-là.- il veut dire sa barbe de sa tête"[3]. Et Ali a dit: le Prophète m'a confié que la nation me trahira après lui"[4]. Ibn Abbas a dit: "Le Messager d'Allah (SAW) a dit: "Tu endureras des tourments après moi". Il demanda: "Venant de la part des gens de ma religion?" Il dit: "Des gens de ta religion".

39. Il (SAW) dit : "Parmi vous se trouve quelqu'un qui combattra pour expliquer le Coran comme je me suis battu pour le révéler". L'assemblée se dressa, Abu Bakr et Omar en faisaient partie. Abu Bakr dit: "Je suis celui-là". Il dit: "Non". Omar dit: "Je suis celui-là". Il dit: "Non, c'est l'homme à la semelle recousue, c'est-à-dire Ali". Abu Said al-Khodri dit:

---

[1] Rapporté par Al-Tabarânî et Ibn Marqawayh d'après Ibn Abbas. Rapporté par Al-Daylami d'après 'Aïsha.
[2] Rapporté par Abu Na'îm et Ibn 'Asâker d'après Abi Layla; rapporté par Ibn Al-Najjar d'après Ibn Abbas qui remonte jusqu'au prophète.
[3] Rapporté par Al-Hâkem p. 147 du volume 3 *d'Al-Mustadrak.*
[4] Rapporté par Al-Hâkem p. 140 du volume 3 *d'Al-Mustadrak.*

Nous sommes venus à lui le lui annoncer. Il ne leva pas la tête comme s'il l'avait déjà entendu du Messager d'Allah (SAW)[1]. De même, le hadith d'Abu Ayoub al-Ansarî à propos du califat de Omar, il dit: Le Prophète (SAW) a ordonné à Ali de combattre les traîtres, les tyrans et les renégats. Le hadith de Ammâr b. Yasser qui dit: Le Prophète (SAW) a dit: "Ali, le parti injuste te combattra et tu seras dans le droit, qui ne te soutiendra pas ce jour-là n'est pas de moi". Le hadith d'Abu Dhirr qui dit: Le Prophète (SAW) a dit: "Par Celui qui tient mon âme entre Ses mains, un homme parmi vous se battra après moi pour expliquer le Coran, comme je combattis les idolâtres pour le révéler". Le hadith de Mohammed b. Obeïdallah b. Abi Rafe', qui le tient de son père et de son grand-père Abi Rafe', il dit: Le Messager d'Allah a dit: "Abu Rafe', un peuple après moi viendra à combattre Ali, les combattre est un devoir dû à Allah, qui ne pourra les combattre par la main, que ce soit par la parole, et qui ne peut le faire par la parole, que ce soit par le cœur.."[2]. Le hadith d'Al Akhdar al-Ansârî, qui dit: le Prophète a dit: "Je me bats pour révéler le Coran, et Ali se bat pour l'expliquer".

40. Il (SAW) dit : "O Ali, je suis supérieur à toi dans la prophétie, car il n'y a pas de prophète après moi, et tu es supérieur aux gens concernant sept choses à propos desquelles les gens de Quraysh ne peuvent argumenter contre toi: tu es le premier croyant en Allah, le plus fidèle au pacte d'Allah, le plus droit à suivre l'ordre d'Allah, le plus équitable, le plus juste envers le peuple, le plus probe et celui

---

[1] Rapporté par Al-Hâkem p. 122 du vol. 3 *d'Al-Mustadrak.*
[2] Rapporté par Al-Tabarânî dans *Al-Kabîr;* il se trouve également à la Page 155 du vol. 6 du *Kanz*

qui possède le plus de mérite chez Allah"[1]. Abu Saïd al-Khodri dit: le Prophète (SAW) a dit: "O Ali, tu possèdes sept traits à propos desquels personne ne peut rivaliser avec toi le Jour Dernier, tu es le premier croyant, le plus fidèle au pacte divin, le plus droit à suivre l'ordre divin, le plus clément envers les sujets, le plus équitable, le plus savant et tu as le mérite le plus grand".

Ainsi que d'autres pour lesquels il manquerait de place si nous les exposons. Ces nombreux hadiths qui se confirment les uns les autres démontrent une seule chose: Ali est le second après le Messager d'Allah (SAW) au sein de cette nation et le commandement lui revient après le Prophète (SAW). Ce sont des *Sunan* dont le sens a été fréquemment rappelé même s'ils ne furent pas dits de la même manière. Ceci est une preuve majeure. Saluts.
SH.

Correspondance 49

11 Muharram 1330

1. Reconnaissance des mérites de Ali.
2. Ses mérites n'impliquent pas une promesse relative à sa succession.

1. L'Imam Abu Abdallah Ahmad b. Hanbal a dit: "Aucun des compagnons du Messager d'Allah n'a eu autant de mérites que Ali b. Abi Taleb"[2]. Ibn Abbas a dit: "Aucun n'a été

[1] Rapporté par Abu Na'îm d'après le hadith de Mou'âz et le hadith suivant est d'après Abi Sa'îd. Ils se trouvent tous deux dans *Hîlat al-Awliyâ.*
[2] Rapporté par Al-Hâkem p. 107 dans *Al-Mustadrak.*

autant l'objet de révélation dans le Coran que Ali"[1]. Il dit également: "Il a été révélé 300 versets du Livre d'Allah l'Exalté rien que pour Ali". Et encore: "Il n'a été révélé "O vous qui croyez" que pour l'illustre et le noble Ali". Allah a réprimandé les compagnons de Mohammed (SAW) à divers endroits du Livre Saint, mais Il n'a cité Ali que dans le bien". Abdallah b. Ayash b. Abi Rabi'a a dit: "Ali avait une expérience décisive dans le domaine du savoir, il avait pour lui l'antériorité dans l'Islam; il était le beau-fils du Messager d'Allah (SAW), il possédait la science de la Sunna, il était le secours dans la guerre et la générosité dans la fortune". L'Imam Ahmad b. Hanbal fut questionné un jour à propos de Ali et de Mu'awiya, il dit: "Ali avait beaucoup d'ennemis qui avaient beau cherché à quel propos le critiquer, ils ne trouvèrent rien. Ils vinrent trouver un homme qui s'était opposé à lui et qui l'avait combattu, alors, ils louèrent celui-ci par ressentiment envers celui-là". Le juge Ismaël, al-Nisâ'i et Abu Ali Al-Nisabûrî, ainsi que d'autres, ont dit: "Aucun compagnon ne fut aussi bien loué dans les hadiths authentiques que Ali".

2. Ceci est indiscutable. Cependant, la discussion porte plutôt sur le fait que le prophète lui a-t-il ou non confié la succession? Ces textes ne sont pas vraiment explicites pour notre propos, ils démontrent les spécificités et les vertus de l'Imam Ali qui sont innombrables, et nous pensons qu'il en est digne et même plus, qu'Allah lui honore le visage. Vous en avez même omis des quantités qui ne s'opposent pas à sa candidature à l'Imamat. Cependant, être candidat ne signifie pas se voir confier la succession, comme vous le savez. Saluts.

[1] Rapporté par Ibn ' Asâker et d'autres auteurs de Sunans.

S.

Correspondance 50

13 Muharram 1330

Comment prouver son Imâmat à partir de ses mérites.

Celui qui possède comme vous le regard perçant et l'intention perspicace, qui est expert dans les fondements et les sources, avisé en ce qui concerne le sens et l'aboutissement, qui a observé le Messager d'Allah (SAW), sa profonde sagesse, sa prophétie finale, qui a estimé ses actes et ses paroles et qui sait qu'il ne dit pas les choses vainement, - ne peut laisser lui échapper, au nom de la tradition et de la raison, les desseins de ces *Sunan,* ni se dérober à leurs nécessités. Vous avez dû sûrement remarquer, vous le maître incontesté en langue arabe, que ces *Sunan* ont assuré à Ali une situation élevée qu'Allah et Ses prophètes n'assurent qu'aux successeurs fidèles à la religion. Si elles ne prouvent pas la succession par l'analogie, elles la dévoilent assurément. Elles constituent une preuve obligatoire, mais sa nécessité s'est manifestée par d'autres hadiths plus révélateurs. Le maître des prophètes ne peut assurer une telle situation élevée à un autre qu'à son héritier, à son successeur *(walî fi 'ahdihi).* Quiconque a exploré les *Sunan-s* concernant Ali, les a sondées avec calme et équité, trouvera qu'elles visent, presque toutes, à établir son Imamat; elles l'indiquent, soit par 1 analogie, comme les textes antérieurs et la promesse de Ghadîr, soit par la nécessité, comme les *Sunan-s* que nous avons cités dans la correspondance 48, ou comme lorsque le Prophète (SAW) dit: *"Ali est avec le Coran, le Coran est avec Ali, ils ne se*

sépareront qu'en me rejoignant à l'oasis". Il (SAW) dit également: *"Ali est de moi, il est ce que ma tête est pour mon corps"*[1]. Egalement, dans le hadith d'Abdel Rahman b. Awf[2]: *"Par Celui qui tient mon âme entre Ses mains, faites la prière, donnez l'aumône, que je vous envoie un homme de moi ou comme moi-même.."* Enfin, il prit la main de Ali, et dit: *"Le voilà";* ainsi que d'autres exemples innombrables de hadiths. J'attire l'attention de tous ceux qui cherchent la vérité, qui démêlent les ambiguïtés, de tous ceux qui s'adonnent à la découverte par et pour eux-mêmes, qu'il est honorable et utile d'essayer de comprendre les obligations de ces saintes *Sunan,* sans tenir compte de leur affectivité.
SH.

Correspondance 51

14 Muharram 1330

Contester les preuves par d'autres semblables.

Vos adversaires peuvent vous opposer les Sunan-s consacrés aux mérites des trois califes bien-inspirés, ainsi qu'à ceux des anciens, les Muhajirîns et les Ançars. Qu'en dites-vous?
S.

Correspondance 52

15 Muharram 1330

Refus du procès de l'opposition.

1 Rapporté par Al-Khaûb d'après le hadith d'Al Barra', et par Al-Daylamî d'après Ibn Abbas.
2 Il s'agit du hadith 6133 p. 405 du Kanz, volume 6.

Nous admettons les innombrables mérites de tous les anciens, Muhâjirîns et Ançars, qu'Allah soit satisfait d'eux, notamment ceux qui sont mentionnés dans les versets du Livre et dans la Sunna. Cependant, l'examen des textes les concernant ne nous permet pas d'affirmer qu'ils contredisent les textes concernant Ali ni qu'ils remettent en cause ses particularités. Nos adversaires sont les seuls à rapporter des récits concernant ces mérites qui ne sont pas confirmés par nos sources. Et de ce fait, nous contredire en s'y appuyant n'est pas valable, une telle attitude émanant d'opiniâtres chevronnés ne peut être prise en considération par nous, quel que soit son degré de validité chez l'adversaire. Ne voyez-vous pas que n'utilisons pas nos propres récits pour nous opposer à nos adversaires, et que nous n'avançons pour arguments que des textes cités par leurs sources, tels le texte d'Al-Ghadîr ainsi que d'autres. Et même si nous prenons en compte les hadiths concernant les mérites des autres, nous ne les trouvons pas opposés à notre propos, nous n'y trouvons pas non plus de remarque sur la succession, ce qui explique que personne ne s'y appuie pour démontrer la validité de la succession des trois califes. Saluts.
SH.

Corresponsance 53

16 Muharram 1330

Demande de rapporter le hadith d'Al-Ghadîr.

Vous avez cité à plusieurs reprises le hadith d'Al-Ghadir. Veuillez nous l'exposer à partir des sources sunnites pour que nous l'étudiions. Saluts.
S.

Correspondance 54

18 Muharram 1330

Quelques fragments d'Al-Ghadîr.

Al-Tabarani et d'autres ont rapporté, s'appuyant sur une chaîne dont l'authenticité fait l'unanimité, que Zayd b. Arqam a dit: Au cours d'un sermon qu'il a fait à Ghadir Khom sous les arbres, Le Prophète (SAW) a dit: *"O vous les gens, je risque d'être appelé, et je répondrai. Je suis responsable, et vous l'êtes également. Que dites-vous?"* Ils dirent: "Nous témoignons que tu as transmis, lutté et conseillé, qu'Allah te récompense". Il dit: *"Ne témoignez-vous pas qu'il n'y a de dieu qu'Allah, que Mohammed est Son serviteur et Son prophète, que Son paradis est vrai, que Son Feu est vrai, que la mort est vraie et que la résurrection est vraie; que l'heure arrive inexorablement, qu'Allah ressuscite les morts?"* Ils dirent : "Si, nous témoignons de tout cela". Il dit : *"O Allah, je témoigne!"* Puis il ajouta: *"O vous les gens, Allah est mon Seigneur, je suis le seigneur des croyants, je les protège mieux qu'ils ne se protègent eux-mêmes; Celui pour qui je suis le dirigeant* (mawlâ), *voici son dirigeant - Ali - Allah est l'Ami* (wâli) *de celui qui l'aime et repousse celui qui le repousse".* Il dit: *"O vous les gens, je vous précède, et vous irez à l'oasis, un oasis plus large que la distance séparant Bosra de San'a, où les étoiles sont par milliers, et lorsque vous me rencontrerez, je vous questionnerai à propos des deux choses précieuses, comment vous avez assuré ma succession les concernant, la grande chose précieuse, c'est le Livre d'Allah l'Exalté, l'une de ses extrémités est rattachée à la Main d'Allah le Très-Haut, et l'autre à vos mains. Tenez-la fermement pour ne pas vous égarer et ne pas vous rétracter, et la deuxième chose, c'est ma descendance, ma famille.*

Le Généreux et Sachant m'a annoncé qu'elles ne se sépareraient pas jusqu'à me rejoindre à l'oasis".

Al-Hakem a rapporté dans *Al Mustadrak,* à propos des vertus de Ali, d'après Zayd Ibn Arqam, à partir de deux sources authentifiées selon les conditions des deux cheikhs, disant: Lorsque le Prophète (SAW) revint du pèlerinage d'adieu et qu'il arriva à Ghadir Khom, il ordonna d'installer les parasols, ce qui fut fait. Il dit: *"Je suis sur le point d'être appelé, et j'ai répondu. Je laisse parmi vous les deux choses précieuses, l'une est plus grande que l'autre, le Livre d'Allah le Très-Haut et ma descendance. Prenez garde à la manière dont vous assurerez ma succession les concernant, elles ne se sépareront pas avant de me rejoindre à l'oasis".* Il ajouta: *"Allah l'Exalté est mon Seigneur, et je suis le maître de tout croyant"* puis, prenant la main de Ali, il dit: *"Celui pour qui je suis le maître, il est son commandant* (walî), *Allah aime qui l'aime et repousse qui le repousse".* Il cite le hadith en entier, et Al-Dhahabi n'a rien noté à la suite dans son Résumé. Al-Hakem l'a rapporté également en citant Zayd Ibn Arqam dans *Al-Mustadrak,* confirmant son authenticité. Al-Dhahabi, bien que très sévère, affirma la même chose.

L'Imam Ahmad rapporte également le hadith de Zayd Ibn Arqam disant: "Nous sommes arrivés avec le Prophète (SAW) à une vallée appelée Wadi Khom. Il ordonna la prière de midi qu'il dirigea. Il ajouta: Il nous sermonna, nous fîmes de l'ombre en posant un vêtement sur un arbre fleuri. Le Prophète dit: *"Ne le saviez-vous pas? Ne témoignez-vous pas que je protège mieux tout croyant qu'il ne se protège lui-même?"* Ils dirent: "Si". Il dit: *"Pour qui je suis le dirigeant, Ali est son dirigeant* (mawlâ), *Allah est l'Ami de qui l'aime et repousse qui le repousse".*

Al-Nisâ'i rapporte les propos de Zayd Ibn Arqam disant: Lorsque le Prophète revint du pèlerinage d'adieu et qu'il fit halte à Ghadir Khom, il ordonna d'installer les parasols, ce que nous fîmes. Il dit: *"Je suis sur le point d'être appelé, et j'ai répondu. Je laisse parmi vous les deux choses précieuses, l'une est plus grande que l'autre, le Livre d'Allah, et ma descendance, Ahlul-Bait. Prenez-garde à la manière dont vous assurerez ma succession les concernant, elles ne se sépareront pas avant de me rejoindre à l'oasis". Puis il ajouta: "Allah est mon Seigneur, et je suis le maître de tout croyant".* Prenant la main de Ali, il ajouta: *"Pour qui je suis le dirigeant, voici son commandant, Allah est l'Ami de qui l'aime et repousse qui le repousse".* Abu Tufaïl dit: Je demandai à Zayd s'il l'avait lui-même entendu du Prophète (SAW), il me répondit: Toute personne se trouvant à l'endroit l'a vu de ses propres yeux et l'a entendu de ses propres oreilles. Ce hadith a été rapporté par Muslim dans son *Sahih* au chapitre consacré aux mérites de Ali, d'après plusieurs chaînes remontant à Zayd Ibn Arqam, mais il l'a mutilé en le réduisant. C'est ainsi qu'ils font.

L'Imam Ahmad rapporte le hadith d'Al Barra' b. Azeb, qui le tient de deux sources et qui dit: Nous étions avec le Messager d'Allah et nous fîmes halte à Ghadîr Khom. Nous fûmes appelés à la prière collective. L'emplacement réservé au Prophète sous deux arbres fut balayé. Il récita la prière de midi et prenant la main de Ali, il dit: *"Ne savez-vous pas que je protège mieux les croyants qu'ils ne se protègent eux-mêmes?"* Ils dirent: Si. Il dit: *"Ne savez-vous pas que je protège mieux tout croyant qu'il ne se protège lui-même?"* Ils dirent: Si. Prenant la main de Ali, il dit: *"Pour qui je suis le dirigeant, Ali est son dirigeant, Allah est l'Ami de qui l'aime*

et repousse qui le repousse". Il dit: Omar le rencontra plus tard et lui dit: "Mes félicitations à Ibn Abi Taleb, tu es devenu, de jour et de nuit, le dirigeant de tout croyant et de toute croyante".

An-Nisâ'i rapporte les propos de Aïcha bint Sa'ad disant: "J'ai entendu mon père dire qu'il a entendu le Prophète (SAW), le jour où nous nous trouvions à l'oasis. Il a pris la main de Ali et a commencé son sermon en louant Allah, puis il a dit: *"O vous les gens, je suis votre commandant* (walî)". Ils dirent: "Tu dis vrai, ô messager d'Allah". Puis, levant la main de Ali, il ajouta: "*Il est mon proche* (walî), *il accomplit pour moi ma religion, je suis l'ami de qui le prend pour ami* (*walî*) *et l'ennemi de qui le prend pour ennemi"*. D'après Sa'ad également, il dit: Nous étions avec le Prophète (SAW). Lorsqu'il arriva à Ghadir Khom, il s'arrêta, attendant ceux qui se trouvaient en arrière et ceux qui l'avaient devancé. Lorsque les gens furent réunis, il dit: *"O gens, qui est votre commandant?"* Ils dirent: Allah et Son messager. Prenant la main de Ali qu'il souleva, il dit: *"Tous ceux pour qui Allah et Son messager sont les maîtres, il (Ali) est leur commandant. Allah est l'Ami de ceux qui l'aiment et repousse ceux qui le repoussent"*.

Les *Sunan-s* sont nombreuses et innombrables à ce propos. Les textes sont explicites sur sa qualité d'héritier et de responsable après le Prophète, comme le dit Al-Fadl Ibn al-Abbas b. Abi Lahab:

L'héritier après Mohammed était Ali
qui était son ami à tous les instants de la vie.

SH

Correspondance 55

19 Muharram 1330

Comment pouvez-vous le prendre pour argument alors qu'il n'est pas cité fréquemment?

Les Shi'ites prennent en considération la fréquence du hadith concernant l'Imamat pour appuyer leurs arguments qui fait partie, pour eux, des principes de la religion. Comment pouvez-vous prouver le hadith d'Al-Ghadir qui n'est pas fréquemment cité chez les Sunnites, même s'il est prouvé authentique dans leurs chaînes de transmission?
S.

Correspondance 56

22 Muharram 1330

1. Les lois naturelles impliquent la fréquence du hadith d'Al-Ghadîr.
2. Le sollicitude apportée par Allah le Très-Haut.
3. Le sollicitude apportée par le Messager d'Allah (SAW).
4. le sollicitude apportée par le prince des croyants.
5. Le sollicitude apportée par Al-Hussein.
6. Le sollicitude apportée par les neuf Imâms.
7. Le sollicitude apportée par les shi'îtes.
8. Sa fréquence par la voie des Musulmans.

Concernant les manières de prouver, vous pouvez vous référer à la correspondance 24.
1. La fréquence du hadith d'Al Ghadir a été établie par la loi naturelle divine. Celle-ci veut que chaque événement historique important se déroule au vu et au su de milliers de personnes réunies et venant d'horizons divers qui puissent l'annoncer plus tard aux générations futures. A cela s'ajoute la sollicitude apportée par la famille et les fidèles de chaque

génération qui se chargent de sa diffusion et de sa propagation. Peut-on croire que sa révélation soit du domaine des nouvelles privées? Non, au contraire, sa diffusion ne peut être qu'au grand jour, atteignant toutes les mers et les terres. "**Tu ne trouveras cependant pas de changement dans la conduite de Dieu**" (Al-Ahzâb, 62)

Le hadith d'Al-Ghadîr a fait l'objet de la sollicitude divine, car Allah le Très-Haut l'a inspiré à Son prophète (SAW) et a révélé un verset du Coran s'y rapportant, psalmodié jour et nuit par les Musulmans, récité dans leurs solitudes et leurs rencontres, dans leurs invocations et leurs prières, sur leurs chaires et du haut de leurs minarets: "**O messager, communique ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur; - si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. Et Dieu te protégera des gens** " (Al-Ma'ida, 67). Lorsqu'il transmit le message concernant l'Imamat de Ali, lui confiant la succession, Allah l'Exalté révéla également: "**Aujourd'hui, j'ai parachevé pour vous votre religion et accompli sur vous Mon bienfait. Et il M'agrée que l'Islam soit votre religion** " (Al-Ma'ida, 3). "**C'est la grâce de Dieu. Il la donne à qui Il veut.**" (Al Ma'ida, 54). Qui considère ces versets reconnaît Sa sollicitude.

2. Si la sollicitude divine est ainsi, il n'est pas surprenant que celle du Prophète (SAW) soit de même. Lorsque son heure arriva et qu'il s'est senti proche de la mort, il décida, conformément à l'ordre divin, d'annoncer le commandement (wilâyat) de Ali au cours du grand Hajj devant une multitude de témoins, ne se contentant pas du texte d'Al-Dâr le jour de l'avertissement à la Mecque, ni des autres textes successifs que vous avez déjà entendus. Il annonça aux gens, avant même la saison, que son pèlerinage cette année sera celui de

l'adieu; les gens affluèrent par tous les profonds défilés, et près de cent mille personnes ou plus sortirent de Médine. Lorsque ce fut le jour, de la tenue à Arafa, il proclama: *"Ali est de moi et moi je suis de Ali, personne n'accomplit pour moi, mis à part Ali et moi-même".* Il se mit en route avec ces milliers de personnes et ils atteignirent Wadi Khom. L'ange lui répéta alors le verset de la communication révélé par le Tout-Puissant. Le Prophète (SAW) fit une halte, ceux qui se trouvaient à l'arrière pressèrent le pas et ceux qui se trouvaient à l'avant rebroussèrent chemin. Réunis, ils firent la prière obligatoire et le Prophète fit un sermon où il leur déclara le texte concernant le commandement de Ali. Vous en avez entendu des fragments, et ce que vous n'avez pas entendu est encore plus explicite et plus franc, mais contentons-nous de ce que vous avez entendu. L'ont rapporté du Prophète (SAW) tous ceux qui se trouvaient réunis dans cette assemblée qui comptait près de 100.000 personnes, venant de pays divers. La loi divine, invariable, rend obligatoire sa fréquence quels que soient les obstacles mis au travers de sa diffusion. Cependant, les Imams des Ahlul-Bait possèdent leurs propres moyens, empreints de sagesse, pour assurer sa diffusion et sa divulgation.

3. Considérons également ce qu'a fait le prince des croyants au cours de son califat. Il rassembla les gens à Al-Rahba et dit: "J'adjure au nom d'Allah tout musulman ayant entendu le Prophète (SAW) dire le jour de Ghadîr ce qu'il a dit, de se lever et de témoigner. Que ne se lève que celui qui l'a vu de ses yeux et l'a entendu de ses oreilles." Trente compagnons, dont 12 badrites (ceux qui participèrent à la bataille de Badr), se levèrent et témoignèrent que le Prophète lui avait pris la main et qu'il avait dit aux gens: *"Savez-vous que je protège mieux les croyants qu'ils ne se protègent eux-mêmes?"* Ils

dirent: Oui. Il (SAW) dit: *"Pour qui je suis le dirigeant, celui-ci est le dirigeant. Allah est l'Ami de celui qui l'aime et repousse celui qui le repousse..."* Vous reconnaissez que la raison ne peut admettre une complicité mensongère de trente compagnons. La fréquence du fait même de leur témoignage est donc formelle. Ce hadith a été donc rapporté par ceux qui se trouvaient à Al-Rahba. Ils le propagèrent après leur dispersion dans les pays et c'est ainsi qu'il fut diffusé. Comme nous le savons, le jour d'Al-Rahba se situe à l'époque du califat du prince des croyants. Il fut investi en l'an 35 (de l'hégire), et le jour d'Al-Ghadîr s'est déroulé pendant l'année du pèlerinage de l'adieu, c'est-à-dire en l'an 10. Entre les deux jours, 25 ans sont passés, au cours desquels a eu lieu la peste d'Amoas, les guerres de conquête et des annexions au temps des trois premiers califes. Cette période, l'équivalent d'un quart de siècle, par le seul fait de son étendue, de ses guerres, de ses raids et de la peste d'Amoas, a effacé un grand nombre des témoins du jour d'Al-Ghadir, les vieillards et les vieux compagnons, les jeunes qui se sont jetés dans le Jihâd à la rencontre d'Allah l'Exalté, ainsi que le Prophète (SAW), jusqu'à ne laisser que très peu de survivants qui s'étaient dispersés dans les différentes contrées de la terre. N'assistèrent donc au jour d'Al-Rahba que ceux qui se trouvaient avec le prince des croyants en Irak et les hommes seuls. Et malgré cela, trente compagnons se levèrent, dont douze badrites, pour témoigner du hadith d'Al Ghadîr tel qu'ils l'entendirent de la bouche même du Prophète (SAW). Combien d'entre eux, habités par la haine, demeurèrent assis, comme Anas b. Malek et d'autres. Ils furent atteints par l'invocation lancée par le prince des croyants contre eux. S'il avait pu réunir tous" les compagnons vivants, hommes et femmes pour les adjurer comme à Al-Rahba, le chiffre des témoins aurait été multiplié. Quel aurait été alors le nombre

des témoins s'il avait pu les adjurer à Al-Hidjâz, avant que le temps ne se soit si longtemps écoulé depuis Al-Ghadîr? Examinez donc cette vérité et vous saurez qu'elle explique la fréquence du hadith al-Ghadîr. Vous pouvez consulter les faits du jour d'Al-Rahba dans les Sunan-s rapportés par l'Imam Ahmad, du hadith de Zayd Ibn Arqam à la page 370 du volume 4 de son *Musnad,* les propos de Abi Tufaïl, qui dit: "Ali rassembla les gens à Al-Rahba, puis il leur dit: "J'adjure tout Musulman ayant entendu le Prophète (SAW) dire le jour d'Al-Ghadîr Khom ce qu'il a entendu, de se lever. Trente personnes se levèrent, et Abu Naïm dit: Nombreux se levèrent et témoignèrent qu'il l'a pris par la main et a dit: *"Savez-vous que je protège mieux les croyants qu'ils ne se protègent eux-mêmes?"* Ils dirent: Oui, ô messager d'Allah. Il leur dit: *"Celui pour qui je suis le dirigeant, celui-ci est son maître. Allah est l'Ami de qui l'aime, et repousse qui le repousse".* Abu Tufaïl ajoute: Je suis sorti, le cœur serré - car la nation n'a pas agi conformément au hadith - je rencontrai Zayd Ibn Arqam et je lui dis: j'ai entendu Ali dire ceci et ceci. Zayd répondit: Le nies-tu? J'ai entendu le messager d'Allah (SAW) le lui dire.

J'ajoute: Si vous ajoutez le témoignage de Zayd et la parole de Ali ce jour-là, les compagnons témoins ayant rapporté le hadith sont au nombre de 32. L'Imam Ahmad a rapporté le hadith de Ali à la page 119 du premier volume de son *Musnad,* les propos de Abdel Rahman Ibn Abi Layla, disant: Je vis Ali à Al-Rahba convoquer les gens et dire: "J'adjure par Allah que celui qui a entendu le Prophète (SAW) dire le jour de Ghadir Khom *"pour qui je suis le dirigeant Ali est son dirigeant"* de se lever pour témoigner. Ne se lève que celui qui l'a vu." Abdel Rahmân dit: 12 badrites se levèrent d un seul geste et dirent: nous témoignons avoir entendu le

messager d'Allah (SAW) dire le jour de Ghâdir *"Ne suis-je pas celui qui protège les croyants mieux qu'ils se protègent eux-mêmes? Mes femmes ne sont-elles pas leurs mères!"* Nous répondîmes: Si, ô messager d'Allah. Il dit: *"Pour qui je suis le dirigeant, Ali est son dirigeant, Allah est l'Ami de celui qui l'aime, et repousse qui le repousse".*

A partir d'une autre source, l'Imam Ahmad rapporte à la fin de la page citée, le hadith disant: *"Allah est l'Ami de celui qui l'aime, repousse celui qui le repousse, aide celui qui l'aide, délaisse celui qui le délaisse".* Il dit: Ils se levèrent, sauf trois. Ali invoqua contre eux, ils furent atteints par son invocation. Si vous ajoutez Ali et Zayd Ibn Arqam aux 12 cités dans le hadith, ils étaient donc 14 badrites. Qui considère les *Sunan-s* relatives à Al-Rahba réalise la perspicacité du prince des croyants dans la diffusion et la propagation du hadith d'Al-Ghadîr.

5. Le maître des martyrs, Abu 'Abdallah Ai-Hussein (a.s.) a également eu un geste, du temps de Mo'âwiya, dans lequel s'est manifestée la vérité, tout comme le geste du prince des croyants à Al-Rahba. Il rassembla les gens, à la saison de Arafa, il adjura, citant son grand-père, son père, sa mère et son frère, personne n'avait encore entendu une éloquence et une sagesse aussi prononcées, subjuguant l'ouïe, la vue et le cœur. Il concentra, dans son discours, et instruisit, il suivit et approfondit, et acquitta au jour de Ghadir son droit, il lui donna son dû. Ce geste sublime joua également un rôle important dans la diffusion et la propagation du hadith d'Al-Ghadîr.

6. Les neuf Imams, ses heureux enfants ont, eux-aussi, utilisé des voies pour diffuser et propager ce hadith. Ils ont institué

que le 18 dhul hijja de chaque année serait une fête. C'était un jour d'allégresse et de gaîté où ils se félicitaient mutuellement; ils se rapprochaient d'Allah l'Exalté en jeûnant, en priant et en récitant les invocations. Ils se consacraient aux actes bienfaisants et charitables, remerciant Allah pour la grâce qu'il leur a accordé ce jour-même en investissant Ali au califat et en lui confiant l'Imamat. Ils faisaient le bien envers leurs proches, comblaient de faveurs leurs enfants, visitaient leurs frères, protégaient leurs voisins et ordonnaient à leurs fidèles d'agir ainsi.

7. C'est ainsi que le 18 dhul Hijja de chaque année devint une fête pour les Shi'ites, en tout lieu et en tout temps. Ils se réfugient dans leurs mosquées pour les prières obligatoires et surérogatoires, pour la récitation du Saint Coran et des invocations transmises, remerciant Allah le Très-Haut d'avoir parachevé la religion, conclu la grâce par l'investiture du prince des croyants à l'Imamat. Puis ils se rendent visite, se font mutuellement le bien, dans la joie et l'allégresse, se rapprochant d'Allah le Très-Haut en faisant des actes bienfaisants et charitables, en introduisant la gaîté dans les familles et chez les voisins. Ce jour-là, ils rendent également visite au *mashhad* du prince des croyants, où les visiteurs de son tombeau, venus de toutes parts, dépassent les cent mille personnes. Ils adorent Allah comme le faisaient ce jour-là leurs Imams bienheureux, en priant, en jeûnant et en se repentissant à Lui, en se rapprochant de leur Seigneur par les actes charitables et bienfaisants. Ces gens ne se dispersaient qu'après avoir regardé la tombe sacrée. Ils déclamaient un sermon transmis par leurs Imams, rappelant les nobles gestes de l'Imam, ses faits admirables, ses soins à installer les fondements de la religion, à servir le maître des prophètes et des messagers, ainsi que toutes ses vertus et ses

particularités, y compris le pacte fait par le Prophète, le texte d'Al-Ghadîr. C'est la coutume annuelle des Shi'ites. Leurs orateurs continuèrent à exalter ce hadith en tout lieu et en tout temps, et leurs poètes prirent l'habitude de le louer. Sa fréquence chez les Ahlul-Bait et leurs partisans ne peut être mise en doute. Les mobiles pour le retenir par cœur, le soin pour le protéger, le diffuser et le propager ont atteint les degrés les plus extrêmes. Vous le trouverez également dans les quatre ouvrages de base des Shi'ites qui exposent ses chaînes sûres et reliées, remontant jusqu'au Prophète. Qui les examine s'aperçoit que la fréquence de ce hadith fut assurée par leurs précieux soins.

8. Il n'y a nul doute sur sa fréquence dans les sources sunnites, du fait même des lois naturelles comme vous l'avez entendu: "**Pas de changement en la création de Dieu: voilà la religion correcte; mais la plupart des gens ne savent pas.**" (Al-Roum, 30). Malgré son obstination, l'auteur des *Fatawas al-Hamidiya* avoue la fréquence du hadith dans sa lettre abrégée agrémentée des magnifiques prières citées dans les fréquents hadiths. De même, As-Soyouti et ses semblables l'indiquent, sans compter Mohammed b. Jarir al-Tabari, l'auteur des célèbres *Tafsir* et *Tarikh,* Ahmad Ibn Mohammed Ibn Saïd b. Aqda, Mohammed b. Ahmad b. Othmân al-Dahabi qui ont, tous les deux, abordé ses sources, écrivant même un livre à son propos. Ibn Jarîr l'a rapporté à partir de 75 transmetteurs et Ibn Aqda cite dans son livre, 105 transmetteurs. Du fait de sa rigueur, Al-Dhahabî a authentifié un bon nombre de transmetteurs et cite, dans le chapitre 16 de *Ghayat al-Marâm* 89 hadiths de transmetteurs sunnites du texte d'Al-Ghadir, sans reprendre ce qu'ont cité Al-Tarmadhi, Al-Nisâ'i, Al-Tabarani, Ai-Bazar, Abi Ya'la ni d'autres rapporteurs du hadith. As-Soyouti reprend le hadith

dans *"Ahwal Ali"* du livre d'Al-Tarmadhi, *Histoire des califes,* puis il dit: "Il a été rapporté par Ahmad à partir de Ali, Abi Ayoub al-Ansâri, Zayd b. Arqam, Omar, Dhi Mur, et par Abu Ya'la à partir de Abi Harîra, par Al-Tabarani à partir de Ibn Omar, Malek Ibn al-Houwayreth, Habchi Ibn Janada, Jarîr, Sa'ed Ibn Abi Waqas, Abi Saïd al-Khoudari et Inas, et par Al-Bazâr à partir de Ibn Abbas, Amara et Bourayda. Ce qui montre la propagation et la diffusion de ce hadith. Citons ce que rapporte l'Imam Ahmad dans son *Musnad* à partir de Riyah Ibn Al-Hareth qui cite deux sources: "Un groupe d'individus s'approchèrent de Ali et lui dirent: As-salâmu 'alayka, notre maître. Il demanda: "qui êtes-vous?" Ils répondirent: "Vos sujets, ô prince des croyants". Il dit: "Comment suis-je votre maître alors que vous êtes des bédouins?" Ils dirent: "Nous avons entendu le Messager d'Allah (SAW) dire le jour de Ghadîr Khom: *"Celui pour qui je suis le maître, celui-ci est son maître".* Riyah ajoute: Lorsqu'ils partirent, je les suivis et demandai: qui sont ces gens? Ils dirent: "un groupe des Ansars, parmi lesquels se trouve Abu Ayoub Al-Ançarî". Indiquant également sa fréquence, Abou Ishâq al-Tha'labî rapporte dans son commentraire de la sourate "Al-Ma'ârej", à partir de deux sources de foi: "le jour de Ghadîr Khom, le Prophète (SAW) appela les gens à se réunir. Il prit la main de Ali et dit: "Pour qui je suis le dirigeant, Ali est son dirigeant". Cette parole se propagea dans le pays et parvint jusqu'à Hareth b. al-No'mân al-Fahri. Il vint voir le Prophète (SAW) à dos de chameau, il s'abaissa, descendit et dit: ô Mohammed, tu nous as ordonné de témoigner qu'il n'y a de dieu qu'Allah, que tu es le Messager d'Allah, nous l'avons accepté, tu nous as ordonné de prier cinq fois, nous l'avons accepté, tu nous as ordonné de faire l'aumône, nous l'avons accepté, tu nous as ordonné de jeûner le mois de Ramadan, nous l'avons accepté,

tu nous as ordonné de faire le pèlerinage, nous l'avons accepté. Mais cela ne t'a pas satisfait, tu as élevé le statut de ton cousin, le préférant à nous et tu as dit: "pour qui le suis le maître, Ali est son maître", cela vient-il de toi ou d'Allah? Le Prophète (SAW) lui répondit: *"Par Allah, qui est l'Unique, cela vient d'Allah l'Exalté".* Al-Hareth se prépara à partir en disant: "Par Allah, si ce que dit Mohammed est vrai, faites pleuvoir des pierres du ciel ou bien faites-nous affreusement souffrir". A peine se hissa-t-il sur sa monture qu'Allah le Tout-Puissant fit pleuvoir des pierres sur son chameau qu'il en tomba raide. Allah le Très-Haut révéla alors: "**Un demandeur a demandé un châtiment échéant. Pour les mécréants, il n'est personne pour l'empêcher de Dieu le Maître des escaliers**" (Al-Ma'arej, 1). Ainsi finit le hadith tout entier, et plusieurs auteurs sunnites l'admettent volontiers.
SH.

Correspondance 57

25 Muharram 1330

1. Interprétation du hadith d'AI-Ghadîr.
2. Les indices indiquant cette interprétation.

Pour les compagnons, l'authenticité du hadith, fréquent ou pas, est rattachée à son interprétation. Les Sunnites ont dit que le terme "Mawla" est utilisé dans des sens différents, tous présents dans le Coran. Il peut signifier "al-Awla" (prioritaire), comme dans la Parole divine s'adressant aux mécréants: "**Votre asile est le Feu: c'est bien lui votre (mawlâkum) refuge**" (Al-Hadîd, 15), c'est-à-dire qu'il vous est réservé en priorité, et parfois, le sens de "al-nâser" (soutien) comme Sa Parole, que Son nom soit Elevé, "**C'est que Dieu vraiment, est le soutien (mawla) de ceux qui**

croient; tandis que pour les mécréants, non, pas de soutien" (Mohammed, 11), ou dans le sens de "héritier", comme Il le dit, Exalté Soit-Il, "**A chacun Nous avons assigné des (mawâlî) héritiers parmi ce que laissent père et mère et proches parents..**" (Al-Nisâ', 33); dans le sens de parenté, **comme** par exemple Sa Parole: "**Je crains les (mawâli) frères d'adoption après moi**" (Mariam, 5); dans le sens d'ami: "**jour où pas un (mawlâ) ami ne mettra son ami à l'abri en quoi que ce soit..**" (Al-Dukhân, 41). Le terme "walî" signifie également "régent", comme par exemple: "celui-ci est le régent du mineur" ou bien "le partisan" ou "l'aimé". Ils ont dit: le sens du hadith veut probablement dire: celui de qui je suis soutenu ou l'ami, ou l'aimé, Ali est de même. Cette interprétation préserve la dignité des ancêtres vénérables ainsi que celle de l'Imamat des trois califes qu'Allah leur accorde Sa satisfaction.

2. Ce qui a poussé les gens à comprendre ainsi le hadith, vient du fait que ceux qui accompagnèrent Ali au Yémen ont trouvé sa piété rigoureuse. Ils le critiquèrent et l'accusèrent au/Prophète. Ce qui obligea le Prophète (SAW) à le louer le jour de Ghadîr, à glorifier ses bienfaits par souci d'élever son statut, ripostant ainsi aux dénigrements dont il a fait l'objet. Il insista dans son sermon à l'élever, disant: *"celui de qui je suis l'ami* (walî) *Ali est son ami,"* et ses Ahlul-Bait en général disant: *"Je laisse parmi vous les deux choses précieuses, le Livre d'Allah et ma descendance, mes Ahlul-Bait".* Ce fut comme un testament concernant Ali en particulier et ses Ahlul-Bait en général. Ils concluent: ceci n'est pas une promesse de succession, ni une preuve d'Imamat. Saluts.
S.

Correspondance 58

27 Muharram 1330

1. Le hadith n'Al-Ghadîr ne peut être interprété.
2. Les indices de cette interprétation sont une duperie.

1. Je sais que votre cœur n'est pas soulagé par de telles explications et que vous ne comptez pas vous y appuyer car vous estimez la profonde sagesse, l'infaillibilité nécessaire et la prophétie finale du Prophète (SAW). Vous savez qu'il est le sceau des Prophètes: "**Et il ne parle pas non plus d'impulsion: ce n'est là que révélation révélée. Un fort en fait de puissance l'a enseigné..**" (An-Nagm, 3-5). Si des philosophes étrangers vous questionnaient à propos de Ghadîr Khom, vous demandant pourquoi le prophète a-t-il empêché des milliers de gens à poursuivre leur route, pourquoi les a-t-il réunis dans ces terrains sous la chaleur de midi, pourquoi s'est-il soucié de rappeler ceux qui l'avaient devancé et d'attendre les retardataires, pourquoi les a-t-il placés dans cet espace désertique? Puis, pourquoi se mit-il à les sermonner sur Allah l'Exalté dans cet endroit d'où ils se disperseraient, pour que le présent témoigne à l'absent. Que signifie le fait d'annoncer sa propre mort au début de son sermon, disant: "*Il est probable que le messager de mon Maître se présente, et je répondrai, je suis responsable, vous êtes responsables";* à propos de quel objet de transmission sera-t-il questionné? Au sujet de quelle obéissance les gens devront-ils rendre compte? Pourquoi leur demanda-t-il: *"n'êtes-vous pas témoins qu'il n'y a de dieu qu'Allah, que Mohammed est Son serviteur et Son messager, que Son paradis est vrai, que Son feu est vrai, que la mort est vraie et que la résurrection est également vraie, que l'heure arrive*

inexorablement, qu'Allah ressuscite les morts". Ils dirent: si, nous témoignons. Pourquoi a-t-il pris alors immédiatement la main de Ali, l'élevant assez pour qu'apparaisse le creux de son aisselle, disant: *"ô vous les gens, Allah est mon Maître, et je suis le maître des croyants."* Pourquoi a-t-il expliqué sa parole *"je suis le maître des croyants"* par: "Je *les protège mieux qu'ils ne se protègent eux mêmes"* et pourquoi a-t-il ajouté après son explication: *"pour qui je suis le dirigeant* (mawla), *celui-ci est le dirigeant"* ou *"pour qui je suis son responsable* (walî), *celui-ci est son responsable, Allah soutient celui qui le soutient, repousse qui le repousse, aide qui l'aide, abandonne qui l'abandonne".* Pourquoi lui a-t-il réservé ces invocations qui ne conviennent qu'aux Imams du vrai, aux successeurs honnêtes et pourquoi leur a-t-il demandé de témoigner auparavant, leur disant: *"Ne suis-je pas celui qui vous protège mieux que vous ne vous protégez vous-mêmes?" ils dirent: si. Il leur dit: "pour qui je suis le dirigeant (mawlâ), celui-ci est le dirigeant" ou "pour qui je suis son responsable (walî), celui-ci est son responsable".* Par ailleurs, pourquoi a-t-il lié la descendance au Livre? Pourquoi en a-t-il fait l'exemple à suivre pour les gens sincères jusqu'au Jour dernier? Pourquoi toute cette sollicitude de la part du Prophète sage? Quelle mission a exigé toutes ces prémisses? Quel objectif cherchait-il à atteindre par cette attitude mémorable? Quelle est cette chose qu'Allah le Très-Haut lui a demandé de transmettre sinon: "**O messager, communique ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur; -si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. Et Dieu te protègera des gens.**" (Al-Ma'ida, 67). Quelle mission a-t-elle nécessité toute cette insistance frôlant la menace? Quel est l'objet qui doit être transmis et à propos duquel le Prophète craint la sédition? Quel est cet objet dévoilé qui a besoin de

l'infaillibilité divine pour contrer les préjudices des hypocrites? Si l'on vous pose toutes ces questions, dites-le moi sincèrement, répondriez-vous qu'Allah le Tout-Puissant et le Prophète (SAW) ont voulu simplement annoncer le soutien de Ali aux Musulmans ou son amitié pour eux? Je pense que vous n'acceptez pas cette réponse, que vous, trouvez son contenu déplacé et inconvenant au Maître des maîtres, ainsi que Je maître des sages et le sceau des prophètes et des messagers. Vous êtes loin de penser qu'il (SAW) dépensa toute son énergie et toute sa volonté à démontrer quelque chose qui n'a pas besoin de l'être et à clarifier un point déjà acquis à la conscience et l'évidence. Il est certain que vous le délivrez de tout ce qui peut faire l'objet de la dérision des raisonnables, ou de la critique des philosophes et des sages. Vous connaissez sans doute la grande sagesse et l'infaillibilité de ses paroles et gestes. Allah le Très-Haut a dit: "**Oui, ceci est la parole, certes, d'un messager noble, doué de force, en situation auprès du Maître du Trône, obéi, là-haut, sûr, et votre camarade n'est pas fou**" (At-Takwîr, 19-22). Il s'appliquerait donc à clarifier le clair et à démontrer l'évidence. Il introduirait sa démonstration par des propos hors de sujet, sans aucun lien avec le reste - qu'Allah l'élève au-dessus de tout cela -. Vous, qu'Allah manifeste le vrai à travers vous, savez que ce qui peut justifier un tel rassemblement en plein midi, ce qui convient à ces actes et paroles le jour de Ghadîr, ne peut être que la transmission de son pacte, la nomination de celui qui le remplacera. Les indices verbaux et les preuves rationnelles démontrent d'une façon nette et décisive qu'il (SAW) voulait ce jour-là désigner son successeur et de son héritier, Ali. Les indices qui entourent le texte sont clairs et ne peuvent être l'objet d'interprétation. Penser autrement ne peut être accepté.

"**..pour qui a un cœur, ou qui prête l'oreille tandis qu'il est présent**" (Qâf, 37).

2. Quant à la présomption qu'ils ont avancée, ce n'est en fait que de l'agitation et de la duperie, un amalgame habile et exagéré, car le Prophète (SAW) envoya Ali au Yémen deux fois, la première fois en l'an 8, où certains suscitèrent des troubles et l'accusèrent, après leur retour, au Prophète qui les désavoua si fort que la colère se manifesta sur son visage. Ils ne récidivèrent plus. La deuxième fois fut en l'an 10, au cours de laquelle le Prophète lui remit l'étendard du commandement et le coiffa de ses propres mains, lui disant: "Va et ne te retourne pas". Il s'en alla, inspiré et guidé, accomplissant les ordres du Prophète (SAW) qui l'acquitta, le jour du pèlerinage d'adieu. Il fut digne de sa mission et le Prophète (SAW) le fit participer à sa guidance. Cette fois-ci, personne ne suscita des troubles et personne ne l'accusa injustement. Comment ce hadith peut-il donc être motivé par les accusations des détracteurs? comment peut-il être une réponse à leurs prétentions? Et le seul fait d'accuser Ali ne peut être la cause des louanges aussi majestueuses que le Prophète (SAW) fit de lui sur la chaire de Khom, à moins qu'il (SAW) ne soit téméraire - qu'Allah l'en éloigne – dans ses paroles et ses actes, ses pensées et ses résolutions, ce que réfute sa profonde sagesse. Allah Très-Haut dit: "**Oui, ceci est la parole d'un noble messager, et ce n'est pas la parole d'un poète, - pour peu que vous croyiez - ni la parole d'un possédé, - pour peu que vous vous rappelliez! - c'est la descente faite de la part du Seigneur des mondes!**" (Al-Hâqa, 40-43). S'il avait simplement voulu montrer la bienfaisance de Ali et répondre à ses accusateurs, il aurait dit: celui-ci est mon cousin, mon beau-fils et le père de mes fils, le maître de ma famille, ne me portez pas préjudice à travers

lui, ainsi que d'autres paroles du même genre, exprimant simplement sa destinée honorable. Par contre, concernant le hadith, on ne peut le comprendre autrement, et d'ailleurs, quel qu'en soit le motif, les paroles sont explicites en elles-mêmes. Citer les Ahlul-Bait dans le hadith confirme le sens que nous proposons, car il (SAW) les a liés au juste Livre et les a érigés en exemples pour les gens sincères. Il a dit: *"Je laisse parmi vous ce qui vous empêchera de vous égarer si vous vous y attachez, le Livre d'Allah et ma descendance, mes Ahlul-Bait".* Il fit cela pour inculquer à la nation qu'elle n'a d'autre référence ni recours après sa disparition que ces deux choses précieuses. Il est donc nécessaire de suivre les Imams de la descendance purifiée du fait qu'elle est associée au Livre d'Allah l'Exalté, exempté du mal. Tout comme il ne faut pas se référer à un autre livre dont les jugementsdiffèrent du Livre divin, il ne faut pas non plus suivre un Imam dont les jugements diffèrent des Imams de la descendance. En disant: *"Ils ne périraient et ne se sépareraient pas avant de me rejoindre à l'oasis"* le Prophète veut affirmer que la terre ne sera pas exempte, après lui, d'Imams qui seront équivalents au Livre. Qui examine le hadith comprend qu'il cherche à circonscrire la succession au sein de la descendance purifiée: c'est ce qui ressort du hadith que rapporte l'Imam Ahmad dans son *Musnad,* à partir de Zayd b. Thabet disant: le Prophète (SAW) a dit: *"Je laisse parmi vous deux successeurs, le Livre d'Allah qui est un câble relié du ciel à la terre, et ma descendance, mes Ahlul-Bait, ils ne se sépareront pas avant de me rejoindre à l'oasis".* Ceci confirme la succession des Imams de la descendance purifiée (a.s.). Le texte qui oblige à suivre la descendance oblige également à suivre Ali, en tant que maître incontesté de cette descendance, son Imam confirmé. Le hadith d'Al Ghadîr et d'autres semblables indiquent Ali, parfois en tant qu'Imam de

la descendance, jouissant d'une position comparable à celle du Livre par rapport à Allah l'Exalté et à Son messager, et parfois en tant que personnalité sublime et en tant que dirigeant de ceux qui ont fait allégeance au Prophète (SAW).
Saluts.
SH.

Correspondance 59

28 Muharram 1330

1. La vérité s'est manifestée.
2. Une autre équivoque.

1. Je n'ai encore jamais entendu de plus souple expression, d'arguments plus saisissants que ce que vous avez avancés. La vérité s'est enfin manifestée dans les signes que vous avez indiqués. Le masque du doute a laissé la place à la certitude, et nous ne pouvons plus hésiter au sujet du sens de Mawla et Walî dans le hadith d'Al-Ghadîr. Le sens est le premier, car si le prophète avait voulu signifier le partisan ou d'autres équivalents, personne n'aurait réclamé pour preuve une souffrance qui a effectivement eu lieu. Votre opinion concernant le terme Mawla est donc confirmée.
2. Peut-être admettrez-vous l'explication du hadith rapportée par un groupe de savants, tels que l'Imam Ibn Hagar dans *Al-Sawa'eq,* ou Al-Halabi dans sa biographie, qui disent: "Nous admettons que l'Imamat lui soit attribuée en priorité, mais dans l'avenir, sinon il aurait été Imam en présence du Prophète (SAW), car, n'ayant pas précisé le moment, il aurait pu vouloir dire qu'il serait Imam lors de sa nomination. Cela ne contesterait pas le fait que trois Imams l'aient devancé, et préserverait la dignité des ancêtres vénérables, qu'Allah leur accorde Sa satisfaction.
S.

Correspondance 60

30 Muharram 1330

Refus de l'équivoque

Vous nous avez demandé - qu'Allah manifeste la vérité à travers vous - d'admettre qu'il (SAW) voulait dire que Ali' serait prééminent à l'Imamat lorsque les Musulmans le choisiraient et le nommeraient. Sa prééminence annoncée le jour d'Al-Ghadîr serait donc remise à plus tard et non actuelle. En d'autres termes, ce serait une prééminence en puissance et non effective, afin que ne soit pas niée la succession des trois Imams qui l'ont devancé. Nous vous répondons, par la lumière de la vérité et la grandeur de la justice, l'honneur de l'équité et la loi de la bienfaisance, êtes-vous capable de croire à cela pour que nous vous suivions et que nous penchions de votre côté? Etes-vous satisfait qu'on rapporte ces paroles comme étant les vôtres, ou qu'on vous en impute la responsabilité, pour que nous acceptions de suivre vos traces et vous imiter? Je ne crois pas que vous soyez convaincu ni satisfait, et je suis même certain que vous êtes sfupéfait qu'on puisse avancer de telles explications si étrangères au texte. Nul ne le comprend ainsi car cettte interprétation ne rend justice, ni à la sagesse du Prophète ni à son éloquence, elle ne tient compte ni de ses actes remarquables ni de ses paroles importantes le jour d'Al-Ghadîr, elle ne concorde pas avec les indices formels que nous avons avancés, ni avec ce qu'a compris Al-Hareth b. Al-No'mân Al-Fahri et qu'Allah le Très-Haut a entériné, ainsi que le Prophète et les compagnons.

La prééminence dans l'avenir ne concorde pas avec l'ensemble du hadith, car elle requiert que Ali ne soit pas

prééminent sur les trois califes ni sur les Musulmans qui sont morts au cours de leur califat. Ceci contredit les paroles du Prophète (SAW): *"Ne suis-je pas celui qui protège les croyants mieux qu'ils ne se protègent eux-mêmes?"* Ils dirent: si. Il dit: *"Pour qui je suis le dirigeant* - chaque Musulman pris individuellement - *Ali est également le dirigeant"* sans exception. Abu Bakr et Omar dirent à. Ali[1], en entendant le Messager d'Allah (SAW) dire cela à Al-Ghadîr: "Tu es devenu, ce soir, le dirigeant de tout croyant et de toute croyante". Ils déclarèrent qu'il est le responsable de tout croyant et croyante en tant que représentants de l'ensemble des croyants et des croyantes, à partir du soir d'Al-Ghadîr. On dit à Omar[2]: "Tu fais à Ali ce que tu ne fais à aucun des compagnons du Prophète (SAW). Il répondit: Il est mon dirigeant. Il l'avoua alors qu'ils ne l'avaient pas encore choisi ni nommé à la succession. Ceci indique qu'il est, à partir de ce moment et non dans l'avenir, son commandant et celui de tout croyant et croyante, à partir du moment où le Prophète (SAW) l'annonça le jour d'Al-Ghadîr.

Deux nomades portèrent un jour leur conflit devant Omar qui demanda à Ali de juger l'affaire. L'un d'eux s'écria: celui-là jugera entre nous? Omar se jeta sur lui et lui fit des remontrances, disant[3]: Gare à toi, sais-tu qui est celui-là? Il est ton commandant (mawla) et celui de tout croyant, celui qui n'accepte pas sa direction n'est pas croyant. Les récits confirmant ce sens sont nombreux. Vous le savez bien, - qu'Allah manifeste le vrai par vous - que si l'opinion dlbn Hagar et ses adeptes avait été adoptée, le Prophète (SAW) aurait été celui qui dilapiderait ses résolutions et efforts -

---

[1] Rapporté par Al-Dâraqatnî et à la fin du chapitre 5 de la première partie de *Al-Sawa'eq* d'Ibn Hagar.

[2] Rapporté par Al-Dâraqatnî et à la page 36 *d'Al-Sawâ'eq* d'Ibn Hagar.

[3] Rapporté par Al-Dâraqatnî et au chapitre 11 d'Al-Sawâ'eq d'Ibn Hagar.

qu'il en soit éloigné - celui qui aurait divagué dans ses paroles et actes - qu'Allah l'en éloigne - car, d'après eux, il n'aurait pas eu d'autre dessein au cours de cette cruciale attitude que de montrer que Ali serait prééminent sur eux après avoir été nommé à la succession. Même les stupides trouveraient ridicule une telle attitude, à plus forte raison les sages. Pour eux, le prince des croyants ne se distinguerait pas des autres, tous les Musulmans seraient également concernés par une telle explication, car quiconque est nommé devient prééminent. Ali, les autres compagnons et les Musulmans deviendraient équivalents. Quel mérite le Prophète a-t-il voulu alors attribuer en exclusivité à Ali, si l'on adopte leur opinion? Quant à dire que la prééminence de Ali pour l'Imamat ne pouvait être actuelle car il aurait été Imam en présence même du Prophète (SAW) n'est qu'une tromperie étonnante et une mystification étrange. Il s'agit là d'un reniement de toutes les promesses faites par les prophètes, les califes, les rois et les princes à ceux qui viennent après eux, ainsi qu'une ignorance de ce qu'affirme ce hadith: *"Tu es pour moi ce qu'est Haroun pour Moussa, mis à part qu'il n'y a nul prophète après moi"*. Les gens firent semblant d'oublier ce qu'a affirmé le Prophète (SAW) dans le hadith de la maison (Al-dâr) le jour de l'avertissement: *"Ecoutez-le et obéissez-lui"* et dans d'autres hadiths convergents. Par contre, si nous admettons que la prééminence de Ali à l'Imamat ne peut s'établir en présence du prophète, il est normal qu'elle s'opère juste après sa mort, selon la règle acceptée par tous qui stipule que l'expression doit rendre le sens le plus proche possible lorsque la réalité ne permet pas qu'elle soit prise textuellement. Quant à la dignité des ancêtres vénérables, elle n'a nul besoin de cette interprétation pour être préservée, comme nous le montrerons si cela s'avère nécessaire. Saluts.
SH

Correspondance 61

1 Safar 1330

1. Demande de textes spécifiques aux Shi'îtes.

Si la dignité des ancêtres vénérables est préservée, il serait intéressant de citer quelques hadiths spécifiquement réservés à l'Imam, que ce soit le hadith d'Al-Ghadîr ou d'autre, ne nécessitant aucune interprétation. Vous avez probablement des textes inconnus des Sunnites. Veuillez nous les exposer pour nous mettre au courant. Saluts.
S.

Correspondance 62

2 Safar1330

40 hadiths

Bien évidemment, nous avons des textes authentifiés et fréquents qui nous sont parvenus de la descendance purifiée. Les Sunnites ne les connaissent pas. Nous vous en citerons quarante.

1. As-Saddouq Mohammed b. Ali b. Ai-Hussein b. Moussa b. Babaway Al-Qommi a rapporté dans son livre - *Le parachèvement de la religion et la conclusion de la grâce* -, s'appuyant sur Abdel Rahman b. Samra, le hadith du Prophète (SAW) disant: "ô Ibn Samra, lorsque les passions divergent et les avis diffèrent, consulte Ali b. Abi Taleb. Il est l'Imam de ma nation et mon successeur sur elle après moi".

2. As-Saddouq a également rapporté dans le même livre les propos de Ibn Abbas, disant: le Prophète (SAW) a dit: "Allah le Très-Haut compatit sur les gens de la terre, il me choisit et me fit prophète, puis II compatit une deuxième fois, il choisit Ali pour l'Imamat. Il m'ordonna d'en faire un frère et un ami, un légataire, un successeur et un ministre".

3. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Le parachèvement* - les propos de l'Imam Al-Sadeq qui le tient de son père, qui remonte à ses pères, que le Prophète (SAW) a dit: "Gabriel m'a rapporté qu'Allah l'Exalté a dit: celui qui a su qu'il n'y a de dieu que Moi-même, que Mohammed est Mon serviteur et Mon messager, que Ali b. Abi Taleb est Mon successeur et que les Imams descendants de son fils sont Mon autorité, je le fais entrer au Paradis par Ma miséricorde".

4. As-Saddouq rapporte dans le même livre, les propos de l'Imam Al-Sadeq qui remonte à son père et son grand-père: le prophète (SAW) a dit: Les Imams après moi sont douze, le premier est Ali et le dernier est le résurrecteur *(Al-qa'em),* ils sont mes successeurs et mes héritiers".

5. As-Saddouq rapporte également dans son livre, s'appuyant sur Al-Asbagh b. Nabata, disant: le prince des croyants vint à nous un jour, tenant par la main son fils Ai-Hassan et disant: le Prophète sortit un jour, me tenant ainsi par la main et disant: "La meilleure des créatures et leur maître est mon frère, celui-ci, il est l'Imam de tout Musulman, le prince de tout croyant après ma mort".

6. As-Saddouq rapporte dans son même livre, les propos de l'Imam Al-Rida qui le prend de ses pères et remonte au

Prophète (SAW), disant: "Qui aime s'accrocher à ma religion et monter l'arche du salut après moi, qu'il soit guidé par Ali b. Abi Taleb, il est mon héritier, mon successeur sur ma nation, dans ma vie et après ma mort".

7. As-Saddouq rapporte les propos de l'Imam Al-Rida également qui le tient de son père et de ses pères, remontant jusqu'au Prophète (SAW) disant dans un hadith: Moi et Ali sont les pères de cette nation, qui nous connaît connaît Allah, qui nous nie nie Allah le Très-Haut. De Ali viendront les prodigues de ma nation et les princes des adolescents du Paradis, Ai-Hassan et Ai-Hussein, et des fils d'Al-Hussein viendront neuf dont l'obéissance équivaut à celle qui m'est due, et leur désobéir signifie me désobéir, le neuvième est leur résurrecteur et leur guide."

8. As-Saddouq rapporte dans - *le parachèvement* - les propos de l'Imam Ai-Hassan Al-'Askarî d'après son père qui remonte au Prophète (SAW) disant dans un hadith: "ô Ibn Mas'oud, Ali b. Abi Taleb est votre Imam après moi et mon successeur sur vous".

9. As-Saddouq rapporte dans le même livre, les propos de Salman disant: Je suis entré chez le Prophète (SAW) qui tenait Ai-Hussein b. Ali sur ses cuisses, il lui embrassait la bouche et disait: "Tu es le maître fils de maître, tu es Imam fils d'Imam, frère d'Imam et père d'Imams. Tu es l'autorité d'Allah et le fils de Son autorité, tu es le père de neuf autorités issus de tes reins, le neuvième est le résurrecteur".

10. As-Saddouq rapporte dans son même livre les propos de Salman, que le Prophète a, dans un hadith assez long, dit: ô Fatima, ne sais-tu pas que pour nous, les Ahlul-Bait, Allah a

choisi l'Au-delà au lieu de ce monde, qu'Allah le Très-Haut a compati sur les gens de la terre, il m'a choisi d'entre Ses créatures, puis II a compati une seconde fois, et II a choisi ton époux, II m'a inspiré de te marier à lui, d'en faire mon ami et mon ministre, d'en faire mon successeur sur ma nation. Ton père est le meilleur des prophètes, et ton mari le meilleur des héritiers. Tu seras la première à me suivre".

11. As-Saddouq rapporte dans son même livre un hadith rapporté au cours d'une réunion de plus de deux cent muhâjirîns et Ançars dans la mosquée au temps de Othmân, qui rivalisaient entre eux discutant de science et de jurisprudence, Ali était silencieux, ils lui demandèrent: ô Abul Hassan, qu'est-ce qui t'empêche de parler? Il leur rappela les paroles du prophète (SAW): "Ali est mon frère, mon ministre, mon héritier et mon légataire, mon successeur sur ma nation, le dirigeant de tout croyant et croyante après moi". Ils l'approuvèrent.

12. As-Saddouq rapporte dans son même livre les propos de Abdallah b. Ja'far, Ai-Hassan, Ai-Hussein, Abdallah b. Abbas, Omar b. Abi Salma, Oussama b. Zayd, Salman, Abu Dhirr, Al-Miqdad, qui dirent tous: nous avons entendu le messager d'Allah (SAW) dire: "Je protège mieux les croyants qu'ils ne se protègent eux-mêmes, et de même, mon frère Ali les protègent mieux qu'ils ne se protègent eux-mêmes".

13. As-Saddouq rapporte dans son même livre les propos de Al-Asbagh b. Nabata et Ibn Abbas qui disent: J'ai entendu le Prophète (SAW) dire: "Moi, Ali, Ai-Hassan, Ai-Hussein et neuf des enfants d'Al-Hussein sont purifiés".

14. As-Saddouq rapporte dans son même livre les propos de Abaya b. Rab'i, d'après Ibn Abbas qui dit: le Prophète (SAW) a dit: "je suis le maître *(sayyed)* des prophètes et Ali est le maître des légataires".

15. As-Saddouq rapporte dans son même livre les propos de l'Imam as-Sadeq qui le cite d'après ses pères et remonte jusqu'au Prophète (SAW), le hadith suivant: "Allah l'Exalté m'a choisi d'entre tous les prophètes, et a choisi de moi Ali, Il l'a préféré d'entre tous les légataires. Il a choisi parmi les enfants de Ali Ai-Hassan et Ai-Hussein, Il a choisi d'Al-Hussein les héritiers de son fils. Ils empêcheront la déviation des exagérateurs dans le domaine de la religion, l'usurpation des faussaires et l'interprétation des égarés".

16. As-Saddouq rapporte dans son même livre les propos de Ali qui a dit: le Messager d'Allah a dit: "Les Imams âpres moi sont douze, tu en es le premier, ô Ali, et le dernier est le Résurrecteur par lequel Allah conquérira la terre toute entière".

17. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - les propos de l'Imam Al-Sadeq qui le prend de ses pères et remonte jusqu'au Prophète (SAW) dans un hadith disant: "Ali est de moi, et je suis de Ali, il est créé de ma chair, il montre aux gens le vrai lorsqu'ils se disputeront autour de ma Sunna, il est le prince des croyants, le meilleur des hommes remarquables et le meilleur légataire".

18. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - les propos de Ali qui remonte jusqu'au Prophète qui, dans un long hadith, dit: "Ali est le prince des croyants, nommé par Allah l'Exalté Qui l'a inscrit sur Son Trône, Il en fit

témoigner Ses anges, Ali est le successeur et l'autorité d'Allah, il est l'Imam des Musulmans".

19. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - les propos de Ibn Abbas, disant: le Messager d'Allah (SAW) a dit: "ô Ali, tu es l'Imam des Musulmans, le prince des croyants, le plus remarquable des hommes, l'autorité d'Allah après moi et le maître des légataires".

20. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - les propos de Ibn Abbas disant: Le Prophète (SAW) a dit: "ô Ali, tu es mon successeur sur ma nation, tu es pour moi ce que Seth est pour Adam".

21. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - qu'Abu Dhirr a dit: nous étions un jour chez le Prophète dans sa mosquée, il dit: "Entrera par cette porte un homme qui est le prince des croyants, l'Imam des Musulmans". Ali b. Abi Taleb apparut. Le Prophète l'acueillit puis se tournant vers nous, il dit: "voici votre Imam après moi".

22. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - que Jâber b. Abdallah Al-Ançârî a dit: le Prophète (SAW) a dit: "Ali b. Abi Taleb est le premier Musulman; il est le plus savant", puis il ajouta: "II est l'Imam et mon successeur après moi".

23. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - s'appuyant sur Ibn Abbas qui dit: le Prophète (SAW) a dit: "ô vous les gens, qui parle mieux qu'Allah? Votre Maître Vénéré m'a ordonné de confirmer Ali dans sa science, son Imamat, sa succession et son héritage, et que je le prenne pour frère et ministre".

24. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - qu'Ibn Ayach a dit: "Le Messager d'Allah monta sur la chaire pour sermonner", il cita son sermon dans lequel il dit: "mon cousin Ali est mon frère, mon ministre, mon successeur, celui qui transmet pour moi".

25. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - citant le prince des croyants, qui dit: le Prophète nous a fait un sermon un jour, disant: "ô vous les gens, le mois d'Allah est arrivé", puis il parla des bienfaits du mois de Ramadan. Ali rapporte: je dis: ô messager d'Allah, quels sont les meilleurs actes durant ce mois? Il dit: "la crainte des interdictions divines", puis il pleura. Je dis: ô messager d'Allah, pourquoi pleures-tu? Il dit: "ô Ali, je pleure sur ce qui t'est licite ce mois-ci" puis il ajouta; "ô Ali, tu es mon légataire, le père de mes deux enfants, mon successeur sur ma nation dans ma vie et après ma mort, ton ordre est mon ordre, et ton interdiction est la mienne".

26. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - que Ali (a.s.) a dit: le Prophète (SAW) a dit: "ô Ali, tu es mon frère et je suis ton frère, je suis l'élu pour la prophétie et tu as été choisi pour l'Imamat. Je suis responsable de la Révélation et tu es responsable de l'interprétation. Tu es le père de cette nation, tu es mon légataire et mon successeur, mon ministre et mon héritier et le père de mes deux enfants".

27. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - les propos de Ibn Abbas qui dit: le Prophète (SAW) a dit un jour à la mosquée de Qabâ', en présence des Ançars: "ô Ali, tu es mon frère et je suis ton frère, tu es mon légataire et mon

successeur, l'Imam de ma nation après moi, Allah aime celui qui t'aime et est l'Ennemi de qui s'oppose à toi".

28. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - un long hadith d'Umm Salma qui cite le Prophète (SAW): "ô Umm Salma, écoute et témoigne, voici Ali b. Abi Taleb, il est mon légataire et mon successeur après moi, il accomplit mes engagements et protège mon oasis".

29. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - les propos de Salman Al-Farisî disant: J'ai entendu dire le Messager d'Allah (SAW): "ô vous, les Muhajirîns et les Ançars, que je vous indique ce qui, si vous vous y accrochez, vous évite l'égarement après moi". Ils dirent: "oui, ô messager d'Allah". Il dit: "Voici Ali, mon frère et mon légataire, mon ministre, mon héritier et mon successeur, il est votre Imam, aimez-le comme vous m'aimez, honorez-le comme vous m'honorez, l'ange Gabriel m'a ordonné de vous le dire".

30. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - les propos de Zayd b. Arqam disant: le Prophète (SAW) a dit: "Que je vous montre ce qui, si vous vous y accrochez, vous évitera de périr et de vous égarer". Il ajouta: "Votre Imam et votre maître est Ali b. Abi Taleb. Assistez-le, acceptez ses conseils, croyez-le. L'ange Gabriel m'a ordonné de vous le dire".

31. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - les propos de Ibn Abbas, dans un hadith où le Prophète dit: "ô Ali, tu es l'Imam de ma nation, mon successeur sur elle après moi".

32. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - les propos d'Ibn Abbas disant également: le Prophète (SAW) a dit: "Allah le Très-Haut m'a inspiré qu'il a choisi au sein de ma nation mon frère et mon héritier, mon successeur et mon légataire. Je demandai: "Qui est-ce, ô Mon Maître? Il m'inspira: il est l'Imam de ta nation, Mon autorité sur elle après toi. Je demandai: Qui est-ce, ô Mon Maître? Il dit: celui qui M'aime et que J'aime, puis Il dit: c'est Ali b. Abi Taleb".

33. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - les propos de l'Imam Al-Sâdeq qui remonte jusqu'au Prophète: le Prophète a dit: "Lorsque je fus transporté au ciel, mon Maître le Tout-Puissant m'a promis, concernant Ali, qu'il sera l'Imam des pieux, le meilleur des hommes remarquables et le seigneur des croyants".

34. As-Saddouq rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - les propos l'Imam Al-Ridâ qui remonte jusqu'au Prophète (SAW) disant: "Ali est de moi et je suis de Ali, Allah combattra qui combat Ali, Ali est l'Imam de la création après moi".

35. Abu Ja'far Mohammed b. Ai-Hassan Al-Tousî rapporte dans son livre - *Al-Amâlî* - les propos de Ammar b. Yasser disant: Le Messager d'Allah (SAW) a dit à Ali: "Allah t'a exclusivement paré d'ornements qui Lui sont les plus chers: l'ascétisme dans la vie à laquelle tu ne réclames rien et qui ne peut te séduire en rien. Il t'a accordé l'amour des indigents que tu acceptes pour partisans et qui t'acceptent pour Imam. Bonheur à celui qui t'aime et qui te crois, malheur à celui qui te déteste et te considère menteur".

36. Le même a rapporté dans *Al-Amâlî* - les propos de Ali qui proclama sur la chaire de Koufa: "ô vous les gens, j'ai obtenu du Messager d'Allah (SAW) dix particularités qui me sont plus chères qu'à celui pour qui le soleil se lève. Le Prophète (SAW) m'a dit: "Toi, Ali, tu es mon frère dans la vie ici-bas et dans l'au-delà, tu es la créature la plus proche de moi le, jour du Jugement, ta demeure au Paradis fait face à la mienne, tu es mon héritier, tu es mon légataire dans mes engagements et ma famille, tu es le protecteur de ma famille après ma disparition, tu es l'Imam de ma nation, tu es celui qui juge équitablement parmi mon peuple, tu es mon compagnon, le compagnon du fidèle à Allah, ton ennemi est le mien, et mon ennemi est celui d'Allah".

37. As-Saddouq a rapporté dans son livre consacré aux textes relatifs aux Imams, les propos de Ai-Hassan b. Ali disant: J'ai entendu le Prophète (SAW) dire à Ali: "Tu a hérité mon savoir, la source de mon jugement et tu es l'Imam après moi".

38. As-Saddouq rapporte dans le même livre les propos de Omrân b. Haçayn disant: J'ai entendu le Prophète (SAW) dire à Ali: "Tu es l'Imam et le successeur après moi".

39. As-Saddouq rapporte dans le même livre les propos de Ali disant: Le Prophète (SAW) a dit: "ô Ali, tu es le légataire des morts de ma famille, le successeur sur les vivants de ma nation".

40. As-Saddouq rapporte dans le même livre les propos de Ai-Hussein b. Ali disant: Lorsque qu'Allah le Très Haut révéla: "**Les parents ont cependant priorité les uns envers les autres dans le Livre de Dieu**" (Al-Anfâl, 75), je

demandai son sens au Prophète qui dit: "Vous êtes les parents. Si je meurs, ton père Ali est prioritaire en ce qui me concerne et concerne ma situation, si ton père disparaît, ton frère Hassan est prioritaire en ce qui le concerne, et si Hassan disparaît, tu es prioritaire en ce qui le concerne".

C'est tout ce que nous avons voulu exposer brièvement. Il ne s'agit que du bouquet par rapport aux fleurs, ou la goutte par rapport à la mer. Cependant, ces hadiths sont suffisants; Louange à Allah le Maître des mondes. Saluts.
SH.

Correspondance 63

3 Safarl330

1. Les textes shi'îtes ne sont pas des arguments.
2. Pourquoi n'ont-ils pas été rapportés par d'autres.
3. Réclamation d'autres textes.

1. Ces textes ne sont pas des arguments pour les Sunnites car n'étant pas authentifiés.
2. Pourquoi ne les ont-ils pas rapporté s'ils ont reconnu leur authenticité?
3. Transmettez-nous les textes des hadiths rapportés par les Sunnites relatifs à ce sujet. Saluts.
S.

Correspondance 64

4 Safarl330

1. Nous avons répondu à votre demande.

2. Les Sahîhs sont nos arguments.
3. pourquoi ont-ils passé sous silence nos Sahîhs?
4. Le texte concernant le testament.

1. Nous avons exposé ces textes pour que vous sachiez qu'ils existent, et cela à votre demande.
2. Nous considérons que les textes tirés de vos Sahihs sont des arguments en notre faveur.

3. Quant à savoir pourquoi ces textes n'ont pas été rapportés, c'est là une habitude répandue chez tous ceux qui portent de la rancune envers la famille de Mohammed. Ils ont dissimulé leur rancœur pharaonique dès la première époque, ceux qui se sont soumis aux gens du pouvoir et des vainqueurs ont tout fait pour cacher les vertus des Ahlul-Bait et pour éteindre, avec toute leur énergie, leur rayonnement. Ils ont obligé les gens à taire leurs vertus et leurs spécificités, par l'incitation et la frayeur. Ils y sont arrivés, soit en offrant leurs dirhams et leurs dinars, soit en octroyant des postes et des charges, soit en poursuivant les gens avec les fouets et les épées. Ils ont rapproché d'eux ceux qui colportent les mensonges et ont puni, exilé et tué ceux qui disent la vérité à leur propos. Vous savez que les oppresseurs craignent les textes de l'Imamat et les promesses de la succession, parce que ces derniers abolissent leur trône et contestent même les bases de leur royaume. Ces textes ont été sauvés et ont échappé à leur courroux et à celui de leurs adulateurs, ils nous sont parvenus de différentes sources et par des moyens divers, tout simplement parce qu'ils sont un signe de véracité, un miracle du vrai; car les despotes et les tyrans envers les Ahlul-Bait, ceux qui ont accaparé le rang qu'Allah le Tout-Puissant avait arrangé pour eux, ont infligé les pires châtiments à ceux qui sont accusés de les aimer: ils leur

rasaient la barbe, les faisaient parcourir les marchés, les rejetaient, les dédaignaient, les rabaissaient et les privaient de tout droit, jusqu'à les faire désespérer de la justice de leurs gouverneurs et de la fréquentation des gens. S'ils mentionnaient Ali dans le bien, leur conscience était tranquille mais ils devaient subir la vengeance. Leur fortune était liquidée, leur échine frappée, combien de langues ont-ils coupées parce qu'elles avaient prononcé ses vertus, combien d'yeux ont-ils crevés pour l'avoir regardé avec respect, combien de mains ont-ils coupées pour avoir indiqué ses qualités, de jambes sciées pour avoir accouru vers lui en toute affection, combien de maisons ont-ils brûlées sur ses partisans, de plantations arrachées, combien furent-ils ceux qui furent ensuite crucifiés sur les troncs, ou expulsés de leurs foyers. Ce furent des calamités innombrables. Parmi les rapporteurs de hadiths et les traditionnistes, certains adoraient ces rois arrogants et leurs gouverneurs, au lieu d'adorer Allah le Très-Haut. Ils les flattaient en altérant les textes autant qu'ils pouvaient, en les changeant, les approuvant ou les dédoublant. Ces gens ressemblent à ceux que l'on voit à présent, les adulateurs, les ulémas des postes, les juges médiocres qui rivalisent entre eux pour satisfaire les gouverneurs, en soutenant leurs politique, juste ou injuste, ou en approuvant leurs jugements, corrects ou corrompus. A peine le gouverneur leur demandait-il de prononcer une fatwa (jugement légal) consacrant sa politique, ou réprimant son adversaire, qu'ils l'exécutaient selon son désir et l'exigence de sa politique, même si cela devait être en contradiction avec le Livre et la Sunna. Ils enfreignaient l'unanimité de la nation, par souci de conserver un poste ou d'obtenir un autre convoité. Quelle différence entre ceux qui furent opprimés et ceux-là! Les premiers ne représentent aucune valeur pour les gouverneurs qui avaient plutôt un

besoin immense des derniers, pour combattre Allah et Son Messager à travers eux. C'est la raison pour laquelle ils jouirent d'une position élevée et d'une protection assurée. Ils avaient, de ce fait, une grande puissance et un pouvoir démesuré. Ils prenaient parti contre les hadiths justes mentionnant les vertus de Ali ou d'autres membres des Ahlul-Bait. Ils les refusaient vigoureusement et les écartaient violemment, accusant leurs rapporteurs d'adeptes du refus, le refus étant la chose la plus vile pour eux. C'est ainsi qu'ils agirent concernant les *Sunans* relatives à Ali, et notamment lorsque les Shi'ites s'y accrochaient. Ces adulateurs étaient réputés parmi l'élite de chaque contrée, ils s'appuyaient sur des étudiants mondains pour diffuser leurs opinions, sur des faux dévôts et des faux ascètes, sur des chefs et des responsables de clansqui, en les écoutant réfuter ces hadiths justes, prenaient leurs paroles pour des arguments valables et les propageaient dans le public et les bas-fonds de la société, les répandaient et les diffusaient en tous lieux, en constituaient même un fondement pour tous les temps. D'autres traditionnistes contemporains ont été contraints de ne plus rapporter les hadiths connus relatifs aux vertus de Ali et des Ahlul-Bait. Si l'on demande à ces malheureux leur avis à propos des flatteurs qui ont renié ces hadiths authentiques, ils se réfugient derrière la crainte d'aborder avec les gens des sujets inconnus et de susciter une dissension aveugle, sourde et muette. Ils sont contraints de répondre en se contredisant, craignant l'attroupement de ces adulateurs, de leurs propagateurs et de ceux qui croassent à l'unisson. Les rois et les gouverneurs avaient ordonné aux gens de maudire le prince des croyants; ils les ont contraints à cet acte, soit en les menaçant soit en leur promettant la fortune et la puissance, pour qu'ils le rabaissent et l'insultent. Ils l'ont présenté d'une façon répugnante dans les livres destinés aux

nouvelles générations, ils ont parlé de lui d'une façon sordide, comme ils ont fait de l'acte de le maudire sur les chaires des Musulmans, lors des deux fêtes et de la prière du vendredi, une coutume établie. N'étaient la lumière divine toujours vive et la bienfaisance de ses partisans toujours évidente, ces *Sunans* relatives à sa succession ne seraient pas arrivés à nous, les textes n'auraient pas fréquemment mentionnés ses vertus. Je suis, par Allah, tout étonné de cette admirable grâce attribuée exclusivement à Son serviteur et au frère de Son messager, Ali b. Abi Taleb, et de la façon dont Sa lumière a transpercé le voile des ténèbres accumulées et des vagues emmêlées pour briller sur le monde comme le soleil en plein jour.

4. Vous avez, outre les preuves formelles que vous avez entendues, le texte de l'héritage, qui est à lui tout un argument pénétrant. Saluts.
SH.

Correspondance 65

5 Safar 1330

Parlez-nous du hadith du testament à partir des textes sunnites. Saluts.
S.

Correspondance 66

5 Safar 1330

Ali est l'héritier du prophète (SAW)

Le Prophète (SAW) a, sans aucun doute, transmis à Ali son savoir et sa sagesse, comme l'ont fait les Prophètes à leurs légataires, de telle sorte que le Prophète a dit: *"Je suis la ville du savoir et Ali en est la porte, qui souhaite acquérir ce savoir, qu'il entre par la porte".* Il (SAW) dit également: *"Je suis la maison de la sagesse et Ali en est la porte".* Il dit: *"Ali est la porte de mon savoir, il montre à ma nation, après moi, le message que j'ai porté; l'aimer est acte de foi, le détester constitue de l'hypocrisie".* Il (SAW) dit dans le hadith rapporté par Zayd b. Abi Awfâ: *"Tu es mon frère et mon héritier";* Ali demanda: qu'hériterai-je de toi? Il (SAW) dit: *"Ce que les Prophètes ont légué avant moi".* Dans le hadith rapporté par Borayda, le Prophète (SAW) spécifie que son héritier est Ali b. Abi Taleb. Vous avez également le hadith de la maison(Al-dâr) le jour de l'avertissement. Ali disait au temps du Prophète (SAW): "Par Allah, je suis son frère, son partisan, son cousin et l'héritier de son savoir, qui y a droit plus que moi?"

Il lui fut demandé une fois: "comment as-tu hérité de ton cousin à la place de ton oncle? Il répondit: le Messager (SAW) rassembla un jour les membres de Banî Abdul Muttalib, qui étaient nombreux, autour d'un repas. Il leur dressa la table et ils mangèrent jusqu'à se rassasier, mais la table demeura copieuse comme si personne n'y avait touché. Il (SAW) leur dit: *"O Bani Muttalib, j'ai été envoyé pour vous en particulier et pour les gens en général, qui d'entre vous accepte d'être mon frère, mon compagnon et mon héritier?"* Personne ne se leva. Je me levai et j'étais le plus jeune. Il me dit: *"assis-toi".* Il répéta la question trois fois de suite et à chaque fois, je me levai. Il me disait: *"assis-toi".* A la troisième fois, il posa sa main sur la mienne, et c'est ainsi

que j'ai hérité de lui à la place de mon oncle[1]. Il a été rapporté par Al-Hakem dans *Al-Mustadrak* et Al-Dhahabi dans son résumé, qui confirment son authenticité, qu'on demanda une fois à Qathm b. Al-Abbas: Comment Ali a-t-il hérité à votre place? Il répondit: il fut le premier à le (SAW) suivre et fut le plus proche de lui".

Les gens savaient que l'héritier du Messager (SAW) était Ali et non son oncle Al-Abbas ou d'autres membres de Banî Hâshim, cela était évident pour eux, bien qu'ils fussent dans l'ignorance des causes de cette disposition. C'est pour cette raison qu'ils questionnèrent parfois Ali et d'autres fois Qathm. Ils répondirent comme vous l'avez lu. Cette réponse est des plus nettes, sinon on pourrait répondre: "Allah l'Exalté a compati sur les gens de la terre, Il choisit Mohammed et le fit Prophète. Il compatit une seconde fois et choisit Ali. Il inspira Son Prophète (SAW) de le prendre héritier et légataire". Al-Hakem dit, à la page 25 du troisième volume d'*Al-Mustadrak,* après avoir rapporté les paroles citées de Qathm: le premier juge Abul Hassam Mohammed b. Saleh Al-Hâshimi m'a raconté avoir entendu le juge Abu Omar qui l'a entendu du juge Ismaïl b. Ishaq disant[1]: les paroles de Qathm lui furent rapportées, il répondit: l'héritier hérite par la filiation, ou par l'allégeance. Les savants sont unanimes à considérer que le cousin n'hérite pas en même temps que l'oncle. Donc, l'unanimité admet que Ali a hérité le savoir du Prophète à la place des autres. Les récits à ce propos sont fréquents, et notamment à partir de la descendance purifiée. Nous avons également le testament et ses textes manifestes. Saluts.

---

[1] Ce hadith est authentifié, il a été rapporté par Al-Diya' al-Maqdisî dans *Al-Mukhtâra,* par Ibn Jarîr dans *Tahdhîb al-Athâr.*

Correspondance 67

6 Safar 1330

A propos du testament

Les Sunnites ne connaissent pas le testament fait à Ali ni ne reconnaissent ses textes. Veuillez nous les dévoiler et nous vous en remercions. Saluts.
S.

Correspondance 68

9 Safar 1330

Les textes du testament

Les textes du testament son fréquents d'après les Imams de la descendance purifiée. Vous avez déjà ce que d'autres ont rapporté et que nous avons exposé dans la correspondance 20, concernant la parole du Prophète (SAW), prenant Ali par le cou: *"Voici mon frère et mon légataire, mon successeur parmi vous. Ecoutez-le et obéissez-lui".*

Mohammed b. Hamîd Al-Râzi rapporte les propos de Salma Al-Abrach, Ibn Ishâq, Abi Rabî'a Al-Ayâdi, son père Borayda, le Prophète: *"Tout Prophète a un légataire et un héritier, mon légataire et mon héritier est Ali b. Abi Taleb".* Al-Tabarani rapporte dans *Al-Kabîr,* les propos de Salmâne Al-Farisî disant: le Messager d'Allah (SAW) a dit: *"Mon légataire et le dépositaire de mon secret, le meilleur que je laisse après moi, celui qui accomplit mon engagement et réalise ma religion, c'est Ali b. Abi Taleb* (a.s.)". Ceci montre qu'il est son légataire, et met en évidence qu'il est le meilleur après le Prophète; il prouve nécessairement sa succession et le devoir de lui obéir, ce que les gens doués d'intelligence ont

compris. Abul-Naïm Al-Hafedh a rapporté dans *Hilat Al-Awliyâ',* les propos de Anas disant: le Messager (SAW) a dit: *"O Anas, le premier qui pénètre par cette porte et se dirige vers ta direction est l'Imam des pieux, le maître des Musulmans, le seigneur de la religion, le sceau des légataires et le commandant des plus remarquables".* Anas poursuit: Ali est entré, le Prophète (SAW) se dirigea vers lui, l'embrassa et lui annonça: *"tu accomplis pour moi, tu leur fais entendre ma voix et tu leur montres ce qui est vrai lorsqu'ils se disputeront après moi".*
Al-Tabarani rapporte dans *Al-Kabir,* se référant à Abi Ayoub Al-Ansârî, qui cite le Prophète (SAW) disant: *"O Fatima, ne sais-tu pas qu'Allah l'Exalté compatit sur les gens de la terre, Il choisit parmi eux ton père et l'envoya Prophète, puis II compatit une seconde fois, Il choisit ton mari et m'inspira de te marier à lui et de le prendre pour légataire".*

Voyez comment Allah choisit Ali d'entre tous les humains après qu'il ait choisi le Sceau des Prophètes, et voyez comment le choix du légataire est identique à celui du Prophète. Voyez comment Allah inspira Son Prophète de le marier et d'en faire son légataire. Les successeurs des Prophètes étaient-ils, auparavant, autres que leurs légataires? Est-il admis de retarder le choix qu'Allah a fait parmi Ses serviteurs, le légataire du maître de Ses prophètes, et de le faire devancer par d'autres? Est-il juste qu'un autre le gouverne, en en faisant son dépendant et son sujet? Peut-on raisonnablement admettre que celui qui fut choisi par Allah, de la même manière que fut choisi Son Prophète, doit obéir à celui qui gouverne? Comment, alors qu'il a été choisi par Allah et Son Prophète, avons-nous choisi un autre? "**Et ce n'est pas à un croyant ni à une croyante quand Dieu décide d'une affaire, et aussi Son envoyé, de se donner le**

choix sur leur affaire. Et quiconque désobéit à Dieu et à Son messager, s'égare alors, certes, d'un égarement manifeste" (Al-Ahzâb, 36).

Les récits sont nombreux à rapporter que les hypocrites, les jaloux et les rivaux, apprenant que le Messager d'Allah (SAW) voulait marier Ali à sa fille Az-Zahrâ[1], qui est l'égale de Maryam et la souveraine des gens du Paradis, l'ont jalousée, trouvant l'affaire insupportable, surtout qu'elle avait été vainement demandée en mariage par plus d'un. Ils ont affirmé que ce choix mettra en évidence la vertu de Ali que personne ne pourra dorénavant atteindre ni convoiter. Ils se mirent à médire tant qu'ils purent, s'agitèrent dans tous les sens. Ils envoyèrent leurs femmes à Fatima pour la détourner du projet, et certaines lui avaient même dit: il est pauvre, il ne possède rien. Mais elle (a.s.) déjoua leur perfidie et les mobiles malveillants de leurs maris, sans leur afficher aucune animosité, jusqu'à la réalisation de la volonté d'Allah le Tout-Puissant. A ce moment-là, elle a voulu souligner la vertu du prince des croyants et déshonorer ses ennemis, elle dit: ô messager d'Allah, tu m'as mariée à un pauvre qui ne possède rien. Il (SAW) lui répondit de la manière que vous savez. Si Allah souhaite dévoiler une vertu cachée,

Il trouve l'occasion d'une langue jalouse.

Al-Khatîb rapporte dans *Al-Muttafiq,* d'après Ibn Abbas, sa source connue: "Lorsque le Prophète (SAW) maria Fatima à Ali, Fatima dit: ô Messager d'Allah, tu m'as mariée à un pauvre qui ne possède rien. Il (SAW) lui répondit: *"N'es-tu pas satisfaite qu'Allah ait choisi sur cette terre deux hommes, l'un ton père et l'autre ton mari?"*[1]. Al-Hakem rapporte dans

[1] Il s'agit du hadith n° 5992 du *Kanz.*

Manâqib Ali, à la page 129 du volume 3 *d'Al-Mustadrak,* à partir de Sarîg b. Younes, Abi Hafs Al-Abar, Al-A'mach, Abi Saleh, Abi Harîra, qui dit: Fatima dit: ô messager d'Allah, tu m'as mariée à Ali qui est pauvre, sans aucune fortune. Il (SAW) dit: *"ô Fatima, n'es-tu pas satisfaite qu'Allah l'Exalté a compati sur les gens de la terre et a choisi deux hommes, l'un étant ton père et l'autre ton mari?"* D'après Ibn Abbas, le Prophète (SAW) a dit: *"N'es-tu pas satisfaite que je t'ai mariée celui qui fut le premier Musulman, celui qui est le plus savant. Tu es la première des femmes de ma nation, comme le fut Maryam pour son peuple. N'es-tu pas satisfaite, Fatima, qu'Allah a compati sur les gens de la terre, Il en a choisi deux, Il a fait du premier ton père et de l'autre ton mari"*[1].

Le Prophète (SAW) avait coutume de rappeler à la souveraine des femmes, lorsqu'elle était souffrante ou affligée, la grâce divine et celle du Prophète sur elle, en la mariant au meilleur de sa nation, afin de la consoler et de la soulager face aux adversités de la vie. Vous avez pour témoin ce que rapporte l'Imam Ahmad à la page 26 du volume 5 de son *Musnad,* à partir du hadith de Mo'qal b. Yassar: "le Prophète (SAW) visita Fatima alors qu'elle se trouvait malade. Il lui demanda: "comment te sens-tu?" Elle lui dit: "ma tristesse augmente, ma privation s'accroît, mon épuisement n'a plus de fin". Il (SAW) dit: *"N'es-tu pas satisfaite que je t'ai mariée à celui qui fut le premier Musulman de ma nation, au plus savant et au plus clément?".* Les récits relatifs à ce sujet sont concordants et ne peuvent être tous cités. Saluts.

[1] Il s'agit du hadith n° 2543 du *Kanz,* rapporté par Al-Hâkem d'après Ibn Abbas et Ibn Horayra.

SH.

Correspondance 69

10 Safar 1330

Argument de ceux qui réfutent le testament.

Les Sunnites et la Jamâ'a renient le testament, se basant sur le récit d'Al-Bukhari dans son *Sahîh,* et les propos de Al-Aswad, disant: Il fut mentionné, devant Aïsha (qu'Allah soit satisfait d'elle) que le prophète a légué Ali (qu'Allah soit satisfait de lui) elle dit: "Qui le dit? J'ai vu le Prophète, appuyé contre ma poitrine, il réclama la cuvette, il se pencha et mourut. Je ne ressentis rien, comment a-t-il légué à Ali?" Al-Bukhârî rapporte dans son *Sahîh* également d'après elle, par différents moyens, disant: "Il est mort entre ma poitrine et ma gorge" ou bien "Il se courba sur ma cuisse". S'il y avait eu un quelconque testament, elle l'aurait su. Dans *Sahîh* Muslim, Aïsha dit: "le Prophète n'a laissé ni dinâr ni dirham, ni brebis ni chameau, il n'a rien légué". Dans les deux *Sahihs,* Talha b. Masraf dit: Je demandai à Abdallah b. Abi Awfa: Le prophète a-t-il légué? Il dit: non. Je dis: comment a-t-il demandé aux gens de léguer, et qu'il ne l'a pas fait? Il dit: Il a légué le Livre d'Allah. Ces hadiths sont plus authentiques que ceux que vous avez cités, car ils se trouvent dans les deux *Sahihs,* et non les autres. Et de ce fait, en cas de discorde, ils sont adoptés en priorité. Saluts.
S.

Correspondance 70

11 Safar 1330

1. Le testament ne peut être nié.

2. Les causes du rejet.
3. Aucun argument n'est valable.
4. La raison et la conscience rendent nécessaire l'existence. d'un testament.

1. Le testament fait à Ali par le Prophète (SAW) ne peut être nié, car il n'y a aucun doute qu'il lui a confié, après lui avoir légué la science et la sagesse, la tâche de le laver, de le préparer et de l'enterrer[1], ainsi que d'acquitter sa dette, d'accomplir sa promesse, de libérer sa conscience et de montrer aux gens, le vrai, les lois et les règlements établis par Allah l'Exalté, lorsqu'ils seront dans la discorde. Il fit savoir à sa nation que Ali est son dirigeant après lui, qu'il est son frère, le père de ses enfants et son ministre. Il est également son confident, son proche, son légataire, la porte de sa citadelle du savoir, la porte de sa maison de sagesse, la porte de la rémission de cette nation, sa sécurité et l'arche de son salut. Il fut exigé de lui obéir et interdit de lui désobéir, comme cela était établi envers le Prophète; le suivre équivaut à suivre le Prophète, l'abandonner signifie abandonner le Prophète. Le Prophète est une paix pour qui fait la paix avec lui, la guerre pour qui lui fait la guerre[2], l'ami de qui est son ami, l'ennemi de qui est son ennemi. Qui l'aime aime Allah et Son messager, qui le déteste déteste Allah et Son messager. Qui l'accepte pour dirigeant fait allégeance de fait à Allah et Son messager et qui le repousse fait de même envers Allah et

[1] Ibn Sa'ed rapporte à la page 61 de la deuxième partie de *Tabaqât,* d'après Ali: "le prophète a recommandé que personne d'autre que moi ne le lave".
[2] L'Imam Ahmad rapporte d'après Abi Horayra à la page 442 du 2ème volume du *Musnad* que le prophète (SAW), regardant Ali, Fatima, Ai-Hassan et Ai-Hussein, a dit: Je suis en guerre contre qui vous fait la guerre et en paix avec qui fait la paix avec vous".

Son Prophète. Qui lui porte préjudice porte également préjudice à Allah et Son Prophète, qui l'insulte insulte Allah et Son Prophète. Il est l'Imam des pieux, celui qui combat les vicieux; est victorieux qui le soutient, est abandonné qui l'abandonne. Il est l'Imam des Musulmans, l'Imam des dévôts, le commandant des plus remarquables. Il est l'étendard de la guidance, l'Imam des fidèles à Allah, la lumière de ceux qui obéissent à Allah, il est la parole exigée des pieux. Il est le plus véridique, le sage de cette nation, le seigneur des croyants. Il a le statut du Livre glorieux, de la Parole sage, il a le statut de Haroun pour Moussa, le statut du Prophète par rapport à son Maître, le statut de sa tête par rapport à son corps, il est comme lui-même (Le Prophète). Allah l'Exalté a compati sur les gens de la terre et les a choisit tous les deux. Considérez également lorsque le Prophète confia le jour de Arafa au cours du pèlerinage d'adieu que seul Ali acquitte pour lui, et prenez en compte les autres spécificités qui ne conviennent qu'à un légataire et qui ne sont réservées qu'à celui qui a. le statut du Prophète. Comment, où et pourquoi un raisonnable refuterait-il, après toutes ces preuves, le testament? Pourquoi s'entêterait-il à le nier sinon dans un but précis? Le testament n'est-il pas le fait de confier certaines de ses affaires à un autre?

2. Les gens appartenant aux quatre écoles l'ont nié considérant qu'il ne concorde pas avec la succession des trois Imams.

3. Aucun argument valable ne peut être avancé contre nous à partir de ce que rapporte Al-Bukhârî et Talha b. Masraf qui dit: Je demandai à Abdallah b. Abi Awfa: "Le prophète a-t-il légué? Il dit: non. Je dis: comment a-t-il demandé aux gens de léguer alors qu'il ne l'a pas fait? Il dit: Il a légué le Livre

d'Allah. Ce hadith n'est pas authentique pour nous, car il n'est pas à l'abri des exigences de la politique. Quoiqu'il en soit, les *Sahihs* de la descendance purifiée ont rapporté à plusieurs reprises le testament, tant pis pour ceux qui le contestent.

4. Le testament, en fait, n'a pas besoin d'être prouvé, car il est admis par la raison et la conscience.

Si une chose s'éternise, elle se montre elle-même
La description du rayon du soleil devient caduque

Quant à ce que raconte Al-Bukhâri d'après Ibn Abi Awfa disant que le Prophète (SAW) a légué le Livre d'Allah, ceci est vrai, mais le texte est amputé, car il (SAW) a conseillé aux gens de s'accrocher aux deux choses précieuses ensemble, il demanda à sa nation de se réfugier dans les deux à la fois, il les avertit contre la perdition au cas où ils ne s'y tiendraient pas, et il leur annonça que les deux choses précieuses ne se sépareraient pas avant de le rejoindre à l'oasis. Nos *Sahihs* abondent de textes issus de la descendance purifiée. Nous en avons déjà cités certains dans les correspondances 8 et 45. Saluts.
SH.

Correspondance 71

10 Safar 1330

Pourquoi vous-êtes vous détournés des propos de la mère des croyants?

Pourquoi vous-êtes vous détournés des propos de la mère des croyants et de la meilleure épouse du Prophète? Vous avez négligé et oublié son hadith alors que sa parole est décisive et

que son jugement est juste. Nous aimerons entendre votre réponse pour y réfléchir. Saluts.
S.

Correspondance 72

12 Safar 1330

1. Elle ne fut pas la meilleure.
2. La meilleure est Khadija.
3. Causes du rejet de ses propos.

1. Aïsha, la mère des croyants, a ses mérites et son statut, mais elle n'est pas la meilleure épouse du Prophète (SAW). Comment peut-il en être autrement si elle-même l'a avoué: Le Prophète (SAW) mentionna un jour Khadija. Je me mis à la critiquer: c'est une vieille, etc. etc. Allah t'a accordé meilleure qu'elle. Il dit: *"Allah ne m'a pas donné à la place meilleure qu'elle, elle a cru en moi lorsque les gens m'ont renié, elle m'a cru lorsque les gens m'ont pris pour un menteur, elle m'a fait participer à sa fortune alors que les gens m'en ont privée, elle m'a donné un fils alors que les autres ne l'ont pas fait.."*[1]. Aïsha a également dit: A peine le Prophète (SAW) sortait-il de sa maison qu'il se rappelait Khadija et la louait. Il se la rappela un jour et je fus jalouse, je dis: elle n'était qu'une vieille, Allah t'a accordé à la place meilleure qu'elle. Il se mit en colère, secoua ses cheveux et dit: *"Par Allah, Il ne m'a pas accordé meilleure qu'elle, elle a cru en moi alors que les gens m'ont renié, elle a cru en moi alors que les gens m'ont accusé d'être menteur, elle m'a réconforté avec sa fortune alors que les gens m'en ont privé,*

[1] Ce hadith et le suivant sont rapportés par Al-Bukhârî et Muslim dans leurs Sahîhs dans des termes équivalents.

elle m'a donné des enfants alors que les autres femmes m'en ont privé.."

2. La meilleure des épouses du Prophète (SAW) est la grande Khadija, l'amie de cette nation, la première à avoir cru en Allah, à avoir eu confiance dans Son Livre et à réconforter Son prophète: *"Il me fut révélé de lui annoncer qu'elle aura une maison en pierres précieuses au Paradis"*. Il a explicitement parlé de sa supériorité, disant: *"Les meilleures femmes du Paradis sont Khadija b. Khouayled, Fatima b. Mohammed, Assia b. Muzâhem et Mariam b. Omrân"*. Il (SAW) dit: *"Les meilleures femmes du monde sont quatre"* puis il les nomma. Il dit: *"Considérez les meilleures femmes du monde, Maryam b. 'Omran, Khadija b. Khouayled, Fatima b. Mohammed et Assia la femme de Pharaon"*, et d'autres textes semblables, reconnus comme étant des plus justes et des plus confirmés. Donc, il est impossible de dire que Aïsha fut la meilleure si l'on compte Khadija parmi les mères des croyants. Les *Sunans* connus et les récits refutent cette supériorité qu'elle aurait sur les autres, comme le savent les gens réfléchis. Il se peut qu'elle ait cru être meilleure que les autres, mais le Prophète (SAW) ne l'a pas approuvé, comme il le dit à la mère des croyants, Safya b. Hayy, lorsque le Prophète entra chez elle et la trouva en pleurs. Il lui en demanda la cause, elle répondit: J'ai appris que Aïsha et Hafsa me critiquent, elles disent qu'elles sont meilleures que moi. Il (SAW) lui dit: *"Ne leur as-tu pas répondu: comment êtes-vous meilleures que moi alors que mon père est Haroun, mon oncle Moussa et mon mari Mohammed?"*[1].

[1] Rapporté par Al-Tirmidhî d'après Kanâna; cité par Ibn 'Abd Rabbo et par Ibn Hagar.

Qui examine les paroles et les gestes de la mère des croyants Aïsha la trouvera ainsi.

3. Quant à notre refus de prendre en considération son hadith concernant le testament, c'est parce qu'il ne fait pas autorité. Ne m'en demandez pas plus.
SH.

Correspondance 73

13 Safar 1330

Demande la cause du rejet de ses propos.

Vous faites partie de ceux qui ne trompent pas, ne trichent pas, ne flattent pas, ni ne veulent le mal. Vous êtes incapable de quémander et vous demeurez hors de portée des accusations. Et je suis, louanges à Allah, de ceux qui ne dénigrent pas, je ne cherche pas la faille ni ne suit le défaut. La vérité est l'objectif que je me suis fixé, et c'est pourquoi je ne peux que réclamer des explications. Votre réponse m'est indispensable.

Dévoile la question, tu ne seras pas dénigré
Annonce, sois tranquille et serein

Mon prétexte pour cela est le verset du Saint Coran: "**Ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre en fait de preuves et de guidée..**" (Al-Baqarah, 159). Saluts.
S.

Correspondance 74

15 Safar 1330

1. Causes.
2. La raison exige qu'il y ait un testament.

3. Contestation que le prophète est mort entre ses bras.

1. Vous avez absolument voulu les détails, vous m'y contraignez alors que vous pouvez vous en passer, sachant que c'est à partir de là que nous avons été calomniés, c'est là que furent enterrés le testament et les textes manifestes. C'est là qu'ont péri le cinquième (prélèvement fiscal), la loi sur l'héritage et le dogme, c'est là qu'est la sédition, la sédition, la sédition[1]. Aïsha a parcouru les pays pour faire la guerre au prince des croyants, elle a dirigé sa considérable armée pour lui ôter son gouvernement et supprimer son Etat. "Quelque chose dont je ne me rappelle plus
on le suppose bien, ne m'en demande pas le récit".

S'appuyer sur ses paroles pour nier le testament à Ali constitue une démarche erronée que nous refusons, car elle fut son adversaire la plus acharnée alors que Ali ne le fut jamais. La négation du testament serait-elle moindre que le Jour du Petit Chameau ou le Jour du Grand Chameau, qui dévoila ce qui était implicite et fit apparaître ce qui était caché ? Sans oublier ce que fut son attitude avant qu'elle ne combatte son dirigeant et le légataire de son prophète, ni celle qu'elle eut après son combat et à l'annonce de sa mort. Elle se prosterna en remerciant, et déclama:

"Elle reposa son bâton et son intention se fixa
comme se réjouit le voyageur de retour"[2].

---

[1] Cf. dans *Sahîh* Bukhârî le chapitre consacré aux maisons des femmes du prophète.
[2] Rapporté par des érudits de confiance, comme Abul Farag Al-Isfahânî dans son livre *Maqatel Al-Tâlibiyin.*

Si vous le voulez, je pourrai vous citer un exemple montrant ses lointains desseins, elle dit[1]: lorsque le Prophète (SAW) fut malade et que le mal empira, il sortit entre deux hommes qui l'aidaient à se déplacer, entre Abbas b. Abdel Muttaleb et un autre homme. Le rapporteur qui cite son hadith, Obeidallah b. Abdallah b. Ataba b. Mas'oud, dit qu'il raconta à Abdallah b. Abbas ce qu'elle a dit. Ibn Abbas lui demande: Sais-tu qui est l'homme que Aïsha n'a pas nommé? Je dis: non. Ibn Abbas dit: C'est Ali b. Abi Taleb. Puis il dit: Aïsha ne peut le supporter. Je dis donc, si elle ne peut le supporter, ne pouvant pas raconter qu'il marchait avec le Prophète, comment se réjouirait-elle de citer le testament, qui contient tout le bien? L'Imam Ahmad rapporte concernant Aïsha à la page 113 du volume 6 de son *Musnad,* les propos de Atâ' b. Yassar disant: un homme se mit à médire de Ali et de Ammar devant Aïsha, elle dit: Quant à Ali, je ne dirai rien à son propos, mais au sujet de Ammar, j'ai entendu le Prophète (SAW) dire de lui: *"Entre deux, il ne choisit que le raisonnable".*

Eh bien, la mère des croyants déconseille la médisance sur Ammar en rapportant la parole du Prophète (SAW): *"Entre deux, il ne choisit que le raisonnable",* mais elle ne déconseille pas la médisance sur Ali qui est le frère et le proche ami du prophète, son Haroun et son confident, le plus résolu de sa nation, la porte de sa ville, celui qui aime Allah et Son prophète, qu'Allah et Son prophète aiment, le premier Musulman, celui qui eut la foi la plus enracinée, qui fut le plus érudit et dont les vertus sont les plus nombreuses. Eh oui, comme si elle ignorait son statut auprès d'Allah l'Exalté, sa place dans le cœur du Prophète (SAW), son rôle dans

[1] Rapporté par Al-Bukhârî d'après 'Aïsha, p. 62 du volume 3.

l'Islam ainsi que son labeur considérable et ses bienfaits, comme si elle n'avait pas entendu les paroles dites en sa faveur dans le Livre d'Allah et dans la Sunna de Son Prophète, pour ainsi le considérer égal à Ammar. Je suis étonné, par Allah, par ses paroles, disant: "J'ai vu le Prophète, appuyé contre ma poitrine, il réclama la cuvette, il se pencha et mourut. Je ne ressentis rien, comment a-t-il légué à Ali?". Je ne sais par quel bout prendre ce hadith qui mérite des discussions à tous les niveaux. Si quelqu'un avait pu savoir - par ma mère et mon père - comment est-il mort, sa description serait-elle une preuve pour nier le testament? Pense-t-elle que le testament ne vaut qu'à l'heure de la mort? Evidemment pas, car l'argument de celui qui s'entête est refusé de toutes manières. Allah le Très-Haut a dit, s'adressant à Son prophète bienfaisant dans son Livre: "Quand la mort s'approche de l'un de vous, s'il laisse du bien, le testament vous est prescrit" (Al-Baqarah, 180). Pense-t-elle qu'il (SAW) a désobéi au Livre d'Allah? Qu'il s'est détourné de Ses jugements? Loin de lui tout cela. Elle le voyait suivre le Livre de près et appliquer ses sourates. Il fut le premier à se soumettre à ses ordres et à ses interdits, à atteindre le sommet de la soumission dans toutes ses exigences; nul doute qu'elle l'a entendu dire: *"Tout musulman ayant quelque chose à léguer doit léguer par écrit au bout de deux jours d'alitement"*[1], ou quelque chose de ce genre. Ses ordres formels relatifs au testament sont connus, et il n'a parle droit, tout comme les autres prophètes, - prières d'Allah sur eux tous - d'ordonner quelque chose qu'il ne met pas en pratique ou d'empêcher quelque chose qu'il n'éviterait pas lui-même. Allah est Très-Elevé pour permettre ce genre de pratiques de la part de Ses prophètes.

[1] Rapporté par Muslim à la page 10 du vol. 2 de son *Sahîh.*

Quant à ce qu'a rapporté Muslim de Aïsha disant: "le Prophète n'a laissé ni dinar ni dirham, ni brebis ni chameau, il n'a rien légué", cette affirmation est comme la précédente, mais il se peut qu'elle ait voulu dire qu'il n'a laissé rien de matériel, qu'il n'avait aucun bien à léguer. Il est vrai qu'il n'a laissé aucune des vanités de ce monde que les autres laissent car, étant le plus ascète, il a rejoint son Maître le Très-Haut, la conscience préoccupée par une dette et des engagements. Il avait cependant des dépôts nécessitant un legs, il a laissé de quoi acquitter ses dettes et remplir ses engagements, le peu qui reste devant aller à ses héritiers, comme le prouve les réclamations d'Al-Zahrâ' (a.s.) concernant l'héritage de son père[1].

2. Cependant, le Prophète (SAW) a laissé des choses que personne n'a laissées et celles-ci exigent un testament. Vous savez qu'il a laissé la religion d'Allah à son premier stade et dans sa première jeunesse, ce qui rend le légataire plus important encore que s'il y avait de l'or ou de l'argent, une maison ou un terrain, un labour ou des bêtes. La nation toute entière, avec ses orphelins et ses veufs, a besoin du légataire qui remplace le prophète, qui s'occupe de ses problèmes, qui administre ses affaires religieuses et quotidiennes. Car il est impossible que le Messager d'Allah (SAW) ait confié l'Islam naissant aux caprices, qu'il ait envisagé de préserver ses lois en comptant sur les opinions, sans nommer un légataire à qui confier les affaires de ce monde et de la religion, un suppléant sur lequel il puisse se baser pour la direction générale. Il ne peut laisser ses orphelins, qui représentent

[1] Rapporté par Al-Bukhârî dans le chapitre consacré à la bataille de Khaybar, p. 37 du vol. 3 de son *Sahîh.*

tous les gens de la terre, pareils à un troupeau inondé sous les nuits pluvieuses, que personne ne garde ni ne protège. Allah ne permet pas qu'il abandonne le testament, après qu'il la lui ait inspirée. Il avait ordonné et insisté auprès de Sa nation pour qu'elle s'en occupe. La raison n'admet pas la négation du testament tout imposant que soit son négateur. Le Prophète (SAW) a fait de Ali son légataire au début de l'appel islamique, avant son apparition à La Mecque, lorsque Allah Exalté Soit-Il révéla: "**Et avertis ton clan** le **plus proche**" (Al-Shu'arâ', 214), comme nous l'avons montré dans la correspondance 20. Il n'a cessé, depuis, de rappeler **ce** testament et de confirmer ses promesses, que nous avons citées dans ce livre, jusqu'à l'heure de sa mort. Il a voulu écrire son testament à Ali pour confirmer ses promesses verbales et lier ses paroles à lui. Il (SAW) dit: *"Apportez-moi de quoi vous écrire quelque chose qui vous empêcherait de vous égarer à tout jamais",* ils se sont disputés alors qu'il faut éviter de le faire devant le Prophète, ils ont dit: le Messager d'Allah délire[1]. Il a alors compris, suite à cette parole, qu'il ne resterait trace de cette écriture que la sédition. Il leur ordonna: *"levez-vous",* et se contenta de ses engagements verbaux. Il leur recommanda malgré cela trois choses: qu'ils fassent de Ali leur commandant, qu'ils chassent les polythéistes de l'Arabie et qu'ils rétribuent la délégation comme il la rétribuait. Mais le pouvoir et la politique en ces jours-là empêchèrent les traditionnistes de rapporter la première recommandation; ils prétendirent l'avoir oubliée.

Al-Bukhârî dit à la fin du hadith contenant leur déclaration "le Messager d'Allah délire" ce qui suit: "Il recommanda, à sa

[1] Rapporté en ces termes par Mohammad b. Ismâ'îl al-Bukhârî dans son *Sahîh* p. 118 du vol. 2, rapporté également par Muslim et par Ibn Hanbal.

mort, trois choses: sortez les polythéistes de l'Arabie, rétribuez la délégation comme je la rétribuais, puis il ajouta: j'ai oublié la troisième. Ainsi dit Muslim dans son *Sahih* et les autres auteurs de *Sunans* et de hadiths.

3.La mère des croyants prétend que le Prophète (SAW) a rejoint son Maître l'Exalté, alors qu'il se trouvait contre sa poitrine. Cela est contredit par la preuve que le prophète (SAW) a rejoint son Maître le Très-Elevé alors qu'il se trouvait contre la poitrine de son frère et ami, Ali b. Abi Taleb, d'après les hadiths authentiques fréquents qui nous sont parvenus des Imams de la descendance purifiée et les hadiths des Sunnites, comme le savent les gens avisés. Saluts.
SH.

Correspondance 75

17 Safar 1330

1. La mère des croyants ne se laisse pas gagner par l'émotion.
2. La raison ne peut juger du bon et du mauvais.
3. Ce qui contredirait les paroles de la mère des croyants.

1. L'axe autour duquel vous discutez le hadith explicite delà mère des croyants relatif à la négation du testament, comporte deux points:
Le premier: son hostilité à l'Imam, comme vous le prétendez, la conduit à nier le testament en sa faveur, mais nous disons: il est connu, d'après sa biographie, que la mère des croyants ne se laisse pas guider par l'émotion, lorsqu'elle rapporte des hadiths concernant le Messager d'Allah (SAW), elle ne vise pas non plus un dessein particulier; elle ne peut être accusée, dans ses hadiths concernant ceux qu'elle aime ou ceux qu'elle

déteste, d'avoir été la proie d'intentions ou qu'elle ait rapporté des hadiths inexacts du prophète (SAW), mettant en avant ses motivations au détriment de la vérité.

2. Vous dites que la raison seule empêche de croire à ce hadith car il serait irrationnel de croire que le Prophète (SAW) a abandonné la religion naissante et les serviteurs d'Allah l'Exalté avec leur nouvelle foi, pour s'en aller, sans confier leurs affaires à un responsable. La réponse est que votre argument est basé sur le bien et le mal rationnels, auxquels ne souscrivent pas les Sunnites. Pour eux, la raison ne définit pas, de toute manière, la perfection d'une chose ou sa déficience, car seule la jurisprudence peut juger de tels actes. Ce qui est considéré juste par la loi est juste, ce qu'elle considère injuste est injuste. La raison n'est nullement habilitée à ce genre de jugements.

3. Vous avez réfuté, à la fin de la correspondance 74, les propos de la mère des croyants disant que le Prophète est mort contre sa poitrine; nous ne savons pas qui, parmi les Sunnites, nie ce texte. Si vous avez des témoignages contraires, veuillez nous les exposer. Saluts.
S.

Correspondance 76

19 Safar 1330

1. Elle se plie à l'émotion.

2. Le bon et le mauvais rationnels.
3. Les hadiths opposés à ceux de la mère des croyants.
4. Le hadith d'Umm Salma est prééminent sur celui de 'Aïsha.

1. Dans votre réponse, vous mentionnez tout d'abords qu'à travers la biographie de la dame, on sait qu'elle ne s'abandonne pas à l'émotion, ni qu'elle poursuit des desseins personnels. Je souhaite que vous vous débarrassiez des chaînes de la tradition et de l'affection, et que vous reconsidériez sa biographie, en examinant avec discernement et minutie son attitude envers ceux qu'elle a aimés et ceux qu'elle a détestés. Vous reconnaîtrez l'émotion dans ses manifestations les plus claires. N'oubliez pas son attitude, ses paroles et ses actes envers Othmân, ses mésaventures secrètes et publiques avec Ali, Fatima, Hassan et Hussein, ses histoires avec les mères des croyants et même avec le Prophète (SAW). Vous y verrez l'émotion et la poursuite de desseins.

Prenez en exemple pour illustrer mes propos, le mensonge des imposteurs qui calomnièrent et agressèrent Maria et son enfant Ibrahim (a.s.). Ils furent finalement disculpés par Allah le Tout-Puissant de ces fausses accusations, par l'intermédiaire du prince des croyants. Ce fut une histoire tangible. "**Et Dieu a renvoyé avec leur rage ceux qui mécroient, lesquels jamais n'obtiendront le bien** " (Al-Ahzâb, 25). Si vous souhaitez en savoir plus, je vous rappelle qu'elle fut la proie de l'émotion lorsqu'elle dit au Prophète: "Je te trouve une haleine inconvenante" pour qu'il s'abstienne de manger du miel dans la maison de la mère des croyants Zaynab (qu'Allah soit Satisfait d'elle). Si ce but futile l'autorise à parler en ces termes au Prophète (SAW), comment ne pas admettre sa

négation du testament en faveur de Ali (a.s.)? N'oubliez pas non plus son abandon à l'émotion lorsque, mariant Asmâ[1] b. Al-Nu'mân au Prophète (SAW), elle lui conseilla: "le prophète aime que la femme lui dise, lorsqu'il pénètre chez elle, Qu'Allah me préserve de toi". Son but était de rebuter le Prophète (SAW) de sa jeune mariée et la déchéance de la malheureuse à ses yeux. Il semble que la mère des croyants se soit permis ce genre de paroles à propos du Prophète (SAW) pour satisfaire ses propres desseins, même futiles ou interdits. Le Prophète la chargea un jour de se renseigner pour lui, à propos d'une femme précise. Elle lui en parla, conformément à ses propres buts mais contrairement à ce qu'elle avait vu. Un jour, elle se querella avec lui (SAW) et s'en alla l'accuser à son père, en proie à l'émotion: "agis justement" lui dit-elle. Mais son père la gifla, faisant couler son sang sur ses vêtements. Elle dit une fois au prophète, alors qu'elle était en colère: "Est-ce toi qui prétend que tu es le prophète d'Allah?" et d'autres paroles de ce genre. L'exhaustivité en ce domaine sera longue, et nous avons exposé ce qui est largement suffisant pour notre propos.

2. Vous avez répondu, concernant le deuxième point, que les Sunnites n'admettent pas le bien et le mal rationnels, etc. Je ne prendrai pas en compte une telle affirmation car elle ressemble à celle des sophistes qui nient les réalités tangibles. Nous pouvons reconnaître la perfection de certains actes en tant que tels, ils sont dignes de louanges et de récompenses, telles que la bonté ou la justice, en tant que bonté et justice. Nous reconnaissons la déficience de certains autres, en tant que tels, qui méritent le blâme et le châtiment, comme celui de faire le mal ou d'être injuste, en tant que perversion et iniquité. Le raisonnable admet sa nécessité, l'affirmer équivaut à affirmer que un égale la moitié de deux. La première intuition établit la

différence entre celui qui a toujours été bon envers toi et celui qui t'a toujours fait du mal. La raison souscrit à la bonté du premier, qui mérite les louanges et la récompense, et à la perversité du second qui mérite le blâme et le châtiment. Qui met en doute Ces évidences s'oppose à sa raison. Si les notions de bon et de mauvais, tels que nous en avons parlé, sont des jugements purement légaux, elles n'auraient pas été adoptées par ceux qui nient les lois, comme les incroyants et les athées. Tout en niant les religions, ces derniers ont souscrit à la perfection de la justice et de la bonté, leur réservant louanges et récompenses, ils n'hésitent pas à juger mal l'oppression et l'agression, ni à leur réserver le blâme et le châtiment. Ils se basent pour ce faire uniquement sur la raison. Laissons de côté les affirmations de ceux qui s'opposent à la raison et à la conscience, qui refusent les enseignements de tous les sages, qui jugent contrairement à ce que leur nature les y convie. Allah le Tout-Puissant a disposé naturellement Ses serviteurs à percevoir certaines réalités par leur raison comme Il les a également disposés à percevoir par leurs sens et leurs sentiments. Leur nature exige d'eux qu'ils réalisent, par leur raison, le bien de la justice et la vilenie de l'oppression, tout comme ils réalisent, par leur goût la douceur du miel et l'amertume de la coloquinte, qu'ils réalisent par leur odorat le délice du musc et la puanteur de la charogne, qu'ils distinguent par le toucher le doux et le rugueux, qu'ils distinguent par la vue le beau paysage du laid et par leur ouïe le son de la trompette du braillement des ânes. C'est la loi naturelle: "**selon la nature dont Dieu a fait la nature des hommes, - pas de changement en la création de Dieu: voici la religion correcte; mais la plupart des gens ne savent pas,**" (Ar-Rûm, 30).

Les Ash'arites ont voulu accorder une grande place à la loi, se résignant à ses jugements; ils ont alors nié le jugement de la raison et ont dit: seul le jugement de la loi est valable, négligeant cette règle rationnelle absolue, qui stipule que ce qui est admis par la raison l'est également par la loi. Ils ont, dès lors, négligé le fait qu'ils n'ont gardé aucune possibilité de retour sur cette affirmation; ils ne peuvent plus prouver la justesse de la loi, car le prouver par des critères légaux revient à tourner en rond et de ce fait, aucun argument ne peut être avancé. Si ce n'est le pouvoir de la raison, l'argumentation par la déduction est refusée. Si ce n'est la raison, Allah n'aurait pas été adoré, aucune de Ses créatures ne L'aurait connu. Pour de plus amples explications sur ce point, vous pouvez vous référer aux œuvres de nos grands maîtres.

3. Concernant la parole de la mère des croyants qui dit que le Prophète (SAW) est mort contre sa poitrine, cette affirmation est contredite par les hadiths fréquents qui nous sont parvenus à partir de la descendance purifiée, ainsi que par d'autres, rapportés par Ibn Sa'ed qui cite Ali disant: "Le Prophète (SAW) a dit, au cours de sa maladie: *"Faites venir mon frère",* je suis venu. Il dit: *"Approche-toi de moi",* je me suis approché. Il s'appuya sur moi et pendant qu'il était dans cette position, en train de me parler, sa salive m'atteignit, il (SAW) s'affaissa et mourut". Abu Na'ïm dans son *Hilat,* et Abu Ahmad Al-Farda dans son *Naskha,* ainsi que d'autres auteurs de *Sunans,* ont rapporté les propos de Ali, disant: "Le Messager d'Allah (SAW) m'a appris - il veut dire à ce moment-là - que mille portes existent, chacune d'elles ouvre mille autres portes". Lorsque Omar b. al-Khattab était questionné à propos de certains sujets, il disait: "demandez à Ali, il s'y connaît". D'après Jaber b. Abdallah Al-Ansârî, Ka'b al-Ahbar demanda un jour à Omar: "De quoi a parlé le

Prophète (SAW) en dernier?" Il lui répondit: "Demande à Ali", Ka'eb le lui demanda, Ali répondit: J'ai posé sa tête sur mon épaule, il dit: *"la prière, la prière"*. Ka'eb dit: c'est ainsi que finit l'engagement des prophètes. Ils ont reçu un ordre et ont été envoyés pour le réaliser. Ka'b dit: Qui l'a lavé, ô prince des croyants? Omar dit: "demande à Ali". Il le lui demanda, il dit: "Je l'ai lavé.." On demanda à Ibn. Abbas: As-tu vu le prophète (SAW) mourir appuyé sur quelqu'un? Il répondit: "oui, il est mort appuyé sur la poitrine de Ali". On lui dit: Arwa raconte que Aïsha prétend qu'il est mort entre sa poitrine et sa gorge. Ibn Abbas nia le fait disant: "Es-tu raisonnable? Par Allah, il est mort appuyé sur la poitrine de Ali, et c'est lui qui l'a lavé.." Ibn Sa'ed rapporte, s'appuyant sur l'Imâm Mohammed Ali b. Ai-Hussein Zein al-'Abidîn: "Le Prophète (SAW) est mort, la tête appuyée contre Ali".

Les récits relatifs à cet épisode sont nombreux, ils sont rapportés par les Imams de la descendance purifiée. Beaucoup de ceux qui ont suivi un autre chemin ont pourtant admis cela, notamment Ibn Sa'ed qui rapporte les propos d'Al-Sha'bî disant: "le Prophète (SAW) est mort, la tête appuyée contre la poitrine de Ali, qui l'a ensuite lavé". A ce propos, le prince des croyants a fait un sermon devant des témoins, et voici ce qu'il a dit: "les compagnons du Prophète se le rappellent, je ne me suis pas éloigné d'Allah ni de Son messager, même pas une heure, je l'ai secouru dans les positions où se retiennent les braves, où reculent les pas, un secours pour lequel Allah m'a honoré. Il est mort, sa tête appuyée contre ma poitrine, il a rendu son âme dans ma paume, je l'ai passée sur mon visage, et je me suis chargé de le laver, avec l'aide des anges. La maison et les cours furent assaillis par la foule, dans un va-et-vient incessant, je n'ai cessé de l'entendre prier sur lui jusqu'à ce qu'on l'enterre. Qui donc, mort ou vivant, y a droit plus

que moi?" Il dit également, lorsqu'il enterra la souveraine des femmes (a.s.): "Saluts sur toi, ô messager d'Allah, de ma part et de la part de ta fille qui vient à tes côtés, qui a été rapide à te suivre, ma patience m'abandonne, mon endurance s'affaiblit, mais j'ai pour me réconforter de ta terrible séparation et ton écrasant malheur, un sujet de consolation, le souvenir d'avoir été ton appui à l'heure de ta mort, ton âme s'est exhalée entre ma gorge et ma poitrine. Nous appartenons à Allah et à Lui nous revenons.." Umm Salma a dit: "Je jure que Ali était la personne la plus engagée aux côtés du prophète. Un matin, nous sommes venus à lui, il répétait: "Ali est-il venu? Ali est-il venu?" Fatima lui dit: L'as-tu envoyé dans une mission? puis elle annonça: Il est revenu, je croyais qu'il avait besoin de lui. Nous sommes sorties sur le pas de la porte. Umm Salma continue: je me tenais tout près de la porte, le prophète se pencha sur lui, lui parlant et lui faisant des confidences, puis il est mort ce jour-là, Ali fut le plus proche de lui".

D'après Abdallah b. 'Umrou, le prophète a dit, au cours de sa maladie: *"Faites venir mon frère",* Abu Bakr vint, il l'écarta et dit: *"faites venir mon frère",* Othmân vint, il l'écarta et Ali fut appelé, il l'enveloppa de sa cape et se pencha sur lui. Lorsque Ali sortit, on lui demanda: que t'a-t-il dit? Il dit: "il m'a appris qu'il y a mille portes et que chacune d'elles ouvre mille autres portes".

Vous savez bien que c'est ce qui convient aux prophètes tandis que l'autre situation ne convient qu'à l'homme galant, ou bien au berger qui meurt, la tête penchée entre la gorge et la poitrine de sa femme, ou même sur sa poitrine, ou sur ses cuisses, sans prendre le soin de confier son troupeau. Il aurait été celui qui dilapide, qu'Allah pardonne à la mère des croyants. Elle aurait dû, en voulant écarter cette faveur de Ali, l'accorder à

son père, cela aurait été plus digne que la situation où elle a voulu mettre le prophète. Cependant, son père se trouvait ce jour-là avec ceux que le messager d'Allah a mobilisés personnellement dans l'armée d'Oussama. Il était stationné à Al-Jaraf. Et en tout cas, dire qu'il est mort entre ses bras ne s'appuie que sur elle, mais dire qu'il est mort - par mon père et ma mère - sur la poitrine de Ali, est appuyé par Ali, Ibn Abbas, Umm Salma, Abdallah b. 'Umrou, Al-Sha'bî, Ali b. Al-Hussein et les autres Imams des Ahlul-Bait; le support devient donc plus probable et le récit est plus digne du Messager d'Allah.

4. Si le récit de Aïsha n'était contredit que par celui de Umm Salma, ce dernier aurait eu l'avantage, pour plusieurs raisons autres que celles déjà exposées. Saluts.
SH.

Correspondance 77

20 Safar 1330

La raison de la préférence du hadith d'Umm Salma.

Vous ne vous contentez pas, qu'Allah vous garde, de préférer le hadith d'Umm Salma à celui de Aïsha, qu'Allah soit satisfait d'elles- mais vous ajoutez que plusieurs autres raisons vous font dire cela. Qu'Allah vous accorde Sa miséricorde, livrez-les nous, ne les gardez pas pour vous. La séance est celle la recherche et de l'utilité. Saluts.
S.

Correspondance 78

22 Safar 1330

Les raisons qui nous font préférer le hadith d'Umm Salma.

Pour le Coran, le cœur d'Umm Salma n'a pas fléchi, Allah ne lui a pas été intimé l'ordre de se repentir[1]. Des versets n'ont pas été révélés pour exposer sa vantardise devant le prophète comme elle ne s'est pas vantée plus tard devant son légataire; Allah n'a pas accouru pour soutenir le prophète contre elle, ni Gabriel, ni le meilleur des croyants ni les anges[2], Il ne l'a pas menacée par le divorce, ni de la remplacer par une meilleure[3]. Il ne lui a donné en exemple les femmes de Noé et de Loth. Elle n'essaya pas d'interdire au Prophète ce qu'Allah lui a rendu licite. Le Prophète ne s'est pas levé sur sa chaire, au cours d'un sermon, indiquant sa maison et disant: *"c'est là que gît la sédition, (3 fois), c'est là où se montre la corne du diable"*. Sa bienséance était telle qu'elle ne tendait pas les jambes au travers de la qibla du prophète, pendant la prière, par respect pour lui et pour sa prière, comme l'a fait Aïsha, qui ne l'enlevait du lieu de sa prosternation qu'après un signe du prophète, amendant son clin d'oeil pour la relever, la tendant de nouveau lorsqu'il se remettait debout. Umm Salma fut ainsi, elle ne chercha pas à semer la discorde avec Othmân, excitant les gens contre lui, l'insultant et le traitant d'hyène, elle n'a pas dit: "tuez l'hyène qui a mécru". Elle ne sortit pas de sa maison où Allah l'Exalté lui avait ordonné de demeurer, elle ne

---

[1] Faisant référence à la Parole divine: "**Si vous vous repentez à Allah, c'est que vos cœurs ont fléchi**" (Al-Tahrîm, 4).

[2]"**Si vous vous soutenez l'une l'autre contre le Prophète, alors son patron à lui, c'est Dieu; oui, et aussi Gabriel et les gens de bien d'entre les croyants, et après cela les anges, seront un soutien**" (At-Tahrîm, 4).

[3] "**Il se peut que s'il divorce d'avec vous, son Seigneur vous remplace pour lui par des épouses meilleures que vous, Soumises à Dieu, croyantes, dévouées..**" (At-Tahrîm, 5).

monta pas la chamelle Al-'Askar, par monts et par vaux, jusqu'à faire aboyer les chiens, alors que le Prophète l'en avait averti. Quant à Aïsha, elle ne s'en est pas abstenu et n'a pas renoncé à guider sa puissante armée pour combattre l'Imam. Sa parole: le prophète est mort, appuyé sur ma poitrine, équivaut à d'autres paroles du genre: "le Messager d'Allah a vu des Noirs jouer dans sa mosquée avec leurs boucliers et leurs lances. Il lui dit (à Aïsha): aimerais-tu les voir? Elle dit: oui, elle dit: il me plaça derrière lui, joue contre joue, et il disait: continuez à jouer, mes enfants, pour que la dame soit contente. Elle dit: lorsque je m'en suis lassée, il me demanda: cela suffit? Je lui dit: oui, il dit: alors, va-t-en". Si vous voulez, ajoutez également ceci: "le Prophète entra chez moi alors que deux es'claves chantaient des chansons inconvenantes. Il s'allongea sur le lit. Abu Bakr entra et me réprimanda, disant: (tu as introduit) la flûte du diable chez le messager d'Allah? Elle poursuivit: le messager d'Allah lui dit: laisse-les.."

Ajoutez également: "Je fis la course avec le prophète, je le dépassai, nous continuâmes jusqu'à épuisement de mes forces. Nous fîmes la course, il me dépassa, et dit: "une pour une". Ou bien encore: je jouai à la poupée, mes amies venaient et partageaient mes jeux. Le prophète entrait et jouait avec nous.." Ou bien encore: "Je possède sept particularités que personne ne partage, mis à part ce qu'Allah a accordé à Mariam b. 'Omrân: l'ange est descendu à mon image, j'étais encore vierge lorsque le prophète se maria avec moi, il ne m'a partagée avec personne, il fut inspiré alors que je me trouvais avec lui sous la même couverture, j'étais sa femme préférée, des versets du Coran qui ont failli faire périr la nation furent révélés sur moi, je fus la seule femme à voir Gabriel et puis, le prophète est mort dans ma maison, n'ayant pour distraction

que moi et l'ange" ainsi que d'autres particularités de ce genre qu'elle aimait à répandre.

Quant à Umm Salma, elle a fait allégeance à son commandant et au légataire de son prophète, elle était connue pour son avis juste, sa raison judicieuse et, sa religion ferme. Son conseil au prophète le jour d'Al Hudayba montre l'intégrité de sa raison, l'exactitude de son opinion et la noblesse de sa situation. Qu'Allah lui accorde Sa miséricorde et Sa grâce. Saluts.
SH.

Correspondance 79

23 Safar 1330

L'unanimité confirme la validité de la succession d'Al-Siddîq.

Après nous avoir exposé les textes relatifs au testament et à la succession, qui semblent évidents, que faites-vous alors de l'unanimité (Ijmâ') de la nation concernant la nomination d'Al-Siddiq? Son unanimité est un argument formel car il (SAW) a dit: "Ma nation ne se rassemble pas dans l'erreur". Il (SAW) a également dit: "Elle ne se rassemble pas dans l'égarement". Qu'en dites-vous?
S.

Correspondance 80

25 Safar 1330

Il n'y a pas eu d'unanimité.

Nous disons: le prophète a voulu signifier par cette parole: 'Elle ne se rassemble pas dans l'erreur", ni dans l'égarement, lue la nation évitera l'erreur et l'égarement dans les affaires à propos desquelles elle est consultée; elle décide en choisissant

ce qui est conforme aux différentes opinions. C'est seulement ainsi que nous pouvons comprendre cette parole. Mais lorsqu'un groupe de la nation accomplit un acte et se permet ensuite d'obliger les hommes de confiance à entériner sa décision, aucune preuve ne confirme sa justesse. La nomination d'Al Saqîfa ne fut pas une consultation, mais elle a été conclue par le deuxième calife, Abu 'Obeyda et d'autres. Ce faisant, ils surprirent les gens de confiance. Cependant, les conditions leur étaient favorables. Même Abu Bakr affirma que sa nomination ne fut réalisée ni par consultation, ni dans le calme, et, dans un sermon du début de son califat, il s'excusa, disant: "ma nomination fut une erreur, Allah évita son mal, et je craignis la sédition.."[1] Omar témoigne également, devant témoins, dans un sermon qu'il fit un vendredi sur la chaire du prophète, à la fin de son califat. Ce célèbre sermon est rapporté par Al-Bukhârî dans son *Sahîh.* Il dit en toutes lettres: "J'ai appris que l'un d'entre vous[2] a dit: "Par Allah, si Omar meurt, je nomme un tel. Ne soyez pas surpris si l'on vous dit que la nomination d'Abu Bakr fut une erreur, car elle le fut, mais Allah évita son mal". (Puis il dit): "Celui qui nomme quelqu'un sans consultation, risque, lui et celui qu'il a nommé, d'être tués". Il dit encore: "Certains rappellent que lorsque le prophète (SAW) est mort, les Ançars étaient en désaccord avec nous, qu'ils s'étaient tous réunis dans la tribune de Bani Sa'ida, et qu'étaient absents de notre

[1] Rapporté par Abu Bakr Ahmad b. Abdel Aziz Al-Gawharî, dans le livre *Al Saqîfa*. Il reprend le hadith cité dans Ibn Abi Hadîd, à la page 132 du premier volume de *Sharh Al-Nahg.*

[2] Il s'agit d'Ibn Al-Zubayr qui avait dit: "Par Allah, si Omar meurt, je nomme Ali. La nomination d'Abu Bakr fut une erreur." Omar se fâcha et fit ce sermon. Voir le commentaire de ce hadith dans Al-Qastalânî, p. 352 du volume 11.

assemblée Ali, Al-Zubayr et d'autres."[1] Il poursuit en rappelant les désaccords et les disputes qui se déroulèrent à Al-Saqifa, menaçant l'intégrité de l'Islam. Omar se trouva obligé, à ce moment-là, de nommer Abu Bakr.

Il est notoirement connu que les membres de la famille du prophète, creuset du message, n'ont pas assisté à la nomination. Ils étaient réunis dans la maison de Ali, en présence de Salmân, Abu Dhirr, Al-Miqdâd, Ammâr, Khouzayma b. Thâbet, Abiy b. Ka'b, Farwa b. Omrou, Daqat al-Ansâri, Al-Barrâ' b. 'Azeb, Khaled b. Sa'ïd b. Al-'Ass al-Amawi, ainsi que d'autres. Comment peut-on parler d'unanimité avec l'absence de tous ceux-là, et notamment des membres de la famille de Mohammed qui sont, pour la nation, ce qu'est la tête pour le corps, les yeux pour le visage, la chose précieuse et la confidence du prophète, l'équivalent du Livre, l'arche du salut de la nation et la porte de sa rémission, sa sécurité contre l'égarement dans la religion, le phare de sa guidance, comme nous l'avons montré plus haut. Leur situation n'a pas à être démontrée car la conscience en témoigne.

Al-Bukhâri et Muslim ont confirmé dans leurs *Sahîhs,* de même que d'autres auteurs et traditionnistes, l'absence de Ali à cette investiture. Ils notent également qu'il ne s'était pas réconcilié avec ceux qui y participèrent avant le décès de Fatima (a.s.), soit six mois après la nomination, contraint à se réconcilier et à faire la paix pour sauvegarder l'intérêt musulman général dans ces conditions difficiles. Le hadith qui mentionne ce fait est rapporté par Aïsha qui dit: Al-Zahrâ' avait

[1] Bukhârî, *Sahîh,* vol. 8; Ibn Abi Hadîd, Sharh *Nahg al-Balâghah,* vol. 1 (Edition Beyrouth, offset); Ibn Hishâm, *Sîra,* vol. 4 (éd. Dâr Al-Gîl).

abandonné Abu Bakr, elle ne lui adressait plus la parole après la mort du prophète, jusqu'à sa mort"[1]. Ali non plus ne se réconcilia pas avec eux, les accusant d'avoir accaparé sa part du califat. Dans ce hadith, on ne décèle aucune trace d'approbation de leur nomination lors de la réconciliation, mais quelle éloquence dans son argumentation lorsqu'il dit à Abu Bakr:

Si tu l'étais par la parenté, comme tu l'as prétendu à tes rivaux,
d'autres que toi sont plus méritants et plus proches du prophète
Si tu as été calife par la consultation,
comment cela peut-il être alors que les consultés étaient absents?[2]

Al-'Abbas b. Abdel Muttaleb protesta à ce propos contre Abu Bakr, lui disant dans une discussion: Si tu l'avais demandé en tant que membre de la famille du prophète, tu as pris notre droit, et si tu l'as demandé en tant que croyant, nous en faisons également partie et avons le dessus, et si cela était, que ce soit alors en tant que croyant, mais cela ne peut se faire en nous y contraignant"[3]
Où trouvez-vous donc l'unanimité dans les déclarations de l'oncle du prophète (SAW) et du frère de son père? de son cousin et frère? de toute sa famille et de ses proches?
SH.

[1] Bukhârî, *Sahîh,* livre "Al-Maghâzî", chap. Bataille de Khaybar, vol. 5 (éd. Dâr Al-Fikr).
[2] *Nahg al-Balâghah.* Ibn Abu Hadîd rapporte, dans son Sharh, qu'il s'adresse à Abu Bakr.
[3] Ibn Qutayba, *Al-Imamat wal Siyassa,* p. 15 (Ed. Mustapha Mohammad, Egypte). Al-Ya'qûbî, *Târikh,* vol. 2.

Correspondance 81

28 Safar 1330

L'Ijmâ' se réalisa après le retour au calme.

Les Sunnites ne nient pas que la nomination a été réalisée sans consultation ni qu'elle s'est faite très rapidement; ils admettent qu'elle a été subite et improvisée, ils ne mettent pas en doute le désaccord des Ançars ni leur alignement aux côtés de Sa'ed, ni celui de Banî Hâshim et de leurs amis, muhâjirîn et Ançars, qui se sont ralliés à l'Imam, mais ils disent cependant: la question de la succession s'est finalement fixée sur Abu Bakr, et l'ayant accepté en tant qu'Imam, le conflit s'est affaibli, le désaccord s'est totalement dissipé, et tous ont consenti à soutenir al-Saddiq, à le conseiller discrètement et publiquement. Ils ont participé à ses guerres, ont fait ses paix, exécuté ses ordres et ses interdictions sans que personne ne s'y oppose. Ainsi, l'unanimité fut faite et le contrat fut légitime. Louanges d'Allah sur l'union de leur parole après sa désunion et la réunion des cœurs après leur dissension. Saluts.
S.

Correspondance 82

30 Safar 1330

II n'y eut pas d'unanimité et le conflit ne se dissipa guère.

Soutenir et conseiller As-Siddiq discrètement et publiquement est une chose, et légitimer le contrat de la succession en sa faveur par l'unanimité en est une autre. Ils ne sont pas équivalents, ni rationnellement ni légalement. Ali et ses enfants, les Imams infaillibles, ont adopté une voie connue pour son soutien au pouvoir islamique, et c'est celle à laquelle nous nous sommes soumis envers Allah. Je vous rappelle

qu'à leur avis, la nation islamique ne peut être glorieuse qu'en fondant un Etat qui rassemble les gens, qui colmate les brèches, qui protège ses frontières et qui surveille ses affaires. Cet Etat ne pourrait survivre qu'avec des sujets qui le soutiennent en donnant de leurs personnes et de leurs biens. S'il peut être entre les mains de son détenteur légal, - qui représente véritablement et d'une manière juste le Prophète (SAW) - ce sera uniquement celui qui a été nommé, sinon, si un autre s'approprie le pouvoir sur les Musulmans, la nation doit le soutenir dans toute affaire mettant en cause la grandeur et la puissance de l'Islam, la défense de ses frontières et la protection de son territoire. Il n'est pas permis de diviser les Musulmans, ni de disperser leurs rangs en s'opposant à lui; au contraire, la nation se doit de le traiter, même s'il n'est qu'un serviteur incapable, comme un calife de droit, lui remettant les impôts de la terre et les taxes, les aumônes légales et les autres, les prélèvements sur les transactions commerciales et toutes les opérations de transferts, comme les présents; les dons etc. En d'autres termes, la conscience de celui qui remet ces contributions doit être tranquille comme s'il les remettait à l'Imam vrai, au calife de droit. C'est cela que professe l'école de Ali et de ses fils, les Imams purifiés. Le prophète (SAW) a dit[1]: *"Après moi, séviront l'égoïsme et des choses inacceptables"*. Ils demandèrent: ô prophète, qu'ordonnes-tu à celui qui réalise cela? Il dit: *"Faites le vrai que vous devez et réclamez à Allah ce qui vous revient"*. Abu Dhirr Al-Ghafâri[2] (qu'Allah soit satisfait de lui) disait: "Mon ami le prophète (SAW) m'a recommandé d'écouter et d'obéir, même s'il s'agit d'un serviteur incapable (aux membres coupés)."

[1] Rapporté par Muslim p. 118 du volume 2 du *Sahîh*.
[2] Rapporté par Muslim dans le volume 2 de son *Sahîh*.

Salma al-Ja'fî demanda: ô prophète d'Allah, si des princes nous réclament leur dû mais refusent de nous donner le nôtre, que nous ordonnes-tu? Il (SAW) dit: *"Ecoutez et obéissez, ils sont responsables de leur attitude, et vous de la vôtre"*. Il (SAW) dit dans un hadith de Hodhayfa b. Al-Yamân (qu'Allah soit satisfait de lui): *"Viendront après moi des Imâms qui ne suivent pas ma guidance ni mon chemin. Viendront des gens aux cœurs diaboliques portés par des corps humains"*. Hodhayfa[1] demanda: Que ferai-je, ô messager d'Allah, si je le réalise? Il dit: *"Ecoute et obéis au prince, même s'il te frappe et prend ta fortune, écoute et obéis"*. De même, il dit dans un hadith d'Umm Salma[2]: *"Vous aurez des gouvernants, vous saurez et refuserez, celui qui le sait sera innocenté, celui qui refusera sera sauvé"*. Ils dirent: ne les combattrons-nous pas? Il dit: *"Non, tant qu'ils accomplissent la prière"*. Les hadiths authentiques sont nombreux à ce propos, et notamment à partir de la descendance purifiée. C'est pour cette raison qu'ils furent patients, ravalant l'affront et gardant l'amertume à la gorge; ils ont respecté les ordres saints et d'autres que le prophète leur avait particulièrement confiés. Il leur a conseillé d'être patients face au mal, de ravaler l'affront, afin de protéger la nation et de sauvegarder sa puissance. Ils expliquaient aux gens leurs affaires en rappelant le texte, tout en étant plus amers que la coloquinte du fait de la perte de leur droit. Ils exploraient, pour aider les gens, les voies de la raison, tout en ressentant une douleur plus vive que l'incision de la lame, du fait de leur éloignement du pouvoir qui leur est dû; ils ont voulu tenir leur promesse, être fidèles au serment et accomplir le devoir, défini par la loi et la raison, de mettre en avant le plus important, en

[1] Idem.
[2] Rapporté par Muslim p. 120 du volume 2 du *Sahîh*.

cas de contradiction avec l'important. C'est pour cette raison que le prince des croyants prodigua ses conseils aux trois califes et fit de son mieux lorsqu'ils le consultèrent. Qui examine sa vie au cours de leur règne sait que, complètement désespéré d'obtenir son droit à la succession du Prophète (SAW), il se fraya le chemin de la paix, préférant l'entente, avec les responsables. Il vit que son trône promis se trouvait entre leurs mains, il ne les combattit pas pour cela et ne les en éloigna pas, pour sauvegarder la nation et protéger la religion, pour épargner la foi, préférant le futur à l'ici-bas. Il fut éprouvé comme aucun ne le fut, car il portait sur ses épaules deux affaires accablantes, d'une part, la succession et les textes du serment, qui l'interpelaient et le provoquaient d'une voix qui fend le cœur et d'une plainte qui déchire l'âme, et d'autre part, les séditions ourdies qui le mettaient en garde contre le soulèvement de l'Arabie, la rébellion des Arabes, l'invasion de la terre de l'Islam, la menace des hypocrites de Médine, qui s'adonnent au mensonge ainsi que celle des tribus environnantes, qui sont taxées d'hypocrisie dans le Livre, elles sont même les plus mécréantes et les plus hypocrites, ne voulant pas admettre les révélations faites au Prophète. Tous ceux-ci se sont vus puissants à la mort du prophète (SAW), les Musulmans n'étant plus qu'un troupeau trempé dans les nuits pluvieuses, pris entre les loups agressifs et les bêtes maléfiques, comme Musaylima le menteur, Tolayha b. Khouayled l'hypocrite, Sajjaj b. al-Harith la faussaire et leurs amis qui se préparaient à anéantir l'Islam et à liquider les Musulmans. Ils s'activaient alors qu'au même moment, les Romains, les Perses et d'autres pointaient leurs flèches, aidés par des éléments puissants que la rage contre Mohammed, sa famille et ses compagnons étouffait. Ils portaient la haine et la rancune à l'Islam, ils voulaient détruire sa base, extirper ses racines. Ils furent actifs et empressés, voulant profiter de

l'occasion qui s'offrait à eux avec le départ du prophète vers son Grand Ami. Ils ont voulu mettre le moment à profit, saisir l'occasion d'anarchie avant que l'Islam ne reprenne ses esprits, sa force et sa régularité. Le prince des croyants se trouvait entre ces deux dangers. Il était normal qu'il offre en sacrifice son droit pour la vie de l'Islam, mettant en avant l'intérêt général. Il mit fin au conflit et leva le différend qui l'opposait à Abu Bakr, rien que parce qu'il craignait pour le cœur de l'Islam et compatissait avec les Musulmans; il patienta, lui et toute sa famille, ainsi que l'ensemble de ses fidèles, Muhâjirîn et Ançars, ravalant sa douleur et son amertume. Ses paroles exprimèrent clairement son attitude, longtemps après la mort du prophète (SAW), et les récits de la descendance purifiée sont fréquents à ce propos.

Mais le chef des Ançars, Sa'd b. 'Oubada ne se réconcilia jamais avec les deux califes, il ne participa à aucun rassemblement en leur présence, que ce soit lors des fêtes ou des prières, il ne leur adressait pas la parole, ne suivait pas leurs ordres ou leurs interdictions, jusqu'à ce qu'il fût tué par trahison à Hourân, au temps du deuxième calife. Ils prétendirent que les djinns le tuèrent. Il parla du jour d'Al-Saqifa et de ceux qui suivirent, et nul besoin de le rappeler ici. Quant à ses compagnons Ançars, tels Habab b. al-Munzir et d'autres, ils furent soumis par la force et se sont assujettis à la puissance. Agir par crainte de l'épée ou de l'échafaud signifie-t-il avoir foi dans la nomination? Est-ce un critère de l'unanimité dont le prophète (SAW) parle: *"ma nation ne peut être unanimement dans l'erreur?"* Eclairez-nous par votre savoir et vous serez récompensé. Saluts.

SH.

Correspondance 83

2 Rabi' al-awwal 1330

Peut-on accommoder le texte avec la position juste des compagnons?

Ceux dont les regards sont pénétrants et la vue perçante innocentent les compagnons d'être contrevenu aux ordres et aux interdictions du prophète (SAW). Ils ne peuvent admettre qu'ils se sont écartés de sa voie. Ils ne peuvent avoir entendu le texte à propos de l'Imam puis s'en détourner une, deux et trois fois. Comment dire qu'ils ont agi justement s'ils s'en sont détournés alors qu'ils l'avaient entendu? Pouvez-vous expliquer cette complexe dualité? Saluts. S.

Correspondance 84

5 Rabi' al-awwal 1330

1. **On peut accommoder les deux.**
2. **La raison en est l'attitude de l'Imam.**

1. Nous avons appris par la biographie de plusieurs compagnons qu'ils suivaient les textes lorsque ceux-ci se rapportaient à la religion ou bien traitaient spécifiquement des affaires religieuses, comme le texte du prophète (SAW) sur le jeûne du mois de Ramadan, par exemple, ou comment se tourner vers la qibla pour la prière, son texte à propos des prières obligatoires du jour et de la nuit, le nombre et la manière d'accomplir les génuflexions, comme aussi son texte sur la circumbulation et d'autres textes utiles pour l'au-delà.

Quant aux textes concernant la politique, l'administration et le gouvernement, ou comment régler les bases de l'Etat, décider des affaires du royaume, envoyer l'armée, les compagnons ne

pensaient pas qu'il était nécessaire de les adopter et de s'y engager à tout instant; ils ont même considéré que leurs propres opinions à leur propos étaient susceptibles d'être étudiées ou discutées. Ils pensaient qu'en contredisant le prophète, ils obtiendraient une élévation de leur statut, ou une quelconque utilité pour leur pouvoir. Ils pensaient même obtenir la satisfaction du prophète, croyant probablement que les Arabes ne se soumettraient pas à Ali et n'adopteraient pas le texte le concernant, car il les dirigera dans la voie d'Allah, il fera couler le sang pour élever la parole divine, il démasquera tout opposant à la victoire de la vérité, mais la parole divine fut révélée malgré tous leurs désirs. Ils ne lui obéiraient donc que par la force, ne se soumettraient pas au texte le concernant que par la contrainte, ils lui feraient porter la responsabilité de tout le sang musulman versé au temps du prophète (SAW) comme il était de coutune dans les cas semblables. Car, dans la tribu du prophète (SAW), seul Ali méritait de porter cette responsabilité, car il était de coutume de tout ramener au meilleur de la tribu, à celui qui donnait l'exemple dans le clan. Ali était de toute évidence le plus représentatif des Hashimites, et le meilleur après le prophète. C'est pour cette raison que les Arabes furent à l'affût après lui, troublant sa situation, ayant conçu la rancune pour lui et pour sa famille, voulant à tout prix prendre leur revanche sur eux. Tout cela arriva, le malheur couvrit le ciel et la terre.

Ainsi, Quraysh en particulier et les Arabes en général voulaient prendre leur revanche de Ali qui avait été ferme envers les ennemis d'Allah, et dont les coups furent terribles contre ceux qui outrepassaient les limites de la religion et violaient les interdits d'Allah le Tout-Puissant. Ils craignaient qu'il n'ordonne le bien et n'interdise le mal, ils redoutaient sa justice parmi ses sujets, son équité entre les gens dans toutes

les affaires, où il ne convoitait personne et n'était indulgent envers personne. Le puissant et le fort étaient pour lui faibles et humiliés tant qu'il n'a pas pris ce qu'ils devaient rendre, le faible et l'humilié était pour lui forts et puissants jusqu'à ce qu'il leur rende leur droit. Depuis quand les tribus arabes se soumettent-elles docilement à quelqu'un comme lui, alors qu'ils "**sont les plus forts en mécréance et en hypocrisie, les plus propres à méconnaître les bornes dans ce que Dieu a fait descendre sur Son messager**" (Al-Tawba, 97) et "**tout comme une partie des habitants de Médine: ils s'obstinent dans l'hypocrisie. Tu ne les connais pas; nous les connaissons..**" (Al-Tawba, 101).

De même, Quraysh et les autres Arabes jalousaient Ali pour les faveurs qu'il reçut d'Allah, car il avait atteint, dans son savoir et ses actes pour Allah, Son prophète et les gens informés, un rang inaccessible à ses rivaux, face auquel les capables ont dû reculer: il avait obtenu d'Allah et de Son prophète une prééminence et un statut particulier, vers lesquels tendent les cous de ceux qui le souhaitent, à l'extrémité desquels se rompent les cupides. C'est la raison qui fit battre de jalousie les cœurs des hypocrites qui s'étaient unis, pour s'opposer au pacte, aux scélérats, aux infidèles, aux tyrans et aux renégats. Ceux-là rejetèrent le texte qui fut vite oublié. Je ne me rappelle plus de ce qui advint, On crut que c'était bien. Ne me demande pas le reste.

De même, Quraysh et les autres Arabes avaient hâte de faire circuler la succession dans leurs tribus, ils le souhaitaient et ils agirent selon leurs intentions, violant le pacte et consacrant leurs efforts à briser le contrat. Ils se félicitèrent mutuellement de l'avoir oublié et se sont promis de ne jamais se le rappeler.

Ils s'accordèrent à écarter, dès le premier jour, la succession de son responsable légitime, cité dans les textes du prophète. Ils l'établirent par le vote et le choix, afin que chacun de leur quartier ait l'espoir d'y accéder un jour, même après un certain laps de temps. S'ils avaient suivi le texte et accepté le califat de Ali, après le Prophète (SAW), la succession n'aurait pas été dévoyée hors de sa descendance purifiée, que le prophète (SAW) ait associée, le jour de Ghadir et à d'autres occasions, au Livre, en l'érigeant en exemple à suivre, jusqu'au jour dernier, pour les gens convenables. Mais les Arabes ne pouvaient accepter de limiter la succession dans une maison particulière, alors qu'elle était convoitée par toutes les tribus et autour de laquelle tournoyaient les espoirs de tous les quartiers.

Elle dépérit jusqu'à dévoiler ses reins et
que tout misérable puisse l'obtenir.

Aussi, celui qui examine l'histoire de Quraysh et des Arabes au début de l'Islam sait qu'ils ne se sont soumis **à** la prophétie hachémite que lorsqu'ils se sont affaiblis et qu'ils ne leur restaient aucune puissance. Comment pouvaient-ils admettre que la prophétie et la succession soient concentrées dans Banî Hashîm. Omar b. Al-Khattab avait dit à Ibn Al-Abbas dans une discussion: "Quraysh déteste que vous concentriez en vous la prophétie et la succession, vous avez dépouillé les gens"[1].

2. Les justes ancêtres étaient dans l'incapacité, ce jour-là, de les obliger à suivre le texte, craignant leur rébellion en cas de résistance et les pires conséquences issues d'un tel conflit. L'hypocrisie se manifesta au grand jour à la mort du prophète

[1] Rapporté par Ibn Hadîd à la page 107 du volume 3 de *Sharh Nahg al-Balâghah.*

(SAW), les bases de la religion furent secouées, les cœurs des Musulmans furent disloqués, ils devinrent tel un troupeau trempé dans la nuit pluvieuse, entre des loups agressifs et des bêtes maléfiques. Des groupes d'Arabes ont apostasie, d'autres ont voulu les suivre, comme nous l'avons expliqué dans la correspondance 82. Ali comprit, dans ces conditions, que vouloir gouverner allait faire surgir la colère des assaillants et le vice des empressés, alors que les esprits étaient troublés et les hypocrites à l'affût, se mordant les doigts de dépit, au moment où les apostats se rebellaient, et que les nations impies s'apprêtaient. Les Ançars se sont opposés aux Muhâjirîns, ils s'en sont détournés en disant: un émir de vous et un autre de nous. En tenant compte de l'intérêt de la religion, il fut amené à cesser de réclamer la succession, à s'éloigner de la question, sachant que la réclamer dans cette situation aurait plongé la nation dans le danger, car elle se serait éloignée de sa religion. Il choisit d'abandonner, choisissant l'Islam, mettant en avant l'intérêt général et préférant l'au-delà à l'ici-bas.

Il resta donc chez lui pour préserver son droit, pour protester contre ce qui fut dévoyé, ne participant pas à l'investiture, jusqu'à ce qu'on le sorte de force. S'il avait accouru pour nommer le successeur, il n'aurait eu ni argument ni preuve, mais ce faisant, il réussit à préserver à la fois la religion et son droit, ce qui montre la sagacité de son opinion, sa clémence équilibrée, l'ouverture de son esprit et sa préférence pour l'intérêt public. Y a-t-il attitude plus généreuse, plus vénérable que celle de cet homme qui avait pour Allah l'Exalté un statut si élevé!

Les trois califes et leurs proches ont, quant à eux, interprété à leur manière le texte qui le nommait successeur pour les raisons évoquées. Il ne faut pas s'en étonner après notre explication relative à l'interprétation assidue des textes du prophète (SAW) traitant de la politique et de l'administration, de l'organisation des bases de l'Etat et des décisions concernant les affaires du royaume. Ils ne l'ont probablement pas considéré comme faisant partie des affaires religieuses, ce leur fut donc facile de le contredire; et lorsque l'affaire fut arrangée en leur faveur, ils s'efforcèrent d'oublier ces textes, se montrant très ferme envers quiconque se les rappelle ou les indique. Lorsqu'ils réussirent à assurer la sécurité, à diffuser la religion de l'Islam, à conquérir les royaumes, à s'emparer de la fortune et de la puissance, sans pour autant commettre d'actes vils, leur renommée s'éleva, leur respect s'accrut, leur bonne réputation s'établit. Ils furent bien aimés, et les gens se mirent à les imiter en oubliant ces textes. Vinrent plus tard les Omeyyades qui n'avaient d'autres soucis que d'écraser et d'anéantir les Ahlul Bait. Malgré cela, il nous est parvenu suffisamment de textes manifestes à partir de hadiths authentiques. Saluts.
SH.

Correspondance 85

7 Rabî' al-awwal 1330

Exemples de situations où ils ne se conformèrent pas aux textes.

J'ai lu votre dernière lettre, et je dois avouer qu'elle a accompli le prodige d'avoir pu rapprocher ce qui nous semblait éloigné. Elle est étonnante d'avoir représenté tout cela de façon si remarquable. Louanges à Celui Qui vous a assoupli les

moyens de prouver, Qui vous a assuré les clefs de la démonstration, pour avoir atteint ce qui est inaccessible, et obtenir ce que ne peuvent obtenir les souhaits. Nous croyions que les raisons sont étrangères aux textes, qu'il ne peut y avoir d'autre explication possible à leur attitude. Voulez-vous nous indiquer les exemples dans lesquels ils ne se sont pas conformés aux textes explicites, pour que nous soyons justement éclairés, pour que le bon sens soit clarifié. J'attends les explications détaillées à partir des biographies qui nous sont transmises et à partir de leurs textes originaux relatés dans les récits. Que la paix et la miséricorde d'Allah soit sur vous.
S.

Correspondance 86

8 Rabi'i al-awwal 1330

1. **La calamité du jeudi.**
2. **Les raisons pour lesquelles le prophète a préféré ne pas insister.**

1. Les exemples où ils n'ont pas suivi le texte sont très nombreux. Je m'appuierai sur l'exemple de la calamité du jeudi, étant la plus connue et la plus grande. Elle est rapportée par les auteurs de *Sahihs* et d'autres auteurs sunnites comme elle est citée par les historiens et les biographes. Il vous suffit de prendre ce qui est rapporté par Al-Bukhârî, s'appuyant sur 'Obeydallah b. Abdallah b. Ataba b. Mas'oud, d'après Ibn Abbas qui dit: Lorsque le prophète (SAW) était sur le point de mourir, des hommes se trouvaient dans la maison, dont 'Omar b. Al-Khattâb. Le prophète (SAW) dit: *"Que je vous écrive ce qui vous empêchera de vous égarer après moi"*. Omar dit: "le prophète (SAW) est vaincu par la souffrance, et vous avez le Coran qui est le Livre d'Allah". Les gens présents se sont

disputés et querellés, certains disant: apportez au prophète de quoi écrire pour ne pas nous égarer, d'autres répétaient les propos de Omar. Lorsque les paroles futiles et les disputes devant le prophète s'élevèrent, il (SAW) leur dit: *"levez-vous"* (loin de moi). Ibn Abbas dit: Quelle calamité que d'empêcher le Messager d'Allah (SAW) d'écrire ce livre par leur vacarme et leur dispute. Ce hadith est incontestablement vrai, il est cité par Al-Bukhârî à plusieurs endroits de son *Sahîh,* et Muslim le rapporte également à la fin de ses Conseils dans son *Sahîh.* Ahmad le rapporte à partir du hadith d'Ibn Abbas dans son *Musnad,* ainsi que les autres auteurs de *Sunans* et de récits. Ils ont altéré le texte mais rapporté le sens, car ses paroles exactes sont: "le prophète divague", mais ils ont préféré noter: "la souffrance a vaincu le prophète", par respect et pour éviter la désapprobation. C'est ce que montre le hadith rapporté par Ahmad b. Abdel Aziz Al-Gawharî dans son livre *As-Saqîfa,* où Ibn Abbas dit: A l'approche de la mort, dans la maison où se trouvaient de nombreux hommes, dont Omar b. Al-Khattâb, le Messager d'Allah dit: *"Apportez-moi de quoi écrire, je vous écrirai ce qui vous évitera l'égarement".* Omar dit une phrase signifiant que le prophète est vaincu par la souffrance, puis il ajouta: "Nous avons le Coran qui est le Livre d'Allah". Les gens présents se disputèrent et se querellèrent, certains disaient: apportez au prophète pour qu'il vous écrive, et d'autres répétaient les paroles de Omar. Lorsque la dispute et le vacarme furent à leur apogée, le prophète se mit en colère et dit: *"levez-vous".* Ce texte montre que les auteurs de *Sahîhs* ont rapporté l'opposition de Omar dans son sens et non textuellement. Il montre aussi que les traditionnistes n'ont pas nommé celui qui s'y était opposé ce jour-là, ne citant que l'opposition. Al-Bukhârî dit dans son

Sahîh[1]*:* Qubayça nous a rapporté d'après Ibn 'Otayba, Salman al-Ahwal, Saïd b. Jubayr, les propos d'Ibn Abbas disant: "Le jeudi, quel jour ce fut-là", puis il se mit à pleurer, ajoutant: la douleur du prophète s'accentua ce jour-là, il dit: *"Apportez-moi de quoi vous écrire un livre qui vous évitera l'égarement."* Ils se disputèrent, alors qu'il est inconvenant de se disputer chez le prophète, et ils dirent: "le prophète divague". Il (SAW) dit: *"laissez-moi, là où je suis vaut mieux que là où vous voulez m'entraîner"*. Il recommanda trois choses après sa mort: sortez les polythéistes de l'Arabie, rétribuez la délégation comme je la rétribuai et (il dit) j'ai oublié la troisième.

Ce hadith est également rapporté par Muslim dans son *Sahîh,* par Ahmad dans son *Musnad* d'après le hadith d'Ibn Abbas. Il est rapporté par tous les traditionnistes. Muslim l'a rapporté d'après Sa'd b. Jubayr qui cite un autre qu'Ibn Abbas. Il dit: le jeudi, quel jour ce fut-là, puis ses larmes coulèrent comme des perles sur ses joues, il dit: le prophète (SAW) dit: *"Apportez-moi de quoi écrire ce qui vous évitera l'égarement après moi"*. Ils dirent: le Messager d'Allah est en train de divaguer".

Celui qui examine les hadiths concernant cette calamité sait que le premier à avoir dit que le prophète divaguait est Omar; les autres présents qui étaient du même avis dirent la même chose, et vous avez entendu Ibn Abbas dire, dans le premier hadith: ils se disputèrent et se querellèrent, certains disant: apportez-lui de quoi vous écrire ce qui vous évitera l'égarement après moi, et d'autres répétaient ce qu'a dit Omar, c'est-à-dire: "le prophète divague". Dans un autre récit rapporté par Al-

[1] Al-Bukhârî, *Sahîh,* livre du Jihâd, vol. 2222

Tabaranî dans *Al-Awsat*[1], Omar dit: Lorsque le prophète tomba malade, il dit: *"Apportez-moi de quoi écrire un livre qui vous évitera l'égarement à tout jamais"*. Les femmes, qui se trouvaient derrière les rideaux, dirent: n'entendez-vous pas ce que dit le prophète (SAW). Omar dit: "je dis que vous êtes les compagnes de Youssef, si le prophète est malade, vous vous frottez les yeux et s'il est guéri, vous lui sautez au cou". Le prophète dit: *"Laissez-les, elles sont meilleures que vous"*.

Vous voyez bien qu'ils n'ont pas suivi son ordre, mais ils auraient évité l'égarement s'ils l'avaient fait. Pourquoi ne se sont-ils pas contentés de ne pas répondre! Mais ils ont refusé d'obéir et ils ont dit: "Nous avons le Livre d'Allah", comme si le prophète ne savait pas le rôle du Livre ou comme s'ils étaient plus au courant que lui des mérites et des attributs du Livre. Si au moins ils s'étaient arrêtés à ce point et ne l'avaient pas surpris par leur parole: "le prophète divague"! alors qu'il était mourant parmi eux. Quel adieu lui font-ils? Comme si, en ne voulant pas prendre ce livre, prétendant se contenter du Livre d'Allah, ils n'avaient pas entendu l'appel du Livre, jour et nuit, au cours de leurs invocations: "**Ce que le messager vous apporte, prenez-le; et de ce dont il vous empêche, abstenez-vous**" (Al-Hishr, 7); comme si, en disant: "il divague", ils n'ont pas lu Sa parole: "**Oui, ceci est la parole, certes, d'un messager noble, doué de force, en situation auprès du Maître du Trône, obéi, là-haut, sûr. Et votre camarade n'est pas fou**" **(Al-**Takwîr, 19-22); ou bien Sa parole: "**Oui, ceci est la parole d'un noble messager, et ce n'est pas la parole d'un poète, - pour peu que vous croyiez- ni la parole d'un possédé -pour peu que vous vous rappeliez!-**

[1] Egalement à la page 138 de *Kanz Al-'Ummal,* volume 3.

c'est la descente faite de la part du Seigneur des mondes" (Al-Hâqa, 40-43); ou bien Sa parole: "**votre camarade ne** s'égare **ni n'erre; et il ne parle pas non plus d'impulsion:** ce **n'est là que révélation révélée, Un fort en fait de puissance l'a enseigné**" (An-Nagm, 2-5) et d'autres versets aussi manifestes, qui rendent le prophète infaillible à la divagation. Cependant, la raison seule explique leur attitude, ils ont su qu'il (SAW) voulait en fait confirmer le pacte de la succession, confirmer le texte à Ali tout particulièrement, et aux Imams de la descendance purifiée d'une manière générale. Ils lui ont rejeté sa demande comme l'a reconnu le deuxième calife dans une discussion avec Ibn Abbas.

Si vous examinez la parole du prophète (SAW) disant: *"Apportez-moi de quoi vous écrire un livre pour vous éviter l'égarement",* et sa parole dans le hadith d'Al Thaqalayn:"*Je laisse parmi vous ce qui vous empêchera de vous égarer si vous vous y accrochez, le Livre d'Allah et ma descendance, mes Ahlul-Baif,* vous réaliserez que le but des deux hadiths est le même, et qu'il (SAW) a voulu, au cours de sa maladie, le,ur exposer en clair ce qu'il leur avait ordonné dans le hadith d'Al-Thaqalayn.

2. Cependant, il a changé d'avis, surpris par leur parole et contraint à se raviser, car écrire ce livre n'aura pour conséquence que la sédition et le conflit après lui, les gens se demanderaient: a-t-il effectivement divagué ou non? - qu'Allah l'en éloigne - comme le montrent leurs disputes, leurs querelles futiles et leur vacarme juste devant lui. Il n'a pu leur dire ce jour-là autre que: *"levez-vous",* comme vous l'avez entendu, et s'il avait insisté, ils auraient persévéré eux-mêmes à dire qu'il divaguait, leurs partisans auraient même exagéré

dans ce sens, qu'Allah l'en éloigne - ils auraient affabulé et écrit toutes sortes de volumes en réponse au livre qu'il aurait écrit et contre ceux qui l'auraient pris pour argument.

Sa sagesse profonde lui a ainsi prescrit de ne pas insister à l'écrire afin qu'il n'ouvre pas la voie aux opposants et à leurs amis qui pouvaient porter des coups à la prophétie, -qu'Allah nous en éloigne et nous secourt-. Il (S AW) avait vu que Ali et ses partisans seraient soumis au contenu de ce livre, qu'il l'ait écrit ou non en leur faveur, et que les autres ne le prendraient pas en considération même s'il l'écrivait. La sagesse lui a prescrit d'abandonner le projet, car cette opposition ne peut générer qu'en sédition, comme vous le savez. Saluts.
SH.

Correspondance 87

9 Rabî' al-awwal 1330

Excuse et discussion à propos de cette calamité.

Il est probable que le prophète (SAW), en demandant de lui apporter de quoi écrire, n'avait pas l'intention d'écrire; il voulait tout simplement, par ces paroles, les mettre à l'épreuve. Allah guida Omar le sage en cela, et seulement lui, qui s'était opposé à ce qu'ils le lui apportent. Ce refus fut considéré comme une soumission à Son Maître le Très-Haut, qui fait partie de ses vertus. C'est ainsi que certains savants ont expliqué cet épisode. Cependant, pour être équitable, sa parole "vous éviter l'égarement" réfute cette interprétation, car il s'agit là d'une explication de l'ordre, il signifie que si vous apportez de quoi écrire, et si je vous écris ce livre, vous ne vous égarerez pas après mon départ. Nul doute que parler ainsi pour mettre à l'épreuve révèle une malhonnêteté subtile, ce dont ne peuvent être coupables les prophètes, notamment

dans une situation où le fait d'apporter de quoi écrire passe avant le fait de ne pas l'apporter. Mais d'autres excuses peuvent également expliquer ce geste, et ce qui peut être dit d'une manière succincte est que: l'ordre ne fut pas un ordre ferme réclamant une confirmation, ni un ordre intransigeant, où le refus devient désobéissance, mais ce fut probablement un ordre faisant suite à une consultation, comme en réclamaient parfois quelques-uns, et notamment Omar. Ce dernier se savait capable de défendre les intérêts de façon juste et, inspiré par Allah le Très-Haut, il a voulu éviter que le prophète ne s'épuise, il fut compatissant en voulant l'éloigner de la fatigue qu'il encourait s'il s'était mis à écrire. Il a donc considéré que le fait de ne pas apporter de quoi écrire était plus juste; mais également il craignait peut-être que le prophète n'écrive des choses que les gens, incapables d'exécuter, auraient mérité le châtiment, car étant écrits, ces textes auraient été catégoriques et immuables. Il a probalement craint les hypocrites qui auraient dénigré un tel livre, mettant en cause son authenticité puisque, écrit au cours de sa maladie, il aurait provoqué la sédition. Il dit alors: nous avons le Livre d'Allah car Il dit: "**Nous n'avons, dans le Livre, rien manqué**" (Al-In'âm, 38) et Sa parole: "**Aujourd'hui, j'ai parachevé pour vous votre religion**" (Al-Ma'ida, 3) comme s'il (a.s.) s'était déjà assuré du non-égarement de là nation avec le parachèvement du Livre d'Allah et la réalisation de Sa grâce.

C'est ainsi qu'ils répondent, comme vous le voyez, mais sa parole: *"vous ne vous égarerez pas"* implique que cet ordre ait été intransigeant et ferme, car rechercher la sécurité contre l'égarement est un devoir auquel tout devrait tendre sans hésitation; d'ailleurs, son mécontentement et sa parole: "levez-vous" lorsqu'ils n'ont pas exécuté son ordre sont une autre

preuve que l'ordre n'était pas une réponse à une consultation, mais bien un ordre exigeant son application.

Je puis vous dire: puisque ce texte était nécessaire, le prophète (SAW) ne l'aurait pas abandonné simplement du fait de leur désobéissance, tout comme il n'a pas abandonné la transmission du message du fait de l'opposition des mécréants. Si cela était, cela signifie que ce livre n'était pas exigé du prophète (SAW), sans pour autant excuser le fait de ne pas apporter de quoi écrire puisque le prophète l'a ordonné, leur en montrant l'utilité, qui est l'assurance contre l'égarement et une guidance permanente. Car un ordre doit être exécuté par le sujet, surtout si son utilité est toute particulière. Ce texte est une obligation pour eux et non pour lui.

Mais il est probable que l'ordre l'ait concerné également, mais qu'il perdit sa nécessité après leur refus d'obéir et leur parole: "il divague", étant donné que ce livre n'aura pour conséquence que la sédition comme vous l'avez montré. D'autres peuvent trouver une excuse à Omar (qu'Allah lui accorde Sa satisfaction) qui n'aurait pas compris que ce texte permettrait d'éviter l'égarement à chaque membre" de la communauté, de sorte que personne ne s'égare après lui. Il l'aurait compris comme adressé à toute la communauté, dans son ensemble: pour ne pas vous égarer, ou vous rassembler dans l'égarement, pour éviter que la perdition ne vous attire. Omar savait que leur unanimité dans l'égarement ne se ferait jamais, il ne donna donc pas suite à ce livre, ayant cru que le prophète voulait prendre plus de précaution, par miséricorde pour eux. Il s'y opposa de cette façon pensant que l'ordre n'exigeait pas de réponse, qu'il s'agissait tout simplement d'un geste affectueux et compatissant. C'est ce qui est dit en guise d'excuses pour cet incident. Qui examine ces paroles

trouve qu'elles sont loin d'être justes, car en disant: "pour ne pas vous égarer", l'ordre devient intransigeant. Et de même, son mécontentement apporte la preuve qu'ils ont abandonné un ordre exigé d'eux. Il serait préférable de dire: cet incident constitue une disgression dans leur vie, une négligence et une faute rares, nous ne connaissons pas exactement le vrai et ses détails. Allah est Le Guide vers la voie. Paix sur vous.
S.

Correspondance 88

11 Rabî' al-awwal 1330

Des excuses fallacieuses.

Celui qui porte le don de juger avec équité se doit de trouver le vrai et d'exprimer le juste. Je souhaite vous exposer d'autres aspects qui réfutent ces excuses, et vous en serez juge.

Ils ont dit dans la première réponse: Il est probable que le prophète (SAW), en leur ordonnant de lui apporter de quoi écrire, ne voulait rien d'autre queies mettre à l'épreuve. Nous disons, ajoutant à ce que vous avez déjà dit: cet incident s'est déroulé alors qu'il était mourant, - par mon père et ma mère- comme cela est rapporté par le hadith. Ce n'était pas le moment d'une mise à l'épreuve, mais d'une mise en demeure et d'avertissement, le temps de la recommandation des tâches, du conseil final à la nation, car le mourant est loin de la plaisanterie et de la gaité, il est plutôt préoccupé par lui-même, par ses tâches et les tâches des siens, et surtout s'il s'agit d'un prophète.

Si sa santé tout au long de sa vie ne lui a pas permis de les mettre à l'épreuve, comment en a-t-il le temps au moment de sa mort? Cependant, la parole du prophète, lorsqu'ils se

disputèrent et firent du vacarme: "levez-vous" montre son mécontentement. Si ceux qui avaient refusé étaient dans le vrai, il aurait approuvé leur attitude et aurait été soulagé de leur refus. Qui examine ce hadith, et notamment leur parole: "le prophète divague" réalise qu'ils savaient parfaitement qu'il voulait quelque chose qu'ils détestaient, et c'est pour cette raison qu'ils le surprirent par cette parole, qu'ils se disputèrent et se querellèrent. Les lamentations d'Ibn Abbas qui considère cet incident comme une calamité rendent nulle cette excuse.

Ceux qui cherchent les excuses disent: Omar savait défendre les intérêts d'une manière juste, il était inspiré par Allah le Très-Haut. Nous ne pouvons pas prendre en compte cet argument, ici, car cette excuse signifie que, dans cet incident, il était dans le juste et non le prophète (SAW), que son inspiration était plus véridique que la révélation proférée par le véridique et fidèle prophète (SAW). Ils disent: il a voulu soulager le prophète (SAW), compatissant à son état de fatigue qui empirerait s'il écrivait ce livre au cours de sa maladie. Vous devez le savoir, qu'Allah rende le vrai victorieux par vous - que ce livre était un repos pour le prophète, qu'il rafraîchissait son cœur, qu'il était la prunelle de ses yeux, car il s'assurait de sa nation contre l'égarement. Obéir à un ordre, à sa volonté sacrée, en sa noble présence était chose nécessaire. Il voulait, - par mon père et ma mère -, de quoi écrire, il l'a ordonné, personne n'a le droit de refuser **ou** de s'opposer à sa volonté, "**Et ce n'est pas à un croyant ni à une croyante quand Dieu décide d'une affaire, et aussi Son envoyé, de se donner le choix sur leur affaire. Et quiconque désobéit à Dieu et à Son messager, s'égare alors, certes, d'un égarement manifeste**" (Al-Ahzâb, 36).

Par ailleurs, leur désobéissance à son ordre relatif à cette tâche importante, leur vacarme futile et leurs disputes devant lui, étaient plus pénibles et plus insupportables que d'écrire ce livre qui préserve sa nation de l'égarement. Celui qui a de la compassion pour lui ou qui craint sa fatigue en écrivant ce livre, comment s'oppose-t-il à lui et le surprend par le terme: "il divague"?

Ils dirent: Omar a considéré que refuser d'apporter de quoi écrire est plus conforme, et c'est là une chose vraiment étrange et vraiment surprenante! Comment le fait de refuser l'ordre est-il plus conforme que d'obéir? Omar aurâit-il pensé qu'il est plus conforme de désobéir lorsque le prophète ordonne quelque chose?

Il est encore plus étrange de dire: il est probable qu'il ait craint que le prophète n'écrive des choses impossibles à réaliser, impliquant que les gens seraient punis s'ils les abandonnaient. Comment peut-il craindre cela alors que le prophète dit: "vous ne vous égarerez pas après moi". Pensent-ils que Omar connaît les châtiments mieux que lui, qu'il est plus compatissant ou plus compréhensif envers sa nation? Evidemment non.

Ils dirent: Omar a probablement craint que les hypocrites ne dénigrent la véracité de ce livre écrit en état de maladie, ce qui peut entraîner les séditions, mais vous, qu'Allah rende le vrai victorieux par vous - savez bien que cela ne peut être car il (SAW) a dit: "vous ne vous égarerez point" car le texte de ce livre les assure contre l'égarement. Comment peut-il être alors la cause de la sédition voulue par les hypocrites? S'il avait peur que les hypocrites ne dénigrent la véracité de ce livre, pourquoi a-t-il semé les semences du dénigrement en refusant, en s'y opposant et en disant: "il divague".

Quant à leur explication de sa parole "nous avons le livre d'Allah le Très-Haut qui dit **:"Nous n'avons, dans le Livre, rien manqué**"(Al-In'âm, 38) et "**Aujourd'hui, j'ai parachevé votre religion pour vous**" (Al-Ma'îda, 3)", elle est loin d'être juste, car ces deux versets ne signifient pas l'assurance contre l'égarement, ni n'assurent la guidance des gens. Comment est-il possible de refuser ce livre en s'appuyant sur ces deux versets? Si la présence du Saint Coran était suffisante pour s'assurer contre l'égarement, cette nation ne serait pas tombée dans la perdition et la division, ce que nous souhaitons voir disparaître.

Ils dirent finalement: Omar n'a pas compris que ce livre éviterait l'égarement de l'individu; il aurait compris, par contre, que ce livre les empêcherait de s'égarer en tant que groupe. Ils ajoutèrent: Il savait (qu'Allah soit satisfait de lui) qu'ils ne se rassembleraient jamais dans l'erreur, que ce livre ait été écrit ou non, et c'est la raison pour laquelle il refusa d'obéir.

Outre ce que vous avez indiqué, nous pensons que Omar n'était pas si obtus pour comprendre, il n'aurait pas laissé passer ce que tout le monde a compris, car le villageois ou le nomade ont très bien compris, dans ce hadith, que le livre écrit pouvait absolument éviter l'égarement de chacun d'eux. C'est le sens courant du hadith, celui que tout le monde comprend. Omar savait parfaitement que le prophète (SAW) ne craignait pas que sa nation se rassemble dans l'égarement, car il l'avait entendu dire: "ma nation ne se rassemble pas dans l'égarement, elle ne se rassemble pas dans l'erreur", et aussi: "une partie de ma nation continue à être dans le vrai", ainsi que la parole du Très-Haut: "**A ceux qui croient, parmi vous, et font bonnes œuvres, Dieu a promis que très certainement Il les ferait lieutenants sur la**

terre, - comme Il a fait ceux d'avant eux - et que très certainement Il raffermirait pour eux leur religion qui Lui agrée, et que très certainement Il changerait en sécurité leur crainte. Ils M'adoreront, et ne M'associeront rien" (An-Nour, 55). De nombreux versets du Coran et des paroles du prophète sont clairs là-dessus, que la nation ne se rassemble pas toute entière dans l'égarement. Il est donc irraisonnable que se présente à l'esprit de Omar ou d'autres que le Prophète (SAW), en demandant de quoi écrire, craignait que sa nation ne se rassemble dans l'égarement. Il était plus convenable que Omar comprenne ce qui vient tout de suite à l'esprit, et non ce qui est refuté par les hadiths de la Sunna et les versets du Coran. Cependant, le mécontentement du Prophète (SAW) qui a dit: "levez-vous" est la preuve qu'il ont abandonné un devoir, car si l'opposition de Omar venait de sa compréhension ambiguë du hadith, comme ils le prétendent, le prophète aurait levé cette ambiguïté. De même, si le prophète pensait qu'il était possible de les convaincre à lui obéir, il n'aurait pas choisi de les faire sortir. Les lamentations et l'affliction d'Ibn Abbas sont les meilleures preuves de ce que nous avançons.

Pour être équitable, cette calamité est difficile à excuser. Si elle n'était qu'un fait passager, comme vous le dites, une négligence passée, une erreur rare, la question serait facile, même si à elle seule, elle représente un désastre et une adversité. Nous appartenons à Allah et à Lui nous revenons, il n'y a de puissance et de force qu'en Allah le Tout-Haut et le Tout-Puissant.
SH.

Correspondance 89

14 Rabî' al-awwal 1330

1. **Il reconnaît que ces excuses sont fallacieuses.**
2. **Demande d'autres exemples.**

Vous avez confondu ceux qui excusent, vous avez vaincu leur prétention, vous avez mis à l'écart leurs objectifs. Nulle ambiguité ne persiste dans vos paroles, et il ne reste aucune possibilité de douter après avoir si bien prouvé.
Continuez à nous exposer les autres exemples où ils ont interprété les textes. Saluts.
S.

Correspondance 90

17 Rabî' al-awwal 1330

Le bataillon d'Usâma.

Puisque vous avez déclaré la vérité et vous ne craignez pas le reproche d'une créature, vous êtes le digne glorifié et élevé, vous êtes incapable de mêler le faux au vrai, incapable de taire le vrai, vous en êtes bien plus noble, plus bienfaisant et plus pur.

Vous m'avez demandé, qu'Allah vous assure la fermeté, que je vous rapporte les autres exemples où ils ont préféré suivre leurs opinions plutôt que les ordres sacrés. Je vous cite donc l'exemple du bataillon d'Usâma b. Zaid b. Hâritha qui avait pour tâche de combattre les Romains. Elle fut la dernière du temps du Prophète (SAW) qui s'en était considérablement occupé. Il ordonna aux compagnons de se préparer. Il les incita et les mobilisa, en sa personne généreuse, élevant leurs résolutions et encourageant leur détermination. Aucun des

Ançars ou des Muhâjirîns, tels Abi Bakr, Omar, Abi 'Oubayda, Sa'ed et d'autres, ne furent exemptés de la mobilisation dans cette armée. Cela se passa 4 nuits avant la fin de Safar en l'an 11 de l'Hégire. Le lendemain, il convoqua Usâma et il lui dit: *"Va à l'endroit où ton père fut tué, prépare les cavaliers, je te confie l'armée, attaque le matin sur les gens d'Oubna, fonce sur eux, soit plus rapide que les nouvelles, si Allah te donne la victoire, n'y reste pas longtemps, prends avec toi les guides, fais-toi devancer par les espions et l'avant-garde".* Le 28 de Safar, le prophète (SAW) commençait son agonie. Le 29, il les trouva en train d'attendre. Il sortit, les incitant à marcher et confiant lui-même l'étendard à Usâma pour agiter leur ardeur et élever leur résolution. Puis il dit: *"Attaque au nom d'Allah et dans la voie d'Allah, combats qui ne croit pas en Allah".* Usâma s'en alla avec son armée, se dirigeant vers Borayda et s'installa dans Al-Jaraf. Il s'y attarda sans raison, tout en connaissant les textes clairs qui lui demandaient de se hâter, comme le lui ordonna le prophète: *"Attaque le matin les gens d'Oubna"* et *"Va plus vite que les nouvelles",* et d'autres ordres que cette armée n'exécuta pas. Un groupe parmi eux récusa la direction d'Usâma comme ils avaient récusé celle de son père. Ils médirent beaucoup à ce propos, alors qu'ils étaient témoins que c'est le prophète lui-même qui lui avait confié cette direction, en lui disant ce jour-là: *"Je te confie cette armée"* et lui remettant l'étendard, tout en étant fiévreux, de ses propres mains nobles. Cela ne les empêcha pas de récuser cette direction jusqu'à ce qu'il (SAW) se mette dans une franche colère. Il sortit, le front ceint, enveloppé d'un manteau, enfiévré par la douleur. Ce jour-là était le samedi 10 de rabî' al-awwal, deux jours avant sa mort. Il monta sur la chaire, loua Allah et dit, tel que le rapportèrent

les historiens et vérifièrent les spécialistes[1]: *"ô vous les gens, j'ai appris que certains d'entre vous récusent ma nomination de Usâma. Si vous refusez cette nomination, vous refusez alors celle de son père avant lui, or il en était digne comme son fils l'est après lui".* Il les incita ensuite à se mettre rapidement en marche. Ils lui firent leurs adieux et s'en allèrent vers Al-Jaraf, et lui ne cessant de les hâter. Sa maladie empira, et il ne cessait de répéter: *"préparez l'armée d'Usâma, rejoignez l'armée d'Usâma, envoyez l'expédition d'Usâma",* sans qu'ils ne bougent d'un pouce. Le 12 rabî' al-awwal, Usâma se présenta au-devant du prophète (SAW) qui lui enjoignit de marcher, en lui disant: "Va *avec la bénédiction d'Allah le Très-Haut".* Il lui fit ses adieux et se dirigea vers son campement, mais revint plus tard avec Omar et Abou 'Oubeyda. Ils arrivèrent alors qu'il expirait. Il mourut, - que mon âme et celle des mondes lui soient sacrifiées - ce jour-là. L'armée retourna à Médine et ils décidèrent de supprimer l'expédition. Ils en parlèrent à Abu Bakr, insistant de toutes leurs forces, bien qu'ils aient vu l'intérêt du prophète (SAW) à l'envoyer et ses soins entiers à hâter son départ, et qu'ils aient entendu ses paroles successives rappelant que l'armée devait être plus rapide que les nouvelles; il avait fait son possible pour la mobiliser lui-même, confiant à Usâma sa direction, lui remettant l'étendard en main propre et, à l'heure de sa mort, il avait dit: *"Va avec la bénédiction d'Allah le Très-Haut".* Si le calife n'avait été d'un avis contraire, il auraient tous convenu pour faire revenir l'expédition et dissoudre la compagnie, mais celui-ci refusa. Lorsqu'ils réalisèrent sa fermeté à envoyer l'expédition, Omar b. Al-Khattab vint lui demander à ce moment-là, au nom des Ançars, qu'il écarte Usâma et le remplace par un autre.

[1] Cf *Tabaqât* Ibn Sa'ed, La *Sîra* de Halabî, la *Sîra* de Dahlânî.

Il ne leur a pas suffit de mettre en colère et de tourmenter le prophète, de remettre en cause son ordre de confier la direction à Usâma, ni qu'il soit sorti tout fiévreux, le front ceint, marchant lentement, ses jambes pouvant à peine le tenir tellement il se sentait affaibli, ni qu'il monte sur la chaire, haletant et surmontant son malaise, disant: *"ô vous les gens, j'ai entendu dire que certains d'entre vous remettaient en cause mon ordre concernant Usâma, et ce faisant, vous remettez en cause mon ordre concernant son père avant lui. Or il en était digne comme son fils l'est après lui"*, ni qu'il (SAW) confirme sa nomination pensant qu'ils s'assagiraient, mais ils s'obstinèrent dans leur refus. Ils demandèrent la même chose à Abu Bakr. Mais le calife refusa d'accéder à leur demande d'écarter Usâma comme il refusa de faire revenir l'expédition. Il bondit, prenant Omar par la barbe, le réprimandant avec colère: "Que ta mère perde ses enfants, ô Ibn al-Khattâb! Le Messager d'Allah l'a nommé et tu me demandes de l'écarter!" Au moment où l'armée s'est mise en marche, avec trois mille combattants dont mille cavaliers, un groupe faisant partie de ceux que le prophète avait mobilisés resta à l'arrière. Le prophète (SAW) avait dit, rapporté par Al-Shahristânî dans la quatrième introduction de son livre *Al-Milal wal Nihal: "préparez l'armée d'Usâma, qu'Allah maudisse ceux qui restent en arrière".*

Vous savez qu'ils avaient refusé, au début, de s'en aller et qu'ensuite, ils s'étaient mis à la traîne de l'armée afin de mettre en place les assises de leur politique, d'en élever les piliers, plutôt que de suivre les ordres. Ils ont considéré que cela était prioritaire et plus digne d'attention, pensant que l'expédition ne leur échapperait pas s'ils restaient en arrière. Mais le califat (la succession) risquait sûrement de s'éloigner s'ils partaient à

la conquête avant la mort du prophète (SAW). Mais le prophète (SAW) voulait que la place soit vacante par leur départ, que l'affaire soit réglée en faveur de Ali b. Abi Taleb après lui, en toute tranquillité et quiétude. S'ils revenaient après que la succession ait été conclue, en la confiant à Ali, il n'y aurait eu ni dispute ni opposition. Il a nommé Usâma à leur direction, alors qu'il n'avait que dix-sept ans, afin de les contenir, de riposter aux caprices de certains, par souci de sécurité pour l'avenir, pour éviter les rivalités qui risquaient de s'aiguiser s'il avait nommé un autre. Cependant, ils avaient compris le plan du prophète (SAW), ils ont donc mis en cause la nomination d'Usâma et refusé de marcher derrière lui. Ils n'ont quitté Al-Jaraf que lorsque le prophète mourut. Ils ont demandé, une fois d'annuler l'expédition, une autre de renvoyer Usâma. Plusieurs d'entre eux se sont laissés à la traîne. Voici cinq faits concernant ce bataillon où ils n'ont pas suivi les ordres manifestes du prophète, préférant mettre en avant leurs propres opinions et leur propre compréhension plutôt que d'obéir aux ordres du prophète (SAW). Saluts.
SH.

Correspondance 91

19 Rabî'al-awwal 1330

1. Les excuses relatives à cet incident.
2. Quelles sont les sources qui rapportent le hadith maudissant ceux qui restent à l'arrière?

Evidemment, le Messager d'Allah (SAW) les a incités à se hâter pour la conquête sous la direction d'Usâma, il les a pressés disant à Usâma, lui confiant la direction: *"Attaque le matin les gens d'Oubna"*, ne lui laissant pas de répit jusqu'au soir. Il lui dit d'aller rapidement, refusant tout retard. Mais

comme il tomba malade tout de suite après, ils craignirent pour lui, ils ne supportèrent pas de s'éloigner de lui alors qu'il était dans un tel état. Ils attendirent à Al-Jaraf pour voir la suite, mais ce fut par compassion pour lui et par affection, ils n'avaient pour intention que d'attendre soit sa guérison, soit d'avoir l'honneur de préparer ses funérailles, ainsi que de consolider la situation du futur dirigeant. Ils sont donc excusables d'avoir attendu, et ils ne furent pas fautifs en cela.

Quant à leur refus, avant la mort du prophète (SAW) d'admettre la nomination d'Usâma, malgré toutes les paroles et tous les actes qui confirment cette nomination, il s'explique par la jeunesse de ce dernier, car ils étaient moins jeunes et même vieux, et ceux-ci refusent, de par leur nature, à être dirigés par des jeunes. Ils rechignent à admettre l'autorité des plus jeunes. Leur refus de sa nomination n'est pas une innovation de leur part, il fait partie de la nature humaine. C'est ainsi qu'il faut considérer cet épisode.

Quant à leur demande d'écarter Usâma après la mort du prophète (SAW), certains savants ont excusé cette attitude disant qu'ils avaient cru qu'Al-Siddîq accepterait leur demande pour l'intérêt général. C'est ainsi qu'ils l'expliquèrent. En réalité, je ne peux expliquer raisonnablement leur attitude car le prophète s'était mis en colère à cause de leur demande. Il était sorti fiévreux, le front ceint, il les avait réprimandés dans un sermon du haut de sa chaire, et ce fut-là un fait historique inoubliable qui s'est largement propagé. Leur excuse ne peut être connue que d'Allah le Très-Haut Seul.

Leur intention de supprimer l'expédition et leur insistance auprès d'Al-Siddiq à ce propos, alors qu'ils avaient vu l'intérêt que le prophète lui portait et le soin total qu'il avait

pris pour hâter son départ, ainsi que les textes successifs allant dans ce sens, tout cela peut être expliqué par le fait qu'ils voulaient prendre des précautions pour protéger la capitale de l'Islam contre les idolâtres qui l'entouraient, car, en s'éloignant, l'armée la laissait vacante. L'hypocrisie s'était manifestée à la mort du prophète (SAW), les cœurs des Juifs et des Chrétiens s'étaient renforcés, les tribus commençaient à apostasier, d'autres refusaient de payer l'aumône. Les compagnons demandèrent à Al-Siddiq d'empêcher Usâma de partir, il refusa et dit: "A moins que je ne sois happé par l'oiseau, je ne peux entreprendre quelque chose que le Messager d'Allah (SAW) avait refusée".

C'est ce qu'ont rapporté les compagnons d'Al-Siddiq, mais les autres sont excusés d'avoir voulu faire revenir l'expédition, car ils ne cherchaient rien d'autre que d'assurer la sauvegarde de l'Islam.

Le fait que Omar et Abu Bakr soient restés en arrière lorsque l'armée d'Usâma s'en alla peut être expliqué par le fait qu'ils voulaient raffermir le pouvoir islamique, soutenir la nation de Mohammed, préserver le califat qui protège la religion et les croyants.

Ce que vous avez rapportez d'Al-Shahristânî du livre *Al-Milal wal Nihal* n'est pas authentifié. Al-Halabi et Sayyed Al-Dahlânî disent dans leur biographie: il n'y a pas de hadith à ce propos. Si vous voyez, qu'Allah vous préserve, un hadith rapporté par les Sunnites à ce propos, indiquez-le nous. Saluts.
S.

Correspondance 92

22 Rabî' al-awwal 1330

1. Les excuses n'infirment pas ce que nous avons dit.
2. Les propos d'Al-Shihristânî sont authentifiés.

Vous avez admis, qu'Allah vous sauvegarde, leur retard à rejoindre la compagnie d'Usâma et qu'ils sont restés à Al-Jaraf toute cette période, alors que le prophète leur avait ordonné de se hâter et d'être rapides. Vous avez également admis qu'ils ont récusé la direction d'Usâma alors qu'ils étaient au courant des paroles et des ordres du prophète.

Vous avez admis qu'ils ont demandé à Abu Bakr sa révocation bien que le prophète s'était mis en colère à cause de leur demande, et qu'ils l'aient obligé à sortir, fiévreux et le front ceint, et qu'il les avait critiqués dans son sermon du haut 4e sa chaire, sermon que vous avez qualifié de fait historique, dans lequel il a confirmé qu'Usâma était apte à cette direction. Vous avez admis qu'ils ont demandé au calife de supprimer l'expédition que le prophète (SAW) avait envoyée, de disperser la division qu'il avait formée lui-même, tout en sachant l'attention qu'il avait mise pour la réaliser, son soin total à l'envoyer rapidement et ses paroles successives relatives à la nécessité de l'envoyer.

Vous avez admis le retard de certains parmi ceux que le prophète (SAW) avait mobilisés dans cette armée. Vous avez admis tout cela, tel que le rapportent les historiens et les traditionnistes. Vous dites cependant qu'ils sont excusables, et vous trouvez comme excuses le fait qu'ils avaient pris en compte l'intérêt de l'Islam tel qu'ils le voient et non tel que

l'exigeaient les paroles du prophète. Nous ne prétendons pas, ici, démontrer plus que cela. En d'autres termes, nous voulons démontrer s'ils se conformaient ou non aux textes prophétiques. Vous aviez dit oui, et nous non. Vous reconnaissez à présent, à partir de l'exemple que nous avons choisi, qu'ils ne se conformaient pas aux ordres. Qu'ils soient excusables ou non est une autre affaire. Vous dites qu'ils ont mis en avant l'intérêt de l'Islam tel qu'ils le considère au lieu de se conformer aux paroles du prophète. Pourquoi ne dites-vous qu'ils ont préféré, considérant la succession du prophète, l'intérêt de l'Islam tel qu'ils le voient plutôt que de se conformer au texte d'Al-Ghadîr et d'autres semblables? Vous avez excusé ceux qui critiquaient la direction d'Usâma, en rappelant qu'ils l'ont fait à cause de sa jeunesse et qu'ils étaient vieux et plus âgés, et vous ajoutez: les vieux et les gens âgés refusent, naturellement, d'être dirigés par des jeunes. Pourquoi ne dites-vous pas la même chose concernant ceux qui n'ont pas suivi le texte d'Al-Ghadîr qui exige de remettre le commandement à Ali qui est jeune, plutôt qu'aux compagnons âgés et vieux, car, étant ce qu'ils sont, ils ont considéré Usâma trop jeune lorsque le prophète (SAW) lui a remis la direction du bataillon. Quelle différence faites-vous entre la succession et le bataillon d'Usâma? S'ils ont refusé de se faire diriger par Usâma dans un seul bataillon, cela expliquerait leur refus d'être dirigés par un jeune, durant toute leur vie et dans un domaine se rapportant à toutes les affaires de ce monde et de l'au-delà.

Concernant vos propos sur la nature des vieux et des plus âgés qui refusent à être dirigés par des jeunes, l'argument ne me semble pas valable, si vous en parlez dans l'absolu, car les vieux ayant une foi parfaite ne refusent pas d'obéir à Allah et à Son messager, ni d'être dirigés par les jeunes, ni dans d'autres

domaines: "**Mais non, par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants, qu'ils ne t'aient nommé juge de ce qui fait leurs disputes, puis qu'ils n'aient éprouvé nulle gêne de ce que tu auras décidé, et qu'ils se soient soumis de soumission**" (Al-Nisâ', 65), "**ce que le Messager vous apporte, prenez-le; et ce dont il vous empêche, abstenez-vous..**" (Al-Hishr, 7).

2. Quant à la parole relative à ceux qui se sont restés à la traîne, rapportée par Al-Shahristânî comme allant de soi, elle est également citée dans un hadith appuyé par Abu Bakr Ahmad b. Abdel Aziz Al-Jawharî dans le livre *Al-Saqîfâ,* que je vais vous exposer tel que. Il dit: Ahmad b. Ishâq b. Saleh, d'après Ahmad b. Sayyar, Sa'ïd b. Kathîr al-Ansârî et ses adeptes et Abdallah b. Abdel Rahmân, a rapporté: [le prophète (SAW), alors mourant, a nommé Usâma b. Zayd b. Hâritha à la tête de l'armée où se trouvait un grand nombre d'Ançars et de Muhâjirîns, dont: Abu Bakr, Omar, Abu 'Obeyda b. Al-Jarrâh, Abdel Rahmân b. Awf, Talha et Al-Zubayr. Il lui ordonna d'attaquer Mo'ta où son père Zayd fut tué et de conquérir la vallée de la Palestine. Usâma resta sur place avec son armée, alors que le prophète (SAW), de plus en plus malade, insistait et confirmait l'ordre qu'il avait donné. Usâma lui dit: "par mon père et ma mère, me permets-tu que je reste quelques jours près de toi jusqu'à ce que Allah le Très-Haut te guérisse?" Il dit: *"Va et marche avec la bénédiction d'Allah"*. Il dit: ô messager d'Allah, si je pars alors que tu es dans cet état, je m'en irai le cœur serré. Il dit: *"Va vers la victoire et la paix"*. Il dit: ô Messager d'Allah, je n'aime pas demander de tes nouvelles à des passagers. Il dit: *"Exécute mon ordre",* puis il perdit connaissance. Usâma se prépara à partir. Lorsqu'il (SAW) revint à lui, il demanda à propos d'Usâma et de l'expédition, on lui dit qu'il se préparait, il se mit à dire:

"envoyez l'expédition d'Usâma, qu'Allah maudisse ceux qui restent à la traîne". Il répéta cette parole à plusieurs reprises. Usâma sortit à la tête de son armée où se trouvaient les compagnons. Il s'arrêta à Al-Jaraf et les compagnons se trouvant avec lui étaient: Abu Bakr, Omar et la plupart des mouhâjirîns, ainsi que les Ançars: Asayd b. Houdayr, Bashîr b. Sa'ed et d'autres. Le messager d'Umm Ayman arriva et lui dit: "rentre, le messager d'Allah est mourant". Il se leva de suite, il entra dans Médine à la tête de son armée, il fixa son étendard à la porte de la maison du prophète, qui est mort à cet instant]. Je l'ai rapporté textuellement, tel qu'il fut rapporté par un certain nombre d'historiens, dont le savant Al-Mou'tazilî à la fin de la page 20 et la suite, dans le deuxième volume de son commentaire de *Nahg al-Balâghah.* Saluts.
SH.

Correspondance 93

23 Rabi' al-awwal 1330

Demande les autres exemples.

Nous avons longuement parlé du bataillon d'Usâma, comme nous le fîmes concernant la calamité du jeudi. Depuis, le vrai a surgi de l'écume, et le jour s'est manifesté pour ceux qui **ont** des yeux. Exposez-nous d'autres exemples. Saluts.
S.

Correspondance 94

25 Rabî' al-awwal 1330

Son ordre de tuer l'hérétique.

Je vous exposerai ce qui est rapporté par certains érudits et traditionnistes. L'Imam Ahmad b. Hanbal rapporte à la page 15 du troisième volume de son *Musnad* le hadith d'Abou Sa'id

al-Khodri, disant: Abu Bakr vint chez le prophète (SAW) et lui dit: ô messager d'Allah, je suis passé par une vallée telle et telle, un homme humble, au bon aspect était là en train de prier. Le prophète (SAW) lui dit: *"va et tue-le"*. Il poursuit: Abu Bakr revint sur ses pas mais, en le voyant dans cet etat, s'abstint de le tuer. Il revint chez le prophète (SAW), le prophète dit à Omar: *"Va et tue-le"*. Omar s'en alla mais le voyant dans cet état, tel que l'avait vu Abu Bakr, il lui répugna de le tuer. Il revint et dit: ô messager d'Allah, je l'ai vu priant et cela m'a empêché de le tuer. Il (SAW) dit: *"Ali, va le tuer"*. Ali partit mais ne le vit point. Ali revint et dit: ô messager d'Allah, je ne l'ai pas vu. Le prophète dit: *"Celui-ci et ses amis lisent le Coran sans s'essoufler, ils abjurent la religion tout comme la flèche transperce de part en part la cible et ils n'y reviennent qu'avec la flèche par-dessus, tuez-les, ils sont le mal de la création"*. Abu Ya'la rapporte dans son *Musnad* comme dans la biographie de Dhi Thidia, d'après Isâba b. Hajar, les propos d'Inas disant: il y avait au temps du prophète un homme qui nous plaisait par sa piété et son assiduité, nous l'avons évoqué au prophète (SAW) par son nom, il ne le connaissait pas. Nous le lui avont décrit, il ne le reconnut pas. Alors que nous en parlions, cet homme apparut, et nous dîmes: le voilà. Il nous dit: *"Vous me parlez d'un homme dont la face dégage le hâle du diable"*. Ce dernier s'approcha d'eux sans saluer. Le prophète (SAW) lui dit: *"Je te demande, au nom d'Allah, n'as-tu pas dit devant cette assemblée: il n'y a pas dans cette assemblée un homme meilleur ou supérieur à moi?"* Il approuva, puis entra prier. Le prophète. (SAW) demanda: *"Qui veut bien tuer cet homme?"* Abu Bakr dit: moi. Il entra et le trouva en train de prier. Il dit: "Exalté Soit-Il, tuer un homme qui prie?" Il sortit et le prophète (SAW) lui demanda: "qu'as-tu fait?" Il dit: "II m'a répugné de le tuer alors qu'il priait, et tu avais interdit de tuer ceux qui prient". Il

demanda: "qui tue cet homme?" Omar dit: moi. Il entra et le trouva prosterné. Omar se dit: Abu Bakr est-il meilleur que moi? Il sortit, et le prophète (SAW) lui demanda: "et alors?" Il dit: "je l'ai trouvé prosterné face à Allah, cela m'a répugné de le tuer". Le prophète dit: "qui tue cet homme?" Ali dit: moi. Il dit: "Si tu le trouves". Ali entra, mais l'homme était déjà sorti. Ali revint vers le prophète qui demanda: "et alors?" Il dit: "il était déjà sorti". Il dit: *"S'il avait été tué, il n'y aurait pas eu de dissension dans ma nation."* Ce hadith fut rapporté par Al-Hafez Mohammed b. Moussa Al-Shîrâzî dans son livre, qui le reprend de Ya'coub b. Sufyân, Moqâtel b. Suleymân, Youssef al-Qattân, Al-Qâssem b. Salâm, Mouqâtel b. Hayyân, Ali b. Harb, Al-Sidî, Moujâhed, Qoutâda et Waqî' et Ibn Jarîh. Il a été authentifié par plusieurs érudits de confiance tels que l'Imâm Shihâb Eddine Ahmad, connu sous le nom d'Ibn ' Abd Rabboh al-Andalusî, dans le premier volume de *'Aqd al-Farîd*. Il rapporte, à la fin de cette histoire: le prophète (SAW) a dit: *"C'est le premier suppôt de Satan qui surgit dans ma nation, si vous l'aviez tué, même deux personnes n'auraient pas été en conflit. Les Banî Israïl se sont divisés en 72 groupes, mais cette nation se divisera en 73 groupes, toutes iront au feu, sauf une."*

Une histoire semblable est rapportée d'après Ali par les auteurs de *Sunans*. Il dit: Des gens de Quraysh sont venus chez le prophète et ils dirent: ô Mohammed, nous sommes tes voisins et tes alliés, certains de nos esclaves sont venus à toi, ils ne désirent ni la religion ni le savoir, ils ont fui nos villages et notre fortune. Rends-les nous". Il demanda à Abu Bakr: qu'en dis-tu? Il dit: Ils ont raison, ils sont tes voisins. L'expression du visage du prophète (SAW) changea. Il demanda à Omar: que dis-tu? Il dit: Ils ont raison, ils sont tes voisins et tes alliés." Son expression changea également. Il dit:

"ô gens de Quraysh, qu'Allah vous envoie un homme dont Il a éprouvé la foi de son cœur, qui vous donne une leçon et vous remette dans la religion". Abu Bakr dit: C'est moi, ô messager d'Allah. Il dit: non. Omar dit: c'est moi, ô messager d'Allah. Il dit: *"non, il s'agit de celui qui coud les semelles",* parce qu'il avait remis à Ali une semelle à coudre.
SH.

Correspondance 95

26 Rabi' al-awwal 1330

Excuses pour n'avoir pas tué l'hérétique.

Ils ont probablement compris que le prophète souhaitait qu'ils le tuent, ils ont pris l'ordre obligatoire pour du souhait, et c'est pour cette raison qu'ils ne le firent pas. Ou alors ont-ils cru que son meurtre est un devoir surérogatoire, ils ont alors laisse cela à d'autres compagnons plus aptes, et ils ne pensaient pas que l'occasion serait perdue par sa fuite, ne l'ayant pas mis au courant de l'affaire. Saluts.
S.

Correspondance 96

29 Rabî' al-awwal 1330

Refus de l'excuse.

L'ordre était obligatoire, on ne peut le comprendre autrement. Penser qu'il s'agissait d'un souhait n'est pas un argument valable, car rien ne l'indique; les indices confirment plutôt le vrai sens, c'est-à-dire l'obligation. Examinez ces hadiths et vous les trouverez confirmant ce que je dis. Le prophète (SAW) a dit: *"ils lisent le Coran sans s'essouffler, ils abjurent la religion tout comme la flèche transperce de part en part la cible et ils n'y reviennent qu'avec la flèche par-dessus, tuez-*

les, ils sont le mal de la création" et il dit aussi: *"s'il avait été tué, même deux personnes ne seraient pas entrées en conflit".* Ce genre de paroles n'est dit que lorsque son meurtre devient un acte obligatoire, sans oublier que le prophète a fortement insisté sur cela.

Si vous vous référez au hadith dans le *Musnad* d'Ahmad, vous verrez que l'ordre de le tuer a été adressé d'abord à Abu Bakr, puis à Omar, comment donc l'ordre serait-il surérogatoire?
Les hadiths sont clairs en montrant qu'ils ne se sont retenus de le tuer que par répugnance à le faire, parce qu'il priait dans une attitude d'humilité, et non pour une autre raison. Ils n'ont pu écarter les tourments du prophète tout comme ils n'ont pas su évaluer l'ordre de le tuer. Il est alors démontré qu'ils ont préféré faire selon leur opinion plutôt que de suivre la parole du prophète. Saluts.
SH.

Correspondance 97

30 Rabî' al-awwal 1330

Demande d'exposer tous les exemples.

Continuez à nous citer les autres exemples, n'en laissez aucun de côté, même si cela risque d'être long. Saluts.
S.

Correspondance 98

3 Rabî' al-Thânî 1330

1. **Aperçu des exemples.**
2. **Indication d'un autre genre de textes.**

1. Vous pouvez vous référer à la trêve de Houdayba, aux tributs de Hanîne, au partage des rançons des prisonniers de

Badr, à d'autres affaires survenues aux jours de Ohod et de Sho'ba. Mais aussi le jour où Abu Horayra annonça la bonne nouvelle à tous ceux qui rencontrèrent Allah par l'Unicité, le jour de la prière sur l'hypocrite, le jour de la diffamation des dons et leur question sur les choses détestables, l'interprétation des versets sur le khoms (impôt) et l'aumône et des deux versets sur la jouissance, le verset du divorce par trois fois, l'interprétation de la Sunna concernant les prières surérogatoires de Ramadan, sur leur manière et leur nombre, la manière de faire l'appel à la prière, le nombre d'appels (Allâhu Akbar) lors des enterrements, ainsi que d'autres affaires qu'il est long d'exposer. Il y a aussi l'affaire de l'opposition concernant Hateb b. Balta'a, l'opposition à ce qu'a fait le prophète au haut-lieu d'Abraham, l'attribution du rôle à un groupe de Musulmans à la mosquée, le jugement sur les Yéménites Badia Abi Kharash Al-Hazali et Kanfi Nasr b. Al-Hajjaj al-Salmi, le fait de porter le deuil sur Ja'ada b. Selim, comment organiser la levée de l'impôt sur les non-Musulmans, la consultation relative à certaines affaires, comment patrouiller la nuit et espionner le jour, le secours dans les obligations, et d'autres exemples qu'ils ont préféré régler par la force et l'autorité, mettant en avant l'intérêt public. Nous leur avons consacré dans notre livre *Sabîl Al-Mu'minîn* (La voie des croyants) un long chapitre. 2. Il existe des textes sur Ali et la descendance purifiée, autres que ceux concernant la succession, auxquels ils n'ont pas prêté attention. Au contraire, ils ont agi à l'opposé comme l'ont reconnu les chercheurs. Il n'est donc pas étonnant après cela qu'ils aient interprété à leur guise les textes sur la succession. N'est-il pas un texte parmi d'autres qu'ils ont interprété à leur façon, mettant en avant leur propre opinion plutôt que de s'y conformer? Saluts.
SH

Correspondance 99

5 Rabî' al-Thânî 1330

1. **Ils ont mis en avant l'intérêt public.**
2. **Demande des autres exemples.**

1. On ne peut mettre en doute leurs bonnes intentions ni le fait qu'ils aient mis en avant l'intérêt public dans tous les exemples que vous avez cités, recherchant ce qui était le plus approprié, le plus vraisemblable et ce qui renforçait la communauté. Donc, on ne peut les accuser de pécher, qu'ils se soient ou non éloignés du texte.

2. Nous vous avions demandé de citer tous les exemples, vous nous avez exposés un certain nombre, puis vous avez évoqué qu'il existe des textes concernant l'Imam et sa descendance purifiée autres que celui de la succession auxquels les nôtres n'ont pas prêté attention. Pouvez-vous nous les exposer et nous enrichir de leurs détails. Saluts.
S.

Correspondance 100

8 Rabî' al-Thânî 1330

1. **L'excuse est hors de propos.**
2. **Réponse à la demande.**

1. Vous avez admis leur attitude relative aux textes connus dans les exemples que je vous ai cités, vous avez reconnu, louanges à Allah, ce que nous avions avancé. La bonne foi, la recherche de l'intérêt public ou la recherche du plus approprié, du plus vraisemblable et de ce qui rend la communauté plus puissante, ne rentrent pas dans le cadre de notre discussion, comme vous le savez.

2. Vous avez demandé dans la dernière correspondance de vous détailler les textes relatifs à Ali parus dans les *Sahîhs,* autres que celui concernant l'Imamat, et auxquels ils n'ont pas prêté attention et qu'ils n'ont pas suivis. Vous êtes un grand érudit, vous avez étudié les *Sunans,* vous les avez regroupés, qui pourrait donc croire que vous ignorez les détails de ce que nous avons évoqué? Qui pourrait prétendre les connaître mieux que vous? Quelqu'un pourrait-il rivaliser ou se mesurer à vous dans ce domaine? Je ne le pense pas mais comme on le dit: "La recherche est le propre des savants".

Vous savez bien qu'un grand nombre de compagnons détestaient Ali et le considéraient comme un ennemi; ils l'ont abandonné et lui ont fait du tort, ils l'ont insulté, l'ont agressé et se sont dressés contre lui, ils l'ont attaqué et frappé, lui, les membres de sa famille et ses amis, avec leurs épées, comme cela est rapporté par les historiens. Le prophète (SAW) a dit: *"Qui m obéit obéit à Allah, qui me désobéit désobéit à Allah, et qui obéit à Ali m'obéit et désobéit à Ali me désobéit".* Il (SAW) dit également: *"Qui m'abandonne abandonne Allah, et qui abandonne Ali m'abandonne".* Il (SAW) dit: *"ô Ali, tu es le maître dans ce monde et le maître dans l'au-delà, celui qui t'aime m'aime, celui qui m'aime aime Allah, ton ennemi est le mien et mon ennemi est celui d'Allah, malheur à celui qui te détestera après ma mort".* Il (SAW) dit: *"Qui insulte Ali m'insulte, qui m'insulte insulte Allah".* Il (SAW) dit: *"Qui fait du tort à Ali m'en fait à moi, qui m'en fait en fait à Allah".* Il (SAW) dit: *"Qui aime Ali m'aime et qui déteste Ali me déteste".* Il (SAW) dit: *"Ne t'aime, ô Ali, que le croyant, ne te déteste que l'hypocrite".* Il (SAW) dit: *"ô Allah, aime celui qui lui remet le commandement, soit l'ennemi de son ennemi, soutiens qui le soutient et abandonne qui l'abandonne".* Regardant un jour Ali, Fatima, Ai-Hassan et Ai-Hussein, il

(SAW) dit: *"je suis en guerre contre celui qui vous fait la guerre, et je suis en paix avec celui qui vous fait la paix".* Les couvrant de sa cape, il (SAW) dit: *"Je suis en guerre contre ceux qui leur font la guerre, et en paix avec ceux qui leur font la paix, et l'ennemi de leur ennemi",* et de nombreux autres hadiths que beaucoup de compagnons ont ignorés. Ils ont plutôt agi en opposition, suivant en cela leurs passions, mettant en, avant leurs propres desseins. Les gens avisés savent que tous les hadiths connus concernant les mérites de Ali, qui sont des centaines de hadiths - sont des textes clairs obligeant à lui faire allégeance et interdisant d'être son ennemi; ils visent tous à prouver sa magnificence, sa grandeur, la noblesse de sa position pour Allah et Son prophète. Nous en avons déjà cité quelques-uns au cours de ces correspondances, mais ce qui reste à exposer les dépasse de loin. Vous êtes, louanges à Allah, de ceux qui connaissent les *Sunans,* qui les ont bien compris, y trouvez-vous ce qui justifie cette inimitié et cette guerre contre lui ou qui approuve les torts qui lui sont portés, l'agression et la haine dont il est la victime? Trouvez-vous quelque chose qui justifie le préjudice ou l'injustice qui lui sont portés, les insultes sur les chaires des Musulmans, qui devint une coutume au cours des assemblées du vendredi ou des fêtes? Non! Ceux qui ont commis ces choses-là n'ont pas attaché d'importance à ces textes, bien qu'ils soient nombreux et fréquents. N'étaient-ils pas assez francs pour les empêcher de poursuivre leur politique? Ils savaient bien qu'il était le frère du prophète, son ami, son successeur et son confident, le maître de sa descendance, le Haroun de sa nation, le père de sa descendance, le plus clément d'entre eux, le plus certain et le plus ferme, celui dont le labeur est le plus immense; ses faveurs sont les meilleures, ses vertus les plus nombreuses, et ses antécédents les plus nobles; il fut celui qui protège le mieux l'Islam, qui est le plus proche du prophète, qui lui

ressemble le plus dans la guidance et la morale, qui s'y apparente le plus dans les actes, la parole et le silence. Mais les desseins personnels furent mis au-devant des preuves. Est-il étonnant après cela qu'ils mettent en avant leur opinion relative à l'Imamat au lieu de suivre le texte d'Al-Ghadîr? Ce dernier est-il autre qu'un texte parmi les centaines de hadiths qu'ils ont interprétés à leur manière, préférant mettre en avant leurs opinions et leurs intérêts? Le prophète (SAW) a dit: *"je laisse parmi vous ce qui vous évitera l'égarement si vous vous y accrochez, le livre d'Allah et ma descendance, mes Ahlul-Bait"*. Il (SAW) dit: *"Mes Ahlul Bait pour vous sont comme l'arche de Noé, qui y monte est sauvé, qui reste en arrière se noie, mes Ahlul-Bait sont pour vous comme la porte de la rémission chez Banî Isra'îl, qui y rentre sera pardonné"*. Il (SAW) dit: *"les étoiles assurent les gens de la terre contré la noyade, et mes Ahlul-Bait assurent ma nation contre la mésentente. Si un groupe d'Arabes leur désobéit, ils seront dans la discorde et feront partie du parti d'Iblîs"*. D'autres hadiths de ce genre rapportés dans les *Sunans* ne furent pas non plus suivis. Saluts.
SH.

Correspondance 101

10 Rabî' al-Thânî 1330

Pourquoi l'Imam n'a-t-il pas protesté le jour d'Al-Saqîfa en s'appuyant sur les textes de l'Imamat et de la succession?

Le vrai apparaît dans toute sa pureté, - louanges à Allah le Maître des Mondes, et il ne reste qu'une question dont les traits se sont fondus et dont les signes ont disparu. Je vais vous le mentionner pour que vous dévoiliez son obscur et

leviez son secret: l'Imam n'a pas protesté, le jour d'Al-Saqîfa, auprès d'Abu Bakr et de ceux qui l'ont nommé, en s'appuyant sur les textes de la succession et du mandat auxquels vous vous accrochez. Connaissez-vous mieux que lui leur contenu exact? Saluts.
S.

Correspondance 102

11 Rabî' al-thânî 1330

1. **Les difficultés de protester le jour d'Al-Saqîfa.**
2. **Indication des protestations de l'Imam et de ses partisans malgré les difficultés.**

Tous les gens savent que l'Imâm et ses partisans, qu'ils soient de Banî Hashîm ou d'autres, n'ont pas assisté à l'investiture, ils ne sont pas entrés à Al-Saqîfâ ce jour-là, il s'étaient tenus à l'écart, tout occupés à leur malheur accablant d'avoir perdu le messager d'Allah. Ils faisaient leur devoir d'organiser ses funérailles et ne s'occupèrent que de cela. A peine fut-il enterré que les gens présents à Al-Saqîfa avaient achevé leur affaire et conclu la nomination. Ils ont consolidé le traité et se sont mis d'accord pour être fermes envers toute parole ou tout acte pouvant remettre en cause leur décision ou dénigrer leur accord, ou même jeter la confusion et le trouble dans l'esprit de leurs sujets. Où se trouvait l'Imam par rapport à Al-Saqîfa ou par rapport à la nomination d'Al-Siddîq pour qu'il proteste? Il ne put le faire, ni lui ni les autres, après la conclusion de l'accord alors que les responsables avaient décidé la fermeté. Ils avaient déclaré vouloir être sévères envers les opposants. Est-il possible, à l'heure actuelle, de s'opposer au pouvoir en remettant en cause ou en supprimant son Etat? L'aurait-il laissé

faire s'il l'avait voulu? loin de là. Comparez donc le présent au passé, les gens sont les mêmes, même si l'époque change.

En outre, Ali n'a pas voulu protester ce jour-là pour éviter la sédition, il préférait perdre son droit que de l'obtenir dans ces conditions, car il craignait pour l'Islam et l'Unicité, comme nous l'avons démontré plus haut où nous avions dit: Il fut éprouvé comme aucun ne le fut, car il portait sur ses épaules deux affaires accablantes, d'une part, la succession et les textes du serment, qui l'interpellaient et le provoquaient d'une voix qui fend le cœur et d'une plainte qui déchire l'âme, et d'autre part, les séditions ourdies qui le mettaient en garde contre le soulèvement de l'Arabie, la rébellion des Arabes, l'invasion de la terre de l'Islam, la menace des hypocrites de Médine, qui s'adonnent au mensonge, et celle des tribus environnantes, qui sont taxées d'hypocrisie dans le Livre. Elles sont même les plus mécréantes et les plus hypocrites, ne voulant pas admettre les révélations faites au Prophète. Tous ceux-ci se sont vus puissants à la mort du prophète (SAW), les Musulmans devenant dès lors comme un troupeau trempé par les nuits pluvieuses, pris entre les loups agressifs et les bêtes maléfiques, comme Musaylima le menteur, Talayha b. Khouayled l'hypocrite, Sajjaj b. al-Harith la faussaire et leurs amis qui se préparaient à anéantir l'Islam et à liquider les Musulmans. Ils s'activaient alors qu'au même moment, les Romains, les Perses et d'autres pointaient leurs flèches, comme le faisaient d'autres éléments puissants que la rage contre Mohammed, sa famille et ses compagnons étouffait. Ils portaient la haine et la rancune à la parole de l'Islam, ils voulaient détruire sa base, extirper ses racines. Ils furent actifs et rapides, voulant profiter de l'occasion qui s'offrait à eux avec le départ du prophète vers son Grand Ami. Ils ont voulu profiter de l'occasion et de l'anarchie avant que l'Islam ne

reprenne ses forces et sa régularité. Ali se trouva partagé entre ces deux dangers, il était normal qu'il sacrifie son droit pour la vie des Musulmans, mais il voulait cependant conserver son droit à la succession et protester auprès de ceux qui l'en ont écarté, d'une façon qui ne divise pas les Musulmans, pour qu'il n'y ait pas de sédition sur laquelle s'appuieraient les ennemis. Il resta chez lui jusqu'à ce qu'ils le forcent à sortir, sans lutte. S'il avait accouru à eux, il n'aurait pu avancer aucun argument, comme il n'aurait pu manifester aucune preuve. Il a réussi, malgré tout, à protéger à la fois la religion et son droit au califat des Musulmans. Lorsqu'il comprit que la sauvegarde de l'Islam et la riposte contre ses ennemis dépendaient ces jours-là de sa mansuétude et de la paix, il prit la voie de la paix, préférant être en bons termes avec les responsables pour préserver la nation, ayant à cœur le devenir de la communauté et la protection de la religion. Il préféra le futur à l'immédiat, il accomplit son devoir, légalement et rationnellement, en mettant, en cas de conflit, le plus important avant l'important. Les conditions, ce jour-là, ne permettaient ni la lutte par l'épée ni le conflit par l'argumentation.

2. Malgré cela, lui, ses enfants et ses partisans érudits, utilisèrent des moyens emplis de sagesse pour rappeler le testament, pour diffuser les textes manifestes, comme le savent tous ceux qui ont examiné leur vie. Saluts.
SH.

Correspondance 103

12 Rabi' Al-thâni 1330

Qu'en est-il des protestations?

Quand est-ce que l'Imam protesta? Qu'ont fait ses parents et ses partisans? Exposez-nous quelques faits. Saluts.
S.

Correspondance 104

15 Rabî' Al-thânî 1330

1. **Quelques exemples des protestations de l'Imam (a.s.)**
2. **Protestation d'Al Zahrâ' (a.s.)**

1. L'Imam fit de son mieux pour diffuser les textes le concernant, sans pour autant chercher querelle à ses adversaires, pour protéger l'Islam et préserver la force des Musulmans. Il s'est probablement excusé de son silence et du refus de réclamer son droit en cette situation, en disant: "l'individu ne peut être blâmé de retarder son droit, mais il peut l'être pour avoir pris ce qui n'est pas à lui'". Il avait des moyens particuliers pour diffuser les textes le concernant, caractérisés par la sagesse, comme il l'a fait le jour d'Al-Rahba lorsqu'il a rassemblé les gens, au temps de son califat, pour la commémoration du jour d'Al-Ghadîr, il dit: "je demande à tout Musulman ayant entendu le Messager d'Allah (SAW) dire ce qu'il a dit le jour de Ghadîr de se lever. Ne se lève que celui qui l'a entendu". Trente compagnons se levèrent, dont douze Badrites, et témoignèrent. C'est la limite qu'il pouvait atteindre dans les conditions difficiles qui ont suivi le meurtre de Othmân et la sédition d'Al-Basra et de Damas. Par ma vie, je pense que rares étaient ceux qui pouvaient réunir, à cette époque, à la fois la sagesse et l'argumentation. Quelle louable considération que d'avoir voulu réveiller le texte d'Al-Ghadîr de son sommeil! Il lui redonna vie et le mit en évidence, devant tous ceux qui s'étaient rassemblés à Al-Rahba. Cette situation est similaire à celle du prophète le jour de Khom, qui

prit Ali par sa main et annonça devant cent mille personnes ou plus qu'il le faisait dirigeant après lui. C'est pour cela que le texte d'Al-Ghadîr resta une vérité éclatante dans les *Sunans*. Appréciez la sagesse du prophète qui fit l'annonce devant des milliers de témoins, et celle de son légataire le jour d'Al-Rahba qui répéta la même chose. Le vrai fut prouvé avec toute la gravité exigée par la situation, et toute la grandeur que l'Imam préférait. Ce fut sa façon de diffuser le texte qui lui confiait la direction: il voulait attirer l'attention des distraits par des moyens ne nécessitant aucun vacarme et n'incitant pas au refus.

Les auteurs des *Sunans* rapportèrent également le hadith au cours du repas auquel le prophète (SAW) invita son oncle Sheikh Al-Abâteh à La Mecque, le jour où il avertit les proches. Ce hadith assez long est remarquable; les gens ont considéré cet épisode comme un signe de la prophétie et de la véracité de l'Islam, car il inclue le miracle du prophète d'avoir pu offrir à la foule présente le peu de provisions qu'il y avait, et à la fin de ce hadith, il est dit: le prophète (SAW) prit le cou de Ali et dit: *"Celui-ci est mon frère, mon légataire, mon successeur parmi vous, écoutez-le et obéissez-lui"*. Par ailleurs, Ali racontait souvent que le prophète lui a dit: *"Tu es le commandant de tout croyant après moi"*, ainsi que *"Tu es pour moi ce que Haroun fut pour Moussa, sauf qu'il n'y a nul prophète après moi"*. Il raconta des fois et des fois ce que le prophète (SAW) avait dit le jour de Ghadîr Khom: *"Ne suis-je pas plus responsable des croyants qu'ils ne le sont eux-mêmes?"* Ils dirent: Si. Il dit: *"Pour qui je suis le commandant, voici Ali, il est son commandant"*. Il diffusa aux gens de confiance et de bonne foi d'autres hadiths aussi évidents, mais c'est tout ce qu'il put faire en ces temps-là. "**Sagesse consommé! Mais les avertissements ne mettent pas**

à l'abri" (al-Qamar, 5). Le jour de la consultation, il excusa et avertit, ne laissant de côté aucune particularité ou vertu dans son argumentation. Combien de fois n'a-t-il pas argumenté au cours de son califat, abattu, montrant sa souffrance et se plaignant du haut de sa chaire, où il disait: "Par Allah, celui-là l'a revêtu, alors qu'il connaissait que ma place équivaut à celle du pôle des dirigeants, le torrent descend de moi, l'oiseau ne peut s'élever jusqu'à moi, j'ai pourtant abaissé les rideaux et tenu l'affaire au secret, je me suis appliqué à réfléchir, hésitant entre parvenir la main mutilée ou patienter dans une obscurité aveugle, là où le vieux devient plus vieux encore, où le jeune voit blanchir ses cheveux, où le croyant peine jusqu'à sa rencontre avec son Maître, Je vis que la patience est la plus appropriée, je patientais donc, la douleur dans l'œil, l'amertume à la gorge, en regardant mon héritage pillé..." jusqu'à la fin du discours Al-Shaqshaqiah[1]. N'a-t-il pas encore dit: "ô Allah, je te demande secours contre Quraysh et ceux qui les aident[2], ils ont tranché ma parenté, rabaissé mon illustre rang, ils sont unanimes à me disputer une chose qui est mienne, et ils disent: tu as droit de la prendre comme tu as droit de la laisser". Un individu lui dit[3]: Concernant cette affaire, ô Ali b. Abi Taleb, tu es cupide". Il dit: "Vous êtes, par Allah, plus cupide, je réclame mon droit et vous m'empêchez de l'obtenir". Il dit également[4]: "Par Allah, je suis toujours éloigné de mon droit, accaparé par d'autres, depuis que Allah a rappelé Son messager (SAW) jusqu'à l'heure présente".

[1] Discours 3 de *Nahg al-Balâghah*, premier volume.
[2] Discours 167 de *Nahg al-Balâghah* du deuxième volume.
[3] Idem.
[4] Discours 5 du *Nahg al-Balâghah*, premier volume.

Il dit aussi[1]: "Nous avons un droit que nous réclamons même si le voyage est long, sinon nous serons exposés à toutes les privations". Il dit, écrivant à son frère Aqîl[2]: "les Quraysh ont rétribué à ma place les récompenses, ils m'ont séparé des miens, ils m'ont pris le pouvoir de mon frère". Combien de fois n'a-t-il pas dit[3]: "J'ai regardé, je n'ai trouvé de soutien que chez ma famille, je leur ai épargné la mort, j'ai fait abstraction de la douleur, j'ai bu l'amertume et contenu ma colère, plus amère que la coloquinte".

Des amis lui demandaient: comment votre peuple vous a-t-il acculé à cette situation alors que vous y avez droit? Il dit[4]: "ô mes frères de Banî Asad, vous avez déplacé votre inquiétude enfouie, mais je me dois de vous répondre, en gage de notre parenté et du droit du quémandeur. Vous avez demandé, je vous réponds. Sachez que la tyrannie de cette situation nous fut imposée, nous qui avons une origine supérieure, dont les liens avec le messager d'Allah sont les plus fermes. Ce fut une dignité à laquelle d'autres n'ont pu accéder, une générosité que d'autres n'ont pu obtenir. Le Jugement est à Allah Seul, devant Lui nous revenons le Jour dernier. N'écoutez pas les paroles blessantes qui furent lancées". Il (a.s.) dit également[5]: "Où sont-ils ceux qui ont prétendu que leur instruction est plus solide que la nôtre? Ils nous ont menti et nous ont insultés, Allah nous a élevés et les a rabaissés, Il nous a donné et les a privés, Il nous a fait rentrer et les a sortis, par nous la guidance se donne et la cécité disparaît. Les Imâms de

[1] Maxime 21 dans le chapitre "choix de maximes" du *Nahg al-Balâghah*. Commentée par Al-Sayid al-Radî ainsi que par Sheikh Muhammad Abdo.
[2] Lettre 36 parue dans le volume 3 du *Nahg al-Balâghah.*
[3] Discours 25 du premier volume du *Nahg al-Balâghah.*
[4] Maxime 157 dans le deuxième volume *de, Nahg al-Balâghah.*
[5] Maxime 140 dans le deuxième volume *de Nahg al-Balâghah.*

Quraysh sont issus de la souche de Hâshim, l'Imamat ne convient qu'à eux, la direction ne convient pas à d'autres". Ecoutez ses paroles dans d'autres sermons[1]: "A peine le prophète (SAW) est-il mort que certains reviennent sur leurs pas, emportés par les courants; ils ont compté sur la perfidie et la tromperie, ils ont écarté la descendance, abandonné celui auxquels ils devaient s'attacher, ils ont bouleversé la construction de l'édifice, le construisant ailleurs qu'à sa place. Ce fut la source de toutes les fautes, la porte à toutes les adversités, ils se sont agités, embarrassés, ils ont été stupéfaits, tout agonisant, comme le fut la famille de Pharaon; ils se consacrent à la vie en toute confiance et délaissent la religion sans crainte". Il dit dans un autre sermon, après qu'il ait été nommé calife, et c'est là l'un de ses plus fameux sermons[2]: "Personne ne peut être comparé à la famille de Mohammed (SAW), aucune personne, même ayant bénéficié de leur grâce, ne peut leur être équivalente, ils sont le fondement de la religion, les piliers de la certitude; à eux reviennent tous ceux qui s'éloignent, et c'est eux que suivent les suivants; ils ont les attributs du droit au commandement, à eux reviennent l'héritage et la succession; c'est maintenant que revient le droit à leur propriétaire, et qu'il est transmis à ceux qui en ont le droit". Dans un autre sermon, ou il s'étonne de ses opposants, il dit: "Je m'étonne, pourquoi ne m'étonnerai-je pas de l'erreur de ces groupes qui s'égarent dans leur religion, ils refusent de suivre les traces d'un prophète et refusent d'être dirigés par son légataire.."[3] 2. Al-Zahrâ' (a.s.) a également avancé de profonds arguments dans deux sermons réputés, que les Ahlul-Bait obligeaient

---

[1] Discours 146 dans le deuxième volume *de Nahg al-Balâghah.*

[2] Fin du discours 2 du premier volume de *Nahg al-Balâghah.*

[3] Discours 48 du premier volume de *Nahg al-Balâghah.*

leurs enfants à retenir comme ils les obligeaient à retenir le Coran. Elle y parle de ceux qui ont bouleversé les bases de l'édifice, le construisant ailleurs qu'à sa place. Elle dit: "Gare à eux, ils l'ont ébranlé, - le califat - et l'ont éloigné de la source du message, des bases de la prophétie et du dépôt de l'âme loyale, de celui qui est informé des affaires de ce monde et de la religion; Quelle perte redoutable! Pourquoi ont-ils voulu se venger de Abul Hassan (Ali)? Ils se sont vengés, mais par Allah, ils sont ingrats et insolents. Leur violence fut terrible et la chute douloureuse. Ils se révoltent contre Allah. S'ils avaient accepté unanimement de se laisser guider par celui à qui le prophète (SAW) a remis les rênes, il l'aurait montée (la monture) adroitement et l'aurait conduite avec aisance, évitant les égratignures et empêchant les coups; il les aurait abreuvés d'une fontaine abondante dont les rives débordent; il aurait assouvi leur faim et les aurait conseillé en secret ou en plein jour, ne réclamant d'eux que d'abreuver l'assoiffé et de rassasier l'affamé. Les abondances du ciel et de la terre se seraient déversées sur eux. Allah les surprendra par ce qu'ils ont acquis. Ecoutez, tant que vous êtes en vie, le sort vous étonnera et l'événement vous rendra stupéfaits. Vers quel refuge se sont-ils dirigés? A quel lien se sont-ils attachés? La misère du dirigeant et celle des sujets ont succédé à celle des oppresseurs. Ils ont remplacé, par Allah, les têtes par les queues, les puissants par les incapables. Malgré la volonté d'une communauté, ils ont cru bien faire mais ce sont eux les corrupteurs, ils ne savent pas, gare à eux: "**Celui qui guide vers la vérité a-t-il plus droit d'être suivi ou bien celui qui ne se dirige en aucune façon, qu'on ne le dirige? Eh bien, qu'avez-vous? Comment jugez-vous?**" (Younes, 35).

Ce n'est là qu'un aperçu des propos de la descendance purifiée sur ce sujet. Vous pouvez imaginer le reste. Saluts.
SH

Correspondance 105

16 Rabî' AI-Thânî 1330

Nous souhaitons que vous poursuiviez à nous exposer la suite des protestations que les autres ont exprimées. Saluts.

Correspondance 106

18 Rabî' Al-Thânî 1330

1. **Protestations d'Ibn Abbas.**
2. **Protestations d'Al-Hassan et d'AI-Hussein.**
3. **Protestations des compagnons shi'îtes.**
4. **Indications des protestations à partir du le testament.**

1. Je vous renvoie à la discussion, rapportée par Ibn Abbas, qui se déroula entre lui et Omar, où ce dernier dit (dans un hadîth long): "O Ibn Abbas, sais-tu ce qui empêcha votre famille (d'accéder à la succession) après Mohammad (SAW)?" Ibn Abbas dit: Je n'ai pas voulu répondre. Je lui dis: "Si je ne le sais pas, le prince des croyants (Omar) le sait". Omar répondit: ils ont refusé que la prophétie et la succession ne se rassemblent chez vous. Ils ont dépouillé votre famille en se vantant de l'avoir fait. Quraysh a choisi la succession, son choix fut juste et elle a réussi". Je dis: "ô prince des croyants, me permets-tu de parler sans te mettre en colère?" Il dit: Parle. Ibn Abbas dit: "vous dites que Quraysh a choisi la succession et que son choix fut juste et qu'elle a réussi. Si Quraysh avait

choisi pour elle-même ce qu'Allah avait choisi pour elle, elle aurait été dans le vrai d'une façon irréfutable et incontestable. Mais dire: Ils ont refusé que nous ayons la prophétie et la succession, Allah a décrit la haine d'une communauté par ces paroles: "**C'est qu'ils ont de la répulsion, vraiment, pour ce que Dieu a fait descendre. Il rend donc vaines leurs œuvres**" (Mohammed, 9)". Omar dit: "Fais attention, Ibn Abbas, certains de tes propos me furent rapportés, je refuse encore de les reconnaître car je ne pourrai plus avoir la même considération pour toi." Je dis: "Quels sont-ils, ô prince des croyants? S'ils sont justes, vous ne devez pas revoir votre considération pour moi. S'ils sont faux, je fais partie de ceux desquels le faux est écarté". Omar dit: "On m'a rapporté que tu as dit: ils l'ont détournée (la succession) de nous par envie, iniquité et injustice". Ibn Abbas reprend: "Quant à l'injustice, elle est évidente à la fois pour l'ignorant et pour le clément; quant à l'envie, Adam fut envié et nous sommes ses fils convoités". Omar dit: "mais attention, - par Allah,- vos cœurs, vous les Banî Hâshim, sont une Convoitise permanente". Ibn Abbas dit: "Calmez-vous, ô prince des croyants! ne décrivez pas ainsi les cœurs d'une famille desquels Allah a extirpé la souillure et qu'il a rendus purs"[1].

Dans une autre discussion entre les deux, Omar demande: "Comment as-tu laissé ton cousin?" Ibn Abbas rapporte: je croyais qu'il visait Abdallah b. Ja'far. Je dis: "Je l'ai laissé avec ses amis". Il dit: "Je ne parle de celui-ci, mais de votre supérieur". Je répondis: "Je l'ai laissé lisant le Coran". Il dit: "Je te prie de ne pas dissimuler la vérité. A-t-il encore un

---

[1] A partir du *Tarîkh al-Kâmel* d'Ibn Al-Athîr, rapporté à la fin de la biographie de Omar dans les années 33.

quelconque ressentiment au sujet de la succession?" Je dis: oui. Il dit: "prétend-il encore que le prophète l'a nommé?" Ibn Abbas répliqua: "De plus, je demandai à mon père à propos du texte du prophète le nommant successeur, mon père a dit: cela est juste." Omar dit: "Il est vrai qu'il avait un statut élevé chez le prophète, cela est incontestable, mais le prophète a voulu examiner l'opinion de la nation à son propos, il a même voulu, au cours de sa maladie, déclaré son nom, je l'en ai empêché.."[1]

Ils discutèrent une autre fois: "O Ibn Abbas, je pense que votre compagnon a été opprimé". Je répondis: "O prince des croyants, réparez l'injustice". Il retira sa main de la mienne, s'en alla en murmurant; puis il s'arrêta. Je le suivis. Il dit: "ô Ibn Abbas, je pense qu'ils ne l'auraient pas écarté si ce n'est son jeune âge". Je répondis: "ni Allah ni le prophète n'ont pensé qu'il était trop jeune lorsque Allah et Son prophète le jugèrent apte à prendre la direction". Il s'écarta rapidement, je le laissai partir"[2]. Les érudits, les Hashimites, le cousin du prophète Abdallah b. Al Abbas avaient eu la même attitude, et nous avons déjà rapporté dans la correspondance 26 sa réponse au groupe de gens arrogants, concernant les dix mérites de Ali dans un long et vénérable hadîth, où il dit: Le prophète demanda à ses cousins: *"Qui me prête allégeance dans ce monde et dans l'au-delà?"* Ils refusèrent. Ali dit: "Je te prête allégeance dans ce monde et dans l'au-delà". Il dit à Ali: *"Tu es mon ami dans ce monde et dans l'au-delà"*, puis Ibn Abbas poursuit: le prophète se prépara pour la bataille de

[1] Rapporté par l'Imam Abul Fadl Ahmad b. Abi Tâher dans *Târikh Baghdâd*, d'après Ibn Abbas.
[2] Ceci est rapporté par les historiens qui ont écrit sur Omar. Nous l'avons rapporté du commentaire de *Nahg al-Balâghah* par Al-Allâma Al-Mu'tazilah.

Tabouk. Les gens sortirent avec lui. Ali lui demanda: "Je viens avec toi?" Le prophète répondit: Non. Ali pleura. Le prophète (SAW) lui dit: *"Ne souhaites-tu pas avoir pour moi le même statut qu'avait Haroun pour Moussa, mis à part qu'il n'y a nul prophète après moi. Je ne dois pas partir avant de m'assurer que tu me succéderas"*. Le prophète a également dit: *"Pour qui je suis le dirigeant, Ali est son dirigeant."*

2. Les membres de Banî Hâshim ont avancé des quantités d'arguments semblables. Ai-Hassan b. Ali vint un jour trouver Abu Bakr, qui se tenait sur la chaire du prophète (SAW), il lui dit: "Descendez de la chaire de mon père". Ai-Hussein eut la : même attitude envers Omar alors qu'il se tenait également sur cette chaire.

3. Les livres des Imamites rapportent sur ce sujet de nombreuses argumentations, avancées par les Hashimites et leurs partisans, compagnons et Tâbi'în. Vous pouvez vous référer aux sources. Prenez par exemple le livre *Al-Ihtijâj* de l'Imam Al-Tabarsî qui rapporte les propos de Khâled b. Sa'îd b. Al 'As Al-Amawî, Selmân Al-Farisî, Abi Dhirr Al-Ghufârî, 'Ammar b. Yasser, Al-Miqdâd, Burayda Al-Aslamî, Abul Haytham b. Al-Tayhân, Sahl et Othmân b. Hunayf, Khuzayma b. Thâbet, Oubay b. Ka'eb, Abu Ayub Al-Ansârî et d'autres. Qui consulte les histoires des Ahlul-Bait et de leurs partisans sait qu'ils ne laissaient passer aucune occasion sans qu'ils ne protestent, de différentes manières; ils le déclaraient franchement ou l'évoquaient tout simplement, avec vigueur ou souplesse, dans les sermons ou dans les livres, sous forme de poème ou en prose, selon les conditions appropriées.

4. Ils ont fréquemment rappelé le testament et argumenté à son propos, comme le savent les gens attentionnés. Saluts.

SH.

Correspondance 107

19 Rabî' Al-Thânî 1330

Quand est-ce qu'ils ont rappelé le testament?

Quand est-ce qu'ils ont rappelé le testament en faveur de l'Imam? Quand est-ce qu'ils ont argumenté à son propos? Je ne vois pas quand ils l'ont fait, mis à part devant la mère des croyants qui l'a renié, comme nous l'avons dit précédemment. Saluts.
S.

Correspondance 108

22 Rabî' Al-Thânî

L'argumentation à partir du testament.

Le prince des croyants l'a rappelé sur la chaire, et nous avons cité le texte, dans la correspondance 104. Tous ceux qui ont rapporté le hadith d'Al-Dâr le jour de l'avertissement l'ont fait remonter à Ali; nous avons rapporté ce hadith dans la correspondance 20, où on trouve un texte clair annonçant sa légation et sa succession. L'Imam Abu Mohammed Ai-Hassan, le prodigue, le maître des adolescents du Paradis a fait un sermon lorsque le prince des croyants a été tué, il a déclaré dans son célèbre discours[1]: "Je suis le fils du prophète, je suis le fils du légataire". L'Imam Ja'far Al-Sâdeq[2]: "Avant même la révélation du message, Ali voyait, avec le prophète (SAW), la lumière, il entendait la voix". D dit: le prophète (SAW) lui dit: *"Si je n'étais le dernier des prophètes, tu aurais été mon associé dans la prophétie. Si tu ne*

[1] Rapporté par Al-Hâkem dans le volume 3 *d'Al-Mustadrak.*
[2] Dans le volume 3 du commentaire de *Nahg al-Balâghah*

l'es pas, tu es le légataire et le successeur du prophète". Ce sens fut abondamment rapporté par les Imams de la descendance purifiée. Il fait partie des choses fondamentales pour eux et pour leurs partisans, depuis l'époque des compagnons jusqu'à maintenant. Selmân Al-Fârisî dit: J'ai entendu le prophète (SAW) dire: *"Mon légataire, mon dépositaire, le meilleur que je laisse après moi, qui accomplit ma promesse, qui réalise ma religion, c'est Ali h. Abi Tâleb".* Abu Ayub Al-Ansârî entendit le prophète dire à Fatima: "Ne *sais-tu pas que Allah l'Exalté a eu de la compassion pour les gens de la terre. Il choisit tan père et l'envoya en tant que prophète, puis Il compatit une seconde fois, Il choisit ton mari. Il m'a inspiré de te marier à lui et de le prendre pour successeur".* Burayda rapporte: J'ai entendu le prophète (SAW) dire: *"Tout prophète a un légataire et un successeur. Mon légataire et mon successeur est Ali b. Abi Taleb".* Jâber b. Yazîd Al-Ja'fî rapporte les hadiths de l'Imam Al-Bâqer qui dit, - comme cela est rapporté dans la biographie de Jâber dans *Mizân* Al-Dhahabî -: "Le légataire des légataires m'a rapporté.." Umm Al-Khayr b. Al-Huraysh Al-Bâriqiya fit un discours impeccable au cours de la bataille de Siffîn, incitant les habitants d'Al-Kûfa à se battre contre Mu'awiya, elle dit entre autres: "Venez, qu'Allah vous accorde Sa miséricorde, vers l'Imam juste, le légataire fidèle, le grand ami.."[1]

Ce n'est qu'un aperçu de ce que rapportèrent les ancêtres, dans les discours et les hadiths, concernant le testament. Qui consulte l'histoire réalise qu'ils nomment le prince des croyants "légataire" d'une manière toute naturelle; même l'auteur de *Tâj Al-'Arûs* écrit, à la rubrique "Wasî", à la page

[1] Rapporté par l'Imam Abul Fadl Ahmad b. Abi Tâher al-Baghdâdî dans *Balâghâtal-Nisâ'.*

392 du volume 10: Al-Wasî (légataire): surnom de Ali (qu'Allah soit satisfait de lui).

Quant à ce qui est rapporté dans les poèmes, nous ne pouvons pas tout exposer ici, nous ne citerons que ce qui est nécessaire à la discussion.

Abdallah b. Al-Abbas b. Abdel Muttaleb dit: Si l'on demande à
propos de son statut, d'entre toute sa famille, il est le
légataire du prophète d'Allah
et son cavalier.

Al-Mughîra b. Al-Hâreth b. Abdel Muttaleb incite, dans des vers, les gens de l'Iraq à combattre Mu'awiya à Siffîn:
C'est le légataire du messager d'Allah, il est votre dirigeant
et son beau-fils. Le Livre d'Allah en a parlé.

Abdallah b. Abi Sufiyan b. Al-Harth b. Abdel Muttaleb a dit:
Ali, qui est de nous, est le compagnon de Khaybar, le
compagnon de Badr le jour de la victoire, le légataire du
prophète élu, son cousin, Celui qui s'est soumis à lui et qui
s'en est rapproché.

Abul Haytham b. Al-Tayhân, qui fit la bataille de Badr, dit, dans des vers composés le jour d'Al-Jamal:
Le légataire est devant nous, il est notre dirigeant L'affaire
paraît au grand jour et les secrets sont dévoilés.

Khudhayma b. Thâbet thul shahadatayn qui fit la bataille de Badr, composa également des vers le jour d'Al-Jamal:
O légataire du prophète, la guerre a refoulé
les ennemis et les chameaux s'en sont allés.

Il dit également:
Légataire du messager d'Allah, d'entre sa famille,
Et tu en es le témoin.

Abdallah b. Badîl b. Warqâ' Al-Khuzâ'î, compagnon qui trouva le martyr avec son frère Abdel Rahmân, le jour de Siffîn, dit, le jour d'Al-Jamal:
O peuple, la grande faute qui a eu lieu
c'est de combattre le légataire, et personne ne peut se
consoler d'une guerre.

Le prince des croyants a également composé ces vers;
Ahmad n'aurait pas approuvé s'il avait appris que son
légataire fut comparé au méprisable

Le compagnon Jarîr b: Abdallah Al-Bajlî a composé des vers qu'il envoya à Shirhabîl b. Al-Samat, où il cite Ali:
Le légataire du messager d'Allah, choisi d'entre sa famille
son cavalier protecteur et exemplaire.

Abdel Rahmân b. Ja'îl dit, en nommant Ali après Othmân: Par
ma vie, vous avez investi un homme qui protège la
religion
et connu pour sa chasteté C'est Ali, le légataire et le cousin
de l'élu le premier à avoir prié, le frère de la religion et de la
piété.

Un homme d'Azd a dit le jour d'Al-Jamal: C'est Ali,
il est le légataire le prophète a fraternisé avec lui
Il a dit: c'est le dirigeant après moi Se rappelle le
consciencieux et l'oublie l'égaré.

Le jour d'Al-Jamal, un homme de Banî Dobba sortit des rangs de l'armée de Aïsha, disant:

Nous sommes les Banû Dobba, les ennemis de Ali
Celui qui était connu auparavant par le légataire
Cavalier du temps du prophète
Je ne suis pas aveugle sur les vertus de Ali
Mais je me lamente sur la mort d'Ibn Affân le pieux.

Sa'ïd b. Qays Al-Hamadânî a dit le jour d'Al-Jamal, alors qu'il se trouvait avec Ali:

Quelle est cette guerre dont les feux furent allumés
et qui, le jour du combat, s'est arrêtée
Dis au légataire, ses Qahtân sont arrivés
Ils écarteront ses Hamadân.
Ils sont ses familiers, ses fils et ses frères.

Zayd b. Labîd Al-Ansârî, compagnon de Ali, a dit le jour d'Al-Jamal:

Nous les Ançars, le jour de la guerre,
ne craignons pas les dégâts
Nous ne craignons pas la colère du légataire,
Les Ançars sont sérieux, ils ne se divertissent pas.
Voici Ali, le fils d'Abdel Muttaleb
Nous le soutenons aujourd'hui contre ceux qui ont menti.
Qui récolte l'injustice, quelle malheur pour lui!

Hagar b. 'Uday Al-Kindî a dit, le même jour: O
notre Maître, préserve-nous Ali Préserve-nous
le béni et le lumineux le croyant en l'unicité,
le pieux, qui n'est ni stupide ni égaré Mais un
guide fortuné et guidé

Préserve-le mon Maître, préserve le prophète
à travers lui. Il était son ami
puis il a voulu qu'il soit son légataire.

Omar b. Ahjia a dit, le jour d'Al-Jamal, à propos du discours qu'Al-Hassan (a.s.) prononça suite à celui d'Ibn Al-Zubayr: Hassan le bien, comparable à son père Tu nous fis un discours, le meilleur des discours Par ce discours, Allah, pour soutenir ton père,

écrasa les vicieux,
Tu n'as pas, comme Ibn Al-Zubayr, la parole bredouillante
Allah lui refusa de faire comme le fils du légataire et du noble
Une personne entourée par le prophète
Le légataire a le mérite de ne pas être entaché.

Zajar b. Qays Al-Ja'fî a également dit le jour d'Al-Jamal:

Je vous frapperai jusqu'à ce que vous admettiez Ali
Le meilleur de tout Quraysh, après le prophète Il fut
décoré par Allah Qui l'a nommé légataire.

Zajar b. Qays dit le jour de Siffîn: Prières d'Allah sur Ahmad
le prophète du royaume à la grâce accomplie Le prophète
du royaume et après lui, notre calife qui nous montre la
voie et qui est soutenu Ali, nommé légataire du prophète
qui est combattu par les injustes de la terre.

Al-Ash'ath b. Qays Al-Kindî dit:

Le messager est venu, le messager de l'Imam
soyez heureux par son arrivée, ô Musulmans,

le messager du légataire, le légataire du prophète
qui a la prééminence et le mérite sur les croyants.

Il dit également:
Le messager, le messager du légataire est
venu sur un cheval rapide de Hâshim le
ministre du prophète et son beau-fils le
meilleur des gens et du monde.

Al-Nu'mân b. 'Ajlân Al-Zarqî Al-Ansârî a dit, à Siffîn:
Comment vous diviser alors que le légataire est devant nous
Si ce n'est par hésitation et faiblesse
Laissez Mu'âwiya l'injuste et suivez
la religion du légataire pour Le louer plus tard.

Abdel Rahmân b. Dhou'ayb Al-Aslamî a, dans ses vers, menacé Mu'awiyâ par les soldats de l'Iraq:
Le légataire les dirige vers toi
pour qu'il t'éloigne de l'égarement et du doute.

Abdallah b. Abi Sufyân Al-Hâreth b. Abdel Muttaleb a dit: Le successeur après Mohammad C'est Ali, qui fut son compagnon à toutes les occasions. Le vrai légataire du messager d'Allah, son frère Le premier à prier et à se courber à ses côtés.

Khuzaym b. Thâbet thul shahadatayn:
Le légataire du messager d'Allah d'entre sa famille
Son cavalier depuis les temps anciens;
le premier, parmi tous les gens, à avoir prié
mise à part la meilleure des femmes, Allah a plein de faveurs.

Zafar b. Hudhayfa Al-Asadî a dit: Entourez et soutenez Ali car il est le légataire et le premier des premiers en Islam.

Abul Aswad Al-Du'alî a dit:
J'aime Mohammad d'un amour fort
J'aime Abbas, Hamza et le légataire

Al-Nu'mân b. Al-'Ajalân, le poète des Ançars et l'un de leurs chefs, a dit dans un poème s'adressant à Ibn Al'âs:
Il fut méprisant envers Ali alors qu'elle (la succession)
lui était réservée, que tu le saches ou non.
Par l'aide d'Allah, il invitait à la guidance
interdisait le mal, l'injustice et le déni.
Le légataire du prophète élu et son cousin,
Il combattit les chevaliers de la perdition et de la mécréance.

Al-Fadl b. Al-Abbas dit dans ces vers: Le meilleur des gens après le prophète n'est-il pas le légataire du prophète, pour ceux qui s'en rappellent.
Le premier à avoir prié et à être le soutien de son prophète,
le premier à avoir combattu les injustes à Badr.

Hassan b. Thâbet dit dans des vers élogieux pour Ali, au nom de tous les Ançars:
Tu as conservé en nous la parole du prophète
qui donc est prééminent sur toi concernant la promesse?
N'es-tu pas son frère dans la guidance et son légataire?
Et plus savant qu'eux dans le Livre et la Sunna?

Des poètes ont dit à Ai-Hassan b. Ali (a.s.): O créature glorieuse, fils du légataire

tu es le petit-fils du prophète et le fils de Ali.

Umm Sanân b. Khudhayma b. Karsha Al-Madhhajiya a dit, dans des vers adressés à Ali et où elle le louait:
Tu fus, après Mohammad, un successeur sur nous
Il nous a confiés à toi, et tu fus fidèle.

Ceci n'est qu'un bref aperçu de passages de poèmes écrits du temps du prince des croyants. Si nous prenons en compte ce qui fut écrit plus tard, notre ouvrage sera encore plus volumineux, et nous nous sentirions obligés d'avouer notre incapacité à tout inventorier. Et par ailleurs, nous pensons que la reproduction de la totalité risque d'entraîner l'ennui et de nous éloigner de notre sujet. Contentons-nous donc de la parole des plus réputés, en la considérant comme un exemple de ce qui fut dit dans ce sens.

Al-Kumayt b. Zayd dit dans son poème Al-Maymiya Al-Hâshimiya:
Il était pur, glorieux, il était le bien
Il interdisait et concluait.
Le légataire, le dirigeant, le premier cavalier,
en pleine fougue et non décrépit.
Le légataire du légataire, dont les décisions sont tranchantes
et qui abat l'ennemi au combat.

Kathîr b. Abdel Rahmân b. Al-Aswad b. 'Amer Al-Khuzâ'î, connu par Kathîr 'Azat, dit:
Le légataire du prophète élu, son cousin,
Il l'emporte au combat et anéantit les abus.

Abu Tamâm Al-Tâ'î dit dans son poème, Al-Râ'iya:
Avant lui, vous avez juré à son légataire

de lui réserver un grand malheur accablant.
Vous avez mené la guerre contre lui,
une guerre que personne n'avait mené auparavant.
Il est son frère, son beau-fils, comme il n'y en a jamais eu.
Le prophète Mohammad s'est appuyé sur lui
comme Moussa s'appuya sur Haroun.

Da'bal b. Ali Al-Khouzâ'î dit dans l'élégie du maître des martyrs:
Le fils de la fille de Mohammad et de son légataire,
Il était ferme et robuste.

Abul Tayyeb al-Mutanabbî, à qui fut reproché d'avoir cessé de faire l'éloge des Ahlul-Bait, répond:
J'ai volontairement cessé de faire l'éloge du légataire
Il fut une lumière rayonnante globale.
Si la chose s'éternise, elle se montre elle-même,
La description du rayon du soleil devient caduque.

En faisant l'éloge d'Abul Qâsem Taher b. Ai-Hussein b. Taher Al-Alawî, il dit:
Il est le fils du prophète, le fils de son légataire,
leur ressemblance s'affirma avec l'expérience.

Correspondance 109

23 Rabî' Al-Thânî 1330

Nous vous avions dit, dans la correspondance 19, que certains de vos adversaires sectaires contestent que vous vous appuyez, dans les principes et les dérivations, sur les Imams des Ahlul-Bait. Nous nous étions promis de vous questionner

à ce propos. Le moment est venu. Pouvez-vous repousser leur contestation? Saluts.

Correspondance 110

29 Rabî' Al-Thânî 1330

1. Fréquence de la doctrine des Shi'îtes à partir des Imams des Ahlul-Bait.
2. Les Shi'îtes furent les premiers compagnons à écrire les sciences.
3. Les érudits, les descendants des Tâbi'în et les suivants.

1. Les gens censés savent parfaitement que les Shi'îtes Imamites se réfèrent; depuis des générations, dans les principes et les dérivations, à la descendance purifiée. Leurs opinions sont celles des Imams de la descendance, que ce soit dans les principes, dans ce qui est pris du Livre et de la Sunna ou même dans tout ce qui se rattache aux diverses sciences. Ils ne se réfèrent, pour ces questions, à personne d'autre, ils n'ont jamais puisé qu'à cette source. Ils adorent Allah l'Exalté, ils se rapprochent de Lui à travers la doctrine des Imams des Ahlul-Bait. Ils ne trouvent d'autre issue et ne peuvent accepter une autre voie. C'est ainsi qu'ont fait leurs justes ancêtres, depuis l'époque du prince des croyants, d'Al-Hassan, d'Al-Hussein et des neuf Imams de la descendance d'Al-Hussein (a.s.) jusqu'à présent. Un grand nombre, de Shi'îtes de confiance et de rapporteurs ont pris d'eux les principes et les dérivations. C'étaient des gens pieux et réputés pour leur exactitude et leur application, ce qui explique que la référence soit fréquente. Ils ont transmis tout leur savoir à ceux qui leur ont succédé en tant que preuves formelles, et ces derniers l'ont également transmis de cette manière. Ce fut ainsi que cela s'est

déroulé au cours de toutes les générations jusqu'à ce que ces preuves nous arrivent, aussi éclatantes que le soleil, sans aucune ombre pour les voiler. Nous sommes à présent, en ce qui concerne les principes et les dérivations, comme furent les Imams de la famille du prophète, nous avons tous appris leur doctrine à partir de nos pères qui les ont appris à partir de leurs pères, et c'est ainsi que cela se passa, pour toutes les générations, jusqu'à remonter à celle des Imams, les Naqî, les 'Askarî, les Rida, les Jawâd, les Kadhem, les Sâdeq, les 'Abidîn, les Bâqer, les martyrs prodigues et le prince des croyants (a.s.). Nous ne pouvons, dans cette correspondance, dénombrer les ancêtres Shi'îtes, qui furent les compagnons des Imams des Ahlul-Bait, qui les ont entendus discuter des règlements de la religion, qui ont rapporté les sciences à partir d'eux, car la place nous manque pour les recenser dans leur totalité. Il faudrait également parler des œuvres admirables que leurs érudits ont laissés, que nous ne pouvons pas non plus énumérer. Ces œuvres furent empreintes de la lumière des Imams de la guidance, membres de la famille de Mohammad (SAW); ces érudits les ont puisées dans ses mers, ils les ont écoutées de leurs propres bouches et les ont absorbées de leurs lèvres. Il s'agit de la somme de leurs sciences et du témoignage de leur sagesse. Ces œuvres furent écrites à leur époque, elles furent la référence des Shi'îtes après eux. C'est par elles que la doctrine shi'îte s'est distinguée des autres doctrines. Par contre, je ne connais aucun investi (muqalled) des quatre Imams qui ait écrit, à leur époque, des ouvrages sur leur doctrine. Les gens ont, par contre, écrit à partir de leur doctrine, et ils l'ont abondamment fait après leur départ, lorsque fut décidé de limiter *Al-Taqlîd* à leurs doctrines, et de confiner l'Imamat dans les principes qu'ils avaient adoptés. Au cours de leur vie, pourtant, ils étaient semblables à leurs contemporains, juristes ou traditionnistes, ils ne se

distinguaient en rien au sein de leur génération. Personne, au cours de leur époque, ne se souciait de rapporter leurs paroles, comme les Shi'îtes se sont occupés de rapporter par écrit les paroles de leurs Imams infaillibles. Car, dès le début de la formation de la doctrine, les Shi'îtes ont refusé de se référer à d'autres qu'à leurs Imams, et c'est la raison pour laquelle ils se sont adonnés à eux de cette manière, qu'ils y ont limité la source de leurs sciences religieuses. Ils ont fait de leur mieux pour écrire tout ce qui a été exprimé sur le sujet, ils ont concentré leurs efforts et leurs volontés à cette tâche, pour sauvegarder la seule science jugée, selon eux, valable par Allah. Prenez par exemple ce qui fut écrit au temps d'Al-Sâdeq, les *'Usûl al-Arba'mi'at* (les 400 principes), qui sont un recueil de 400 volumes recueillis à partir de 400 autres volumes, des livres de jugements (fatwas) d'Al-Sâdeq. Les compagnons d'Al-Sâdeq en ont écrit des multiples, comme je vous le détaillerai plus loin.

Les quatre Imams n'ont pas, pour les gens, le même statut qu'ont les Imams des Ahlul-Bait pour leurs partisans. De même, ils n'eurent pas, au cours de leur vie, le même statut qu'ils eurent après leur mort, comme l'avoue Ibn Khaldun Al-Maghribî dans le chapitre consacré à la jurisprudence dans sa célèbre *Muqaddima.* Plusieurs autres l'ont également reconnu. Cependant, nous ne mettons pas en doute que leurs doctrines soient celles de leurs successeurs, qui ont agi à partir d'elles, tout au long des générations, car ceux qui les ont suivis connaissent mieux leurs doctrines, comme les Shi'îtes connaissent mieux la doctrine de leurs Imams, à partir de laquelle ils adorent Allah en agissant selon ses exigences et sans laquelle ils ne peuvent espérer le rapprochement avec Allah l'Exalté.

2. Les chercheurs savent naturellement l'antériorité des Shi'îtes à écrire les sciences. Personne n'a pris en charge cette tâche, au début de l'Islam, à l'exception de Ali et des érudits parmi ses partisans. Cela s'explique probablement par les divergences des compagnons à propos de la libéralisation ou l'interdiction de l'écriture des sciences. Elle fut refusée, comme le rappelle Al-'Askalânî dans l'introduction de *Fath Al-Bârî,* par Omar et d'autres, qui craignaient que ces écrits ne se mêlent au Livre, tandis que Ali et Ai-Hassan après lui, ainsi que d'autres compagnons, l'avaient libéralisée. Cette situation demeura ainsi jusqu'au deuxième siècle, à la fin de la période de la génération ultérieure (Tâbi'în), où l'écriture fut libéralisée. Et c'est à ce moment-là que Ibn Jarîh composa, à la Mecque, son livre *Al-Athâr* d'après Mujtahid et 'Atâ'. Selon Al-Ghazâlî, il s'agirait du premier ouvrage dans l'Islam, mais en vérité, ce fut le premier livre écrit par un Musulman non-Shi'îte. Ensuite, ce fut le livre de Mu'tamar b. Râshed Al-San'ânî au Yémen, puis *Mawti'* Mâlek. D'après l'introduction *d'Al-Fath Al-Bârî,* Al-Rabî' b. Subayh fut le premier à compiler, et cela à la fin de l'époque des Tâbi'în. Donc, l'unanimité admet qu'ils n'ont pas écrit d'ouvrages au cours de la première époque de l'Islam.

Quant à Ali et ses partisans, ils se sont attelés à la tâche dès la première époque, et le premier livre qu'ils transcrivirent fut le Livre d'Allah l'Exalté. Après qu'il ait fini de préparer les funérailles du prophète, Ali (a.s.) s'engagea de ne s'habiller que pour la prière, et de se consacrer entièrement au rassemblement du Coran. Il le rassembla, l'ordonna d'après sa révélation, il indiqua son général et son particulier, son absolu et ses restrictions, ses propos précis et ses comparaisons, ses particules et ses formes grammaticales; il montra les actes qui y sont permis ou ceux qui sont licites, les lois promulguées et

les manières de se comporter. Il souligna les raisons de la révélation des versets manifestes, il clarifia ce qui pouvait être difficile à comprendre pour certains. Ibn Sirîn[1] disait: "Si j'avais pu atteindre ce livre, j'y aurai trouvé la science". Plusieurs compagnons sachant lire s'occupèrent de rassembler le Coran, mais ils ne purent le faire dans l'ordre de sa révélation et ils furent incapables de mettre les indications que nous avons citées. Ce que Ali (a.s.) réalisa fut proche du commentaire. Après avoir terminé cette tâche, il écrivit à la souveraine des dames un livre connu parmi ses fils purifiés sous le nom de *Moshaf Fatima,* qui comprend des proverbes et des maximes, des conseils et des paraboles, des récits et autres faits, pour la consoler de la perte de son père, le maître des prophètes (SAW). Il écrivit ensuite un livre sur la vengeance par le sang, qu'il nomma *Sahîfa.* Ibn Sa'ed le mentionne dans *Al-Jâme',* à partir du prince des croyants. Al-Bukhârî et Muslim mentionnent également ce livre à plusieurs passages de leurs *Sahîhs.* Voici ce qu'ils rapportent à partir des propos d'Al-A'mash, qui le tient d'Ibrâhîm Al-Tîmi, d'après son père, il dit: Ali (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: nous n'avons pas d'autre livre à lire, excepté le Livre d'Allah, que cette *Sahîfa.* Il dit: il la sortit et on y voyait des signes qui ressemblaient aux dents de chameaux". Il dit: on y lisait: "Médine est sacrée entre 'Ir et Thor, qui y commet un crime ou accueille un criminel sera maudit par Allah, les anges et tous les gens". Ce hadith est textuellement rapporté par Al-Bukhârî dans le chapitre consacré au péché désavoué par les alliés dans "Al-Fara'id", à la quatrième partie de son *Sahîh.* Il se trouve également dans le chapitre consacré aux mérites de Médine dans le livre Al Hajj dans la première partie de *Sahîh* Muslim. L'Imam Ahmad b. Hanbal a mentionné à plusieurs reprises

[1] D'après Ibn Hagar dans *Al-Sawa 'eq.*

cette *Sahîfa.* Il rapporte le hadith de Ali à la page 100 du premier volume de son *Musnad* d'après Târeq b. Shihâb disant: J'ai aperçu Ali (qu'Allah soit satisfait de lui) disant sur la chaire: "Par Allah, nous n'avons pas de livre à lire, excepté le Coran, que cette *Sahîfa",* elle était accrochée à son épée, "je l'ai prise du messager d'Allah (SAW).."

Dans le récit d'Al-Saffâr qui rapporte les propos de Abdel Malek, il dit: Abu Ja'far demanda qu'on lui amène le livre de Ali, Ja'far le lui apporta, courbé en deux. Il y lisait: "Les femmes n'héritent pas de l'homme.." Abu Ja'far dit: Ceci est, par Allah, l'écriture de Ali et cela fut dicté par le messager d'Allah (SAW). Un groupe de partisans du prince des croyants suivirent son exemple et se mirent à écrire au cours de son règne, nous citons parmi eux: Salmân Al-Fârisî et Abu Dhirr Al-Ghofârî comme le rapporte Ibn Shahr Ashoub, qui dit: Le premier à avoir écrit dans l'Islam fut Ali b. Abi Taleb, puis Salmân Al-Fârisî et Abu Dhirr."

Nous citons également **Abu Râfe',** le serviteur du messager d'Allah (SAW) et le trésorier du prince des croyants (a.s.). Il fut l'un de ses amis les plus proches. Il écrivit à propos des *Sunans,* des jugements et des questions, à partir des hadiths recueillis de Ali. Il était grandement vénéré par nos ancêtres qui ont rapporté et transmis ses écrits de différentes façons.

Ali b. Abî Râfe', il est né à l'époque du prophète qui le nomma Ali, comme cela est rapporté dans *Al-Isâba.* Il a écrit en jurisprudence selon la doctrine des Ahlul-Bait. Ce livre fut hautement apprécié et glorifié par les ancêtres qui s'y reféraient. Musâ b. Abdallah b. Ai-Hassan a dit: Un homme demanda à propos des salutations dans la prière, mon père lui

répondit: Amenez-moi le livre d'Ibn Abi Râfe'. Il le sortit et nous le dicta.

L'auteur de *Rawdât Al-Jannât* affirme qu'il s'agit du premier livre juridique écrit conformément à la doctrine shi'îte. Mais il s'était trompé, qu'Allah lui accorde Sa miséricorde.

'Ubaydallah b. Abi Râfe', écrivain et ami de Ali. Il entendit le prophète (SAW) et rapporta ses paroles, dont sa parole à Ja'far: *"tu me ressembles par le caractère"*. Cela est rapporté par plusieurs dont Ahmad b. Hanbal dans son *Musnad;* il est également cité par Ibn Hagar dans la première partie de *Isabât,* sous le titre 'Ubaydallah b. Aslam, car son père Abu Râfe' se nommait Aslam. 'Ubaydallah écrivit un livre (Les compagnons qui participèrent à Siffîn avec Ali). Ibn Hagar rapporte fréquemment des propos de son livre dans *Isabât.*

Rabî'a b. Samî', qui a écrit un livre *Zakât al-Ni'am* (purifier par les bienfaits) à partir des hadiths de Ali qui rapporte les propos du prophète (SAW).

Abdallah b. Al-Horr Al-Fârisî, qui a écrit un recueil de hadiths de Ali rapportés d'après le prophète (SAW).

Al-Asbagh b. Nabâta, compagnon du prince des croyants. Il le suivait entièrement. Il transmit son serment à Al-Ashtar et son testament à son fils Mohammad, rapportés par nos ancêtres dans des chaînes vérifiées.

Salîm b. Qays Al-Hilâlî, compagnon de Ali. Il rapporta les hadiths de Ali et de Salmân Al-Fârisî. Il écrivit un livre sur l'Imamat que mentionne l'Imam Mohammad b. Ibrâhîm Al-Nu'mânî dans *Al-Ghayba,* disant: "Tous les érudits shi'îtes

s'accordent à considérer le livre de Salîm b. Qays Al-Hilâlî comme un livre de principes, que rapportent les érudits et les savants des Ahlul-Bait. C'est un livre de principes auquel se réfèrent les Shi'îtes et sur lequel ils s'appuient". Nos compagnons se sont attelés à la tâche d'inventorier ceux qui, faisant partie de cette génération d'ancêtres, ont écrit. Leurs index biographiques peuvent être consultés pour de plus amples informations.

3. Quant aux auteurs faisant partie de la deuxième génération, celle des Tâbi'în, notre correspondance risque de manquer de place pour les citer. Pour les connaître avec minutie et connaître leurs œuvres et leurs supports avec précision, il faut se référer aux index et biographies établis par nos savants.

Au cours de cette période, la lumière des Ahlul-Bait a brillé avec éclat alors qu'elle était auparavant dissimulée par les nuages ombrageux des tyrans, car une douce lueur dans la calamité permit de démasquer les ennemis de la famille de Mohammad (SAW). Ils perdirent leur statut auprès des gens doués d'intelligence. Cette calamité a attiré l'attention des gens perspicaces sur les malheurs survenus aux Ahlul-Bait, depuis la disparition du Prophète (SAW). Les gens, alarmés par les adversités criantes, ont recherché les bases et furent incités à en découvrir les causes. Ils élucidèrent les racines et les graines. C'est ainsi que les Musulmans qui avaient une grandeur d'âme se sont mis à protéger le statut des Ahlul-Bait et à les soutenir, car la nature humaine est naturellement disposée à secourir les opprimés et s'écarte de l'iniquité. Après cette calamité, les Musulmans entamèrent une nouvelle phase. Ils accoururent faire allégeance à l'Imam Ali b. Al-Hussein Zein Al-'Abidîn. Ils le suivirent à propos des principes et des dérivations de la religion, ainsi qu'à propos de

toutes les connaissances pouvant être tirées du Livre et de la Sunna. Ensuite, ils se réfugièrent auprès de son fils, l'Imam Abi Ja'far Al-Bâqer (a.s.). Les compagnons de ces deux Imams, les deux dévôts et les deux pourfendeurs, étaient nombreux, ils se comptaient par milliers. Seuls les noms et les biographies de ceux qui abordèrent les sciences sont connus, ils sont environ 4000 héros. Ils laissèrent environ dix mille écrits ou même plus, que les générations ultérieures prirent soin de transmettre. Ces savants et héros eurent la bonne fortune de servir les deux Imams, ainsi que leurs fils, l'Imam Al-Sâdeq. Certains d'entre eux eurent le privilège d'atteindre le sommet de la gloire aussi bien par leur savoir que par leurs actes.

Parmi eux, nous nommons Abu Sa'ïd Abân b. Taghleb b. Ribâh Al-Jarîrî, juriste et maître, traditionniste, exégète et philologue réputé. Il fut l'un des plus sûrs. Il rencontra les trois Imams et rapporta d'eux de nombreuses sciences ainsi que de nombreux hadiths. Il rapporta d'Al-Sâdeq seul 30.000 hadiths, ainsi que le dit Al-Mirza Mohammad dans la biographie d'Abân connue sous le titre *Muntaha Al-Maqâl,* d'après Abân b. Othmân qui rapporte les propos d'Al-Sâdeq (a.s.). Il était estimé par les Imams qui le considéraient comme le meilleur. Al-Bâqer (a.s.) lui dit, alors qu'ils se trouvaient ensemble à Médine: "Assis-toi dans la mosquée et éduque les gens; il me plaît qu'on voit, parmi mes partisans (Shi'a) des gens comme toi". Al-Sâdeq (a.s.) lui dit un jour: "Discute avec les gens de Médine. Il me plaît que des partisans comme toi rapportent mes hadiths". S'il entrait à Médine, les gens se rassemblaient autour de lui, la chaire du prophète (SAW) lui était réservée. Al-Sâdeq (a.s.) dit à Salim b. Abi Haba: "Va voir Abân b. Taghleb. Il entendit de moi de nombreux hadiths, tu pourras les rapporter comme étant directement de moi". Il

(a.s.) dit à Abâb b. Othmân: "Abân b. Taghleb a rapporté trente milles hadiths de moi. Rapporte-les comme étant de moi". Quand Abân pénétrait chez Al-Sâdeq, ce dernier le saluait et l'embrassait, il lui commandait un coussin pour s'y appuyer et se mettait à ses côtés. Lorsque sa mort lui fut annoncée, Al-Sâdeq dit: "Grande est ma douleur avec la mort d'Abân". Il est mort en 141. Abân rapporte des récits d'après Anas b. Mâlek et Al-A'mash, Mohammad b. Al-Munkader, Samak b. Harb, Ibrâhîm Al-Nakh'î, Fudayl b. 'Umru et Al-Hakam. Muslim et les quatre auteurs de *Sunan-s* rapportent ses hadiths, comme nous l'avons indiqué dans la correspondance 16. Si Al-Bukhârî ne le fait pas, cela ne lui cause aucun tort. Il est comparable en cela aux Imams des Ahlul-Bait, Al-Sâdeq, Al-Kadhem, Al-Rida, Al-Jawâd Al-Taqî, Ai-Hassan Al-'Askarî Al-Zaqî, dont les propos ne furent pas non plus rapportés. Al-Bukhârî n'a même pas rapporté les propos du plus grand des prodigues, du maître des adolescents du Paradis. Mais il rapporta par contre les'propos de Marwân b. Al-Hakam, de 'Umrân b. Hattân, de 'Akrama Al-Barbarî et d'autres du même niveau. Nous sommes à Allah et à Lui nous revenons.

Abân a laissé des œuvres remarquables, dont le livre *Tafsîr gharâ'ib al-Qur'ân* (Commentaire de l'inouï dans le Coran) où il abonda en exemples de poèmes des Arabes relatifs au Livre Saint. Ensuite, Abdel Rahmân b. Mohammad Al-Azdî de Kufa rassembla des écrits d'Abân avec ceux de Mohammed Al-Sâ'ib Al-Ka'bî et Ibn Rawâq 'Atiya b. Al-Hâreth, pour en faire un seul ouvrage où il compare leurs opinions. On trouve parfois le livre d'Abân à part et parfois compilé avec les autres, tel que le présente Abdel Rahmân. Nos maîtres ont cité les deux livres en s'appuyant sur des chaînes différentes, mais confirmées. Abân a également écrit *Kitâb al-Fadâ'il* (le livre

des mérites), *Kitâb Siffîn,* il a laissé un ouvrage sur les principes sur lequel s'appuie l'école Imamite pour ses jugements légaux. Ses livres sont ainsi rapportés en remontant jusqu'à lui. Vous pouvez consulter les détails dans les biographies.

Vous avez également Abu Hamza Al-Thamâlî Thâbet b. Dinar. Il fut l'un de nos savants les plus sûrs. Il acquit son savoir en écoutant les trois Imams, Al-Sadeq, Al-Bâqer et Zein Al-'Abidîn (a. s) desquels il était proche et auxquels il s'était soumis. Al-Sâdeq le loua disant: "Abu Hamza fut, de son temps, ce que fut Salmân Al-Farisî de son temps". Al-Ridâ (a.s.) dit: "Abu Hamza fut de son temps ce que fut Luqmân de son temps". Il a écrit une exégèse du Coran que l'Imam Al-Tabarsî utilise dans son exégèse *Majma' al-Bayân.* Il a également écrit *Kitâb al-Nawâder, Kitâb al-Zuhd, Risâlat al-Huqûq* qui inclut les hadiths rapportés de l'Imam Zein Al-'Abidîn Ali b. Ai-Hussein (a.s.). Il rapporta de lui également son invocation de l'aube, plus lumineuse que le soleil et la lune réunis. Il rapporta également de Anas et d'Al-Sha'bî. Ses propos sont rapportés par Waki', Abi Na'îm et d'autres personnalités de cette génération, comme nous l'avons montré dans la correspondance 16.

D'autres hommes remarquables ne connurent pas l'Imam Zein Al-'Abidîn, mais il furent contemporains des deux Imams (les deux pourfendeurs et les deux véridiques). Parmi eux, nous avons Abul Qâsem Burayd b. Mu'awiya Al-'Ajalî, Abu Busayr Layth b. Murâd Al-Bukhturî Al-Murâdi, Abul Hassan Zarâra b. A'yun, Abu Ja'far Mohammad b. Muslim b. Rabâh Al-Kufî Al-Ta'ifî Al-Thaqfî et d'autres figures illuminées réputées pour leur probité et qu'il serait difficile de citer ici.

Ces quatre personnes citées ont accédé au rang de la dignité, ils en ont atteint le sommet, le statut le plus noble, au point qu'Al-Sâdeq (a.s.) ait dit, les citant: "personne d'autre que Zarâra, Abu Busayr Layth, Mohammed b. Muslim ni Burayd n'ont ravivé autant notre souvenir. Sans eux, personne n'aurait pu mettre en lumière tout cela". Puis il ajouta: "Ils ont retenu la religion, ils furent les dépositaires de mon père, ils ont obéi aux injonctions divines, ils sont prééminents dans ce monde et dans l'au-delà". Il dit également: "Annonce le Paradis à ceux qui se sont humiliés devant Allah" et il cita les quatre. Il dit, dans un long discours où il les nomme: "Mon père leur a fait confiance pour ce qui est de leur obéissance aux injonctions divines. Ils furent les dépositaires de son savoir. Ils sont aujourd'hui les dépôts de mes secrets. Ils furent vraiment les compagnons de mon père comme ils sont aujourd'hui, morts ou vivants, les phares de mes partisans. A travers eux, Allah fait découvrir toute innovation, ils écartent de la religion l'usurpation des faussaires et l'interprétation des abusifs". Il fit leur éloge à plusieurs reprises et en maintes occasions, confirmant leur mérite, leur honneur, leur générosité et leur fidélité. Nous ne pouvons tout rapporter et malgré cela, les ennemis des Ahlul-Bait n'ont pas hésité à mentir à leur propos, comme nous l'avons montré avec précision dans notre livre *Mou'allifû al-Shi'â fî Sadr al-Islâm* (les auteurs shi'îtes du début de l'Islam). Cela ne conteste nullement leur noble statut et leur position considérable pour Allah, Son messager et les croyants, tout comme la jalousie envers les prophètes n'a fait qu'élever le statut des prophètes d'Allah. Ils n'ont eu pour effet que de diffuser encore plus loin leurs lois parmi les gens du vrai, et de se faire accepter par les gens au cœur généreux. La science se développa considérablement à l'époque d'Al-Sâdeq (a.s.). Les partisans de ses pères accoururent de tous

côtés vers lui. Il les accueillit avec joie, il se montra aimable et familier. Il consacra ses efforts à leur éducation, il fit de son mieux pour leur transmettre les secrets des sciences, les subtilités de la philosophie et les réalités des choses. Comme le reconnaît Abul Fath Al-Shihristânî dans son livre *Al Milal wal Nahl* qui dit, parlant d'Al-Sâdeq: "Il possédait des connaissances abondantes en religion, et un savoir profond en sagesse. Il avait un renoncement total au monde ici-bas et une crainte absolue des penchants". Il dit encore: "Il demeura à Médine pendant quelque temps où il se mit au service des Shi'îtes, ses partisans. Il leur inculquait les secrets de sa science. Puis il partit pour l'Iraq sans s'approcher de l'Imamat - ou du pouvoir - et sans contester le califat". Il poursuit: "Celui qui se noit dans la mer de la connaissance ne peut désirer le rivage, celui qui atteint la cime de la vérité ne peut craindre la chute". Le vrai se manifeste équitable et obstiné.

Parmi les compagnons d'Al-Sâdeq, un grand nombre de personnalités se sont distinguées. Ils furent les Imams de la voie et la lanterne dans la nuit, les profondeurs du savoir, les étoiles de la guidance. Leurs noms et leurs parcours furent rapportés dans les biographies. Parmi eux, 4000 hommes de l'Iraq, du Hijâz, de Perse et de Syrie. Ils sont les auteurs d'ouvrages remarquables utilisés par les savants Imamites, parmi lesquels figure *Al-'Usul al 'Arba'mi'at* (les 400 principes), compilation de quatre cents ouvrages écrits à l'époque d'Al-Sâdeq qui rapportent ses ordonnances (fatwâ). Ils furent à la base des connaissances et des actions après lui; ils furent résumés par certains érudits pour faciliter la tâche du néophyte et l'aider à acquérir cette somme prestigieuse. Le meilleur de ce qui fut rassemblé se trouve dans les quatre livres qui forment la référence des Imamites en matière de principes et de dérivations, depuis le début de l'Islam jusqu'à

l'heure actuelle, et qui sont: *Al-Kâfî, Al-Tahdhîb, Al-Istibsâr* et *Man lâ Yahdorohou Al-Faqîh.* Les hadiths rapportés sont fréquents et sont certifiés authentiques. *Al-Kâfî* en est le plus ancien, le meilleur, le plus important et le plus soigné. On y trouve 16.199 hadiths, c'est-à-dire plus que ce que rapportent les six *Sahîhs* réunis, comme le font remarquer Al-Shahîd dans *Al-Dhikra* et d'autres savants.

Hishâm Ibn Al-Hakam, compagnon d'Al-Sâdeq et d'Al-Kâdhem, écrivit plusieurs ouvrages parmi lesquels 29 sont réputés. Nos savants les rapportent, en remontant jusqu'à lui. Nous les avons décrits en détail dans notre livre *Mukhtasar Al-Kalâm...* (Abrégé sur les auteurs..). Ce sont des livres passionnants et remarquables par leur éloquence manifeste et la clarté de leur argumentation. Ils sont consacrés aux principes et aux dérivations, à l'Unicité et à la philosophie rationnelle. Ils constituent une réponse aux impies, aux mécréants, aux naturalistes, aux partisans du libre-arbitre et aux fatalistes, et même à ceux qui ont abusé concernant Ali et les Ahlul-Bait. Ils sont également une réponse aux Kharijîtes et aux adversaires, à ceux qui nient le testament à Ali, ceux qui l'ont refoulé et l'ont combattu, ceux qui admettent la possibilité de lui préférer les autres, etc.. Hishâm fut l'un des savants les plus érudits du deuxième siècle en rhétorique, en sagesse divine, ainsi que dans les autres sciences rationnelles et traditionnistes. Il se distingua en matière de jurisprudence et de hadîth, il se confirma en exégèse et dans d'autres arts et sciences. Il fut l'un de ceux qui commentèrent la question de l'Imamat et qui épurèrent la doctrine. Il rapporta les hadiths d'Al-Sâdeq et d'Al-Kâdhem. Il avait chez eux une estime incomparable, il s'attira leurs bonnes grâces qui lui fit élever

son statut. Au début, il faisait partie de la secte des Jahamiya*, mais il perçut la vérité lorsqu'il rencontra Al-Sâdeq. Il le suivit, puis il suivit Al-Kâdhem, il dépassa même tous leurs compagnons. Il fut accusé d'anthropomorphisme et d'autres déviations par ceux qui voulaient éteindre la lumière divine qu'il diffusait, par jalousie et par haine envers les Ahlul-Bait; ayant entre les mains la relation de ses faits et paroles, nous sommes plus au courant à propos de sa doctrine. Il a écrit des ouvrages appuyant notre école. Il est impossible que ses paroles, rapportées par les autres, nous aient été dissimulées alors qu'il fait partie de nos ancêtres, et que les autres sont éloignés de lui. Al-Shahristânî a rapporté dans *Al Milal Wal Nahl* une expression de Hishâm niant son anthropomorphisme. Nous citons ici ce qu'il rapporta. Il dit: [Hishâm b. Al-Hakam est un maître incontesté en principes. Il ne faut pas passer sous silence ses argumentations avec les Mu'tazilites. La vérité de l'homme se manifeste dans son argumentation avec l'adversaire et non dans les comparaisons qu'il avance. Argumentant avec Al-Allâf, il dit: "Tu dis que Allah est Sachant de savoir, Sa Science est Lui-même. Il serait un Savant différent des savants. Pourquoi ne dis-tu pas; Il est un Corps différent des corps?"]. Si ces paroles se vérifient comme étant de lui, on ne peut douter qu'il est opposé à Al-Allâf. Etre opposé à quelque chose ne signifie pas croire en elle. Il est possible qu'il ait voulu mettre Al-Allâf à l'épreuve et mesurer son savoir, comme l'indique Al-Shihristânî: "La vérité de l'homme se manifeste dans son argumentation avec l'adversaire et non dans les comparaisons qu'il avance". Si l'on suppose que Hishâm fut anthropomorphiste, il l'aurait été avant d'avoir été éclairé, car il avait adopté la Jamahiya avant

* Secte faisant partie des Kharijîtes et des Murji'a, dont le chef était Jâhim b. Safwân.

de recevoir la guidance de la famille de Mohammad. Il fut l'un des savants les plus réputés des Imâms des Ahlul-Bait. Aucun de nos ancêtres ne trouva ce qui lui fut reproché par les adversaires, comme nous n'avons trouvé aucune trace de ce qui lui fut reproché par Zurâra b. Ay'un, Mohammad b. Muslim, Mu'min Al-Tâq, ni par les autres, bien que nous ayons consacré beaucoup d'énergie et de temps à la recherche de ces tares. Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'actes iniques et agressifs, de mensonges et de calomnies. "**Ne compte point que Dieu soit inattentif à ce que font les prévaricateurs!**" (Ibrâhîm, 42).

Quant à ce qu'a rapporté Al-Shihristânî à propos de Hishâm, disant qu'il déifiait Ali, cela est tout simplement ridicule. Hishâm est au-dessus de ces affabulations et de cette mesquinerie. Il vous suffirait de lire les propos de Hishâm concernant l'Unicité, où il incite à purifier Allah de l'incarnation, et se tient bien loin des paroles des ignorants. Consultez ses écrits concernant l'Imamat et le testament, où il affirme que le Prophète (SAW) est meilleur que Ali, que ce dernier n'est qu'un membre de sa communauté et de ses sujets, qu'il est cependant son légataire et son successeur, qu'il est un serviteur d'Allah, opprimé et affligé, qui s'est trouvé dans l'impossibilité de recouvrer son droit, qui fut contraint à se soumettre à ses adversaires, vivant sans protecteur ni ami, sous une constante menace. Comment Al-Shihristânî peut-il affirmer à la fois qu'il est un maître incontesté en principes, qu'il ne faut pas passer sous silence son argumentation avec les Mu'tazilites, qu'il est autrement que ce qu'il affirme à Al-Allâf: "pourquoi ne dis-tu pas que Allah est un Corps différent des corps" et lui faire dire que Ali (a.s.) est Allah l'Exalté? N'est-ce pas une contradiction flagrante? Est-il convenable pour sa stature de lui attribuer ces

affabulations? Evidemment non. Mais les adversaires ont voulu fomenter des troubles, par jalousie et iniquité envers les Ahlul-Bait et leurs adeptes. Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah le Très Haut.

A l'époque d'Al-Kâdhem (128-183), d'Al-Ridâ (148-203), d'Al-Jawâd- (195-220), d'Al-Hâdî (212-254) et d'Al-Hassan Al-Zakî Al-'Askarî (232-260), que la paix soit sur eux, la production savante se développa d'une manière importante. Les traditionnistes qui ont rapporté leurs paroles et celles de leurs partisans se dispersèrent dans toutes les contrées. Ils se vouèrent corps et âme à la recherche, ils plongèrent dans les océans du savoir, scrutant ses secrets, délimitant ses questions et épurant ses données. Ils consacrèrent leurs efforts à rapporter les sciences et à rassembler toutes les connaissances éparses.

Dans *Al-Mu'tabar,* Al-Mohaqqeq (que Allah élève son rang), qui était un élève méritant d'Al-Jawâd (a.s.) comme le furent Ai-Hussein b. Sa'îd, son frère Ai-Hussein, Ahmad b. Mohammed b. Abi Nasr Al-Bizantî, Ahmad b. Mohammed b. ithaled Al-Barqî, Shadhân, Abil Fadl Al-'Ammî, Ayûb b. Nûh, Ahmad b. Mohammed b. 'Issâ et d'autres qu'il serait long à rapporter (qu'Allah élève, leur rang) dit: "Leurs ouvrages que consultent jusqu'à présent les érudits indiquent leur vaste savoir".

Les livres d'Al-Barqî dépassent la centaine, Al-Bizantî a écrit un ouvrage volumineux, connu par *Al-Jâme' Al-Bizantî,* Hussein b. Sa'îd a écrit trente ouvrages. Nous ne pouvons rapporter tout ce qu'ont écrit les élèves des six Imams de la descendance d'Al-Sâdeq (a.s.). Vous pouvez vous reporter aux index biographiques. Consultez les biographies de

Mohammed b. Sinân, Ali b. Mahazyâr, Ai-Hassan b. Mahbûb, Ai-Hassan b. Mohammed b. Samâ'a, Safwân b. Yahya, Ali b. Yaqtîn, Ali b. Faddâl, Abdel Rahmân b. Najrân, Al-Fadl b. Shadhân, qui a écrit 200 livres, Mohammed b. Mas'ûd Al-'Iyâshî, qui a 200 ouvrages à son actif, Mohammed b. 'Umayr, Ahmad b. Mohammed b. 'Issâ, qui rapporta les hadiths de cent compagnons d'Al-Sâdeq (a.s.), Mohammed b. Ali b. Mahbûb, Talha b. Talha b. Zaid, ' Ammâr b. Mûsa Al-Sâbâtî, Ali b. Al-Nu'mân, Ai-Hussein b. 'Abdallah, Ahmad b. 'Abdallah b. Mahrân connu par Ibn Khâna, Sadaqa b. Al-Munzir Al-Qommî, 'Ubaydallah b. Ali Al-Halabî, qui soumit son livre à Al-Sâdeq (a.s.) qui l'authentifia et, le jugeant correct, dit: "Ceux-là ne peuvent avoir un livre comparable", Abi 'Umrû Al-Tayeb, 'Abdallah b. Sa'îd, qui soumit son livre à Abil Hassan Al-Ridâ (a.s.), Yûnis b. Abdel Rahmân, qui soumit son livre à Abi Mohammed Ai-Hassan Al-Zakî Al-'Askarî (a.s.).

En examinant la vie des ancêtres partisans de la famille de Mohammed (SAW), en enquêtant sur les compagnons des neuf Imams descendants d'Al-Hussein, en recensant leurs œuvres écrites au temps de leurs Imams, en inventoriant ceux qui ont rapporté d'après ces œuvres les hadiths de la famille de Mohammed à propos des principes et des dérivations, en jetant un regard global sur l'ensemble des sciences, en les classant par génération, depuis l'époque des neuf Imams infaillibles jusqu'à présent, on sera définitivement convaincu que la doctrine des Imams est consacrée. Personne ne peut encore douter que notre adoration d'Allah, dans les principes et les dérivations, est adoptée à partir de la famille du prophète. Celui qui continue à douter ne peut être qu'un orgueilleux entêté, un ignorant à l'esprit obtus. Gloire à Allah qui nous a

guidés en cela, nous n'aurions pas été guidés sans Sa guidance. Saluts.
SH.

Correspondance 111

1 Jamâdî AI-Awal 1330

Je témoigne que vous êtes, concernant les principes et les dérivations, dans la voie des Imams de la famille du prophète. Vous avez admirablement clarifié cette question, vous avez ressorti ce qui était dissimulé; en douter encore n'est que folie, le mettre en doute est erroné, car vous l'avez totalement exposée.

Votre exposé m'a admirablement ébloui, j'ai respiré sa douce haleine revigorante. Avant de vous rencontrer, je me trouvais dans la confusion en ce qui vous concerne, vous les Shi'îtes, car j'entendais beaucoup de semeurs de trouble et de détracteurs. Lorsque Allah facilita notre rencontre, je me suis réfugié auprès de vous pour connaître la voie et la lumière qui éclaire les ténèbres. Je vous quitte à présent, triomphant et prospère. Que la grâce d'Allah sur vous est immense! Que votre avantage pour moi est bienfaisant! Louanges à Allah le Maître des mondes.
S.

Correspondance 112

2 Jamâdî Al-Awal 1330

Je témoigne que vous êtes qualifiés et compétent en la matière, votre perspicacité profonde est plus rapide que l'étoile filante,

vous avez plongé dans la recherche, examiné et vérifié les faits. Vous avez scruté tous ses côtés, son intérieur, ses moindres replis et ses inclinaisons. Vous avez sondé toutes ses parties pour connaître ses profondeurs, vous avez recherché sa substance et sa vérité, sans tenir compte des sentiments nationalistes ni des desseins particuliers. Votre clémence ne peut être rompue, ni votre opinion déviée, plongé que vous êtes dans la recherche, avec une indulgence ferme et satisfaite et un cœur plus vaste que le monde, ardu que vous êtes dans votre quête, ne prenant pas en compte vos attaches, jusqu'à dévoiler ce qui est dissimulé, jusqu'à faire éclater au grand jour la vérité. Le jour est apparu pour ceux qui ont des yeux pour voir. Louanges à Allah pour Sa guidance et Sa religion, et que le succès soit réservé à ceux qui L'invoquent dans Sa voie. Prières et Saluts d'Allah sur Mohammed et sa famille.
S.

ANNEXES

Etablies par Cheikh Hussein Al-Râdî
(extraits)

Annexe 1

Les rapporteurs du hadîth Al-Thaqalayn

1. Le prince des croyants Ali b. Abi Tâleb. 2. Ai-Hussein b. Ali b. Abi Taleb. 3. Selmân al-Fârisî. 4. Abu Dhirr Al-Ghufârî. 5. Ibn Abbas. 6. Abu Sa'îd Al-Khodari. 7. Jâber b. Abdallah Al-Ansârî. 8. Abul Haythem b. Al-Tîhân. 9. Abu Râfe'. 10. Hudhayfa b. Al-Yamân. 11. Hudayfa b. Usayd Al-Ghufârî. 12. Khudhayma b. Thâbet dhoul Shahâdatayn. 13. Zayd b. Thâbet. 14. Zayd b. Arqam. 15. Abu Hurayra. 16. Abdallah b. Huntab. 17. Jubayr b. Mat'am. 18. Al-Barrâ[1] b. 'Azeb. 19. Anas b. Mâlek. 20. Talha b. Abdallah Al-Taymî. 21. Abdel Rahmân b. Awf. 22. Sa'ed b. Abi Waqqâs. 23. 'Umru b. Al-'As. 24. Sahl b. Sa'ed Al-Ansârî. 25. 'Uday b. Hâtem. 26. Abu Ayûb Al-Ansârî. 27. Abu Shurayh Al-Khuzâ'î. 28. 'Uqba b. 'Amer. 29. Abu Qudâma Al-Ansârî. 30. Abu Layla Al-Ansârî. 31. Damîra Al-Aslamî. 32. 'Amer b. Layla b. Damra. 33. Fatima Al-Zahrâ' (a.s.). 34. Umm Salma, femme du prophète. 35. Umm Hânî, sœur du prince des croyants Ali (a.s.).

Les hadiths se trouvent dans:
- ' Aqabât Al-Anwâr, volume 1 et 2.
- Sahîh Muslim, livre Al-Fadâ'il, chap. Fadâ'il Ali b. Abi Tâleb, volume 2 (éd. Issa Al-Halabî).
- Masâbîh Al-Sunna d'Al-Baghawî Al-Shâfi'î, vol. 2 (éd. Muhammad Ali).
- Tafsîr Ibn Kathîr, vol. 4
- Mishkât Al-Masâbîh d'Al-'Umarî (éd. Damas).
- Yanâbî' Al-Mawaddat d'Al-Qandûrî Al-Hanafi, (éd. Islambûlî).
- Al-Fath Al-Kabîrd'Al-Nabahâbî.
- Manâqeb Ali b. Abi Tâleb d'Ibn Maghazilî Al-Shafi'î.
- Dhakâ'ir Al-'Uqba d'Al-Tabarî Al-Shâfi'î
- Kifâyat Al-Taleb d'Al-Kingî (éd. Al-Haydariya)
- Farâ'id Al-Samtîn, vol. 2
- Aqabât Al-Anwâr, hadith d'Al-Thaqalayn, vol. 1.
- Al-Sawâ'eq Al-Muhriqa d'Ibn Hagar

Le hadith d'Al-Thaqalayn (dans d'autres termes)

- Musnad Ahmad b. Hanbal vol. 4 et 5 (éd. Yaminiya, Egypte).
- Yanâbî' Al-Mawaddat d'Al-Qandûrî Al-Hanafi.
- Al-Durr Al-Manthur d'Al-Suyutî Al-Shafi'î, vol. 2
- Manâqib Ali b. Abi Taleb, d'Ibn Maghazilî Al-Shâfi'î.
- Sharh Nahg Al-Balâghah d'Ibn Abi Hadîd, vol. 2 (éd. Egypte).
- Ansâb Al-Ashrâf d'Al-Balâzurî vol. 2 (éd. Al-Ghuri).
- Al-Jâme' Al-Saghîr d'Al-Suyutî (éd. Al-Maymaniya).
- Al-Fath Al-Kabîr d'Al Nabahânî.
- Ihyâ' Al-Mayit d'Al-Suyutî.
- Kanz Al-'Ummal d'Al-Mutaqî Al-Hindî, vol. 1 et vol. 15.

Annexe 2

Le hadith comparant les Ahlul-Bait à l'arche de Noé

II se trouve dans:
- Kifâyat Al-Tâleb d'Al Kingî Al-Shâfi'î (éd. ,A1-Haydariya).
- Majma' Al-Zawâ'id d'Al-Haythamî Al-Shâfi'î vol. 9
- Al-Mu'jam Al-Saghîr d'Al-Tabarânî, vol. 2
- Ihyâ' Al-Mayyit d'Al-Suyutî
- Yanâbî' Al-Mawaddat d'Al-Qandûrî Al-Hanafi.
- Al-Sawâ'eq Al-Muhriqa d'Ibn Hagar (éd. Al-Maymaniya).
- Hîlat Al-Awliyâ', vol. 4

Le hadith de l'arche (dans d'autres termes)

- Al-Mu'jam Al-Saghîr d'Al-Tabarânî, vol. 1
- Al-Mustadrak d'Al-Hâkem, vol. 2 et 3.
- Nuzum Durar Al-Samtîn d'Al-Zarandî Al-Hanafi
- Nûr Al-Absâr d'Al-Shablangî (éd. Al-Sa'idiya)
- 'Uyun Al-Akhbâr d'Ibn Qutayba, vol. 1 (éd. Dar al-Kutub al-Masriya).
- Sharh Nahg Al-Balâghah d'Ibn Abi Hadîd vol. 1
- Kunûz Al-Haqâ'iq d'Al-Manâwî (cd. Bûlaq)

Annexe 3

Le hadith comparant les Ahlul-Bail au refuge

- Al-Sawâ'eq Al-Muhriqa d'Ibn Hagar
- Ihyâ' Al-Mayyit d'Al-Suyutî
- Muntakhab Kanz Al-'Ummal, vol. 5
- Yanâbî' Al-Mawaddat d'Al-Qandûzî Al-Hanafî (éd. lslambùl).
- Jawâher Al-Bihâr d'Al-Nabahânî vol. 1 (éd. Al-Halabî, Egypte)
- Dhakâ'ir AJ-'Uqba d'Al-Tabarî
- Al-Jâme' Al-Saghîr d'Al-Suyutî, vol. 2 (Ed. Al-Maymaniya).

Le hadith du refuge (dans d'autres termes)

- Al-Mustadrak d'Al-Hâkem, vol. 2 et 3.
- Al-Sawâ'eq Al-Muhriqa d'Ibn Hagar (éd. Muhammadia, Egypte).
- Is'âf Al-Râghibîn d'Al-Sabân (éd. Al-Sa'idiya)
- Yanâbî' Al-Mawaddat d'Al-Qandûzî Al-Hanafî (éd. Islambûl)

Annexe 4

Les hadiths sur les mérites des Ahlul-Bait

- Farâ'id Al-Samtîn d'Al-Hamwînî, vol. 1 et 2 (éd. Beyrouth).
- Nuzum Durar Al-Samtîn d'Al-Zarandî Al-Hanafî
- Manâqib Ali b. Abi Taleb, d'Ibn Maghazilî Al-Shâfi'î.
- Tarîkh Dimashq d'Ibn 'Asâker, biographie de l'Imam Ali b. Abi Tâleb, vol. 1,2, 3 (éd. Beyrouth).
- Shawâhed Al-Tanzîl d'Al-Hasakârîî (éd. Beyrouth).
-Tadhkirat al-Khawâss d'Al-Sabt b. Al-Jaw/î (éd. Al-Haydariya).

Et à partir des Ahlul-Bait:

- Al-Kâfî, vol. 1, 2 (éd. Al-Jadîd).
- Amâli Al-Sheikh Al-Sodûq (éd. Al-Haydariya).
- Amâlî Al-Sheikh Al-Tûsî (éd. Al-Nagaf).
- Bihâr Al-Anwâr d'Al-Alâma Al-Majlisî.

Annexe 5

Commentaire du verset de la purification (Al-Tathîr): ce verset concerne 5 personnes: Mohammad (SAW). Ali. Falima. Ai-Hassan et Al-Hussein.

- Sahîh Muslim, livre Al-Fadâ'il Al-Sahâbah, chapitre Fadâ'il Ahlu Bait Al-Nabî, vol. 2
- Sahîh Al-Tirmidhî, vol. 5
- Musnad Ahmad b. Hanbal, vol. 1 (éd. Al-Maymaniya)
- Al-Mustadrak 'Ala Al-Sahîhayn d'Al-Hâkcm, vol. 3
- Talkhis Al-Mustadrak d'Al-Dhahabî
- Al-Mu'jam Al-Saghîr d'Al-Tabarânî, vol. 1
- Shawâhed Al-Tan/îl d'Al-Hâkcm Al-Hasakânî, vol. 2.
- Kh&sâ'is Amîr Al-Mu'minîn d'Al-Nisâ'î
- Kifâyat Al-Tâleb d'AI-Kingî
- Asad Al-Ghâbat fi ma'rifat al-sahâbat d'Ibn Al-Athîr, vol. 2, 3 et 5.
- Dhakhâ'ir Al-'Uqba d'Al-Tabarî
- Asbâb Al-Nuzûl d'Al-Wâhidî (cd. Al-Halabî, Egypte).
- Al-Manâqeb d'Al-Khawârizmî
- Tafsîr Al-Tabarî, vol. 22 (éd. Al-Halabî, Egypte).
- Al-Durr A!-manthûr d'Al-Suyutî, vol.5
- Masâbîh Al-Sunna d'Al-Baghawî, vol. 2 (éd. Mohammad Ali)
- AI-Kashshâf d'Al-Zamakhsharî, vol. 1 (éd. Mostafa Mohammad).
- Tafsîr Al-Qortobî, vol. 14 (éd. Caire)
- Tafsîr Ibn Kathîr, vol. 3 (éd. Egypte)
  et des dizaines d'autres ouvrages.

Les Ahlul-Bait sont Ali, Fatima, Al-Hassan et Al-Hussein (a.s.)

- Sahîh Al-Tirmidhî, vol. 5
- Shawâhed Al-Tanzîl d'Al-Hasakânî, vol. 1 et 2.
- Sahîh Muslim, livre Al-Fadâ'il Al-Sahâbah, chapitre Fadâ'il Ahlu Bait Al-Nabî, vol. 2 (éd. Issa Al-Halabî).
- Manâqib Ali b. Abi Taleb, d'Ibn Maghazilî Al-Shâfi'î.
- Khasâ'is Amîr Al-Mu'minîn d'Al-Nisâl
- Al-Mustadrak 'Ala Al-Sahîhayn d'Al-Hâkem, vol. 2 et 3
- Talkhis Al-Mustadrak d'Al-Dhahabî
- Tafsîr Al-Tabarî, vol. 22 (éd. Al-Halabî, Egypte).
- Asad Al-Ghâbat fi ma'rifat al-sahâbat d'Ibn Al-Athîr, vol. 2, 3,4 et 5.
- Dhakhâ'ir Al-'Uqba d'Al-Tabarî
- Mishkât Al-Masâbîh d'Al-'Umari vol. 3
- Al-Isâbat d'Ibn Hagar Al-'Asqalânî, vol. 2 et 4 (éd. Mostafa Mohammad)



ASSEMBLÉE MONDIAL AHL AL BAYT

QOM - REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

B.P 37185/837

Tel: 740771 - 733646 Fax: (0098251) 735179

ISBN 2-910183-01-7

- Al-lsû'âb d'Ibn Abdul Barr, vol. 3 (éd. Al-Sa'âda).
- Kifâyat Al-Tâleb d'Al-Kingî
  et des dizaines d'autres ouvrages.

<u>Commentaire du verset de l'affection (al-Mawadda): elle concerne les proches parents du prophète: Ali. Fatima, Al-Hassan et Al-Hussein</u>

- Shawâhed Al-Tanzîl d'Al-Hasakânî, vol. 2.
- Manâqib Ali b. Abi Taleb, d'Ibn Maghazilî Al-Shâfi'î.
- Dhakhâ'ir Al- 'Uqba d'Al-Tabarî
- Al-Sawâ'eq Al-Muhriqa d'Ibn Hagar
- Kifâyat Al-Tâleb d'Al-Kingî
- Tafsîr Al-Tabarî, vol. 25
- Al-Mustadrak 'Ala Al-Sahîhayn d'Al-Hâkem, vol. 3
- Tafsîr Al-Kashshâf d'Al-Zamakhsharî, vol. 3 (éd. Mustafa Mohammad)
- Tafsîr Al-Fakhr Al-Râzî vol. 27 (éd. Abdel Rahmân, Egypte)
- Tafsîr Al-Bidâwî, vol. 4 (éd. Mostafa Mohammad)
- Tafsîr Ibn Kathîr, vol. 4
  et des dizaines d'autres ouvrages.